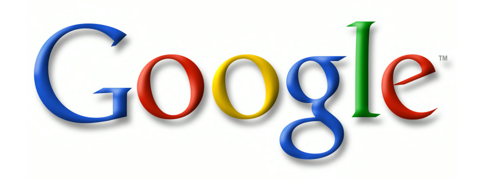
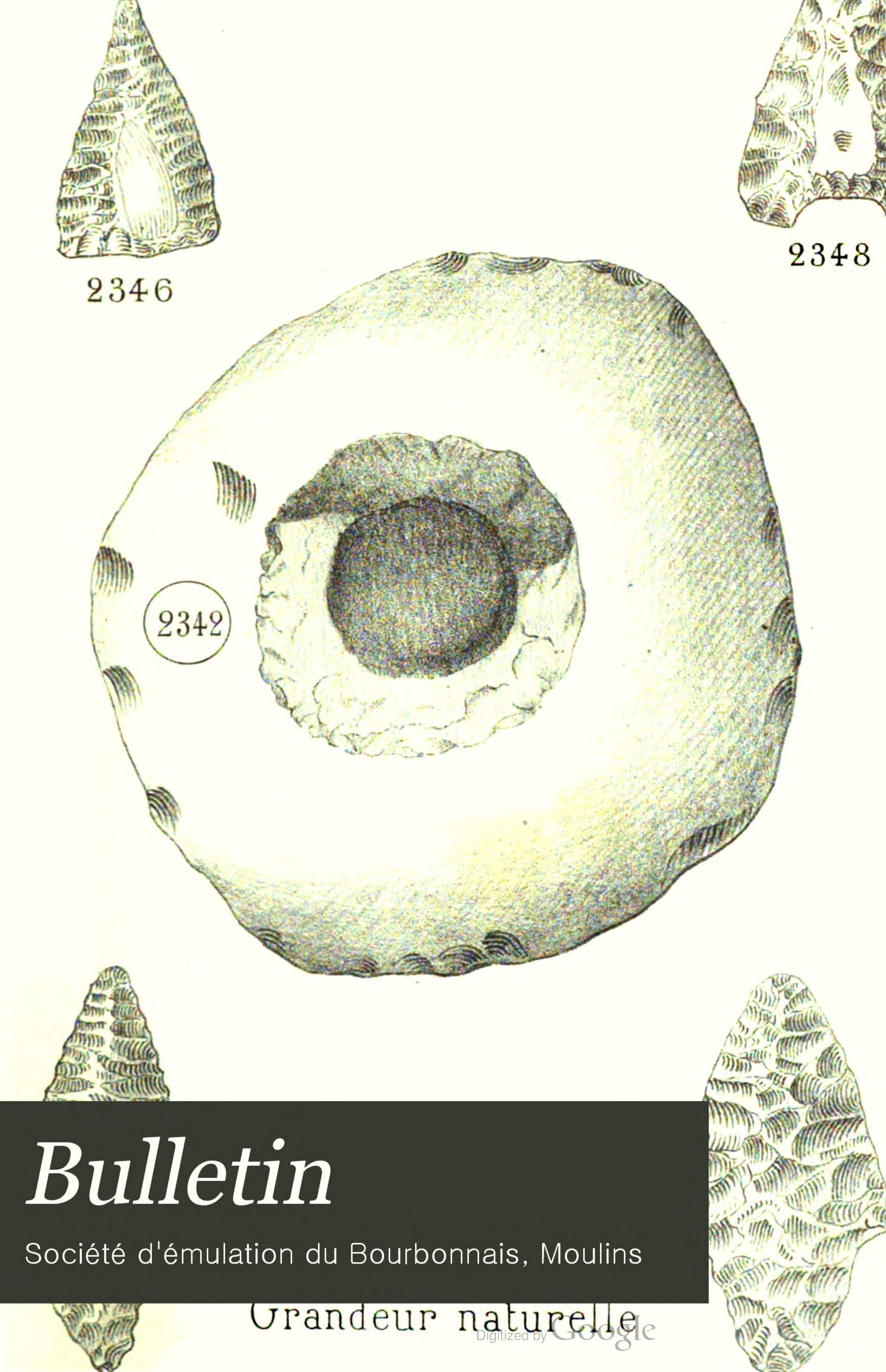
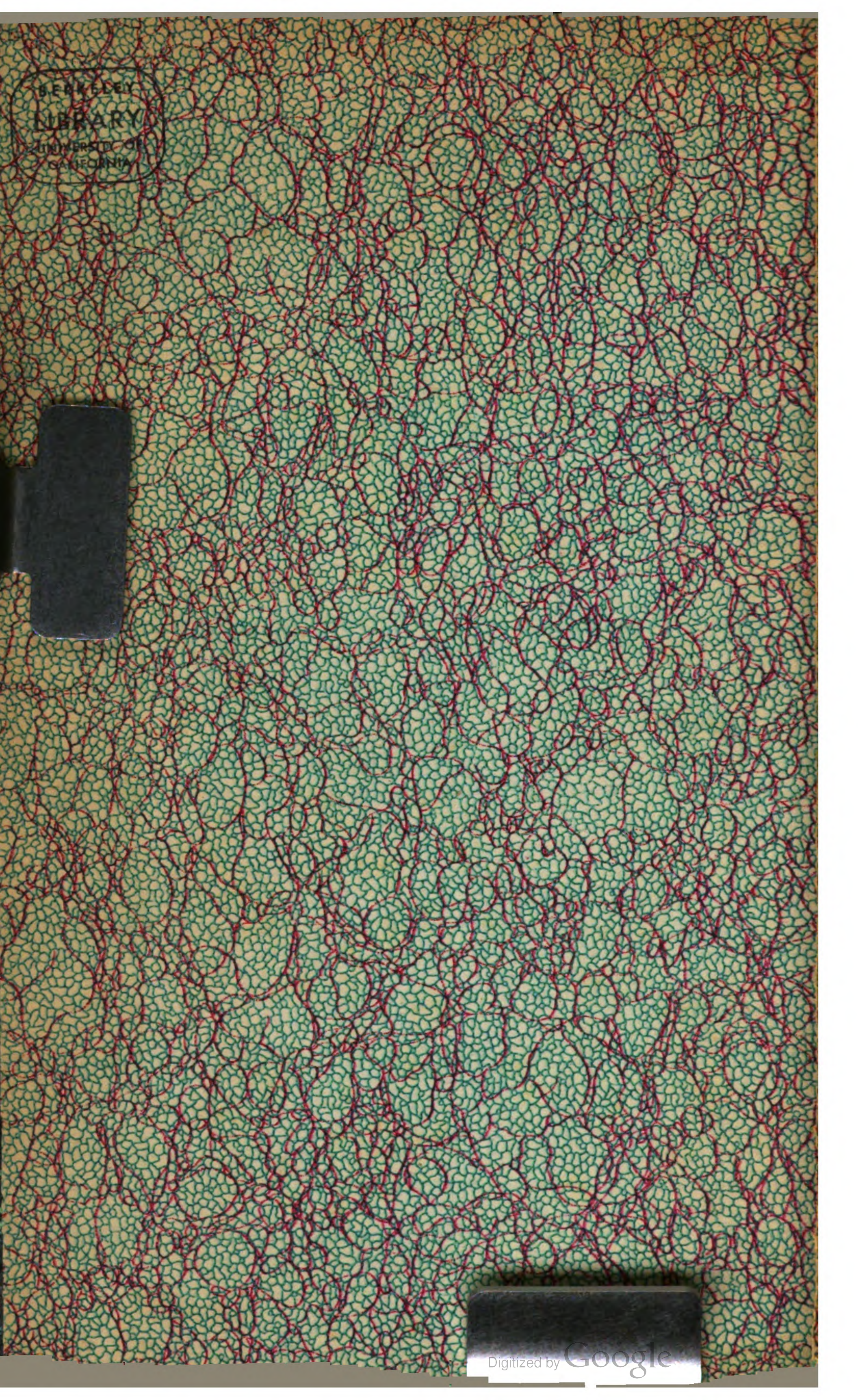
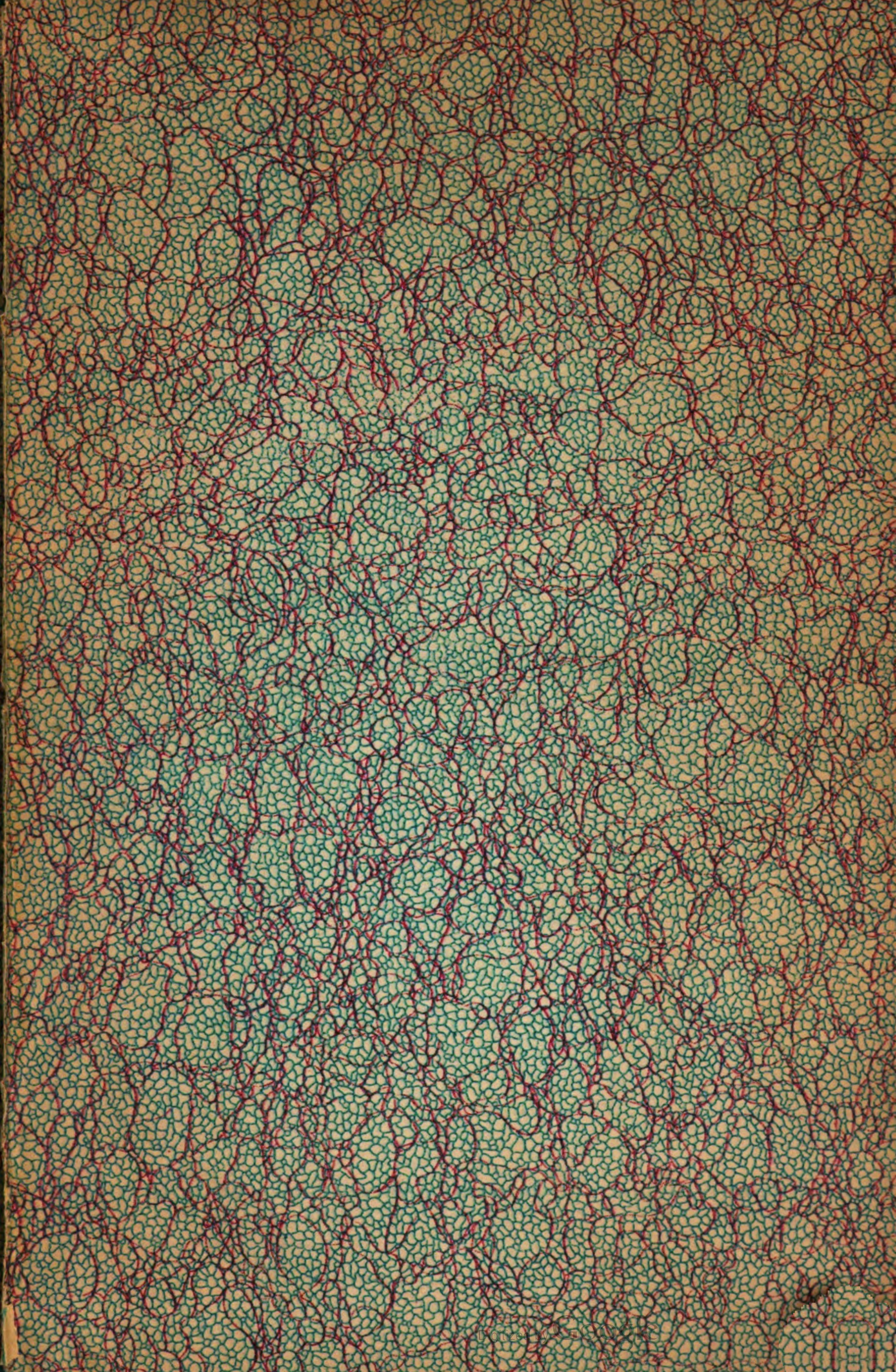



2346
2348
2342
Bulletin
Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins
Grandeur naturelle


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google




COMPAGNON
RELIEUR

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

La Société d'Emulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent volume.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

—

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.)

—

TOME XVIII



MOULINS

IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE.

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS.

—

MDCCCLXXXXI

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1886

Séance du 8 janvier

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux, se trouve l'*Annuaire de l'Allier*, imprimé par notre confrère E. Auclaire qui l'offre pour notre bibliothèque et le premier numéro de la *Revue bourbonnaise*. Cette dernière publication, qui renferme tant de faits intéressant le Bourbonnais. entre dans la troisième année de son existence. M. Grassoreille, notre confrère, qui est directeur de cette publication, insère souvent de ses travaux, fruits de longues recherches, et offre depuis 1884, cette revue à notre Société. Notre confrère le docteur Hospital nous a envoyé une brochure ayant pour titre : *Note sur une lésion grave du crâne découverte sur la tête d'un supplicié.*

— M. Pérot fait hommage d'une brochure : *La Dame de Montmorillon* (extrait de la *Revue bourbonnaise*) et au nom du comité de l'Exposition des Beaux-Arts,

faite dans les locaux de la Préfecture de l'Allier, du 16 mai au 1er juillet 1885, à l'occasion du Concours régional, le Catalogue des objets exposés.

— M. Esmonnot, offre à la Société par l'intermédiaire de M. Queyroy, un travail important sur Néris. Cette magnifique publication, dont le texte ne comprend que quelques pages, que notre confrère aurait pu facilement augmenter, offre une série de plans et de dessins exécutés avec la plus grande perfection. M. Esmonnot a ressuscité de ses ruines, le Néris antique, avec intelligence et talent. La Société espère qu'un de nos confrères voudra bien, dans une prochaine séance, faire un compte-rendu de cette splendide publication.

— M. Croizier, notre trésorier, entretient la Société de la petite opération financière qui a permis de faire entrer au Musée départemental la belle collection de vases gallo-romains, cédée si généreusement par M. Esmonnot.

La somme à prendre sur la réserve de la Société étant de 1,000 francs, la somme avancée par les membres de la Société étant de 1,650 francs, trente-trois membres ayant avancé chacun 50 francs, il faut dônc encore 400 francs environ pour parfaire la somme de 3,000 francs, faible indemnité offerte à M Esmonnot, car il y a encore des frais minimes, il est vrai, qui doivent entrer dans cette opération.

La Société autorise M. le Trésorier à prendre sur la réserve la somme nécessaire pour terminer complétement et immédiatement cette affaire.

La Société, c'est le sentiment de tous les membres présents, n'en restera pas moins reconnaissante vis-

à-vis notre confrère, M. Esmonnot, qui a bien voulu se démunir, pour le Musée départemental, d'objets acquis depuis de longues années par lui et qui sont surtout précieux, ayant été recueillis dans le département de l'Allier.

— M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Inventaire des découvertes archéologiques faites dans le département de l'Allier en* 1885 (4e année).

Le même confrère lit le compte-rendu fait par M. H. de Brinon de l'ouvrage publié par la Société Smithonienne : Fourth annual Report of the united stato Geolgicul Sursey fr the scritary of the inten 1882-83, by J. W. Vowel direitor (quatrième rapport annuel du service d'inspection géologique pour l'année finale 1882-83).

Séance du 5 février

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale à l'attention de la Société les articles suivants de notre confrère M. de Soultrait, insérés dans le tome de l'année 1884 des Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon : 1° *De l'iconographie chrétienne dans le diocèse de Besançon ;* 2° *Notice archéologique sur l'abbaye de Montbenoît,* et du même confrère : *Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs,* travail inséré dans le *Bulletin de la Diana* (tome III, n° 5).

Il donne lecture de l'article suivant extrait d'une histoire de la typographie dans l'Orléanais, par M. L.

Jarry, qui se trouve dans le tome XX des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

Le *Duel de Tithamante.* Histoire gasconne, par Jean d'Intras de Bazas. — A Orléans, chez Pierre Vernoy, au vaze d'or, rue de l'Escrivinerie 1603, in-12 de 252 pp. précédées de 5 ff. seul exemplaire de ce livre. Etait-ce le même Pierre Vernoy, qui imprimait à Moulins, en 1610, *Les Antiquités du prieuré de Souvigny, en Bourbonnais,* par Sébastien Marcaille ? Nous serions tenté de le croire.

M. Bernard fait observer, au sujet de cette communication, qu'il possède un ouvrage imprimé à Moulins par Pierre Vernoy en 1644. Il a pour titre : *Pharus Galliæ antiquæ.* La reliure de ce volume est très soignée et porte sur les plats des armoiries inconnues à M. le comte de Soultrait et à M. J. Guigard, auteur d'un armorial du bibliophile.

— M. le Président donne ensuite lecture de circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, concernant le Congrès des Sociétés savantes en 1886 et la réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne en 1886. Dans cette circulaire, sont données les instructions pour traiter la question suivante posée par la section des sciences économiques et sociales des travaux historiques et scientifiques des assemblées générales de communautés d'habitants en France sous l'ancien régime.

Etudier dans une région déterminée, l'institution des assemblées générales de Communautés d'habitants, en recherchant les dates les plus anciennes et les plus récentes, — la périodicité, la composition des

assemblées, le mode et l'objet de leurs délibérations, la manière dont ces délibérations ont été recueillies et conservées.

Enfin, il communique la lettre suivante, qu'il a écrite à M. le Maire de la ville de Moulins :

Moulins, le 18 janvier 1886.

MONSIEUR LE MAIRE,

Au nom de la Société d'Emulation, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien demander, au Conseil municipal de Moulins, de rétablir le crédit qui nous était accordé il y a quelques années.

La publication du Catalogue du Musée nous a semblé une occasion toute naturelle de vous adresser cette requête. De ce chef, nous avons été obligés de nous imposer une dépense de 2,500 francs, somme bien forte pour un budget aussi restreint que le nôtre. En nous venant en aide, le Conseil municipal contribuerait à l'œuvre de vulgarisation scientifique et artistique que poursuit la Société.

Un certain nombre d'exemplaires de ce Catalogue pourrait être mis à la disposition des élèves des écoles primaires, ouvrant ainsi à la jeunesse une nouvelle source de connaissances utiles et variées bien propres à orner l'esprit et à développer le goût des arts.

Agréez, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

BOUCHARD.

— M. le Président a reçu une carte de M. le Président de la Société d'agriculture, M. de Garidel, pour visiter le Concours d'animaux gras, tenu à Moulins, du 17 au 22 février 1886.



— M. Pérot donne lecture de la note suivante concernant la bibliographie bourbonnaise :

Catalogue d'autographes, de G. CHARAVAY, janvier 1886, nº 96.

—

Nº 12. AUBERY, J. Henri, jésuite, poète latin distingué du XVIIᵉ siècle.

Lettre autographe en latin, datée de Toulouse, une page in-4º, cachet. . . . . 15 fr.

— M. Bertrand entretient brièvement la Société de la découverte d'une villa gallo-romaine, à Vallière, près Moulins, dans la propriété de M. Mallet, et d'une autre découverte de la même époque, dans la commune d'Avermes, près la chapelle votive de Notre-Dame de la Salette.

— M. Pérot lit une analyse complète du travail de M. Esmonnot, offert par l'auteur, dans notre dernière séance sur Néris (*vicus neriomagus*). M. Pérot, si compétent et d'une critique si sûre quand il s'agit d'études archéologiques, a su dans son analyse présenter avec intérêt l'ouvrage de notre confrère et a rendu une complète justice à la science de M. Esmonnot, dont la modestie égale le savoir.

— M. Frobert, rapporteur de la commission des comptes, présente à la Société dans les lignes suivantes, notre situation financière :

1885

Je vais faire connaître, comme c'est l'habitude tous les ans à cette époque, la position pécuniaire de notre Société et les comptes de M. le Trésorier pour l'année 1885. Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes les pièces

ont été trouvées parfaitement en règle, que les recouvrements se sont opérés de la façon la plus régulière et que nous n'avons qu'à voter des remercîments à celui qui veut bien donner depuis longtemps ses soins aux intérêts de notre Société.

Les recettes et les dépenses ordinaires reproduisent à très peu de chose près les prévisions du budget.

Je vais au reste en donner lecture :

RECETTES.

Les recettes ont été de . . . . 1,839 fr.
Les prévisions étaient de 1,800

Savoir :

Cotisation des membres titulaires.	682 fr.
— associés libres . .	372
— correspondants . .	185
Subvention du département. . .	600
Ensemble	1839 au lieu de 1800 f. prévu.

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été de. . . . 1,827 fr.
Les prévisions étaient de 1,800

Ces dépenses, dont le détail figure sur le registre de la Société, se composent des chapitres ordinaires : Employés, secrétariat, bibliothèque, musée, bulletin, et divers.

La Société a eu, cette année, un budget extraordinaire d'une certaine importance ; elle a payé, en effet, 335 fr. pour l'impression du Catalogue et 1,350 fr. pour parfaire la somme de 3,000 fr. versée à M. Esmonnot, la souscription par 33 adhérents, ayant produit directement 1,650 francs.

Pour faire face à ces dépenses extraordinaires, on a pris 100 fr. qui restaient libres sur l'allocation départementale et retiré 1,250 fr. sur le livret de la Caisse

d'épargne, lequel se trouve ainsi réduit à 891 fr. 74 c de 2,141 fr. 74 c. qu'il était. On sait que cette somme de 1,250 fr. n'est qu'une avance anticipée faite par notre Société et que nous rentrerons cette année même dans une bonne partie de cette avance puisque, à la suite de l'acquisition faite à M. Esmonnot, il ne sera rien acheté pour le Musée et que l'allocation de 600 fr. du département sera appliquée entièrement à l'amortissement.

En résumé :

La totalité des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, s'élève à	3,538,70
La totalité des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, s'élève à.	3,512 15
D'où un solde en caisse de. . .	26,55

Je rappelle que le livret de la Caisse d'épargne reste à 891 fr. 74.

JETONS.

Le solde ancien et les recettes de l'année s'élèvent à	113
Les jetons donnés	100
Il en reste donc.	13

D'où pour clôture d'exercice en espèces.	26,55
— — en jetons .	13

BUDGET

Rien ne paraît devoir faire modifier cette année, le projet de budget précédemment établi.

En voici les chapitres et les chiffres :

RECETTES.

Totalité des cotisations	1,200
Subvention du département	600
TOTAL. . . .	1,800

DÉPENSES.

Employés	120
Secrétariat	60
Bibliothèque	100
Musée.	600
Bulletin	500
Divers	300
TOTAL ÉGAL.	1,800

Les comptes de l'année 1885 sont approuvés et le budget provisoire des dépenses pour 1886 est également approuvé, tels qu'ils ont été présentés par M. le Rapporteur. La tâche de la commission des comptes a été facile, ajoute M. Frobert, grâce à l'ordre qui règne et dans nos recettes et dans nos dépenses. Aussi la Société s'unissant au vœu exprimé par les membres de la commission des comptes, remercie M. Croizier, notre trésorier, du zèle et de l'intelligence qu'il montre dans la gestion de nos modestes finances.

Séance du 5 mars

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve l'*Histoire du Montet-aux-Moines, avec dissertation sur la voie romaine du Montet*, par M. l'abbé L. F. Morel, qui en fait hommage à notre Société

Il donne ensuite lecture de la circulaire de M. le

Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, au sujet de la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 28, 29, 30 avril et le 1er mai.

MM. Esmonnot et Bouchard veulent bien représenter la Société à cette réunion.

M. Esmonnot se propose de donner lecture à cette réunion d'un travail ayant pour objet : *Recherches sur les découvertes d'antiquités faites dans la vallée de l'Allier. Vases en terre cuite.*

Enfin, il communique une lettre de M. le Conservateur de la bibliothèque du palais du Trocadéro, demandant l'envoi d'une collection de nos publications. Cette demande est accueillie.

— M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Note sur un dolmen renversé.*

— M. Grassoreille communique des renseignements sur l'ancien prieuré de Souvigny, trouvés par lui dans un manuscrit de la bibliothèque de Moulins du xve siècle.

Outre ce travail sur Souvigny, M. Grassoreille signale l'inventaire des manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque de Moulins.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. Tixier (Charles), par MM. Bouchard, Bertrand et Pérot.

Séance du 2 avril

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. le Secrétaire-archiviste fait passer sous les yeux de la Société un dessin de M. Esmonnot, représentant une tête vue de face et de profil, provenant des fouilles de Coulanges, domaine de Guillots (Allier).

Cette tête d'un caractère étrange, en pierre très dure, bien que présentant des particularités romaines, ne semble cependant pas être de cette époque.

Tout près de l'endroit où cette tête a été trouvé, on a mis à découvert les fondations d'un socle et des débris de statues.

— M. Bertrand entretient la Société d'objets qui lui avaient été promis pour le Musée départemental par M. Aufauvre, chevalier de la Légion-d'Honneur, domicilié à Cossonnat, commune d'Espinasse-Vozelle et lit la note suivante :

M. Aufauvre, ancien maire d'Espinasse-Vozelle, fait don à la Société d'Emulation, pour le Musée départemental, des objets suivants qui ont été trouvés dans une sépulture gallo-romaine, en défrichant le bois Clair, commune d'Espinasse, en 1858.

1° Un plateau ou assiette de 0 m. 28 c. de diamètre, ayant dessous un commencement de grafité en grandes lettres capitales, qui ont en partie disparu et dont il ne reste qu'un A et un N séparés par un intervalle.

2° Un plateau semblable de 0 m. 25 de diamètre.

3° Un petit bol de 0 m. 10 de diamètre.

Ces trois vases en bronze, sont revêtus à l'intérieur, d'une mince feuille d'argent, rabattue sur les bords, sans être soudée, mais bien estampée en empruntant la forme complète du bronze, terminée par le passage de ces pièces sur le tour, afin que l'adhérence en soit plus intime.

4° Trois petites cuillères *cochleare*, à palettes rondes, en argent, à manche terminé en pointe, on les désigne ordinairement comme cuillères à parfum, dont elles pouvaient remplir l'office pendant les cérémonies funéraires, plutôt que pour les repas, à cause de leurs très petites dimensions.

5° Une autre cuillère d'argent à palette ovale et à courbure au-delà du manche, terminée en pointe, et dont les moulures qui l'ornent en font une petite pièce d'orfèvrerie soignée.

6° Une cuillère aussi d'argent à palette ovale chantournée et à manche incomplet formé par des facettes diamantées d'un très joli effet.

Cet ensemble d'objets funéraires des premiers siècles constitue pour notre Musée un précieux don et nous ne saurions trop remercier de sa libéralité, M. Aufauvre, qui avait jusque-là refusé de s'en dessaisir, même par des offres de sommes importantes. Nous avons vu quelques fragments du crâne du défunt qui gisait entouré de ses précieux vases ; le reste de la dépouille ayant été négligé dans la terre, par les trouveurs.

D'autres sépultures moins riches ont été découvertes dans ce même bois, j'ai pu me procurer une petite cuillère en bronze, variant peu avec celle désignée sous le n° 5. Toutes ces sépultures par inhumation remontent au commencement du IVe siècle.

Un cimetière de cette époque, ayant montré quatre-vingt-cinq sépultures, a été soigneusement fouillé à Abbeville, commune d'Homblières (Aisne), par M. J. Pilloy en 1883 (1). Cet heureux confrère qui avait déjà exploré ceux de Vermaud et Renausart a recueilli plus de cent ornements de parure sur des squelettes de

(1) Mémoire de la Société académique de Saint-Quentin, tome 6, 1886

femmes et de guerriers, vases en poterie, en verre, armes et dix-neuf vases ou plateaux de bronze, dont une aiguière en bronze doré, un plateau de bronze étamé et un seul revêtu comme les nôtres, de feuille d'argent, ce qui démontre la rareté de ces types de l'industrie gallo-romaine et fait encore valoir davantage le précieux don de notre compatriote.

— M. Pérot donne lecture d'une notice nécrologique sur notre confrère le frère Asclépiades, décédé récemment.

Le frère Asclépiades était tout dévoué à notre Compagnie et plus d'une fois il nous a fait des dons de livres précieux, aussi la Société décide que la notice de M Pérot sur ce regretté confrère sera annexée au procès-verbal.

— Est admis en qualité de membre correspondant M. Charles Tixier.

LE FRÈRE ASCLÉPIADES.

J'ai la douleur d'annoncer à la Société d'Emulation la mort de l'un de nos sympathiques confrères, le vénéré Frère Asclépiades, membre correspondant.

Dévoué à notre Bourbonnais et à ses institutions, le Fr. Asclépiades n'a cessé de nous témoigner non-seulement son affection, mais encore tout l'intérêt qu'il portait à notre pays, et à la Société d'Emulation dont il suivait les travaux avec sollicitude Son nom est souvent répété dans les colonnes de notre Bulletin, soit par des notes, soit par des envois de ses travaux, de documents ou de livres intéressant notre province, et ajoutons qu'en avril 1882, la Société d'Emulation recevait pour sa bibliothèque un don de livres magnifiques. Ce sont les œuvres de M. J. Barrois, ancien député du Nord.

M. Barrois ne voulant pas que ses ouvrages fussent mis dans le commerce après sa mort, son exécuteur testamentaire les avait remis au Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, le priant d'en disposer à son gré en faveur des principaux établissements de son Institut ou des personnes qui s'intéressent aux études archéologiques et philologiques. Le Frère Asclépiades, dans cette circonstance, n'avait pas oublié notre compagnie et obtint pour notre bibliothèque les œuvres de M. J. Barrois. Que de fois m'a-t-il demandé ce qui se faisait au sein de notre compagnie : je me plaisais à le tenir au courant des travaux scientifiques ou littéraires qui s'y produisaient ; c'était pour lui une douce satisfaction d'entendre parler du Bourbonnais dans lequel il a passé de longues années en répandant le bien, et en laissant d'heureux souvenirs.

Si nous avons perdu en lui un confrère dévoué, l'Institut des Frères a perdu l'une de ses plus vives lumières : sous le grossier vêtement du Frère des Ecoles chrétiennes, il y avait là un profond érudit, un savant des plus modestes, mais aussi des plus distingués, son humilité semblait le faire ignorer, il y avait dans cette grande âme une intelligence des mieux douées, et qui fut souvent employée pour résoudre de graves questions théologiques, il connaissait à fond tous les anciens textes, il avait commenté les Ecritures sacrées qu'il expliquait avec clarté, son érudition des plus vastes le désignait comme un théologien dont les décisions et le jugement faisaient autorité : archéologue, linguiste, paléographe, philosophe, historien et littérateur, il dissimulait toutes ses connaissances que révélaient sa conversation attrayante, et ses ouvrages que sa modestie lui empêchait de signer.

La Société historique de Langres, son pays natal, lui avait décerné une médaille d'or, pour une étude histo-

rique sur ce pays, et mise au concours. Les travaux qu'il donna ensuite à cette Société sont importants.

L'an dernier, il adressait à ses amis la notice biographique sur le Frère Irlide, supérieur général de l'Ordre, et dont il était l'assistant. Ce travail comprend 200 pages d'un texte compact de format in-8°.

Sa modestie, sa simplicité, sa grandeur d'âme le caractérisaient aussi particulièrement, il était l'ami de tous, sa paternelle préoccupation durant la direction qui lui avait été confiée du pensionnat Saint-Gilles, lui valut l'affection de cette multitude d'enfants, devenus hommes aujourd'hui, et qui conservent de lui un filial souvenir. Plus tard, devenu Visiteur du district dont Moulins était le chef-lieu, il demeura longtemps au Noviciat de Moulins, augmentant encore le nombre déjà si considérable de ses amis.

Depuis, il fut appelé à Paris pour assister le supérieur-général, il éprouva une peine sensible à se séparer d'un centre d'affections, le devoir fit taire ses sentiments, il emporta à la rue Oudinot le cœur de ses amis, et malgré la multiplicité de ses occupations, il ménageait encore le temps de penser à eux, et dans la correspondance régulièrement suivie que j'avais avec lui, il y avait toujours un bon souvenir pour la Société d'Emulation, et un mot aimable pour ses collègues.

Les nouvelles fonctions qu'il occupait à Paris, étaient en rapport avec ses connaissances et ses goûts, en outre de sa qualité d'assistant du Frère supérieur, il avait la direction des archives de l'Ordre, celle de la bibliothèque, et comme Directeur du personnel, il assistait chaque jour au dépouillement formidable de la correspondance qui arrive des quatre coins du monde ; il se réservait les cas difficiles à répondre, et déployait une activité des plus grandes, ne prenant qu'un repos relatif, et donnant tout son temps au travail, à l'étude.

Le F. Asclépiades avait formé d'importantes collections de documents historiques classés avec cette méthode qui réglait tous les actes de sa vie, en outre, il avait créé un médailler religieux qui est un musée métallique des faits se rapportant à la divinité ou aux saints de tous les pays du monde.

En outre des travaux qu'il fit publier pour l'éducation de la jeunesse, il a rédigé un Catalogue manuscrit des plus importants sur la bibliographie de la Haute-Marne, et plus particulièrement de Langres.

Son zèle pour l'accomplissement des devoirs de son état était aussi grand que son amour pour le travail ; il pratiquait l'observance de la règle dans toute sa rigueur, son humilité était froissée quand il était appelé à diriger l'une des retraites annuelles des Frères, il édifiait par sa piété et l'excellence de sa parole la nombreuse assistance avide de l'entendre, et c'était un grand bonheur pour ceux qui faisaient partic de cette retraite d'avoir le F. Asclépiades pour la diriger.

Tant de travaux, tant de fatigues, finirent par ébranler sa robuste santé, il y a deux ans à peine qu'une grave maladie le menaçait. résigné pour la souffrance comme pour le travail, il accepta avec humilité, avec amour, les épreuves de la terre. Au commencement de cette année, c'était le 7 février dernier, il suivait encore les exercices d'une retraite, et le soir, à la fin des offices, il succomba en rendant à Dieu sa belle âme ; il mourait de la mort du juste. Son souvenir restera longtemps vivace au milieu de l'Institut des Frères dont il était l'une des gloires et sa mémoire sera toujours bénie de ceux qui l'ont connu

Francis PÉROT

Séance du 7 mai.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale dans la première livraison du tome XIII du Bulletin de la Société archéologique de Béziers, dans un article ayant pour titre : poèmes didactiques latins par les R. P. Jésuites, deux de nos compatriotes, le P. Claude Griffet, auteur de *Cerebrum* et le P. Henri Griffet, auteur de : *De arte regnandi*. Il appelle l'attention de la Société sur le catalogue des portraits de voyageurs et de géographes que possède la Société de géographie de Paris et parmi lesquels se trouve le portrait de notre compatriote F. Péron.

M. Bernard connait quatre portraits de F. Péron exécutés par différents artistes, l'un qui se trouve dans la première édition du *Voyage aux terres australes*, un autre dans la deuxième édition de ce même ouvrage, un troisième dans le volume de M. Girard sur la vie et les travaux de F. Péron, ce même portrait a été inséré dans le tome IX de notre Bulletin, enfin un quatrième portrait très finement gravé par un artiste éminent, Ambroise Tardieu. Au reste tous ces portraits ne sont que la reproduction du dessin de M. Lesueur.

— M. E. Olivier offre pour notre bibliothèque l'ouvrage suivant dont il est l'auteur : *Catalogue des Lampyrides*, faisant partie des collections du musée civique de Gênes.

— M. Pérot lit la note suivante sur un ouvrage de Jean Duret :

Catalogue Etienne à Leipzig : *Alliance des lois romaines avec le droit français, contenu aux ordonnances des Rois*, par J. Duret, Bourbonnois. — Paris, S... 1600, grand in-4°.

Il donne lecture des noms et des ouvrages de nos compatriotes admis au salon de 1886 ; il désirerait que cette note fût insérée au procès-verbal.

Cette proposition est favorablement accueillie par la Société ; plus d'une fois déjà, on avait inséré au procès-verbal les noms des artistes bourbonnais admis au salon.

LE BOURBONNAIS AU SALON

ANNÉE 1386.

—

SECTION DE PEINTURE.

1° MM. CASSARD (Pierre-Léon), de Vichy.
1° *Portrait de Mlle A. L.....*
2° *Le Pastelliste.*

2° CHARVOT (Eugène), de Moulins.
1° *Intérieur arabe à Djara* (Tunisie).
2° *Les bords de l'Oued-Gabès.*

3° DESBOUTIN (Marcellin-Gilbert), de Cérilly.
Portrait de M. le Dr B.....

4° DESLIENS (Mlle Cécile), de Chavenon.
La table d'un Mélomane.

5° DESLIENS (Mlle Marie), de Chavenon.
La mère Framboise.

6° LOPISGICH (Georges-Antonio), de Vichy.
Le vieux Cayeux (Somme).

7° MM. Pepin (Edouard), de Moulins.
Le Gué des Vaches (Bourbonnais).

DESSINS.

8° Racine (Jean-Baptiste-Charles), de Moulins.
1° *Hirondelles*.
2° *Francesca et Paolo* (aquarelles).

SCULPTURE.

9° Bureau (Mme veuve Louise), de Lapalisse.
1° *Edmée Desmaze*. Buste en marbre.
2° *Maurice Colonieu*. Buste plâtre.

10° Carlet (Gabriel-Jules), de Moulins.
Portrait de M. X..... Buste plâtre.

11° Coulon (Jean), d'Ebreuil.
1° *Hebe cœlestis*. Groupe plâtre.
2° *La Musique*. Groupe marbre.

12° Dubut (Didier), de Moulins.
Ronde de fillettes. Bas-relief en terre cuite.

12 *bis*. Mony, de Commentry, un bas-relief.

GRAVURES.

13° Belin (Gaspard), de Moulins.
Le Pré des Graves à Villerville. D'après d'Aubigny. Gravure à l'eau forte.

14° Desboutin (Marcellin-Gilbert), de Cérilly.
1° *La Surprise*. D'après Fragonard.
2° *Confidence*. D'après Fragonard. Gravures à l'eau forte.

15° Lopisgich (Georges-Antonio), de Vichy.
La plaine de l'Enfer à Cayeux-sur-Mer. Gravure à l'eau forte.

16° MM, PONTENIER (Aimé), de Moulins.
La naissance de Vénus. D'après Boucher. Gravure sur bois.

17° PUYPLAT (Jules-Jacques), de Cusset.
Les ruines du château de Lucinio. Gravure sur bois.

Enfin il communique l'extrait des comptes-rendus des séances des délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne, publié par le *Journal officiel* du 29 avril 1886.

M. BOUCHARD, président de la Société d'Emulation de l'Allier donne lecture d'une monographie de Etienne Regnaudin, né à Moulins en 1622. M. Bouchard appuie sa lecture de nombreuses pièces justificatives qui permettent de rectifier plusieurs assertions inexactes de Guillet, de Saint-Georges et de Jol.

M. BOUCHARD lit au nom de M. ESMONNOT une étude sur des vases en terre cuite trouvés à Gannat, à Saint-Pourçain, et à Toulon (Allier), ces vases appartiennent, les uns à l'époque gauloise, les autres à l'époque gallo-romaine. Ils sont ornés de rinceaux et de dessins géométriques. Le travail de M. Esmonnot fait également connaître la découverte d'une statue antique en pierre au mont Giraud (Saône-et-Loire).

— M. de Brinon communique un travail sur une pierre dite de la mesure se trouvant dans la commune de Maillet, canton d'Hérisson.

— M. Croizier, notre trésorier, informe la Société qu'il a touché l'allocation du Conseil général, 2,600 francs, pour le Musée départemental. Cette somme, comme il a été décidé dans une précédente séance, servira à reconstituer notre capital avancé pour acquérir les vases de la collection Esmonnot. M. le

Trésorier est autorisé à déposer cette somme à la caisse d'épargne de Moulins.

— M. Bertrand fait diverses communications sur des villas gallo-romaines découvertes par lui, ces temps derniers, dans notre département et dont il se propose d'entretenir plus longuement notre Société.

Il ajoute que voulant répondre à l'invitation faite à notre Société par les organisateurs de l'exposition industrielle qui a lieu en ce moment à Limoges, il avait construit pour y figurer une série de fours de potiers gallo-romains. La commission de cette exposition lui a répondu que son envoi ne pouvait être admis à cette exposition faute de place.

— M. Pérot donne lecture des notes suivantes :

1° Sur une statue de saint Michel.

2° Une église romane sur l'emplacement de la collégiale de Moulins.

3° Nouveau dépôt de tuf ponceaux aux tuileries d'Iseure.

Statue de saint Michel. — Cette sculpture taillée dans un seul bloc de chêne appartient au XVIIe siècle ; elle formait la partie supérieure de l'abat-voix de la chaire de l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux de Moulins, cette église a été démolie par ordre de la municipalité de Moulins en date du 1er frimaire an II, ainsi conçu :

. . . .

« Ordre est donné de briser les statues en pierre qui « sont dans les églises de la ville, de brûler celles en « bois, d'abattre les clochers, de fondre les cloches, le « cuivre, le plomb, etc. »

. . . .

Cette statue mesure 0^m^ 92 de hauteur, elle est un peu



plus grande que la moitié de la taille moyenne. Saint Michel terrasse un monstre, comme on a l'habitude de le représenter, sa figure est simple, noble, la tête nue ; il est vêtu à la romaine, une cuirasse (1) lui ceint la poitrine, elle est terminée par la ceinture à lanières ; il est chaussé de caliges terminées en cothurne.

Cette remarquable pièce d'un beau style est d'une exécution très artistique, elle rappelle la statue du Duc de Montmorency sur son tombeau à Moulins, et tout porterait à croire que ce serait l'un des artistes qui a travaillé à cette grande œuvre, qui aurait sculpté cette statue.

Serions-nous en face du ciseau de notre célèbre compatriote Regnaudin ?

Un critique d'art pourrait cependant répondre à cette question.

Cette sculpture a été possédée par les parents de M. Dupont, menuisier à Moulins, son grand père l'avait sollicitée des démolisseurs de l'église qui la lui donnèrent à la condition de l'emporter dans un sac pour ne pas les compromettre, et de la brûler ensuite. M. Dupont la scia en effet assez adroitement pour ménager la statue, une partie du monstre, de la draperie, et un bras furent sacrifiés, mais le bras a été conservé.

M. Béchu vient d'acquérir cette précieuse statue, de M. Dupont.

Tuf ponceux. — Je viens de découvrir un autre dépôt de trachytes, de laves et de ponces provenant des éruptions volcaniques des monts d'Auvergne, dans un puits que l'on a creusé dans la tuilerie exploitée par M. Pouly, aux tuileries d'Iseure Les ponces y sont disposées en couches stratifiées comme dans l'estuaire des Combes, ainsi que je l'ai expliqué dans un mémoire sur ce dépôt

(1) Lorica ainsi nommée des bandes de cuir qui la formaient ou la terminaient.

trachytique, inséré dans le tome XI des bulletins de la Société d'Emulation, — page 189.

Depuis, j'ai reçu de M. Lecoq de l'Académie de Clermont, une lettre dans laquelle il reconnait la vraisemblance des hypothèses que j'ai émises au sujet de ce dépôt des Combes, provenant des volcans éteints du Puy-de-Dôme.

Dans le même puits, j'ai recueilli dans la couche des ponces, un fragment de bois fossilisé roulé, ayant les arêtes mousses, et que je rapporte au chêne ou au châtaignier, ce qui confirme encore mes opinions relatives à une dissertation que j'ai eu l'avantage de lire à la Société d'Emulation, le 5 décembre 1884, sur les bois silicifiés de Plaisance, sur leur nature et leur origine.

Un arbre entier de la même essence vient d'être découvert dans les déblais de la tranchée du chemin de fer de Chagny, près du pont de Bagueux, à 300 mètres environ de la maisonnette n° 3.

J'ai lieu de croire que ce nouveau dépôt de tuf ponceux n'est qu'une partie de l'immense dépôt qui s'étendrait jusqu'aux Combes, à plus de deux kilomètres des tuileries d'Iseure.

Eglise romane. — Parmi les matériaux retirés des démolitions de la sacristie de la cathédrale de Moulins, et du caveau qui était au-dessous, j'ai remarqué deux débris de colonnettes, un chapiteau et un claveau d'archivolte, le tout provenant du portail d'une église ou d'une chapelle romane.

Un autre chapiteau sculpté, et de la même époque, qui avait été promis au musée départemental, a été soustrait ces jours derniers.

Ces débris sont en grès rouge de Coulandon ainsi que la plus grande partie des autres matériaux.

Le chapiteau est formé d'un tailloir retombant sur une très grosse tore, une astragale le termine.

Le claveau cintré portait en relief deux mascarons elliptiques circonscrits par une bande détachée. Ce genre d'ornementation réservé aux archivoltes du portail était très employé dans l'application du roman bourguignon.

La présence de ces débris, appartenant au commencement du XIe siècle, semble naturellement indiquer qu'une chapelle ou église avait été édifiée sur l'emplacement même de cette partie de la collégiale de Moulins, et cette église fait supposer une agglomération plus ou moins importante à laquelle notre ville aurait succédé.

Ce serait alors l'origine de notre cité reconnue au XIe siècle, ces pierres en sont les témoignages authentiques, leur place est tout indiquée au musée départemental avec l'indication de leur origine.

Séance du 4 juin.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière séance ; parmi eux, se trouve, offert par l'auteur, M. le docteur P. Regnault, médecin inspecteur des eaux de Bourbon-l'Archambault : *Bourbon-l'Archambault, ses eaux minérales et ses nouveaux thermes. — Guide pratique et médical du baigneur et du médecin.*

— M. Pérot fait la communication suivante extraite des mémoires du duc de Guise. Amsterdam 1703, tome Ier, page 260.

« En sortant du château de Gayette, l'on me fit voir « le corps de *Charles de Bourlon*, qui est debout dans « une quaisse, vis-à-vis de la chapelle, appuyé sur un

« bâton de commandement avec son chapeau sur sa « tête; botté, et revêtu d'une casaque de velours vert « avec un galon d'or ; il est fort bien conservé. Il étoit « de fort belle taille et des plus grands hommes de son « temps ; l'on remarque tous les traits de son visage, « il me parût d'une mine fort fière, et telle que la pou- « voit avoir un homme d'aussi grand mérite, et d'un « courage aussi inébranlable qu'il le fit paraître à sa « mort. » . . . .

. . . .

— M. Bertrand a reçu une lettre des plus flatteuses de M. le Président de la Société *La Diana*, lui annonçant que son travail sur une réunion d'habitations gauloises dans la commune de Gentianaire et au hameau de Gal, canton de Saint-Georges-en-Cousan (Loire), serait inséré dans la publication de cette Société, et il remercie en même temps notre confrère, de cette communication qu'il considère d'un grand intérêt pour l'histoire gauloise dans notre pays.

M. le Secrétaire-Archiviste dépose sur le bureau un travail de notre confrère M. Rossignol : *Les Bractioles de Vichy*, ce travail avait été déjà présenté à notre Société dans une de ses précédentes séances par M. Bertrand, qui, par les renseignements qu'il a fournis à M. Rossignol, a largement collaboré à ce travail.

— Le même confrère donne lecture des deux notes suivantes. Dans la première il décrit les objets offerts au Musée départemental par M. Jean Bouillet. Dans la deuxième il rend compte de nouvelles découvertes archéologiques faites par lui dans le département.

M. Jean Bouillet, entrepreneur de travaux de ciment à Moulins, fait don au Musée : 1° d'une plaque octogonale de pierre tendre, de 0 m. 34 c. sur 0 m. 25 c. aux armes

de la ville de Moulins, effacées, l'écusson sur lequel on aperçoit quelques traces de peintures bleues est entouré d'un cartouche à volustes, en saillie moindre que l'écusson, dans le goût du XVIIe siècle ; du reste au bas, est la date : 1657 (1637 ou 1657), le crochet supérieur du 3e chiffre ayant été négligé.

Cet écusson a dû être scellé à un mur, ainsi que le montre au sommet, une entaille de crampon ; il a été recueilli par le donateur dans les matériaux de démolition de l'ancienne église dite de Saint-Nicolas, aujourd'hui le Sacré-Cœur où il devait indiquer soit une édification de la chapelle ou une restauration d'une partie du monument par la municipalité d'alors ; au pourtour, sur la tranche, sont gravés les noms des administrateurs de Moulins : I. PALIERNE. MAIRE I. VERNOY. PREMIER. PIERRE. HEVLHARD. SEC. C. GEORGEON. C. DANCY ESCHEVINS.

2° Un fragment de sculpture sur bois de noyer, formé de feuilles largement retournées, encadrant un panneau ovale peint rouge sur rouge ; et des dorures représentant une femme couchée accoudée sur une urne, d'où coule une source, cette peinture est fatiguée et provient du château du Parc, à Saint-Gerand-de-Vaux (Allier), on est porté à croire qu'elle faisait partie d'une alcôve de l'un des appartements des La Guiche.

— J'ai relevé dans un champ dit : la Gousolle, touchant le village de Voussac (Vosagus), canton de Chantelle, les fondations d'une très somptueuse villa gallo-romaine ; j'ai déjà reconnu quatorze petits ou grands appartements dont on retrouve les fragments de peinture bleue et rouge ; des restes de mosaïque blanc et noir, ces derniers cubes étaient sciés sur place dans des plaques d'*olivante*, transportées de Buxières-les-Mines, comme je l'ai remarqué sur différentes mosaïques de Moulins

(les Champins), Target, Saint-Gerand-le-Puy, Monestier et Buxière.

Il a été recueilli deux éperons en fer, une clef de même métal et une pièce d'argent, que je n'ai pu voir, les débris de vases gallo-romains de toute nature y ont été rencontrés, ainsi que des fragments de meules à bras, en arkose et en lave de Volvic ; j'y ai rencontré pour la première fois, des fragments de terres cuites rouges, engobés de blanc, cintrés, terminés en des enroulements qui devaient former des crêtes, soit à la base ou au sommet des couvertures, pour servir d'antifixes, dans le premier cas ou simplement d'ornement, dans le second ; des trous ménagés avant la cuisson servaient à les fixer avec des clous sur des membrures ou sur le faîtage.

Un puits d'un diamètre de 1 m. 30 a été reconnu dans l'angle sud-est de la villa, il devait alimenter la piscine circulaire, à radier en pente, dont nous avons reconnu les vestiges ; il doit être fouillé après la moisson prochaine et peut-être, nous réserve-t-il quelques objets intéressants, sur l'existence du vieux Vosagus.

— A Varennes-sur-Allier, le Vorocio des Romains, j'ai recueilli quelques beaux spécimens de fragments de vases, l'un, une urne à engobe mordorée par la couche des micas, que déposaient si savamment les potiers, des bords de bols à engobe verte-noirâtre à impressions en creux de petites marguerites ajustées, pour former un dessin, en forme d'écran ; et enfin un fragment de moule en terre grossière, comme de la tuile, donnant au moulage, le nez, la joue et l'œil d'un visage, moulé sur nature, ce qui confirme l'existence d'officines de potiers-modeleurs que j'y avais reconnue il y a bien des années.

— En compagnie de deux de nos confrères, MM. Sarrot et Raynaud, nous avons fait des fouilles au sud de Gannat, près de la chapelle Sainte-Procule, dans un ancien champ de sépulture où les squelettes sont enter-



rés à peu de profondeur dans les désagrégations du granit qui émerge sur toute la côte; les cadavres sont orientés de l'Orient à l'Occident et entourés d'un rang de pierres brutes qui forme une petite enceinte; jusque-là, il n'a été trouvé aucune monnaie ni aucun attribut autour de ces cadavres.

Nous avons reconnu beaucoup de fragments d'habitations gallo-romaines, sur un mamelon qui n'est séparé de cette nécropole que par une très petite vallée au Sud. était-ce le champ de sépulture de ces habitants ou ces cadavres résultaient-ils des suites d'une bataille? Les fouilles qui s'y continuent pourront élucider la question.

Ce champ de sépulture a beaucoup d'analogie avec un semblable que j'ai reconnu au Nord de Beaulon, à la différence que les cadavres, là, étaient recouverts de grosses pierres, pour les garantir des animaux carnassiers; parmi ces moëllons, nous avons remarqué surtout des calcaires oolithiques de Mesves (Nièvre) que les Romains remontaient par la Loire et des fers de Gilly ou de Chizeuil, sur la rive droite de ce fleuve.

Cette nécropole avait dû remplacer au commencement du IVe siècle, celle qui était dans le parc de M. Bayon, au sud du village et qui a été si consciencieusement fouillée par MM. les abbés Dupré, Beaufrand et Cayot et qui a fourni tant de beaux vases à incinérations et de représentations d'animaux et de statuettes.

Séance du 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— L'Association française pour l'avancement des

sciences doit tenir une réunion à Nancy le 12 août, MM. Doumet-Adanson et Bouchard sont priés de vouloir bien représenter notre Compagnie à cette réunion et d'offrir en notre nom un exemplaire du Catalogue départemental à cette Société.

— M. Pérot fait passer sous les yeux de ses confrères le dessin colorié d'un collier de perles de verre, d'os et dent de loup perforée, trouvé sur l'emplacement du champ de foire de Talène, commune de Coulanges (Allier).

Le même confrère donne lecture d'une analyse du *Journal des savants*, numéro de mars 1885.

Il lit également la note suivante extraite de l'histoire de France de Bordier et Charton, tome II, page 153.

« A peu près en ce temps (1530), paraissait à Londres « la grammaire française (en anglais) de Johnn Pals- « grave, puis, toujours en vue des étrangers, un pro- « fesseur de langues établi à Londres, nommé Claude « de Saint-Lien, natif de Moulins, publiait en 1580, « sous les auspices de la reine Elisabeth, un traité de « la prononciation, et quatre ans plus tard, Théodore « de Bèze en publiait un semblable à Genève, l'un et « l'autre en latin. »

Enfin il communique les renseignements suivants sur une vente d'autographes.

Vente d'autographes du 14 avril dernier à l'hôtel Drouot par M. E. Charavay.

N° 13. — Pierre II, duc de Bourbon, époux de Anne de Beaujeu.

Curieuse lettre signée avec suscription. Troyes, le 11 mai 1486, avec la signature

« Ve BEAUJOLOIS PIERRE. »

N° 119. — Lettre de Marie Béatrice d'Este, reine d'Angleterre, femme de Jacques II, née en 1658, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1718.

Lettre en français datée de Bourbon-l'Archambault 16 mai 1701.

« Jacques qui est très affaibli se trouve bien ici de « prendre les eaux en bains et en douches. Il en sera « de lui ce qu'il plaira à Dieu. »

Le roi mourut la même année, les eaux de Bourbon lui avaient été conseillées par le médecin Fagon.

— M. Bertrand informe la Société qu'il a été fait à Souvigny ces jours derniers une photographie du tombeau du duc Charles de Bourbon, qui se trouve dans l'église de cette ville. A cette occasion, il a placé autour de ce tombeau mutilé des débris de statuettes qui se trouvent au Musée départemental, et ces débris s'adaptent parfaitement à ce tombeau.

Le Musée possède des débris de marbre qu'il suppose appartenir au tombeau du duc Louis II.

— M. Bouchard donne lecture d'un fragment de son histoire de Saint-Pourçain, à laquelle il travaille depuis de longues années. Le fragment qu'il nous communique a trait au pont de Saint-Pourçain.

Séance du 6 août.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve un numéro du Bulletin général de thérapeutique, offert par notre confrère le docteur F. Méplain

et qui contient un article qui a pour titre : *La pelleterine peut-elle être prescrite aux enfants ?* article dont il est l'auteur.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et de sa réponse à cette lettre.

. . . .

Il ajoute que si notre Société a obtenu cette allocation de 1,000 francs, c'est grâce aux bons offices de M. le Conservateur du Musée, M. Queyroy, qui a su attirer l'attention bienveillante des membres du comité des travaux historiques et scientifiques, sur la publication de la première partie du Catalogue du Musée départemental.

— M. Bertrand donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Ruines antiques découvertes récemment dans la commune de Molles* (Allier). Ce travail est accompagné d'une planche représentant divers objets trouvés dans ces ruines.

— M. Pérot communique à la Société un travail sur *un collier gallo-romain. Étude sur les talismans*, et la note suivante concernant la bibliographie bourbonnaise et un compte-rendu d'un article du *Journal des savants*, mars 1885. *Histoire de l'Inde*, analyse par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, Londres 1867-1868, 4 volumes en 5 tomes.

Note bibliographique, extraite des archives du Bibliophile publiées par Claudin, à Paris ; N° 2,115. Septembre 1885.

—

N° 8,709. — *Inventaire des livres composant la bibliothèque des Seigneurs de Jaligny en* 1413, par Leroux de Lincy. Paris 1885. Prix : 5 fr.

Vente d'autographes, chartes et documents historiques, provenant du cabinet d'un amateur de province du samedi 29 mai 1886.

—

— *Coustumes du païs et duché de Bourbonnoys*, par Potier, lieutenant en la ville terre et justice d'Huriel en Bourbonnois.

A Moulins, chez la veuve Vernoy et Claude de Chome, son neveu, imprimeurs de la ville et du Collège royal, vis-à-vis de l'Eglise Saint-Jean, aux armes de France.

1701. — in-4° 484 pp. en bois gravé.

—

N° 147. — *Quittance de Pierre de Chantelle, conseiller du Roi* — (Bourbonnais) du 7 juin 1426 — à Jean Jeaune, receveur du Languedoc, de 620 liv. tournois.

—

N° 214. — *4 Pièces en allemand* du 22 juillet au 25 août 1815.

Ces documents sont relatifs à l'occupation du Bourbonnais par les Alliés, après Waterloo.

Ordres d'occupation de Moulins et du bassin de l'Allier par les troupes du général Geramb et le baron Lederer. Au nom du maréchal Schwarzemberg, une de ces pièces est signée de lui.

—

— Sont présentés en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres par MM. Bouchard, Queyroy et Bernard, M. A. Vayssière, archiviste de l'Allier et en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, par MM. Faure, Pérot et Bernard, M. l'abbé Clément, vicaire à Huriel.

Séance du 5 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière séance, parmi eux se trouvent offert par nos confrères : *Récits et fragments d'histoire — Gannat et ses environs,* ouvrage de M. le docteur Vannaire, et la *Muguette,* roman par M. F. de Biotière. Il signale un article inséré dans le *Courrier de l'Allier,* du 28 septembre 1886, de notre confrère M. F. Pérot et qui a pour titre : *Le lac bourbonnais et le dépôt de tuf ponceux d'Iseure.*

Il donne ensuite lecture de deux circulaires émanant du Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, l'une en date du 16 octobre, demandant l'avis de notre Société au sujet de la date de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne et s'il ne serait pas préférable de fixer cette réunion aux vacances de la Pentecôte, et non comme cela a eu lieu jusqu'ici, aux vacances de Pâques.

Dans l'autre circulaire, en date du 26 octobre, il est rappelé qu'on nous a fait connaître les questions choisies par le Comité des travaux historiques et scientifiques et parmi ces questions se trouve une enquête sur les assemblées générales de communautés d'habitants.

M. le Ministre pense qu'il faudrait joindre à ce travail les documents relatifs aux délibérations sur des intérêts religieux. Dans le cas où celles-ci auraient motivé des réunions spéciales, il semble utile à M. le

Ministre d'indiquer ce que les réunions ont pu présenter de particulier au point de vue des convocations, de la présidence, du lieu et du mode de délibération, de la rédaction des procès-verbaux, etc.

Il lit enfin une lettre du Secrétaire du Comité d'organisation du cinquantenaire des chemins de fer en 1887 qui l'informe que dans sa dernière séance le Comité d'organisation a désigné le Président de notre Société parmi les membres appelés à composer le Comité de haut patronage du cinquantenaire.

— M. F. Pérot fait hommage à la Société d'une brochure qui a pour titre : *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*, par M. L. Delisle, il donne à ce propos communication d'un travail dont il est l'auteur : *Le Bourbonnais et le siége d'Orléans.*

Il communique ensuite la note suivante :

M. Boscher, l'intelligent directeur du théâtre Déjazet, vient de recevoir une pièce en un acte ayant pour titre : *Les Plumes de coq* par notre ami et compatriote Francisque de Biotière.

A bientôt la représentation de ce joyeux éclat de rire.

— M. Bertrand entretient la Société de découvertes gallo-romaines faites à Saint-Martinien par M. l'abbé Clément. Ces débris consistent en briques avec des entailles particulières, de clous en fer presque neufs et différents objets de poterie, indiquant que là se trouvait une villa gallo-romaine.

Dans la commune de Marigny, le même confrère a trouvé des restes anciens, dans une propriété appartenant à M. Meunier.

Il propose ensuite de céder pour le Musée dépar-

temental les différents objets qu'il a trouvés dans une fouille faite par lui à Voussac. Cette fouille lui a occasionné une dépense de 140 francs. La Société décide que cette proposition est renvoyée à la commission du Musée.

— M. Bouchard appelle l'attention de la Société sur une mesure qui serait importante à prendre, celle de prier le Conseil général de l'Allier d'assurer contre les risques d'incendie les collections du Musée départemental, et d'assurer notre bibliothèque contre le même danger.

Il fait passer sous les yeux de ses confrères une hache en silex carbonifère, provenant de Saint-Hâon-le-Châtel, trouvée par son fils, M. H. Bouchard, commune de Toulon au lieu dit le Vergniaud.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la nomination au scrutin du bureau de l'année 1886-1887.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. le comte G. de Soultrait, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu et proclamé président pour l'année 1886-1887.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés : MM. Bertrand, pour la classe des sciences ; Bouchard, pour la classe des lettres ; Doumet-Adanson, pour la classe des arts.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint. M. le vicomte de Brinon, ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé secrétaire-adjoint.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1886-1887 :

Président : M. le comte G. de Soultrait.

Vice-Présidents : MM. Bertrand, pour les sciences.
Bouchard, pour les lettres.
Doumet-Adanson, p[r] les arts.

Secrétaire-archiviste : M. G. Bernard.

Secrétaire-adjoint : M. le vicomte de Brinon.

Trésorier : M. H. Croizier.

Conservateur du Musée : M. A. Queyroy.

— Sont admis en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. A. Vayssière, et en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. l'abbé Clément.

Séance du 3 décembre.

Présidence de M. le comte G. de Soultrait.

Avant la lecture du procès-verbal, M. le comte G. de Soultrait remercie notre Compagnie d'avoir bien voulu l'appeler à la présidence. Il ajoute que s'il n'est pas bourbonnais par sa naissance, il peut se considérer comme l'étant par sa famille, par ses relations d'amitiés et il pourrait dire aussi par ses travaux, et pour ne citer que les deux principaux ouvrages qui touchent à notre pays nous savons tous qu'il a publié un *Armorial du Bourbonnais* justement estimé, et que notre Bulletin (tome VI) contient de lui une étude sur la *Numismatique bourbonnaise* du plus grand intérêt. Au reste, notre nouveau Président

nous assure de son complet dévouement et il nous promet de présider un grand nombre de nos séances.

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion et il invite, comme ses prédécesseurs, ses confrères à rendre compte des volumes que nous recevons, nos séances seraient ainsi bien remplies et de plus les sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance, en lisant nos procès-verbaux verraient qu'on s'occupe de leurs travaux.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, se trouve une brochure contenant le programme d'un nouveau recueil mensuel, historique, archéologique et artistique : *Les Annales bourbonnaises*, publiées sous la direction de MM. E. Delaigue et A. Vayssière. Dans ce programme, nos confrères exposent leurs projets et rendent un juste hommage à plus d'un membre de notre Compagnie sans oublier la Société elle-même, qui compte bien dans la limite de son influence aider au succès de cette œuvre nouvelle, qui, dirigée comme elle l'est, semble appelée à un succès complet et durable.

— M. le vicomte de Brinon donne lecture : 1° Etude sur les mammifères fossiles de Saint-Gerand-le-Puy. — Liste des collections de Saint-Gerand. — Liste des espèces décrites dans cette étude. Analyses d'un ouvrage de M. H. Filhol. Annales des sources géologiques par MM. Hebert et A. Milne-Edwards (tomes X et XI).

2° Liste des fossiles du département de l'Allier qui figurent au Muséum de Lyon. 3° Compte-rendu de

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsoniun Institution for the year 1883.

— M. Bouchard lit, au nom de M. Esmonnot, une communication ayant pour objet la découverte d'objets de l'époque préhistorique et gauloise faite au Mont-Giraud et autres localités riveraines de la Loire, touchant à notre département.

M. le Président adresse ses félicitations à M. Esmonnot pour cette communication, où se trouve l'érudition et la saine critique habituelle d'un de nos présidents. Il est heureux de voir que cet ancien confrère, car ses relations avec M. Esmonnot sont déjà anciennes, est toujours sur la brèche, et que les anciens, sans dédaigner les jeunes, sont encore dévoués pour les recherches archéologiques.

— M. Bouchard signale dans le Catalogue de la librairie de Joffroy (décembre 1886) les numéros suivants :

1862. Bourbon (Louis II de), comte de Clermont. Mandement à son secrétaire, 1385. — 12 fr.

Il est en outre qualifié de « comte de Samois, lieutenant du roi en Bourbonnais et Samois, en Limousin, Saintonge, Pierregeurs (Périgord) et Angoumois, et de M. le duc de Berri en ses pays de Berri, d'Auvergne et de Poitou ». On sait qu'il fut otage pour le roi Jean et qu'il prit parti contre Jean-sans-Peur. Il donne ordre à maître G. Séguin, trésorier de Bourbonnais, de payer à Mahiet Croutelle, son barbier et valet de chambre, la somme de 30 fr. d'or pour acheter un roucin pour sa personne, en présence de Ch. de Hengest. Est jointe la quittance du barbier valet de Chambre.

1249. Châteaux de la vallée de la Loire par V. Petit. Parmi ces châteaux, il s'en trouve plusieurs apparte-

nant au Bourbonnais, prix de chaque feuille séparée 2 fr. 50.

1909 Apchon (Lettres signées de Thomas d'), abbé de Saint-Gilbert-en-Bourbonnais, accordant à A. Bouchet dit d'Achières, religieux infirmier de la dite abbaye, d'user de tous ses biens temporels. 1598. In-4°.

— M. Bertrand a fait faire au Musée de Lyon, les photographies suivantes : 1° d'un grand prœfericulum, trouvé à Mont-Gilbert, commune de Ferrière ; 2° de deux patères en bronze ; 3° des photographies représentant un anneau en bronze, inscription au pointillé, trouvé à Vichy.

Il met sous les yeux de la Société une hache très grande en porphyre du Danemark trouvée sur la voie romaine allant de Bourges à Decize près de Langeron (Nièvre).

Enfin, il a déposé au Musée départemental, un écraseur à grain, qui vient des Jardiers et qui servait de seuil à une maison de Moulins.

— M. Pérot donne lecture d'un compte-rendu de l'ouvrage de notre confrère le docteur Vannaire : *Récits et fragments d'histoire de Gannat et ses environs.*

M. le Président après cette lecture félicite hautement M. Pérot de l'art avec lequel il a rendu compte de l'ouvrage de M. Vannaire. Il considère le travail de M. Pérot comme un modèle, à tel point qu'après l'avoir entendu, il n'a qu'un désir, c'est de lire l'ouvrage.

M. Vayssière, tout en s'associant aux éloges adressées par M. le Président, à notre confrère, fait observer que M. Pérot, en reprochant à M. Vannaire d'avoir oublié plusieurs points de l'histoire de Gannat,

est un peu sévère dans sa critique, M. Vannaire n'a pas, dans le volume dont il vient d'être question, voulu traiter d'une manière complète l'histoire de Gannat. Dans ce volume sont réunis des articles de journaux, que M. Vannaire rédigeait au jour le jour. Une particularité de l'histoire de Gannat se présentait, notre confrère la traitait, après l'avoir étudiée. Telle est l'origine de ce volume. Espérons que les documents qu'il contient se trouveront fondus dans une histoire complète de la ville de Gannat.

— M. Pérot fait passer sous les yeux de la Société, un morceau de bois, datant des temps préhistoriques, rongé par les dents de castor. Cet objet provient des découvertes de M. le docteur Prunière, au lac de Saint-Andeol.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin, MM. Melin (l'abbé), Chevalier et de Brinon.

De la Commission du Musée, MM. Esmonnot, Martin-Flammarion et A. Thonnié.

De la Commission d'Histoire naturelle, MM. Migout, F. Méplain et E. Olivier.

De la Commission des Comptes, MM. Seuillet, Girard et Frobert.



ANNÉE 1887.

Séance du 7 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent offert par nos confrères : 1° *L'Antechrist*, poëme par M. l'abbé Fayet ; 2° *Flore populaire de l'Allier*, noms vulgaires et patois des plantes indigènes et cultivées, usités dans ce département par M. E. Olivier ; 3° *Révision du genre Pyrocoelia, Gorh.* (ordre des Coléoptères, femelle des Lampyrides), par M. E. Olivier ; 4° le premier numéro des *Annales bourbonnaises*, publiées sous la direction de MM. E. Delaigue et A. Vayssière ; 5° l'*Annuaire de l'Allier pour* 1887, par l'éditeur, M. E. Auclaire.

— M. Bouchard donne lecture d'un *Extrait du Registre des baptêmes et mariages de la ville de Saint-Pourçain, de* 1625-1631, et le document qui porte le titre suivant : *Forme de jurement faict par Rachel de Champheu auparavant qu'avait lieu l'absolution de l'heresie en laquelle elle a vescu.*

— M. Pérot, lit l'*inventaire des découvertes archéologiques*, faites en Bourbonnais en 1886. Deux plan-

ches accompagnent ce travail. C'est la cinquième année que M. Pérot présente à la Société le fruit de ses investigations, toujours pleines du plus grand intérêt pour notre pays.

— M. E. Olivier fait passer sous les yeux de la Société un objet en grès compact, trouvé dans sa propriété des Ramillons, commune de Chemilly.

D'après l'avis de plusieurs de nos confrères, cet objet semble avoir servi d'abord de polisseur, et ensuite de poids, soit pour un filet, soit pour un métier de tisserand. Il est certainement de l'époque préhistorique, on a trouvé des objets analogues dans le lac du Bourget.

— M. Bertrand présente une hache en porphyre du Danemark, couverte de taches de felspath couleur orange, elle est parfaitement conservée et a été trouvée, il y a environ dix ans, dans le filet d'un pêcheur près de Villeneuve-sur-Allier. Elle appartient aujourd'hui à M. E. de Conny.

Séance du 4 février

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE G. DE SOULTRAIT.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve offert à la Société la première livraison de la *Revue bourbonnaise*, publiée par notre confrère M. Grassoreille. Cette intéressante publication entre dans sa quatrième année, et disons que dans les numéros

du mois de décembre 1886 et dans le numéro de janvier 1887, se trouvent deux gravures à mi-pages, habilement exécutées et représentant des vues du château de Bourbon-l'Archambault.

— M. Frobert membre de la Commission des comptes fait un rapport verbal sur les comptes du Trésorier pendant l'exercice 1886 en ces termes :

Les recettes composées de trois articles principaux, cotisation des associés, subvention du département et par exception pour cette année, subvention de 1,000 francs du Ministre des beaux-arts se sont élevées à. 2,794,55

La subvention départementale (600 f.) a été déposée au livret de la Caisse d'épargnes comme remboursement de partie de l'avance faite pour l'acquisition des vases de M. Esmonnot et celle du Ministre y a été jointe, en prévision des besoins de l'avenir. Par suite, les dépenses sont de. 2,273,30

Il y a donc un excédent de 521,25

Dans cette recette figuraient 100 jetons perçus en nature à déduire . . . 100

Reste en espèces 421,25

Cet excédant n'est qu'apparent, car il reste à payer la note de M. Auclaire, imprimeur, pour le Bulletin. Cette note qui s'élève à 534 fr. 70, n'ayant pas été produite assez tôt, n'a pu être réglée avant la réunion.

La Société possède en outre un livret de la Caisse d'épargne de Moulins arrêté au 31 décembre dernier

à 2,550 fr. 04 et il reste encore à recouvrer sur l'avance faite par la Société pour l'acquisition de partie de la collection de M. Esmonnot, une somme de 650 francs.

Les comptes étant réguliers ainsi que les pièces produites à l'appui des dépenses, M. Frobert conclut à leur approbation

Ces conclusions mises aux voix sont approuvées et décharge est donnée au Trésorier pour sa gestion.

M. le Rapporteur passe ensuite aux propositions de budget pour l'exercice 1887 :

Les recettes se composent des cotisations prévues pour.	1,150
Et de la subvention de 600 francs du département, ci.	600
Ensemble.	1,750

Les dépenses prévues sont :

Employés	240
Musée	650
Bibliothèque	100
Bulletin	500
Secrétaire et divers.	260
Total égal. . . .	1,750

indépendamment de la note de M. Auclaire qui est due et qui sera payée sur l'excédent sauf une légère différence à prendre sur l'article divers.

Les jetons sont de 100. Solde de l'exercice écoulé.

Les propositions qui précèdent sont adoptées et le budget pour 1887 réglé ainsi qu'il vient d'être dit.

— M. Bouchard rend compte d'un poëme de notre confrère M. l'abbé Fayet, curé de Hyds, poème noble-

ment inspiré et où l'on sent à chaque page le souffle du poète chrétien. M. Bouchard donne lecture de quelques passages de la préface, du prologue, où l'abbé Fayet parle en termes émus de ses travaux et de la vieillesse qui s'approche pour lui, il cite encore la quatrième et la septième vision, poésies d'une haute valeur, où le fond et la forme sont d'un écrivain et d'un homme de cœur de premier ordre.

Notre confrère rappelle à nos souvenirs les ouvrages dont M. l'abbé Fayet est l'auteur : *Les Beautés de la poésie.* — *Poésies hébraïques.* — *Poésie allemande.* — *La Cité divine, poème de la religion.* — *La Foi, l'Espérance et la Charité.*

— M. de Brinon donne lecture d'un travail sur la fouille d'un puits gallo-romain à Chateloy, commune et canton d'Hérisson (Allier), et dans quelques lignes il complète son travail, lu à une précédente séance, sur les fossiles de l'Allier.

— M. Bertrand lit la note suivante :

Un laboureur du domaine des Rouyots, commune de Besson (Allier) appartenant à notre confrère, M. E. Burin-Desrosiers, a découvert dernièrement, avec sa charrue, une superbe défense de mammouth silicifiée et dont l'ivoire de l'extérieur a conservé un ton naturel et poli ; elle était brisée en plusieurs morceaux pouvant se ressouder ; M. de Launay, notre sympathique ingénieur des mines, a bien voulu se charger de ce soin ; elle mesure 0 m. 65 cent.

M. Burin-Desrosiers offre pour le Musée départemental, ce fossile, et nous a autorisé à étudier ce lambeau du terrain quaternaire, que nous étions loin de pouvoir soupçonner, dans la vallée de la Dièze, ce qui donnera un point de plus à la savante carte géologique

de notre département à laquelle M. de Launay met la dernière main et qui sera complétée d'une infinité de renseignements qui ne pouvaient être connus de son devancier, M. l'ingénieur Boulanger, par suite des travaux de mines et de chemins de fer qui ont été entrepris depuis la confection de la première carte géologique par cet habile ingénieur.

— Un fragment de mâchoire fossile probablement du même lieu, mais carbonaté, avait depuis plusieurs années, été donné à l'un de mes amis, M. Perret, armurier ; mais les dents qui en avaient été brisées, nuisent à sa détermination ; j'ai été autorisé à le mouler et me fais un plaisir d'en offrir un moulage pour notre Musée.

— M. Pérot communique à la Société une note sur un tetradachme gaulois avec dissertation sur l'art national.

A ce sujet une discussion s'engage à propos de l'art national, le même partout dans les temps primitifs, et M. de Soultrait qui prend une part active à la discussion, invite tous ses confrères à observer avec attention les murs de châteaux et d'églises du voisinage, il a trouvé sur ces murs des inscriptions, naïves il est vrai, mais du plus grand intérêt.

— M. Pérot signale les autographes suivants d'une vente faite par M. Charavay.

Vente d'autographes du cabinet de M. Eug. Charavay fils, 8, quai du Louvre, à Paris.

103ᵉ. Catalogue de janvier 1887.

Nº 16. Pierre de Beaujeu, régent du royaume avec Anne de France, pendant la minorité de Charles VIII.

« Lettre signée, datée de Troyes du 11 may 1486 signée *Vre Beaujolois Pierre*. Prix 45 fr.

N° 69. Jean comte de Coligny Saligny l'auteur des Mémoires en 1617 mort en 1686, quittance signée, 15 fr.

N° 145 Laussedat Aimé, savant français très distingué, astronome et aéronaute, né à Moulins en 1818. Lettre autographe signée : 1875. « J'ai sans doute cherché à être un homme utile à mon pays, et c'est encore mon vœu le plus cher, mais j'imagine que ce doit être là une vertu assez commune...... . »

A la vente de livres et documents de la bibliothèque du duc de Lauraguais Brancas le 8 décembre dernier, il s'est vendu sous le n° 148, le manuscrit suivant, *Mémoire* sur la généralité de Moulins, par d'Ormesson, in-folio.

M. Pérot lit également la note suivante extraite de l'Almanach illustré de la *Gazette d'Auvergne* pour 1887.

J'ai remarqué dans l'almanach illustré de la *Gazette d'Auvergne* pour 1887, que la première horloge publique établie dans la Cathédrale de Clermont-Ferrand en 1408, a été fabriquée par Michel Ardoing, horloger à Cusset en Bourbonnais. Cet artiste était natif de Rouen. Cette première horloge a été remplacée en 1606, la cage en fer qui la contenait existe encore ainsi que la cloche qui en outre d'une longue inscription, porte les armes du roi et celles de la ville.

Séance du 4 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE G. DE SOULTRAIT.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux, se trouve l'ouvrage suivant : *Notice sur La Palice,* accompagnée d'une vue ancienne de la ville et du château,

offert pour notre bibliothèque, par notre confrère, M. R. de Quirielle.

Il rend ensuite hommage à la mémoire de M. Esmonnot, décédé le 20 février, il a le regret de n'avoir pu assister à ses obsèques, la lettre lui annonçant la mort de notre regretté confrère lui étant parvenue trop tard, pour qu'il pût arriver à Moulins à l'heure de la cérémonie funèbre. M. de Soultrait remercie M. Bouchard, notre vice-président, d'avoir bien voulu le remplacer et d'avoir, au nom de notre Société, prononcé des paroles approuvées de tous sur la tombe de cet homme de bien qui laissera, dans notre Compagnie, comme partout, un grand vide.

M. le Secrétaire-archiviste demande à la Société de vouloir l'autoriser à annexer au procès-verbal de ce jour le discours prononcé sur la tombe de M. Esmonnot, par M. Bouchard, un article inséré dans le *Courrier de l'Allier* et un autre dans le *Messager de l'Allier*, par MM. Pérot et Bernard, au sujet de la perte de notre confrère.

Cette demande est favorablement accueillie.

— M. de Soultrait, notre Président, invite à chaque séance ses confrères à rendre compte des ouvrages que nous recevons et aujourd'hui il met en pratique le conseil qu'il donne aux autres en rendant compte de plusieurs ouvrages envoyés à notre Société, entre autres des mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société un plan habilement exécuté par lui, sur la découverte d'une série de mardelles, commune de Coulandon et Marigny, il explique longuement ce

plan qui présente le plus grand intérêt, il a trouvé en particulier dans cet endroit trois meules plates à écraser le grain, deux haches une en basalte, l'autre en serpentine, et une scie en silex.

— Le même confrère nous entretient des fouilles exécutées par lui et par M. l'abbé Cayot, chapelain d'Avermes, dans le jardin des sœurs. Ils ont mis à jour un débris de hache polie en serpentine, un petit mortier en grès micacé, une grande quantité de débris de poterie gallo-romaine et divers ossements humains ou d'animaux, la plupart incinérés. M. Bertrand en faisant cette communication ne donne qu'un aperçu de ce qui a été déjà trouvé, car les fouilles ne sont pas terminées, il espère rencontrer encore bien des objets intéressant l'archéologie.

— Enfin, il nous parle du village de Saint-Aubin; l'église de cette commune se trouve sur une motte romaine, il a trouvé dessus une meule à bras en arkose et quand a eu lieu la construction de l'église, on a mis à jour une foule d'objets gallo-romains, dont plusieurs en or, dit-on.

— M. Pérot donne lecture de la note suivante au sujet de la gravure représentant la rencontre des deux armées françaises à Cognat :

La gravure représentant la rencontre des deux armées françaises à Congnac, acquise par le Musée départemental, et dont une réduction accompagne le savant travail de M. Bouchard, sur les guerres de religion en Bourbonnais, n'est pas la seule qui ait été publiée sur ce fait d'armes. Le nouveau journal, *la Curiosité universelle*, dans son numéro 3, indique outre la bataille de Congnac en Auvergne, le 6 janvier 1568, par Perussin,

une autre représentation de cette bataille gravée dans de plus petites dimensions par Hagenberg (n° 122).

Sous le numéro 126, est indiqué : *La rencontre des deux armées françaises entre Congnac et Chasteauneuf*, le 13 mars 1569, grande et rare estampe gravée par Tortorel et Perussin. Le prince de Condé y est fait prisonnier par d'Argence et de Saint-Jean, tandis que le marquis de Montesquiou lui décharge un coup de pistolet dans la tête.

N° 127 (*ibid*). *L'Ordonnance des deux armées françaises entre Coignac et Chasteauneuf*, le 13 mars 1569, par Perussin ; on y remarque l'amiral de Coligny, d'Andelot, Soubise, de Montmorency, Briquemart, de Condé, La Rochefoucault, de Chaix, de Bassompierre.

N° 128, même estampe, texte allemand.

N° 129, — — petit format, gravée par Nagenberg.

Plusieurs pièces de ce catalogue intéressent le Bourbonnais, le portrait très rare de Jeanne-Charlotte de Breschard, la fondatrice du couvent des Ursulines de Moulins, celui de Louis-Basile de Bernage, le frère de l'intendant du Bourbonnais, et qui a laissé des souvenirs dans notre ville. Les portraits de Berwick, celui de Coligny-Saligny.

— Il présente ensuite l'analyse d'un travail de M. Ed. Jeannez, Paris, Lévy 1886, in-fol. avec héliogravures qui a pour titre : *Le Rétable de la Passion dans l'église d'Ambierle, en Roannais.*

— M. Pérot a inséré dans le journal le *Courrier de l'Allier*, du 5 mars 1887, sous le titre Bibliographie : Le château de la Bastie et ses seigneurs, par M. le comte G. de Soultrait et M. Thiolier, une appréciation de ce livre qui touche par certains côtés au Bourbonnais, puisqu'il est parlé des seigneurs d'Urfé, des

Chateaumorand, qui étaient aussi seigneurs en Bourbonnais.

A propos de cet ouvrage, M. de Soultrait ajoute que bien que la Renaissance eut son foyer à la Bastie, il a trouvé dans le Forez plusieurs productions de l'art qui ont été exécutées bien avant l'école de Fontainebleau. Il serait utile de rechercher en Bourbonnais comme ailleurs l'influence des grandes familles et des prélats sur les productions de l'art, travail de grande importance pour en écrire l'histoire.

— M. le Président donne lecture de deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, donnant avis l'une, que le 25e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 31 mai prochain, l'autre que la onzième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à la même époque.

MM. Sarrot, Bertrand et Bouchard ont l'honneur de présenter comme membre correspondant dans la classe des arts, M. Louis Delesvaux, à Charroux (Allier).

LOUIS ESMONNOT.

Messieurs,

Une existence toute dévouée au travail vient de s'éteindre. Au nom de la Société d'Émulation de l'Allier, je viens adresser à Monsieur Esmonnot le suprême adieu. Ne peut-on pas dire qu'il est mort sur la brèche ; puisque jusqu'à la dernière heure, l'étude ne cessa d'être la préoccupation de son esprit toujours en éveil.

Né à Paris dans les premières années de ce siècle, sa jeunesse studieuse vit s'ouvrir devant elle l'École des Beaux-Arts, dont il gardait un si cher souvenir. Là, son esprit s'agrandit au contact de maîtres habiles et distingués. Là prirent naissance de nobles et solides amitiés qui le suivirent dans sa longue et laborieuse carrière.

Avant de se fixer à Moulins, notre regretté confrère avait habité l'Auvergne qu'il ne se lassait pas d'admirer, et dans ses vieux et curieux monuments d'architecture et dans ses sites si pittoresques qu'il parcourut tant de fois en compagnie d'artistes et de savants.

Pendant plus de quarante ans, Monsieur Esmonnot dépensa, dans sa ville d'adoption, toutes les ressources d'un esprit cultivé, sans cesse à la recherche du beau sous toutes ses formes. Jamais satisfait des résultats obtenus, il travaillait encore, il travaillait toujours, cherchant à atteindre le mieux, son rêve et son tourment de tous les instants.

Dès ses plus jeunes années, une attraction particulière l'attira vers les choses du passé. C'est ainsi qu'il se délassait de ses travaux d'architecture en poursuivant ses recherches archéologiques, grâce auxquelles notre Bourbonnais lui livra plus d'un secret. Posséder et voir ne lui suffisait pas ; collectionneur infatigable et éclairé, le moindre vestige des siècles écoulés lui fournissait un sujet d'étude et de comparaison. Toutes les richesses de ce genre, amassées patiemment durant tant d'années, ont trouvé une place d'honneur à Saint-Germain et parmi les collections du Musée départemental.

Les nombreuses occupations professionnelles de M. Esmonnot ne lui permirent pas toujours de publier les résultats de ses travaux, quoique la Sorbonne, notre Compagnie et les Congrès des Sociétés savantes aient

entendu souvent et avec le plus grand plaisir ses communications variées si étudiées et si consciencieuses.

L'heure de la retraite ne sonna pas pour lui l'heure du repos. Loin de reculer devant le travail, il se fit au contraire une obligation stricte de consacrer ses derniers jours à mettre en ordre et à coordonner le résultat de plus de soixante années de recherches. Alors parurent le catalogue illustré de ses curieuses collections de statuettes et de vases de l'époque gallo-romaine, son étude sur les ruines de Néris, enrichie de nombreuses planches, etc. Hier encore il poursuivait ce labeur opiniâtre, ne voulant rien laisser perdre de ce qui lui avait tant coûté et qui pouvait faciliter la tâche de ses successeurs.

Sous des dehors froids et rigides, M. Esmonnot avait un cœur d'or. Aucune misère ne le trouvait insensible. Tel est le témoignage d'une personne qui lui fut chère entre toutes. Les épreuves ne lui manquèrent pas. Au lieu de l'abattre, elles ne firent que le préparer aux précieuses réalités d'une autre vie. Ne se laissant pas dominer par tout ce qui pouvait le captiver ici-bas, ses regards cherchaient d'autres cieux et son idéal était ailleurs. Que ces consolantes espérances soient aussi les nôtres et qu'elles soutiennent, dans leur cruel chagrin, et sa digne compagne et tous les siens.

Ernest Bouchard.

La mort vient de frapper encore un coup violent. M. Louis Esmonnot a succombé hier soir des suites d'un affaiblissement causé par une vie de travail jamais interrompu. M. Esmonnot est mort sur la brèche, victime du devoir.

Ce n'est pas sans émotion que nous parlons de cette vie d'abnégation, de travail et surtout de désintéressement.

Né à Paris, le 25 août 1807, de parents appartenant à la noblesse de robe, M. de Baviliers, son grand-père, était l'un des jurisconsultes les plus distingués de la capitale. Forcé d'émigrer pendant la Révolution, il rentra en France avec la Restauration, il devint Préfet, et chargé d'ambassade en Belgique, mais cela pour peu de temps. Ces vicissitudes avaient anéanti sa fortune et son fils travailla : il était gentilhomme verrier. Lui-même sur le conseil de son père avait abandonné son nom patronymique, et son fils, devenu notre compatriote, conserva le nom qu'avait adopté son père.

M. L. Esmonnot fit de très brillantes études à Paris. Par une dispense d'âge il devint professeur de dessin dans l'une des plus importantes écoles de Paris, il n'avait que seize ans, et par la même dispense il fut admis à suivre le cours de l'Ecole des Beaux-Arts ; il y obtint les plus hautes récompenses Il n'avait pas dix-sept ans qu'il était répétiteur de mathématiques.

Elève de M. Huyot, architecte d'une grande réputation, il eut pour élève M. de la Silva, l'un des plus éminents architectes qui a attaché son nom à tant de travaux du plus grand mérite.

M Esmonnot fut délégué pour assister dans ses grands travaux M. Leduc, architecte départemental à Clermont, peu après il fut nommé architecte de l'établissement thermal de Néris, et ensuite architecte départemental à Moulins où il arriva en 1836, en remplacement de M. Agnéty.

L'établissement thermal de Néris restera un monument, et les nombreux travaux qu'il fit exécuter dans notre ville et dans le département ont prouvé ses multiples connaissances acquises par un travail de tous les jours.

Archéologue distingué, il fut l'un des fondateurs de la Société d'Emulation de l'Allier, dont il devint le

Président, le Recueil des Bulletins de cette Société savante est rempli de ses travaux archéologiques. C'était un délassement pour lui de s'occuper de fouilles, de recherches, c'est ainsi qu'il publia l'an dernier *Néris antique*, avec de nombreuses planches.

C'est au moment où il allait entreprendre l'impression de tous ses travaux sur la céramique antique que la mort est venue le surprendre.

Les collections qu'il avait réalisées étaient des plus remarquables, les Musées de Moulins, de Saint-Germain-en-Laye, de Saint-Dié-des-Vosges et d'Orléans possèdent aujourd'hui presque toutes ces collections si péniblement rassemblées.

D'un dévouement qui allait jusqu'à l'oubli de lui-même il resta longtemps capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Moulins. Toujours le premier, toujours le dernier au devoir, il est regrettable que de si utiles services rendus avec un dévouement sans bornes n'aient pas été dignement récompensés, mais tous ses concitoyens lui ont rendu justice. C'est parfois la plus juste..

Il était l'un des membres bienfaiteurs de la Société de Secours mutuels de notre ville, il faisait aussi partie de la Société pour la propagation des connaissances utiles.

Partout où il y avait du bien à faire, M. Esmonnot s'y trouvait.

D'une charité inépuisable, son cœur généreux ne connaissait aucune limite devant une misère à soulager. Nous ne voulons pas être indiscrets, mais nous ne pourrons jamais dire assez tout le bien que faisait autour d'elle la maison de notre ami regretté.

Artistes, savants, pauvres et ouvriers, nous avons tous perdu un ami sincère et dévoué !

Francis PÉROT.



Les obsèques de M. L. Esmonnot. ancien architecte du département de l'Allier, décédé dimanche dernier, ont eu lieu, hier mardi ; toute la ville y assistait et M. Bouchard, vice-président de la Société d'Émulation, a prononcé un discours retraçant en quelques mots la vie toute de travail de M. Esmonnot. M. Bouchard a été l'interprête des sentiments de tous.

Nous voulons rendre hommage à cet homme de bien et à ce travailleur infatigable, en racontant brièvement sa vie.

M. L. Esmonnot, était né le 25 août 1807 à Paris, où il fit ses études classiques. Elève d'un architecte de grand renom, M. Huyot, il professa dans une école de dessin à l'âge de seize ans, — il avait obtenu de l'école des Beaux-Arts, à l'âge de quinze ans, des récompenses de la plus haute distinction.

Puis il vint à Clermont-Ferrand seconder un architecte de mérite, M. Ledru, et déjà à cette époque il avait des relations avec le Bourbonnais, comme le témoignent un dessin et quelques lignes insérées dans l'*Art en province* de 1833.

Enfin, en 1836, il était nommé architecte du département de l'Allier. Parler ici de tous les travaux exécutés avec habileté par M. Esmonnot serait trop long, nous ne voulons citer qu'un bâtiment élevé d'après ses plans : l'asile Sainte-Catherine. C'était en 1845, à cette époque peu d'établissements de ce genre avaient été construits, il fallut que M. Esmonnot inventât tout et quand un inspecteur des bâtiments civils vint à Moulins pour juger l'œuvre de l'architecte du département, il fut si satisfait de l'ordonnancement de cet asile qu'il dit à M Méchin, préfet de l'Allier : Vous avez là une construction qui vaut plus que l'argent qu'elle vous coûte.

Nous ne pouvons passer sous silence l'établissement thermal de Néris.

M. Esmonnot pourtant n'était pas seulement un habile architecte, c'était un archéologue et un savant. Il a publié, il y a un an le « Néris antique, » qui renferme des planches qui sont des chefs-d'œuvre.

Aussi, rappeler ses titres comme archéologue serait un long travail, qui sera fait complétement ailleurs, mais disons que jusqu'à sa dernière heure, sa préoccupation principale et sa seule distraction étaient les recherches qui touchaient à l'histoire et à l'art.

Cet homme de bien qui mettait au-dessus de son talent d'architecte et de son mérite comme archéologue les services qu'il pouvait rendre aux autres, trouvait le temps, malgré les travaux de sa profession, de se consacrer à toute œuvre utile.

Pendant de longues années, il fut capitaine des sapeurs-pompiers et fut adoré de sa compagnie ; c'était justice, car quand il s'agissait de se dévouer, il était toujours le premier, ou plutôt il était comme ses hommes, prêt au moindre appel.

Il avait aussi une affection particulière pour la Société de secours mutuels des ouvriers, car tout ce qui touchait aux gens avec lesquels il avait des rapports fréquents ne pouvait le laisser indifférent, et en honnête et bon citoyen, il aimait les ouvriers.

Membre fondateur de la Société d'Emulation de l'Allier, il a été longtemps son vice-président, puis son président, il aimait les réunions de cette Société savante, ses communications étaient fréquentes, on n'a qu'à ouvrir les volumes du Bulletin de cette Société et dans tous on trouvera des travaux de M. Esmonnot.

La vie de M. Esmonnot a été bien remplie, elle peut servir d'exemple, et la douleur qui accable en ce moment sa famille peut trouver un allègement en voyant la sympathie et l'estime dont jouissait celui qu'elle pleure.

Gustave Bernard.

Séance du 1er avril.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE G. DE SOULTRAIT.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion et appelle l'attention de la Société sur le numéro du mois de mars de la *Revue bourbonnaise,* et sur le numéro du mois d'avril des *Annales bourbonnaises,* contenant une notice biographique sur notre regretté confrère Esmonnot, les auteurs de ces notices sont deux membres de notre Compagnie, MM. Seuillet et Bertrand.

— M. de Soultrait rend compte de trois volumes de mémoires envoyés à la Société d'Emulation.

— MM. Doumet-Adanson, Bertrand, Bouchard et Grassoreille, sont désignés pour représenter notre Société à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

— M. Doumet-Adanson présente quatre objets préhistoriques trouvés dans sa propriété de Baleine ; ces objets sont des silex présentant des trous particuliers et qui évidemment ont été faits par des mains d'homme. Le plus curieux de ces objets a quatre faces et se tient sur chacune de ces faces, il est percé d'un trou, dont l'usage présente une explication un peu difficile.

— M. Bertrand a trouvé sur la commune de Diou une pierre en silex gris, qui semble avoir servi à tailler d'autres silex.

Il a découvert sur les limites de la commune de Diou et de Pierrefitte une grande quantité de verres gallo-romains, mêlés à la poterie de la même époque ; tous ces objets étaient à fleur de terre. Il se propose de continuer ses recherches dans cet endroit et d'y pratiquer des fouilles.

Le même confrère informe la Société qu'il a été déposé au Musée départemental un cerf volant sculpté en bois, datant du XVe siècle et trouvé dans la commune de Neuvy-lès-Moulins, près du château de Toury. Cette sculpture est offerte au Musée par Madame veuve Esmonnot.

Enfin, M. Bertrand qui s'occupe à classer les collections de M. Esmonnot, fait à la Société la proposition d'acquérir pour le Musée un lot d'objets gallo-romains trouvés à Gannat. Il est répondu à M. Bertrand que les ressources mises à la disposition de la Société pour les acquisitions du Musée sont engagées pour plusieurs années et qu'on a pris l'engagement de rembourser le plus tôt possible les personnes qui ont fait l'avance de la somme nécessaire pour acquérir la collection de vases de M. Esmonnot et qu'on doit avant tout acquitter cette dette. Enfin, il est décidé que cette question est renvoyée à la commission du Musée.

— M. le vicomte de Brinon lit le compte-rendu de plusieurs ouvrages envoyés à notre Société.

— M. Martin-Flammarion fait passer sous les yeux de la Société une magnifique photographie exécutée par lui, donnant le portrait exact de feu Tudot.

— Est admis en qualité de membre correspondant M. Louis Delesvaux.

Séance du 2 mai.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Croizier, notre intelligent trésorier, informe la Société qu'il vient de toucher 600 francs du département pour le Musée départemental, cette somme a été inscrite sur le livret de la caisse d'épargne de notre compagnie pour reconstituer le capital avancé pour acquérir les vases de la collection Esmonnot. L'an prochain, ajoute-t-il, on pourra commencer à rembourser, avec l'allocation du Conseil général, les membres de notre Société qui ont fait l'avance d'une somme de 1,600 fr., car il n'est plus dû à la Société que 50 francs.

— M. de Brinon fait la communication suivante :

Deux hauts dignitaires de la cour de Rome d'origine bourbonnaise.

La charge de maître du Sacré-Palais occupe un rang élevé dans les dignités de la cour pontificale. Le titulaire est un familier du Pape, le quatrième prélat de la famille pontificale, prenant place après l'auditeur et habitant le palais apostolique. Il est comme le théologien du Pape et a une juridiction spéciale sur les publications paraissant à Rome. Le premier titulaire de cette fonction a été saint Dominique, 1218-1221 : Le dernier qui vient d'être promu le 21 juin 1887 est le père Raphaël Pierotti. Le maître du palais est toujours un

dominicain. Dans la longue liste des dignitaires qui se sont succédé depuis près de six siècles, nous relevons deux noms qui paraissent appartenir à notre pays.

Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy et de Meaux, 1312-1318.

Jean de Moulins, créé cardinal par Clément VI, 1345-1349.

Deux noms appartiennent à nos voisins d'Auvergne :

Hugues Sycelin de Montaigu, de Billom, créé cardinal par Nicolas IV et évêque d'Ostie, 1281-1288.

Nicolas de Saint-Saturnin, de Clermont-Ferrand, 1378-1379.

(Extrait d'un article de l'*Observateur français*, numéro du lundi 4 juillet 1887).

Il rend compte ensuite d'ouvrages envoyés à notre Société: *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, *Revue d'Auvergne*.

— M. Bertrand offre, au nom de Madame veuve Esmonnot, pour le Musée départemental, le dessin d'une fontaine qui devait être élevée à Moulins à l'occasion des victoires du premier consul Bonaparte, l'an X de la République française. Il était inscrit sur le socle : *Aux braves morts au champ de l'honneur*.

Le même confrère donne lecture d'un travail qu'il a l'intention de lire à la réunion des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 1er, 2 et 3 juin, et qui a pour titre : *Les verreries trouvées à Diou*. M. Bouchard lira à cette réunion un travail de notre regretté confrère, M. Esmonnot, sur différentes découvertes archéologiques faites dans l'Allier, le Puy-de-Dôme et Saône-et-Loire.

— M. Grassoreille, notre confrère, doit faire une lecture à la Sorbonne, sur des lettres de notre compa-

triote M. L. Batissier, au khédive d'Egypte au sujet du canal de Suez, alors qu'il était consul à Suez.

Enfin M. E. Bouchard doit lire à la même réunion un travail : sur l'Académie de musique à Moulins au XVIII[e] siècle.

Séance du 3 juin.

Bien que les membres de la Société aient été convoqués régulièrement, et que plusieurs d'entre eux aient répondu à cette convocation, notamment MM. Croizier, Girard, Delaigue, Martin-Flammarion, de Brinon, Vayssière, Pérot, Bernard, Queyroy, il n'y a pas eu à proprement parler de séance, M. le comte de Soultrait, notre président, était retenu à Toury par une fête de famille, il mariait un de ses fils ; nos trois vice-présidents étaient à Paris, représentant la Société au congrès des Sociétés savantes où ils doivent donner lecture de divers travaux, soumis à notre Société, dans notre précédente réunion.

Nonobstant, les membres présents ont causé entre eux des intérêts de notre Société et la réunion s'est prolongée assez longtemps, et de cette conversation amicale, il n'y a rien à consigner au procès-verbal, sinon que le temps s'est passé d'une manière agréable pour tous les membres présents et je n'ai qu'à faire appel à leur souvenir pour que tous disent que nous avons passé ensemble une bonne soirée.

Séance du 1er juillet.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve offert par notre confrère, M. La Couture : *Le Prieuré de Notre-Dame de Vernouillet,* extrait des *Annales bourbonnaises*, juin 1887.

— M. F. Pérot lit un travail ayant pour titre : *Rectification d'une fausse attribution d'un triens d'or à Gannat* et donne lecture de la note suivante :

Notre sympathique collègue, M. Francisque de Biotière, vient de recevoir pour la seconde fois, depuis deux ans, une médaille d'honneur que vient de lui offrir la Société nationale d'encouragement au bien, pour son roman : *La Muguette*, dont le succès fait le plus grand honneur à son auteur.

— M. de Brinon donne lecture de comptes-rendus des ouvrages suivants reçus par la Société : 1° Retrospections social and archeological, par notre confrère, M. Roach Smith ; 2° du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin (tome XXXIX-1887), et M. F. Pérot l'analyse de l'histoire de la maison de Chateaumorand, par M. l'abbé Reure.

— M. H. Faure communique une lettre de notre confrère, M. Rondeau, signalant dans le grand ou-

vrage de M. L. Delisle : *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, un passage fort intéressant touchant le Bourbonnais et portant pour titre : *La librairie des ducs de Bourbon à Moulins.*

— M. le Secrétaire-archiviste demande à être autorisé à faire exécuter des rayonnages, dans notre bibliothèque, pour y mettre les nombreux volumes que nous recevons journellement et qui faute de place, ne peuvent être rangés convenablement.

Ce rayonnage doit être placé dans la pièce qui fait suite aux salles de notre bibliothèque, jusqu'ici M. le Secrétaire-archiviste avait hésité à y placer nos livres, craignant que le plancher qui est en très mauvais état, ne puisse supporter le poids de nos livres, mais après avoir fait visiter cette chambre par M. Tourteau, architecte du département, ce dernier est d'avis qu'il n'y a rien à craindre pour la solidité du plancher et donne verbalement l'autorisation d'y installer un rayonnage.

Cette demande est favorablement accueillie.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. BERNARD.

INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1886

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

CINQUIÈME ANNÉE

Le voisinage de la Loire, qui limite le Bourbonnais à l'Est, est pour ce pays une source toujours féconde de richesses archéologiques qu'il doit à cette particularité. Que de fois déjà j'ai pu remarquer que les peuplades des temps préhistoriques, arrêtées momentanément par le fleuve, refoulées par d'autres tribus, traversaient la Loire et s'établissaient dans la vallée, emportant avec elles leurs armes de pierre et les cailloux roulés de l'Arroux pour en fabriquer d'autres. Ces peuplades n'obéissaient-elles pas à un sentiment naturel, à un intérêt particulier en établissant leurs demeures sur le bord des fleuves? Protégées par leur cours, elles pouvaient plus sûrement avancer dans les terres. La vallée de l'Allier est bien moins riche en vestiges de cette époque que celle de la Loire. Au-delà de l'Allier, l'on ne découvre presque rien sur la rive gauche, et si un rare objet est signalé, c'est ordinairement un outil, une arme perdue, appartenant aux dernières périodes de la pierre polie et qui n'a aucune valeur locale.



Les découvertes ont été aussi nombreuses qu'importantes sur la rive gauche de la Loire touchant à notre département.

Epoque paléolithique.

La petite station de Plessis-Tout-Vent, sur la ligne du chemin de fer de Chagny, commune d'Yzeure, a été découverte il y a quelques années, beaucoup de silex qui en provenaient ont été perdus ou dispersés, j'ai pu en obtenir plusieurs, ils sont tous façonnés avec des silex importés des berges de l'Arroux ou de la Loire. C'est donc une tribu venue de ces endroits qui a séjourné sur l'emplacement de cette station.

Le n° 2270 (1). Grand couteau en silex blond, finement retouché, analogue à ceux de la station si importante de Neusy (Saône-et-Loire).

2271. Couteau avec traces d'usage, même silex.

2272. — id. —

2273. Couteau silex opaque à deux tailles, retouches, traces d'usage.

2274. Flèche, silex opaque, deux tailles, cran d'emmanchure, conchoïde de percussion, groupe moustérien.

2275. Très belle flèche amygdaloïde d'une belle facure, feuille de laurier très finement retouchée sur les deux faces, type solutréen.

2276. Flèche analogue en silex de Tilly-Saligny, très beau travail sur un silex se prêtant difficilement à une taille délicate.

(1) *Ces numéros sont ceux de notre collection ; ils ont été conservés sur les planches*

2311. Couteau terminé par un grattoir.

2322. Eclat de silex avec conchoïde.

2347. Couteau à pédoncule, silex étranger.

Station des Guillots, commune de Coulanges.

Cette station est importante ; elle est tout particulièrement caractérisée par des outils faits très intelligemment, la plupart des pièces trouvées dans cette station appartiennent au type solutréen.

2348. Flèche en beau silex jaune et à tranchant transversal, ce type est très rare, planche 11.

2349. Flèche amygdaloïde, silex rouge.

2350. Très beau couteau en silex du grand Pressigny, très finement retouché ; il mesure 0.160^{m} de longueur, planche 1.

2351-2352. Deux fragments de très grands couteaux, analogues au précédent.

2339. Pierre en quartz compact, fine, et entaillée sur les deux faces. Ces pierres entaillées sont très rares en Bourbonnais.

2340. Hache polie en serpentine, planche 1.

2346. Très belle flèche en silex rouge à tranchant transversal, type solutréen, longueur 0.64^{m}, terminée en pointe avec de fines retouches régulièrement obtenues sur les deux faces. C'est un des plus beaux spécimens solutréens trouvés en Bourbonnais et même à Solutré.

2364. Belle flèche à ailerons en silex rouge d'un beau travail.

2342. Marteau en roche siliceuse, percé d'un trou médian, rodé sur les deux faces, portant des traces

d'usage. C'est une des remarquables pièces trouvées dans notre pays, planche 11.

2333. Flèche à ailerons, silex jaune translucide.

2334. Grande et belle flèche en silex roux, translucide, avec de fines retouches sur un seul côté, type moustérien.

Station de la Rozière, commune de Molinet.

Bien que peu de silex me soient parvenus de cette station, qui a beaucoup d'analogie avec la précédente, ceux que je possède suffisent pour établir que cette station était occupée par une population très avancée en civilisation, la collection de M. le docteur Bailleau le prouve bien.

2341. Grand couteau en silex de Pressigny, peu arqué, à arête dorsale vive, les bords très finement retouchés, planche 1.

2343. Affutoir en quartzite avec trou de suspension rodé aux deux côtés ; ce premier trou ayant fait casser la pièce, un second a été percé au-dessous, planche 1.

2344. Très belle flèche solutréenne en silex rougeâtre, d'un travail remarquable, planche 11.

2345. Flèche à ailerons, d'un silex analogue et d'un fini irréprochable.

Il est peu de stations qui fournissent des objets d'une si grande beauté.

A Beugnet, commune de Chassenard, il a été trouvé deux grandes haches, l'une en fibrolithe n° 2360, et l'autre en serpentine verte ; il est assez rare de trouver de grandes haches façonnées avec ces matières.

Près de là, aux Chavannes, une fort belle scie avec

deux encoches, nº 2359, elle est en tout point semblable à celles trouvées si abondamment à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

A Gannay, une pointe de flèche en silex jaspé rouge nº 2368.

M. Bertrand a découvert à Baleine une pierre entaillée rappelant celles de Neusy-Volgu (Saône-et-Loire).

Il vient d'être récemment découvert à Liernolles un bâton de commandement en bois de cerf, probablement du *Cervus megaceros* ; c'est le premier instrument de ce genre trouvé en Bourbonnais. Il n'était enfoui qu'à une très faible profondeur dans le sol, son état de conservation est irréprochable.

Cet insigne est formé d'une palme de cerf d'environ un pied de longueur et parfaitement droit, ce qui fait supposer une ramure de grande dimension. Il est façonné à l'aide du silex, et l'une de ses extrémités est percée d'un trou obtenu par le rodage évasé de chaque côté, ce qui caractérise cet objet et permet de le classer. Il était isolé, aucun indice ne peut faire supposer une sépulture. Cette découverte a une grande valeur ; l'on peut établir une certaine corrélation d'idées avec les troglodytes de la Dordogne, qui ont laissé plusieurs de ces bâtons de commandement.

Epoque néolithique.

Nº 2369. Belle hachette en chloromélanite verdâtre, trouvée aux Chavannes, commune de Chassenard ; cette matière assez rare était employée avec beaucoup de ménagement, et le quartier était débité fort soigneuse-

ment. Cette hachette porte sur l'un des côtés une rainure qui atteint la moitié de son épaisseur, et après cette opération, un coup, vivement porté dans l'axe de cette rainure, suffisait pour faire détacher les deux parties. Cette rainure s'obtenait par le frottement prolongé en parallèles d'un morceau de bois tendre avec du sable très fin et mouillé ; le percement des affutoirs en quartzite ne s'obtenait pas autrement.

Une belle hache en schiste mesurant 0m90m a été trouvée à Diou.

Un disque rond, retaillé sur son contour, provenant d'un galet roulé de la Loire, a été trouvé au Petit-Cros, commune de Diou, nº 2323.

Une très belle hache en serpentine a été recueillie à Marigny ; elle mesure 0m10 c.

A Garnat, une flèche en silex de Tilly, nº 2330.

Un poignard très beau provient des Chavannes, à Chassenard, il est en silex de Pressigny ; l'arête dorsale a été polie, les bords sont régulièrement et finement retouchés, nº 2325. Un sémblable poignard avec arête dorsale polie fait partie de mes collections ; il provient de Saint-Julien-du-Sault.

Un beau marteau percuteur a été trouvé à Talenne, près Coulanges, nº 2309 ; il est en silex contenant des fossilles.

Nº 2307. Hache votive en jadéite, d'un poli admirable ; elle est plate d'un côté et biseautée de l'autre ; elle provient également de Talenne, ainsi qu'une jolie flèche nº 2308, du type magdalénien, avec retouches sur les deux côtés de la même face.

Nº 2320. Grande hache polie en schiste, dernière époque de la pierre polie ; elle affecte la forme allongée qui bientôt sera donnée aux haches de bronze, domaine des Caniers, commune de Beaulon.

Age du bronze.

Peu d'objets de cette nature ont été trouvés cette année. M. Louis Lamotte signale dans la revue mensuelle *L'Homme*, du 21 mars 1886, nº 6, la découverte de douze haches en bronze à bords droits, cachés sous un gros bloc de pierre, à Gannat ; elles datent de la première époque du bronze, le Morgien, c'est le type des haches du bassin du Rhône, très rares ailleurs, indiqué dans le musée préhistorique de M. G. de Mortillet, planche LXVI, fig. 670.

Cette découverte doit remonter à un certain nombre d'années.

La partie tranchante est circulaire, ce qui leur donne l'apparence de spatules ; dans plusieurs exemplaires, le tranchant est formé d'un arc de cercle comme dans la figure 667 ; ce sont les mêmes outils que l'aiguisage souvent répété a dû modifier.

Un schiste de cette période a été trouvé à Diou ; il porte l'empreinte en creux d'une partie d'objet qui ne doit être autre chose que l'avers ou le revers d'une pièce de monnaie de la période du bronze. Ce serait encore un nouveau moule à couler les monnaies ; cette pierre va figurer à la fin de la planche II annexée au travail que j'ai lu récemment à la Société d'Emulation sur les moules à couler les monnaies à l'époque du bronze et qui font partie de la collection de M. le docteur Noëlas, de Roanne. Depuis la lecture de ce travail, j'ai retrouvé un autre moule en stéatite qui porte le creux de plusieurs monnaies de ces temps reculés.

Epoque gauloise.

Aux Guilloux, domaine dépendant de la terre de Talène, commune de Coulanges, une tête en grès a été découverte, le travail y est essentiellement gaulois. Elle doit être la représentation d'une divinité topique du lieu, le Mercure gaulois, car elle a été trouvée non loin de l'emplacement de l'*Emporium* de Talenne, célèbre foire qui se tient encore au milieu des champs.

Cette tête est de grandeur naturelle : le nez aquilin, le front bas, profil énergique, l'indication des cheveux est formée par une ligne en relief, la barbe est indiquée de la même manière, de sorte que cette tête paraît coiffée d'une calotte, les yeux sont proéminents, la bouche fine, les lèvres minces, les oreilles peu développées ; il y a dans cette physionomie tous les caractères qui distinguent la race boïenne dont on retrouve encore quelques types altérés ou modifiés.

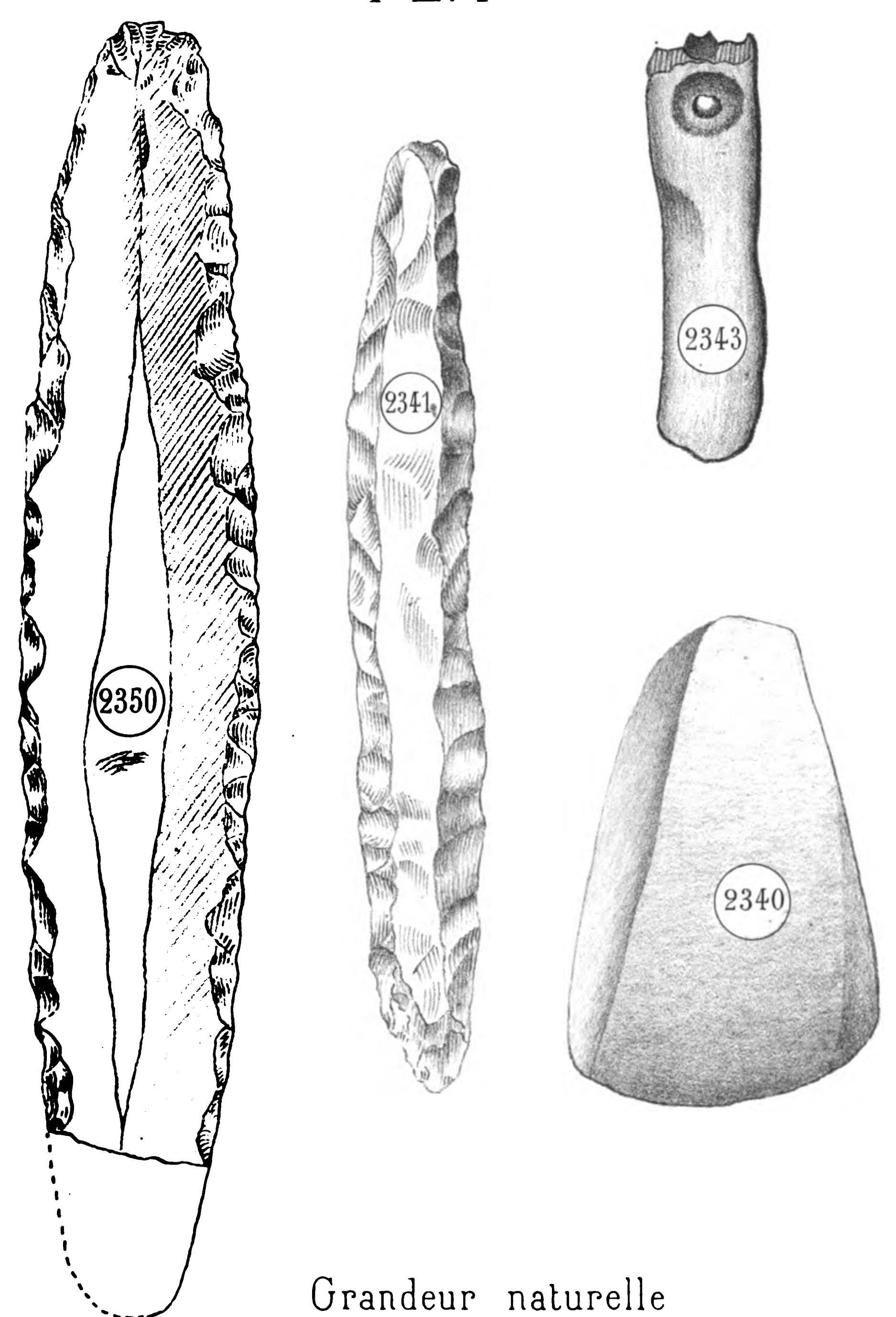
Deux vases en terre grossière ont été recueillis près de là.

Une pièce en argent, provenant d'Ebreuil, appartient aux Volkes. Tête d'Apollon ; à gauche, une mèche de cheveux descend sur le cou, grènetis autour. R. VOL..... Cheval galopant à gauche, rouelle à quatre rayons dessous, type très barbare. Cabinet de Médailles à la Bibliothèque nationale, n° 250.

Une pièce d'Indutilli, chef des Trévires, a été trouvée à Beaupuy, près Varennes.

Aux Gavroches, commune de Châtel-de-Neuvre, on a découvert des sépultures gauloises ; elles se com-

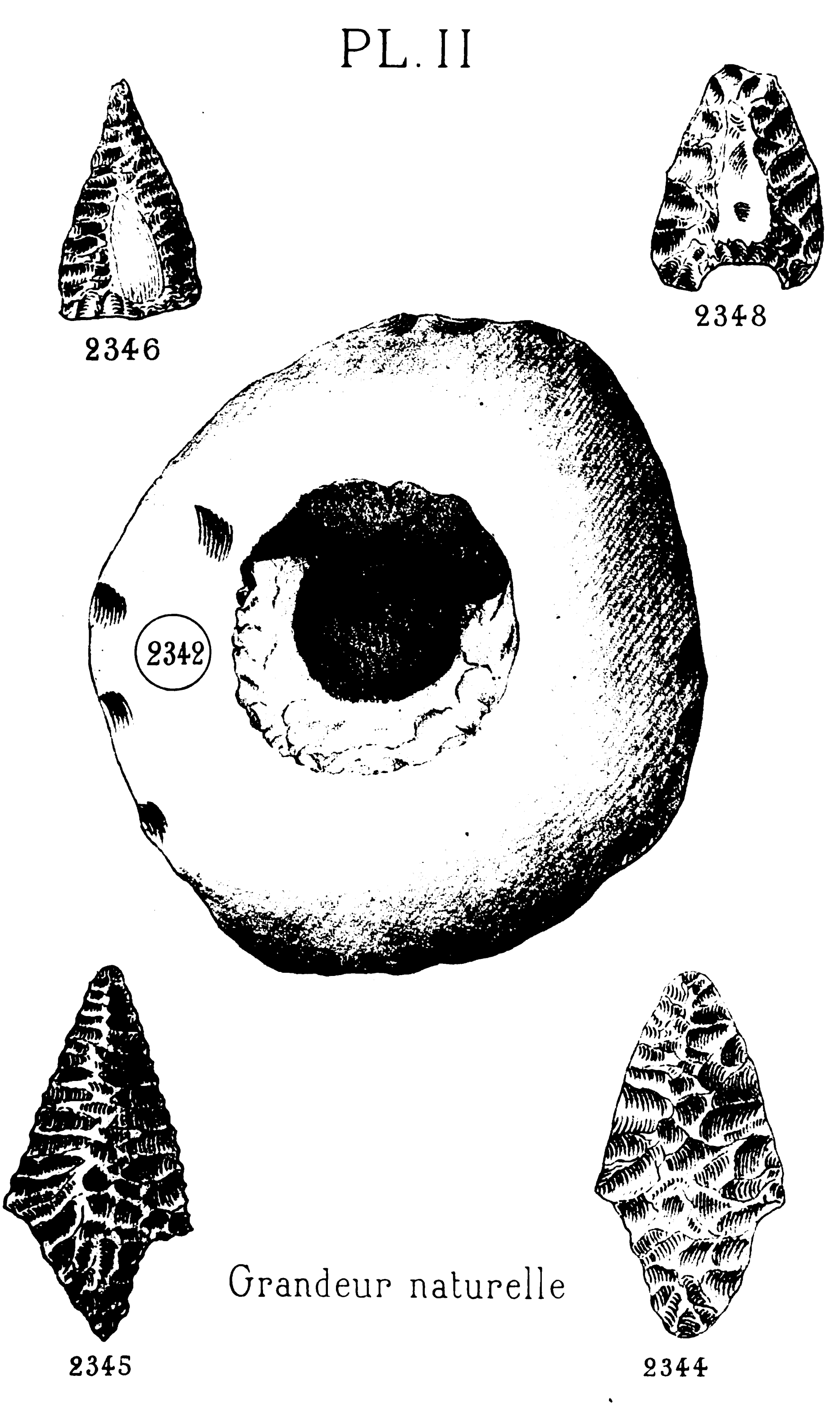
PL. I



Grandeur naturelle

Francis PËROT, Del.

Lith. Et. AUCLAI!



Francis PÉROT, Del.   *Lith. Et AUCLAIRE, M...*

posaient de plusieurs vases en terre noire, d'autres en terre lustrée. Plusieurs fragments de bracelets en bronze les accompagnaient ; ils étaient de petite dimension ; une fibule en bronze complétait cette découverte.

Époque gallo-romaine.

A Talenne, dont le nom pourrait très bien venir de *Talé-Mars* : Temple de Mars, de nombreux vases en terre rouge, unie décorée, ont été trouvés ; une amphorette de 0,20 c. de hauteur est complétement étrangère au pays. Elle a dû être rapportée de Carthage ; celles provenant de cette antique cité sont identiques.

Un beau collier en perles de verre, dont j'ai entretenu la Société.

J'ai découvert à Mortillon, près Coulanges, dans le déblai d'un petit fossé, un très beau vase en verre irisé et dans un parfait état de conservation. Le col est très allongé et la partie inférieure est renflée ; il rappelle les vases lacrymatoires des contrées méridionales. Quelques débris de vases de verre et en poterie étaient mélangés à la terre.

Deux urnes en terre grise ont été trouvées à Hyds, arrondissement de Montluçon ; l'une avait 0,45 c. de diamètre, l'autre 0,15 c.

Le trésor d'un temple, composé de plateaux de bronze recouverts d'une feuille d'argent et de plusieurs cuillers en argent offerts par M. Aufauvre-Cossonat au Musée départemental, par les soins de M. Bertrand, mériterait une notice toute particulière.

Le Musée d'Orléans possède une série de ces mêmes cuillers.

Ce trésor provient du défrichement du bois Clair, commune d'Espinasse-Vozelle.

La nécropole de Cé, à Chassenard, a fourni des vases et autres objets. J'y ai recueilli un très bel anneau en bronze de 0.045^{mm} de diamètre et coulé avec une grande habileté. Un autre anneau de 0,024^{m} de diamètre en verre teinté en jaune accompagnait ces derniers.

Sept monnaies en argent et en bronze ont été ramassées dans ces ruines, l'une assez rare de Nerva, au revers l'aigle légionnaire sur une proue.

Vitellius. Tête laurée à g. R. XV VIN SACR PAC. Trépied avec la cortine dessous, serpent et corbeau au-dessus.

Deux grands bronzes de Faustine mère.

Deux autres de Faustine fille.

A Chassenard, une urne funéraire a été trouvée isolément ; elle avait dû servir à une incinération. La terre en était fort grossière et portait les traces du feu.

Le Musée d'Orléans vient de s'enrichir d'une très belle série de vases provenant de sépultures de Beaulon, la discrétion ne m'a pas permis de demander les sources de leur origine. Ils sont de grandes dimensions. Ce sont des lecythus en belle terre blanche, fine, mate, d'autres sont ornés de deux anses latérales comme les amphores de Châteaumeillant. Plusieurs vases provenant de Vichy se voient aussi dans ce musée.

Lors du curage d'un puits de la rue Sainte-Catherine, il a été ramené du fond la moitié d'un vase en

terre rouge ornée en reliefs, une bordure d'oves termine les ornements de la partie inférieure, qui sont formés de demi-cercles disposés en festons, dans l'intérieur un aigle. Chaque cercle est séparé par une feuille de fougère renversée, accostée d'une rosace formée d'un annelet autour duquel sont disposés douze gros points. Ce vase devait avoir une destination funéraire. L'aigle qui prend son vol vers le ciel, les cercles mystiques, symbole de l'éternité, puis les rosaces de douze points ne sont autres que les douze signes du Zodiaque tournant autour des cercles mystiques. Un nom imprimé sur la paroi extérieure se lit ainsi : PAVI-M-OF pour *Pavius officina manu.*

M. l'abbé Clément a découvert à Villebret et à Saint-Martinien, deux villas ou manses de l'époque gallo-romaine, plusieurs clefs, une équerre en fer, des clous, des vases, des enduits polychrômes, des briques à empatement, des débris de sarcophage en plomb, des verres, des fragments de marbre, des monnaies, l'hypocauste, etc. La Société a entendu la lecture du mémoire relatif à cette découverte ; je ne la relate ici que pour mémoire.

Moyen-Age.

TEMPS MODERNES.

Le trésor d'Ainay-le-Château se composait d'environ vingt-cinq pièces, parmi lesquelles je citerai Galeaz, duc de Milan. Magnifique teston à fleur de coin. GALEAZ . M . SF . VICE. . CO . NVX . MLI . QIT. Buste cuirassé à droite, derrière un gros point circonscrit et tourelle au commencement de la lé-

gende. R . CO . ACO . IANVE . D . PP . ANGLE . Q . 3. Ecusson de Milan penché, couronné d'un heaume au-dessus duquel est une chimère laissant échapper un enfant de sa gueule, derrière les bâtons noueux d'Espagne, autour deux sceaux suspendus, dans le champ : GO . 3 . M.

Trois hardy de Louis XI, huit blancs de Charles VI aux lis, trilobes dans le champ, revers à la croix cantonnée de lis et de couronnelles ; légende : SIT-NOMEN, etc. Trois blancs de Louis XII, LVDOVICVS REX, trois lis dans un trilobe R. Croix inscrite dans un cercle quadrilobé ; même légende.

Du même puits de la rue Sainte-Catherine, qui a fourni un beau fragment de vase, il a été retiré une tête en terre cuite pour applique du XVII[e] siècle, la figure est d'un bon caractère, une forte moustache bien posée, la bouche mouvementée, les yeux saillants, le nez droit; ces caractères lui donnent une ressemblance avec le duc Henri II de Montmorency.

Dans les fouilles du caveau de la cathédrale, des débris d'une église romane ont été trouvés en place. Ils appartenaient assurément à une chapelle édifiée sur l'emplacement actuel de la cathédrale. Ces débris se composaient de deux fûts de colonne, deux chapiteaux, des claveaux d'archivolte plein cintre en grès rouge de Coulandon. J'ai entretenu la Société d'Emulation de ces restes intéressants dans la séance du 7 mai dernier. Dans la même séance, j'ai signalé une statue de saint Michel en bois sculpté, de la fin du XVII[e] siècle, et provenant du pinacle de l'abat-voix de la chaire de l'église de Saint-Pierre-des-Ménes-

treaux, démolie en 1793 sur un arrêté de la municipalité de la ville de Moulins.

Il vient d'être découvert dans la cour d'entrée du Séminaire d'Yzeure, en creusant les fondations du pavillon destiné au Directeur de l'Assistance publique, un beau fragment d'une grande statue en pierre blanche d'Apremont ; il ne reste plus qu'une partie du torse, la tête, les bras et les jambes ont depuis longtemps disparu. Cette statue semble indiquer le Christ bénissant que l'on voit encore dans le tympan du portail roman des rares églises qui l'ont conservé ; le Christ devait être assis. C'est une œuvre de la fin de la période byzantine appartenant au XIIe siècle.

Livres et Documents.

Parmi les livres rares ou documents intéressant notre province et qui sont passés en vente publique cette année, citons le manuscrit des *Coustumes de Molins*, dédiées à Mme la duchesse de Borbon (Suzanne de France) ; puis un parchemin de Guichard Dauphin, sire de Jaligny, grand-maître des arbalétriers de France, qui envoie Jehan le Flament avec Gille de Coulomb à la tête de vingt compagnies d'arbalétriers à pied estans en la ville de Montivilliers, pour la défense d'icelle, en date du 1er septembre 1587. Ce document précieux par les noms et qualités des titulaires a été vendu 12 francs.

LIBRAIRIE ROUQUETTE. — « *Généalogie du royaume de France* : Famille Feydeau, alliée à celle des de Villiers et de Chalus, superbe manuscrit sur peau de vélin.

« *Deploracion praticque de feu M. Anthoine Duprat,*
« de son vivant chancelier légat de France, avec
« exposition morale de la fable des trois déesses
« Junon, Pallas et Vénus, par Hubert d'Issoudun,
« imprimé chez Jean de Tournes, à Lyon, en 1547.

Cet ouvrage peu connu est mis en vente au prix de 80 francs.

Cette année n'a pas été moins fructueuse que celles qui viennent de s'écouler. Nous continuerons à consigner les trouvailles et les découvertes qui pourront se produire. Ces matériaux ainsi rassemblés pourront être d'une grande utilité pour établir des cartes archéologiques de notre province à toutes les époques.

Moulins, le 31 décembre 1886.

Francis PÉROT.



RUINES ANTIQUES

DÉCOUVERTES RÉCEMMENT

DANS LA COMMUNE DE MOLLES (ALLIER).

Au printemps dernier, je me suis rendu au bois de Bouchère, commune de Molles, dans une partie de cette forêt vendue en détail, où en opérant un défrichement, M. Paul Durand, entrepreneur à Cusset, avait rencontré les ruines d'une villa gallo-romaine, dont aucun des murs n'a pu être vu en place, ayant été tous détruits par la croissance des bois et en plus, par le dessouchement; les moëllons épars ou disjoints en ont été triés pour construire un domaine près de là ; on y a rencontré des cendres, du charbon, des fragments de poterie et des tuiles à rebords ainsi que des imbrex ou tuiles creuses, des schistes de l'Ardoisière qui est non loin de là et des calcaires plats des carrières du Vernet, appelées de leur vrai nom baumes ou balmes, mais que les gens du pays désignent par le mot barme.

Des fouilles régulières y eussent été fort difficiles à exécuter, aussi faut-il se résigner à ce que le hasard a pu faire rencontrer ; M. Allier, instituteur à

Molles, qui a commencé un petit musée scolaire, a bien voulu me communiquer les résultats de ses recherches, qui consistent en un éperon en fer, dont les branches sont très longues.

Un épieu en fer de 20 centimètres de long, à douille, et à pointe aiguë étiré sur quatre pans larges, d'une bonne conservation pour ce métal ; c'était l'arme avec laquelle les Gaulois attaquaient les fauves dont ils se nourrissaient ; cet épieu leur servait aussi d'arme offensive et défensive à la guerre ; à ce double titre c'est une pièce curieuse et rare.

— Une boule de fer percée, ayant appartenu à une épée ou scramasax, dont c'était le pommeau.

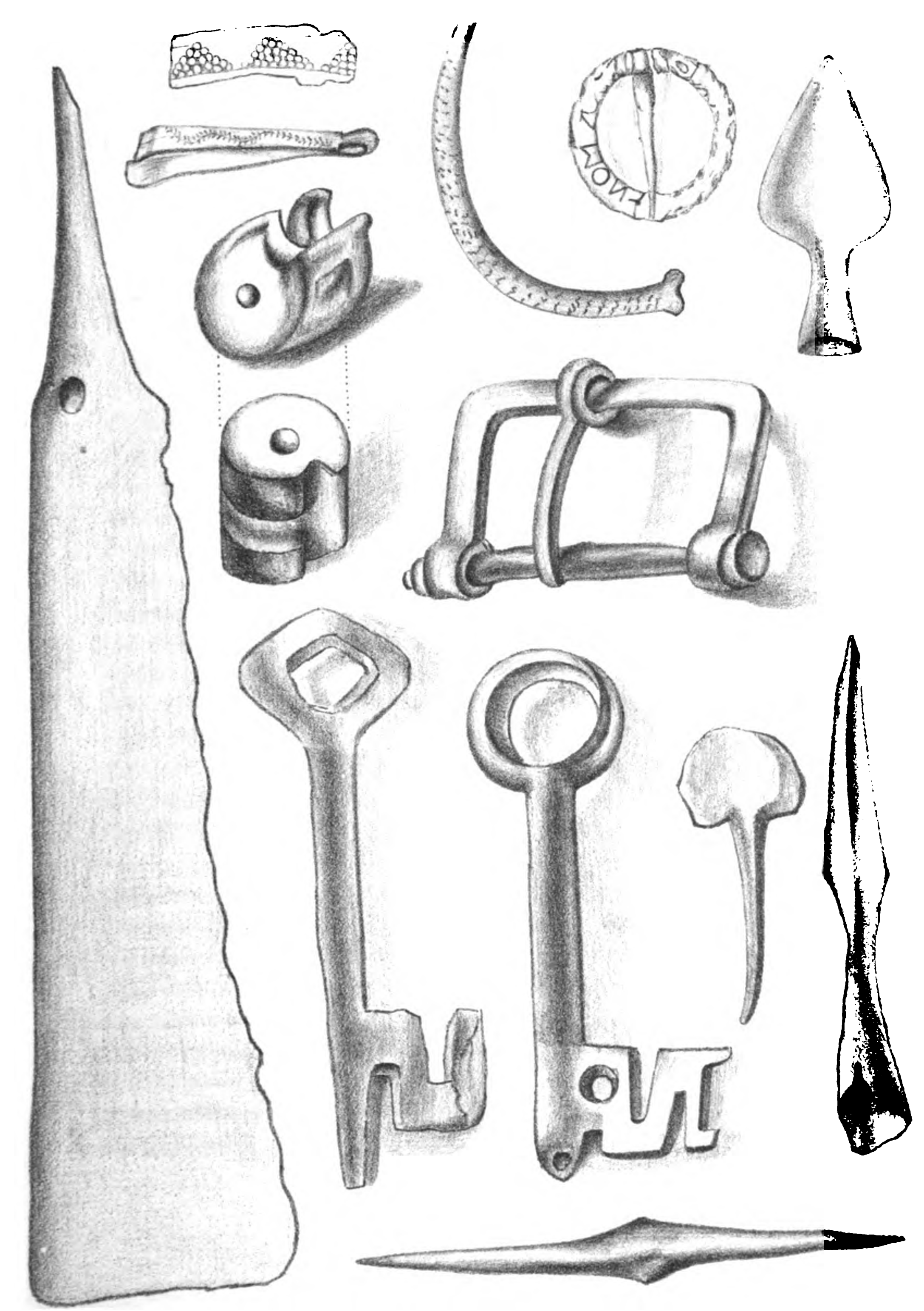
— Plusieurs fers de chevaux.

— Quelques clefs en fer.

— Beaucoup de fragments de fer de 7 à 8 centimètres de long, affectant des formes aiguës et de peu d'épaisseur, semblables à deux rognures de fer, dont il est difficile de donner une attribution bien certaine. Nous conservons l'espoir d'être tenu au courant de ce qui sera trouvé par suite des travaux agricoles que M. P. Durand va y continuer.

— Tout près du bourg de Molles, dans une terre inclinée au Midi, j'ai reconnu des substructions antiques ; le puits de l'habitation se décèle à l'extérieur par l'eau qui en découle naturellement, bien que toute maçonnerie soit invisible ; c'était plutôt une source aménagée, faisant office de puits ; ce qui le confirme, c'est que les renseignements à ce sujet, que m'a donnés M. Allier, indiquent que le diamètre du fond est plus grand que celui de l'ouverture ; il a été

Société d'Emulation de l'Allier



Objets Gallo-Romains découverts dans la Commune de

imparfaitement fouillé il y a quelques années et mon cicérone se propose de terminer ce curage.

Les débris de statuettes et les vases qui en ont été extraits antérieurement ont été remis au curé de la commune qui en a disposé en faveur de notre confrère le docteur Bailleau.

— Au sommet des bois Mirabeau, au lieu dit le taillis de Prulhat, j'ai été appelé à visiter les ruines d'un castellum gaulois que M. Bletterie a très intelligemment fouillé en compagnie de M. Allier, et cela avec une persévérance de plusieurs années, aussi il a été complétement récompensé de son labeur par les intéressants débris qu'il y a rencontrés, bien qu'il ne faille pas les mettre en balance avec le temps et l'argent qu'il y a dépensés, néanmoins nous devons lui rendre cette justice, que beaucoup d'autres se seraient découragés avant le terme et ce cas est assez rare, pour qu'il soit à signaler, ainsi que l'anecdote qui l'amena à faire ce grand labeur : M. Bletterie chassait, avec plusieurs amis, dans ces bois, lorsqu'un renard suivi de près par les chiens et par l'un des chasseurs, se précipita au plus fort d'un fourré, dans un repaire inextricable de ronces et d'épines, que ne pouvaient traverser même les meilleurs limiers qui flairaient le fauve à l'odeur qu'il répandait ; tous les chasseurs accourent et on décide qu'il faut des outils pour débusquer l'animal ; les piqueurs reviennent peu après, chargés de goyards, pelles et pioches ; ils débarrassent les épines et se trouvent en face d'une entrée souterraine éboulée la nuit étant survenue avant qu'un résultat soit obtenu, il est décidé que pour ne point perdre la bête, pour lui faire payer

toute la peine qu'elle a causée, on attendra au lendemain, pour reprendre la chasse ; l'un d'eux se dévoue et monte la garde de l'antre, toute la nuit, l'arme au bras, sans rien apercevoir. Dès l'aube, nos chasseurs se frottant les mains au plaisir de saisir peut-être toute une famille de ces carnassiers qui faisaient la désolation des fermières des environs, nos chasseurs et piqueurs se relayent à peu d'intervalle, afin d'activer la besogne ; on arrive assez promptement à déblayer suffisamment pour que le plus hardi s'introduise assez facilement dans la galerie qui était relativement spacieuse ; tous étaient anxieux de connaître enfin si l'animal ou les animaux allaient les dédommager de leurs peines ; l'explorateur ne revenant pas, on le héla plusieurs fois, il y répondit et finalement revint sur ses pas annonçant que l'animal passant par une ouverture étroite entre le sommet de la voûte et les éboulements, avait dû fuir par l'autre issue en forlongeant. Compère renard en fin matois avait joué un bon tour aux compagnons de saint Hubert.

Tous rièrent beaucoup de l'aventure et firent un minutieux inventaire du lieu de leur mystification ; en s'écartant un peu du repaire, on remarqua des inflexions du terrain dans le bois, simulant des fossés et une butte que M. Bletterie décida de fouiller, travail qu'il commença en 1880.

Elle a été isolée des terres avoisinantes par le déblai provenant d'un premier fossé ou *vallum* de 9 m. de large qui laisse un terre-plein de 10 mètres de large, puis par la terre produite par le déblai du *circumvallum* en fossé extérieur de près de 10 m. de

largeur ; ces deux défenses circulaires, comme la butte, ont encore aujourd'hui, malgré la croissance des bruyères et des éboulements qui ont pu s'y produire près de 2 m. de profondeur ; elle affecte la forme d'un cône tronqué et occupe une surface d'environ 600 mètres carrés, non compris les fossés qui lui ont procuré un exhaussement d'environ 5 à 6 mètres. Cette position était dans une situation très défensive et planait au-dessus d'une grande étendue à l'Ouest ; à l'Est, elle embrassait une surface considérable se terminant par la montagne bourbonnaise au Montoncel comme fond de rideau.

Ce devait être un fortin gaulois, ainsi que le prouvent les débris qui y ont été rencontrés ; il a été utilisé certainement jusqu'au XVIe siècle, car on y a recueilli une boucle ou épingle circulaire de bronze sur laquelle se voient les lettres FNOMA ; il y a été trouvé aussi une suite nombreuse de tuiles creuses ou faîtières de cette époque relativement récente et pas le moindre fragment de tuiles à rebords, ce qui démontre que ce castellum n'était pas gallo-romain et qu'il appartient à la Gaule libre.

L'escalier conduisant à la retraite souterraine a en son milieu, un petit palier de repos circulaire où il a été reconnu dans le tuf, la place de quatre poteaux de bois qui soutenaient la paroi supérieure sur laquelle était un appartement carré soutenu lui-même par quatre autres piliers de bois, c'était la construction ajoutée au moyen-âge, très-probablement, plutôt qu'une de la première époque ; cet escalier donnait une différence de niveau d'environ quatre mètres en contre-bas de la plate-forme ; il débouche dans une

galerie taillée dans le tuf, ayant une voûte elliptique de 1 m. 70 c. de haut, laissant un passage de 1 m. sur environ 35 mètres de longueur, formant un cercle presque complet, quinze mètres seulement étaient éboulés ne laissant qu'un très petit passage ; c'était bien là, je pense, le *suffugium hiemis*, dont parle Tacite, (*de moribus Germanorum*), ou retraite chaude en hiver, pour se mettre à l'abri du froid et conserver les provisions.

Je viens de reconnaître dans les montagnes de la Loire, commune de Gentianaire plusieurs retraites semblables et j'en ai constaté déjà une dizaine en Bourbonnais, mais toutes celles-ci n'avaient aucune habitation supérieure ; cependant, l'une d'elles, à Saint-Etienne-de-Vicq, entre Cusset et Lapalisse, est creusée au-dessous d'une butte artificielle, sans que l'on y remarque de matériaux de construction qui ont pu être utilisés par les habitants actuels.

Les quatre appartements isolés les uns des autres ont environ 2 m. 50 c. de profondeur en sous-sol ; le plus grand a une surface de 12 mètres, les autres 8 à 10 mètres seulement, leur sol est en terre battue. Une entrée principale, communiquant à un premier appartement, a 3 mètres de longueur formant couloir de 1 m. 15 ; les murs sont en mortier de chaux et sont relativement récents ; il y a un grand mur semblable à la suite de la pièce angulaire conservant traces de poteaux de bois et recouvrant des murs anciens qui sont maçonnés avec de l'argile ; dans d'autres points, ce mur du moyen âge a été fondé sur des cendres, du charbon, des os et des fragments de poteries, ce qui prouve bien sa postériorité.

Dans les murs gaulois, le basalte abonde ; il était extrait d'une poussée basaltique voisine de là, où était construit le fief de Montperroux, au-dessus de l'Ardoisière ; le château de Montperroux a pris la place d'une construction gallo-romaine, dont j'ai reconnu les vestiges.

Les objets suivants ont été recueillis avec un grand soin par M. Bletterie, aidé souvent par M. Allier; trente-deux pointes de flèches en fer, dont plus des deux tiers ont 0 m. 18 c. de long, y compris leur douille creuse (j'en ai trouvé deux semblables dernièrement dans mes fouilles d'un clan gaulois à La Combe, commune de Gentianaire (Loire).

Douze de ces trente-deux flèches sont en forme de grains d'orge, une seule est en forme de spatule, très aplatie et une autre est à double pointe, une de chaque bout; dix de celles-ci ont été trouvées dans la chambre rectangulaire au bord de l'escalier qui accède au souterrain ; quelques-unes aussi sont émoussées, provenant sans doute d'assaillants et mises de côté, pour être utilisées plus tard ; quatre fers de chevaux et un plus petit d'âne ; plusieurs gonds de porte, des bandes de fers et des ferrements d'huis ou de mobilier ; six clefs en fer ; beaucoup de clous pour ces ferrements. Des fragments de lames et un coutelas ou scramasaxe.

Un grand nombre de fragments de vases, de poteries grossières, noires pour la plupart, se rapportant tous à l'époque gauloise.

Plusieurs fragments de vase de verre antique. Beaucoup d'os calcinés, ayant appartenu à des animaux, qui avaient formé la nourriture des habitants de ce lieu, ainsi que des lentilles brûlées.

Les débris de cinq à six meules à bras en arkose, accusant par l'usure et le polissage, un assez long usage.

Une moitié de rondelle en bronze doré.

Un grain de collier, non percé, d'un verre bleu, semi-opaque, deux pesons de fuseau en terre cuite (j'en ai recueilli un dernièrement aussi à La Combe, qui avait été confectionné par usure d'un fragment d'imbrex (tuile creuse). Je n'ai pu m'assurer si ceux-ci sont semblables ou s'ils ont été faits de terre que l'on a fait cuire ensuite, ayant été trouvés dans les déblais, depuis mon retour de Molles.

Une petite rondelle de schiste ardoisier de la carrière voisine percée au centre.

Aucune pièce de monnaie n'y a été rencontrée.

Des clous de ferrage de chevaux (en fer).

Une boucle de ceinturon en bronze sans ornements.

Un fragment de bracelet de bronze à guillochures gravées.

Une très-petite pince en bronze pour épiler ; elle est ornée d'une petite guirlande gravée sur les deux côtés des lames.

Un petit fragment de bandelette de bronze doré, ayant une suite de cônes triangulaires, ornés de petits perlés repoussés occupant en se touchant tout le champ des deux triangles et demi, qui nous sont parvenus.

Enfin la pièce capitale de la découverte : un petit barillet d'ivoire de 0 m. 02 c. de diamètre et d'un peu moins de hauteur, percé en son centre, pour y recevoir un axe ou transmission, élégi sur un segment où est une partie encochée, qui devait retenir mo-

mentanément la corde tendue de l'arc, que la transmission faisait lever et en se détendant, lancer les flèches ; c'est pour la première fois que nous avons vu rencontrer ce rare engin de la guerre et nous le croyons inédit ; à ce titre et à bien d'autres, pour les renseignements que nous a procurés M. Bletterie, pour la persévérance qu'il a apportée dans sa tâche, lui qui, se disant profane, a agi avec autant de zèle que s'il eût été un archéologue consommé, nous lui devons une grande reconnaissance ; qu'il me soit permis d'ajouter ici, qu'il est, ainsi que sa femme, qui l'accompagne ordinairement dans ses excursions, d'une grande affabilité, pour servir les intérêts de la science, et que pour conserver à la postérité le lieu de la découverte, il y a tracé un chemin d'un accès assez facile et qu'il l'a planté d'un petit jardinet et d'arbustes qui dessinent les ruines fouillées ; on peut parcourir facilement aussi la retraite souterraine, foulée si souvent par nos ancêtres. Tous les débris qu'il a eu le bonheur de mettre au jour, sont disposés dans un appartement, en panoplie, et sont visibles à tous ceux qui lui font le plaisir de les aller visiter ; j'ajouterai même que les réceptions y sont des plus gracieuses de la part des hôtes de Molles.

Moulins, 6 août 1886.

BERTRAND, *vice-président.*

NÉCROPOLE GAULOISE

DE

DOMPIERRE (ALLIER)

A trois kilomètres de la petite ville de Dompierre, département de l'Allier, au pied du versant d'une petite colline boisée, sur un emplacement d'environ 200 mètres sur 100, on trouve d'assez nombreux fragments de terre cuite, débris de vases gaulois ou urnes cinéraires dont quelques-unes encore remplies des restes d'ossements qu'elles renfermaient, résultant d'incinérations. Ces vases, répartis irrégulièrement à une distance variant de 20 à 50 mètres, étaient déposés dans un terrain sablonneux à une profondeur moyenne de 0,90 à la partie supérieure du versant, et de 0,40 ou 0,50 à la partie inférieure.

Ces urnes, dont il a été facile de reconstituer la forme exacte composés de deux troncs de cône superposés et d'une partie cylindrique formant l'ouverture, portaient un couvercle également en terre, d'une forme conique aplatie, surmonté d'un petit appendice de forme conique renversée.

L'extérieur de ces urnes est généralement poli, cependant plusieurs ne le sont qu'à la partie supérieure, lorsque celle inférieure est brute et laisse apercevoir la trace des doigts de l'ouvrier.



VASE GAULOIS trouvé récemment près DOMPIERRE (Allier) *Demi-Grandeur naturelle.*

Lith. Et. Auclaire Moulins

Les couvercles sont en terre mieux travaillée et lissés avec plus de soin ; plusieurs portent à l'intérieur une moulure faite au tour, mais assez irrégulière. Un petit nombre présente des dessins composés de plusieurs rangées de chevrons faisant triangles, s'appuyant sur des lignes concentriques. Ces dessins sont assez finement exécutés et gravés (à la pointe) à la pointe avant la cuisson.

La soudure à la réunion des deux parties coniques est décorée d'espèces de godrons qui semblent avoir été faits à la baguette, de torsades peu profondes ou de cercles concentriques dessinés en creux. Ces vases sont en terre grise avec couverte noire ou brune.

En examinant ces urnes de confection grossière, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et surmontées d'un couvercle richement et finement décoré à l'intérieur, on ne peut s'empêcher d'établir une comparaison entre ces sépultures gauloises et les sarcophages égyptiens dans lesquels une riche décoration gravée occupe les parois et les plafonds intérieurs lorsque l'extérieur en est dépourvu.

L.-G. Esmonnot.

NÉCROPOLE GALLO-ROMAINE

DE

VARENNES (ALLIER)

Varennes, qui a déjà fourni un si grand nombre de specimens de la céramique gallo-romaine consistant en vases en terre cuite, quantité de statuettes en terre blanche faisant partie actuellement du Musée de Saint-Germain, a fourni aussi un certain nombre de vases en verre composant une collection assez importante.

Les planches ci-jointes offrent les dessins de quelques-uns de ces vases :

1. Grand gobelet cylindrique, rebord retroussé, pied étroit, décoré de rinceaux et de petites rosaces rapportées.

Cette pièce ayant servi de vase cinéraire a été trouvée dans une grande urne de terre jaunâtre renfermant les restes de l'incinération.

2. Tasse à bords légèrement renversés. Le fond est orné d'un cercle saillant inscrit dans un hexagone entouré de six demi-cercles couronnés par une bordure pointillée.

3. Couple à fond plat, bord légèrement renversé.

4. Urne cinéraire sphéroïde, bord rétréci et relevé, pied saillant.

5. Tasse cylindrique en verre mince, pied saillant,

bord légèrement relevé et décoré de petits filets renfermant encore des restes d'incinération.

6. Petite tasse sphérique sans pied, bord légèrement évasé.

7. Petite tasse cylindrique à pied, ayant servi de vase cinéraire. Le vase étant protégé par deux pierres superposées présentant deux concavités correspondantes.

8. Petite tasse cylindrique en verre mince, pied saillant, bord légèrement relevé et décoré de petits filets, renfermant encore des restes d'incinération.

9. Une forme conique, bord rétréci et rabattu, pied saillant.

10. Vase à anse ornée et à col allongé, portant à la panse une tubulure servant à verser le liquide. Ce vase a servi de vase cinéraire.

11. Verre (fragment) forme ovoïde, bord rabattu.

12. Verre (fragment) forme cylindrique, bord rabattu.

13. Grand vase, forme conique, col évasé avec filets en biseau (grand fragment).

Nous extrayons de la catégorie des vases en terre cuite, une série curieuse de vases en terre blanche ou revêtus d'engobe, décorés de filets en couleurs.

Ces vases comprennent de petites bouteilles avec ou sans anses, des vases cylindriques et coniques, des coupes et des urnes cinéraires. Ils sont décorés de plusieurs filets, soit sur le col, soit sur la panse.

Les vases nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13 proviennent de Varennes ; les nos 3, 10 et 11 proviennent de Clermont-Ferrand et sont donnés comme termes de comparaison.

L.-G. Esmonnot.

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

DE

CHASSENARD (ALLIER)

A cinq kilomètres environ de Digoin (Saône-et-Loire), sur la rive droite de la Loire, est située la petite commune de Chassenard.

Les travaux de déblaiement d'un chemin de grande communication ont mis à découvert, à ce point, une nécropole gallo-romaine sur l'emplacement de laquelle ont été trouvés un certain nombre de vases en terre cuite et en verre. Nous avons recueilli plusieurs de ces objets dont nous donnons les dessins ; ils comprennent :

Un grand vase (fragment) orné de sujets en relief, bien accusés, que nous reproduisons avec ceux de vases similaires découverts en même temps.

Un grand gobelet en terre blanche décoré d'un aigle à grands reliefs.

Une petite coupe en terre grise décorée de pommes de pin.

Un grand bol avec engobe blanche et filets orangés.

Un vase en verre de 0,14 de diamètre orné de godrons saillants.

Nous citons seulement les objets les plus importants, les autres ont été déposés avec soin à la mairie de Chassenard.

L.-G. Esmonnot.



FOSSILES DE L'ALLIER

—

COMMUNICATION DE M. DE BRINON

ÉTUDE

DES

MAMMIFÈRES FOSSILES

DE SAINT-GERAND-LE-PUY (ALLIER)

PAR M. H. FILHOL

(*Annales des sciences physiques, par HÉBERT et Alph. MILNE-EDWARD, Paris, MASSON, t. X et XI, 1879-1881*)

Les couches de Saint-Gerand-le-Puy, qui correspondent en Auvergne aux couches moyennes de Gergovia, reposent sur des terrains renfermant comme mammifères fossiles l'Anthracotherium, le Lophiomerix, le Cainotherium commun, et paraissent, par les fossiles d'eau douce qu'elles renferment, de même âge que le calcaire à limnées d'Etampes. Au-dessus d'elles se sont déposés des terrains qui correspondent aux couches supérieures de Gergovia, qui renferment dans leur intérieur l'Anchitherium, le Mastodonte, et qui sont, par conséquent, du même âge que les

couches de Sansan, dans le Gers. Ces âges relatifs ont été bien établis par les observations récentes de M. Julien, à Clermont (page 3).

Les collections de fossiles de Saint-Gerand-le-Puy se trouvent actuellement dispersées. Voici les noms et indications des principales :

Collection Pomel.
— du Muséum d'histoire naturelle de Paris.
— du Muséum d'histoire naturelle de Lyon.
— de M. Julien, à Clermont-Ferrand.

La collection Feignoux est à Lyon.
— Bravard au Britisch-Museum.
— Feningre.
— Vandeneh appartient à M. Seemasnn, à Versailles.
— Poirier est à Philadelphie : S. de M. Cope.

Les genres décrits par MM. Hébert et A. Milne-Edward sont : Cheiroptères.

Palœonycteris robustus (Pomel). Insectivores.

Palœocrinaceus Edwardsi (Nob.) (se rapproche du hérisson commun). Rongeurs.

Mioxus murinus (Pomel), se rapproche du loir.

Titanomys veisenoviensis, sous-genre de Lagornis, d'après Pomel.

Sciurus Feignousii (écureuil).

Sciurus Charlaniati (Gervais).

Steneofiber viciacensis découvert à Langy, par Feignoux (castor).

Carnassiers.

1. Lutra valetoni (E. Geoffroy).
2. Amphycion major (de Blainville), ou Amphy Crassidens (Pomel).
3. Amphycion Lemanensis (Pomel) ou Cynelos sangensis (Jourdan). Billy.
4. Amphycion ambiguus (Nob) ou Cephalogale Geoffroy (Jourdan) (famille des chiens).
5. Amphycion crucians (Nob).
6. Cephalogale Geoffroy (Jourdan). Vient de Billy.
7. Cephalogale Minor (Nob).
8. Cephalogale brevirostris (Nob), genre intermédiaire entre le chien (Amphycion) et la hyène (Hyœna).
9. Plesictis robustus (Pomel), le Plesictis gracilis (Pomel) et le Plesictis Croiseti ne sont que des variétés de Plesictis robustus.
10. Plesictis Lemanensis (Pomel).
11. Plesictis Palustris (Pomel). Plesictis Palus, variété elegans (Pomel). Plesictis Palus, variété génétoïdes.
12. Plesictis minimus (Nob), genre voisin des fouines ou martres.
13. Viverra antiqua (de Blainville), genre voisin des civettes (le maxillaire inférieur n'a pas été observé).

13 bis. Herpestes priscus (Nob).

14. Herpestes Lemanensis (Pomel).
15. Amphictis antiquus.
16. Amphictis leptorhynchus (Pomel).
17. Amphictis lemanensis (Pomel).

18. Mustela angustifrons (Gervais), fouine ou Plesiogale angustifrons (Pomel).
19. Mustela robusta. Plesiogale robusta (Pomel).
20. Mustela Waterhousii. Plesiogale Waterhousii.
21. Mustela mustelina. Plesiogale mustelina (Pomel).
22. Mustela Lemanensis (Nob).
23. Proculurus Julieni (Nob).
24. Proculurus Lemanensis (Nob).

Marsupiaux.

25. Amphyperaterum Lemanensis (Nob).

Pachydermes.

26. Chalicotherium Modicum (Gandry) provient de Langy. Cœnotherium (Bravard), syn. Cyclognathus (E. Geoffroy). Oplotherium (Laizer et Par).
27. Cœnotherium commune (Bravard), sy. Cœnotherium laticurvatus (Blainville). N'a pas été trouvé à Saint-Gerand-le-Puy, mais à Cournon. Cœnotherium elegans (Pomel).
28. Cœnotherium commune, variété. Leptognathum syn. Cœnatherium leptoga (Laisa et Pari).
29. Cœnotherium laticurvatus (Pomel). Le cœnotherium metopias de Pomel n'est qu'une variété du précédent.
30. Cœnotherium Geffroyi (Plomel).
31. Plesiomeryx gracilis (Nob). Cœnotherium gracile (Pomel).

Rhinocéros.

32. Orcerotherium Croiset (Pomel).
33. Rhinoceros Lemanensis (Pomel), syn. Rhinoceros incisivus d'Auvergne (Blainville). Ostéogr. icon. Rhinocéros Schléier-Macheri (Pomel).

Porcins.

34. Hyotherum typus. Palœocherus typus (Pomel).
35. Hyotherium typus. Palœocherus suilhus (Pomel).
36. Hyotherium majus. Palœocherus major (Pomel).
37. Hyotherium Waterrhousi. Palœocherus Waterhousi (Pomel).

Moschins, genre Dremotherium (E. Geoffroy).

38. Dremotherium Feignouxi (E. Geoffroy).
39. Dremotherium traguloïdes (Pomel).
40. Dremotherium nanum (E. Geoffroy).

Amphitragulus (Pomel).

41. Amphitragulus elegans (Pomel).
42. Amphitragulus Lemanensis (Pomel).
43. Amphitragulus Fragulus (Pomel) (Nob).
44. Amphitragulus Meminoïdes (Pomel).
45. Amphitragulus Boulangeri (Pomel).
46. Amphitragulus gracilis (Pomel).

LISTE DES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

QUI FIGURENT AU MUSÉUM DE LYON

COMMUNICATION DE M. DE BRINON

Terrain tertiaire

Myocène inférieur

1. Œufs de tortue, Saint-Gerand-le-Puy (Allier).
2. Ptychogaster Emydoides. Deux carapaces, Saint-Gerand-le-Puy.

3 et 4. Testudo : Femur, Saint-Gerand-le-Puy.

5. Testudo Eurysternum, Saint-Gerand-le-Puy. Trois échantillons de la carapace (Pomel).
6. Testudo Eurysternum, (Billy). Trois échantillons de la carapace.
7. Diplocynodus Rastelii (Pomel). Crocodilus : maxillaire supérieur, Montaigu-le-Blin (Allier). Deux échantillons.
8. Crocodilus. Fragments de maxillaire inférieur, Montaigu-le-Blin (Allier).
9. Sus. Mâchoire, Servilly, canton de La Palisse.
10. Palœocherus major (Pomel), Servilly.
11. Dorcatherum (amphitragulus). Mâchoire inférieure, Gannat (Allier).

12. Cephalogale Geoffroyi (Jourdan). Amphycion, Billy et Saint-Gerand-le-Puy (Allier). Crânes maxillaires et humerus. Sept pièces déterminées.
13. Cyneclos langensis (Jourdan). Amphicion gracile Gervais. Langy. Un crâne entier. Deux portions de mâchoire inférieure, un humérus droit et fragment d'os.
14. Rhinocéros. Fragment de mâchoire inférieure, Saint-Gerand-le-Puy (Allier).
15. Rhinocéros insignis. Mâchoire inférieure, Gannat (Allier).
16. Rhinocéros gannatensis. Face et mâchoire inférieure, Gannat. Deux échantillons volumineux, 0,55 cent. de long l'un.
17. Dremotherium Feignouxi (Geoffroy), Saint-Gerand-le-Puy. Une mâchoire supérieure.
18. Cainotherium commune, Saint-Gerand-le-Puy. Crâne.
19. Amphitragulus. Deux mâchoires de Saint-Gerand-le-Puy, deux mâchoires de Gannat (Allier).
20. Rhinocéros Lemanense, Saint-Gerand-le-Puy. Un fragment de mâchoire avec dents.

Myocène inférieur, 2e zone. Dépôt d'eau douce.

21. Amphycion major, Blainville. Carnassière inférieure et canine, Saint-Gerand-le-Puy (Allier).
22. Plesictis Lemanensis (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy. Mâchoire et dents.
23. Plesictis elegans (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy.
24. Plesiogale gracile (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy. Mâchoire.

25. Viverra antiqua (Blainville), Saint-Gerand-le-Puy.
26. Plesictis robustus (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy.
27. Mustela sectoria (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy. Mâchoire.
28. Plesictis jenetoïdes (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy. Mâchoire.
29. Mustela minuta (Pomel), Saint-Gerand-le-Puy.
30. Dorcatherium. Canines, Saint-Gerand le-Puy.
31. Amphitragulus Lemanensis, Saint-Gerand-le-Puy.
32. Amphitragulus Boulangeri, Saint-Gerand-le-Puy.
33. Palœomeryx ou Dremotherium, Saint-Gerand-le-Puy. Cinq espèces. Mâchoire et os des membres.
34. Cainotherium, commune (Gervais). C. uniculum Feignoux. Maxillaire inférieur, Saint-Gerand-le-Puy.
35. Cainotherium très petite espèce, Saint-Gerand-le-Puy.
36. Plesictis palustris, Saint-Gerand-le-Puy.
37. Palœocherus major (Pomel). Mâchoire, Saint-Gerand-le-Puy.
38. Palœocherus typus (Pomel). Mâchoire inférieure. Saint-Gerand-le-Puy.
39. Palœocherus major (Pomel). Mâchoire inférieure de Langy.
40. Hippopotamus Bortonicus (Gervais). Mâchoire inférieure droite, Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).
41. Steneofiber Viciasensis (Gervais), Saint-Gerand-le-Puy.
42. Anas Blanchardi (Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy. Membres antérieurs et postérieurs.
43. Palœlodus ambiguus (Alph. Milne-Edward), Saint-

Gerand-le-Puy. Coracoïdiens. Première phalange de l'aile, membre antérieur, membre postérieur.

44. Six œufs d'oiseaux, Saint-Gerand-le-Puy.
45. Ibis Lagana (Alph. Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy. Os longs.
46. Palœlodus gracilipes (Alph. Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy. Os longs.
47. Graculus miocaeni (Alph. Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy. Os longs.
48. Larus. Os longs, Saint-Gerand-le-Puy (Allier).
49. Larus. Desnoyers (Alph. Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy. Os longs.
50. Larus elegans (Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy.
51. Larus totanoides, os longs (Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy.
52. Serpentarus robustus (Alph. Milne-Edward), Saint-Gerand-le-Puy. Os longs.
53. Testudo. Os des membres du bassin et de l'épaule, Saint-Gerand-le-Puy.
54. Diphocynodus Ratelii (Pomel). Dents et os, Saint-Gerand-le-Puy. Plaques osseuses.
55. Helix myocé... Saint-Gerand-le-Puy.
56. Œufs de tortues fossilisés, Saint-Gerand-le-Puy.
57. Cainotherium. Langy. Maxillaire inférieur.
58. Cephalogale Geoffroyi Jourdan. Métatarsien Langy.
59. Testudo Langy.

Terrain quaternaire.

60. Canis Lupus. Molaire supérieure, Hauterive (Allier).

61. Canis Lupus. Maxillaire droit, Hauterive.
62. Canis Vulpes. Maxillaire inférieur, Hauterive.
63. Felis. Maxillaire inférieur, Hauterive.
64. Ursus spelœus. Maxillaire inférieur canine, Hauterive.
65. Meles tarus. Crâne, Hauterive.
66. Hyena spelœa. Mâchoire inférieure gauche. Hauterive.
67. Bos primigenius astragale. Maxillaire supérieur, Hauterive.
68. Cervus capreolus. Maxillaire inférieur, Hauterive.
69. Rhinocéros tichorinus. Molaire inférieure, Hauterive.
70. Equus Caballus, Molaires supérieures. Hauterive.

Pour compléter ces renseignements, M. de Brinon signale à l'attention de la Société un mémoire de M. le docteur Léon Vaillant, dont il doit la connaissance à M. Ernest Ollivier, notre confrère. Ce mémoire est intitulé : *Etudes zoologiques sur les Crocodiliens fossiles tertaires de Saint-Gerand-le-Puy*, par M. le docteur Léon Vaillant. Paris, librairie G. Masson, 1872. Bibliothèque des hautes études, section des Sciences naturelles, t. VI, art. n° 4. Ce mémoire est accompagné de très belles planches.

CHATELOI

COMMUNE ET CANTON D'HÉRISSON (ALLIER)

FOUILLE D'UN PUITS GALLO-ROMAIN

—

COMMUNICATION DE M. DE BRINON

Ces fouilles ont été pratiquées au mois de septembre 1886 avec le bienveillant concours des propriétaires, M. et Mme des Champs de Verneix. Le puits était situé au milieu d'un champ, dans le centre du territoire occupé par l'ancienne cité de Cordes, dépendant du vignoble dit de la Cave. Il était circulaire, en pierres cintrées, en très bon état. La maçonnerie descendait à 6 mètres et demi. Le diamètre du puits était d'environ 0,90 à 1 mètre.

Les objets ont été trouvés dans une boue noire très gluante, occupant à peu près le dernier mètre. De nombreux ossements noirs, plus ou moins conservés comme dureté, ont été laissés dans les terres de déblai. On a trouvé aussi des débris végétaux altérés. Les os étaient des vertèbres et des os longs : pas de mâchoires ni de dents.

Objets :

1° POTERIE : CLASSÉS.

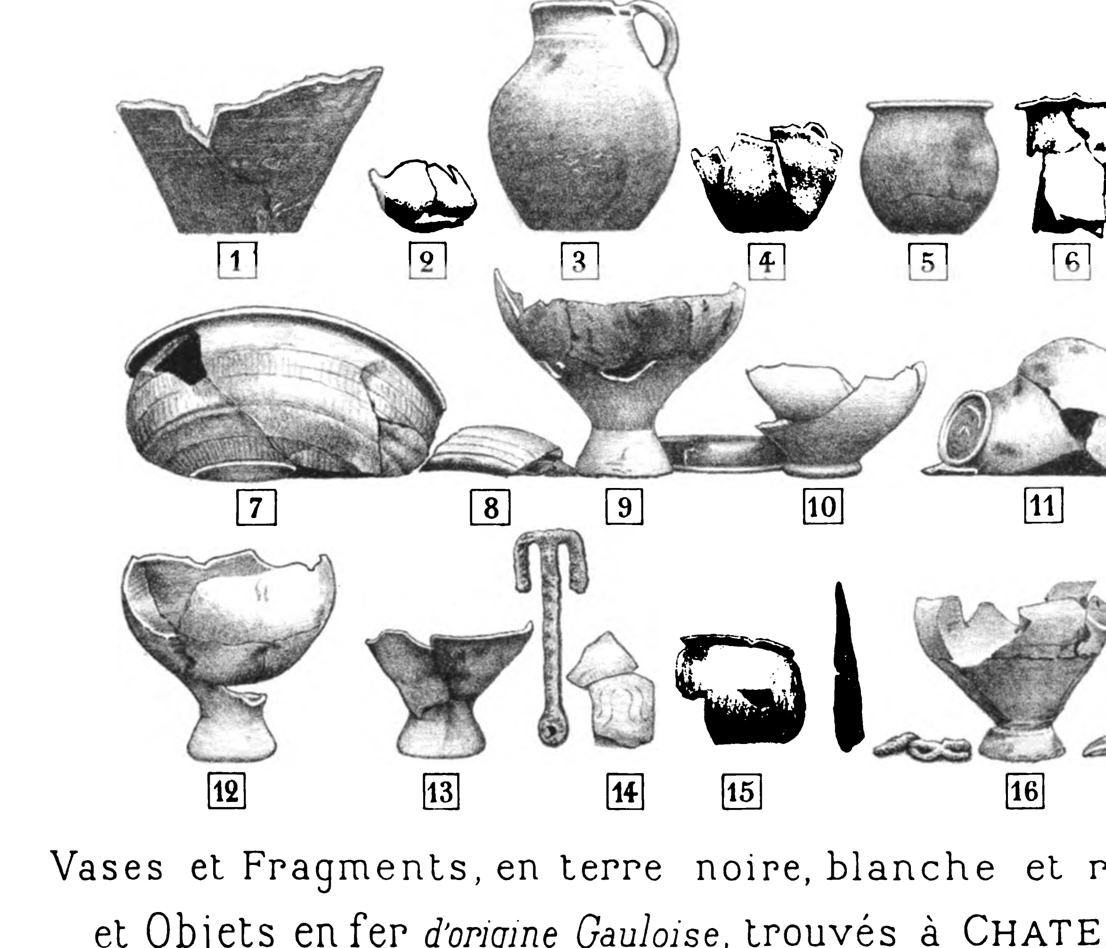
Débris de vases d'usage domestique (partie inférieure).

N° 1. Terre noire grossière.
Base 0,10 c. de diamètre.
Epaisseur variant de 0,01 à 0,006 millimètres.
Diamètre maximum au niveau de la brisure supérieure 0,21.
Hauteur maxima, 0,14.

N° 2. Biberon en deux pièces, à pied, terre grise fine, engobe rouge sans ornements.
Diamètre du pied, 0,043 millimètres.
Diamètre de la circonférence maxima extérieure, 0,09.
Epaisseur uniforme, 0,002 millimètres.

N° 3. Pot noir à anse, entier, sans pied, une cassure sur la panse. Terre grossière, sans ornement.
Hauteur, 0,20.
Diamètre de la base, 0,08.
Diamètre extérieur à l'orifice, 0,095.
Circonférence maxima 0,53 c. environ, épaisseur 0,005.

N° 4. Débris. Pot, terre gris rose, engobe noire avec semis de grains saillants paraissant avoir subi l'action du feu (partie inférieure seulement).
Circonférence maxima, pied 0,065 ; l'ensemble du pot est comme comprimé, de manière à ce que la section formerait un ovale régulier



Vases et Fragments, en terre noire, blanche et rouge et Objets en fer *d'origine Gauloise*, trouvés à CHATELOY

qui, au niveau de la cassure supérieure, donne 0,013, 0,14 de diamètre.

Hauteur du débris, 0,10.

Epaisseur 0,003 à la base.

N° 5. Pot noir grossier, sans pied ; il manque près de la moitié de la panse.

Diamètre du pied, 0,053.

Diamètre de l'orifice, 0,11.

Epaisseur, 0,005.

Hauteur, 0,12.

(Vase à incinération ?)

N° 6. Goulot et morceau d'un vase en terre rouge avec engobe blanche, très fin.

Ce goulot a 0,12 c. de hauteur sur 6 c. et demi de diamètre intérieur: il présente les amorces de deux anses latérales.

N° 7. Débris d'un vase noir en terre (usage domestique), avec double et large bande de stries comme ornementation extérieure.

Le morceau mesure 0,26 cent. de diamètre à l'orifice, 0,13 cent. de hauteur, 0,01 cent. d'épaisseur. Le bord supérieur est replié.

N° 8. Débris du bord supérieur d'un vase grossier en terre rouge (Dolium) ; ce bord est replié de manière à offrir une face supérieure horizontale, creusé de rainures circulaires concentriques. Largeur de cette face, 0,046.

N° 9. Fragment d'un vase reconstitué en partie, terre rouge à engobe blanche unie.

Pied, diamètre extérieur, 0,085.

Hauteur, 0,035.

Hauteur maxima de la totalité. 0,155

Diamètre extérieur au niveau du bord supérieur brisé, 0,205 ; épaisseur à ce niveau, 0,003 ; 0,005 au pied.

Forme très élégante.

N° 10. Fragment de pot de terre grossière, grise.

Pied, 0,065 de diamètre ; 0,01 de hauteur.

Hauteur totale du fragment, 0,095.

Diamètre en haut, 0,158

Epaisseur en haut, 0,003 ; en bas, 005.

N° 11. Débris d'écuelle en terre rouge pâle, engobe noire lustrée à double bande horizontale guillochée.

Hauteur totale du vase, 0.15.

Diamètre de l'orifice supérieur, 0,12.

Diamètre de la base, 0,06.

Epaisseur, 0,005.

N° 12. Débris d'un vase en coupe avec pied évidé. Terre grise engobe blanche unie.

Pied, 0,07 c. de diamètre et 0,045 mil. de hauteur.

Hauteur maxima du débris, 0,17.

Circonférence extérieure maxima approximative, 0,52.

Circonférence extérieure du rétrécissement qui unit le corps au pied, 0,15.

Epaisseur, 0,002 en haut, 0,003 en bas.

N° 13. Fragment d'un vase, terre rouge, engobe blanche unie.

Pied, 0,07 c. de diamètre ; 0,025 mil. de hauteur.

Hauteur de fragment, 0,10.

Diamètre en hauteur, 0,153.

Epaisseur en haut, 0,003 ; en bas, 0,005.

N° 14. Fragment specimen d'un vase.

Le fragment paraît appartenir à une partie cylindrique ; il est en terre grise d'une épaisseur de 0,007. La surface extérieure est gris sale, ornée de dessins représentant des entrelacs rouges avec points jetés au hasard.

Autres fragments plus petits.

N° 15. Fragment d'un vase très élégant en terre rouge pâle avec revêtement intérieur noir, et extérieur teinté de noir.

Dessins extérieurs en barbotine formant des U renversés très longs, parfois entrecroisés en Y.

0,003 mill. d'épaisseur.

N° 16. Fragment de vase en terre grise, engobe blanche, sans ornement.

Pied, 0,08 c. de diamètre, 0,025 mil. de hauteur.

Hauteur du fragment, 0,13.

Diamètre à l'ouverture brisée, 0,16.

Epaisseur en haut, 0,003.

N° 17. Pied d'un vase en terre noire à trois pieds.

Nombreux fragments de poterie grossière.

Un fragment d'assiette en poterie rouge vernie (dite samienne).

Un fragment avec rinceaux et personnages en relief très abimés.

Briques à rebord.

Goulots à anses.

Pierres.

Plusieurs fragments de meules en grès de Vallon et en grès du Bryas (carrière du Maillet). Une pierre très volumineuse en forme d'évier, demi-circulaire (peut-être meule).

Fers.

Clous à tête (fer d'âne ?). Débris informe. Autre débris offrant la forme d'une lame de couteau triangulaire avec un trou rond vers le milieu de sa longueur, bords épais et une sorte de crochet à l'extrémité de l'un des bords.

Anneaux de chaîne et clef à panneton denté.

Bronze.

Débris de fibule.

Verre.

Deux petits morceaux informes en verre.

Monnaie.

Trois pièces.

1° Grand bronze : Domitien.
R. Fortuna Augusta.

2° Grand bronze : César Vespasien.
R. Vesta tenant la hache.

3° Petit bronze frappé à Lyon : Tibère César.
R. Rome ET AUG.
Autel de Lyon.

Les résultats de cette fouille sont surtout intéressants par la très grande variété d'échantillons de poterie qui ont été recueillis.

La poterie de luxe est représentée par des échantillons de poterie noire lustrée extrêmement fine, de poterie rouge lustrée à ornement et de poterie à engobe blanche. Les grands vases blancs avec pied élevé n'ont leur analogue dans aucune des nombreuses et riches collections que possède notre ville (collection du Musée, collections Esmonnot, Bertrand, Pérot) : nous n'en avons trouvé non plus aucun specimen dans les ouvrages que nous avons consultés à ce sujet, soit à la bibliothèque de la Société d'Emulation, soit à la bibliothèque de la ville.

Nous avons cru intéressant de réunir dans une même planche jointe à ce mémoire les échantillons les plus caractéristiques de notre fouille.

On remarquera l'absence de poterie blanche des fabrications de Toulon (Allier) et de Vichy.

PIERRE DITE DE LA MESURE

COMMUNE DE MAILLET

CANTON D'HÉRISSON (ALLIER)

Communication de M. de Brinon

Sur le bord du chemin allant de Vallon à Cosne-sur-l'Œil (Allier), entre 41 k. 7 et 41 k. 8. se trouve une pierre, connue dans tout le pays sous le nom de *Pierre de la Mesure.* Ce nom provient de l'existence à la face supérieure de la pierre d'une dépression très régulière, creusée de main d'homme et ayant servi, suivant les traditions locales, soit à mesurer le sel (au moment de la contrebande du sel), soit à mesurer la dîme des chanoines de la collégiale d'Hérisson.

Cette pierre présente extérieurement la forme d'une pyramide tronquée, à base inférieure, reposant sur le sol, au niveau duquel elle paraît posée. La pyramide présente huit faces latérales, quatre plus petites et quatre plus grandes. La pierre a évidemment été

taillée de main d'homme, et la conservation des angles est assez remarquable. Si nous prenons l'une des grandes faces, nous voyons que son arc vertical présente une longueur de 86 centimètres au-dessus de terre, et son bord inférieur horizontal une longueur de 0,57 centimètres, tandis que le bord inférieur des faces étroites ne mesure que 0,52. La face supérieure de la pyramide dans sa plus grande dimension mesure 28 centimètres, et la dépression ovale qu'elle présente mesure dans sa plus grande dimension horizontale 22 centimètres, et dans sa plus grande profondeur environ 12 centimètres.

La pierre est placée immédiatement derrière la haie qui borde le chemin et se trouve sur la gauche du voyageur qui se rend de Cosne à Vallon ; le champ dans lequel elle se trouve dépend du domaine des Aix appartenant à M.Lachaume ; le domaine des Aix fait partie de la commune de Maillet, canton d'Hérisson, arrondissement de Montluçon (Allier).

La pierre se trouvait autrefois à l'entrecroisement de quatre chemins: l'un a été remplacé par la route actuelle, l'autre a été détruit et la trace en est encore indiquée dans le champ par de vieux pieds corniers.

Elle est en grès rouge, provenant probablement des carrières de Vallon (grès bigarré, dit de Saulzet le-Potier). Le terrain sur lequel elle se trouve ne porte pas de grès rouge, mais exclusivement du granit et du gneiss.

En dépit des légendes dont elle est entourée, la Pierre de la Mesure pourrait bien n'avoir été que le piédestal d'une croix, placée par la piété des habi-

tants à l'entrecroisement des chemins. La légende des faulx-sauniers a sans doute son fondement dans le fait que la croix a dû servir de rendez-vous à ceux qui faisaient la contrebande du sel, contrebande qui a été très active, si l'on en croit les traditions du pays. Quant à la légende des chanoines, il nous paraît aussi vraisemblable qu'elle a le même fondement : la croix servait de point de rendez-vous à ceux qui avaient à payer la dîme et à celui qui était chargé de la recevoir.

LE TRÉSOR DE SOUVIGNY

ET LES

RÉPARATIONS DE L'ÉGLISE AU XVe SIÈCLE

D'après l'obituaire de GEOFFROY CHOLLET

Parmi les manuscrits de l'ancien prieuré de Souvigny qui sont encore conservés à la bibliothèque de Moulins, il faut signaler un obituaire du XVᵉ siècle qui renferme maints renseignements précieux sur l'état du couvent à cette époque. Ecrit dans la seconde moitié du XVᵉ siècle, d'après les ordres du prieur Geoffroy Chollet, il contient la nomenclature de tous les offices que les moines devaient célébrer en l'honneur de leurs bienfaiteurs avec l'indication de leurs bienfaits.

On trouverait dans ce manuscrit de nombreux détails sur les biens que possédait le prieuré, par la libéralité de pieux personnages, sur les rentes et les dimes qui lui avaient été concédées.

Nous nous sommes placés à un point de vue plus restreint et nous avons voulu seulement tenter de rétablir l'état du trésor vers 1450, et noter les noms de ceux qui ont contribué aux réparations de l'église avec la date de ces réparations.



Nous aurions pu aussi reconstituer la bibliothèque du prieuré, mais nous réservons pour un travail spécial sur les anciens manuscrits de Souvigny les notes que nous avons eu l'occasion de recueillir à cet égard.

Les objets du culte sont les présents les plus ordinaires des donateurs. C'est ainsi que Seguin, aumônier de Souvigny, offre en 1236 un calice d'or; dom Geoffroy Chollet, prieur, qui releva le prieuré de ses ruines, reconstruisit l'église et enrichit le trésor de dons précieux, donna sept calices d'argent, dont trois sont dorés à l'intérieur et à l'extérieur et quatre à l'intérieur seulement; le prieur claustral Aymon lègue un calice d'argent; Guy du Bux, écuyer tranchant et maître veneur du duc Charles, un calice d'argent avec une patène, du poids de deux marcs d'argent; Guillaume, prieur de Saint-Maurice, un calice également de deux marcs.

Une très belle nappe dorée pour le maître-autel avait été donnée par Henri d'Isserpent, prieur à la fin du XIV[e] siècle; une paix d'argent avec une résurrection gravée, par dom Chollet; des ampoules d'argent et des écuelles aussi d'argent, par Pierre de La Palice, prieur au commencement du XIII[e] siècle.

Mentionnons encore une croix renfermant des reliques de saints et du bois de la vraie croix, présent de Jean de Vatelay; une grande croix d'or, présent de la comtesse Ermengarde de Forez; une châsse pour les reliques de saint Principin, don de Guillaume Ligier, sacristain; une châsse d'argent pour les reliques de saint Mayeul, don d'Ildin, sous-prieur. D'autres reliquaires de grand prix cédés par Hugues-le-Fort, sacristain, Chollet, Guillaume de Longpont.

La comtesse de Forez avait offert encore deux candélabres d'argent. Un autre candélabre était célèbre, c'était celui que Pierre de La Palice avait rapporté d'Angleterre. Achille Allier nous apprend, sans nous indiquer la source où il a puisé ce renseignement, que ce précieux objet fut vendu en 1742 pour la somme de 480 livres qu'on employa à l'acquisition d'ornements pour la sacristie.

Après les objets du culte, je dois parler des étoffes et des vêtements. De nombreux bienfaiteurs offrent des chapes et des chasubles : chasubles avec étoles et manipules en soie blanche, chasubles avec ornements en or, en soie rouge chamarées d'arbres verts, de fleurs blanches et de roses d'or, chasuble de soie verte semée d'étoiles d'or, chasuble de satin bleu, chasuble de satin blanc avec des feuilles vertes, des glands rouges brodés. Odard Bertin légue deux morceaux d'étoffe de soie dont l'un est de plusieurs couleurs et l'autre est bleu semé de griffons d'argent. Enfin Pierre de La Palice avait fait faire pour le prieuré six magnifiques tapis.

Voilà pour le trésor. Nous ne pouvons certes pas affirmer que tous ces objets précieux se trouvassent même au prieuré au moment où fut écrit l'obituaire. La guerre de cent ans venait seulement de finir et peut-être pendant les mauvais jours avait-on dû chercher des ressources dans la vente de quelques-uns de ces joyaux. Il était en tout cas intéressant de restituer cette nomenclature et de montrer à quel point les arts étaient estimés à Souvigny, puisque moyennant des subsides de ce genre les bienfaiteurs s'assuraient des messes à perpétuité.

Les renseignements sur les réparations de l'église ont une réelle valeur. D'autres documents ont conservé le souvenir des importants travaux que le prieur Geoffroy Chollet avait entrepris dans la basilique. Achille Allier a emprunté au manuscrit de dom Tripperet des détails précis à cet égard. L'acte obituaire vient les confirmer C'est ainsi que nous y lisons que le zélé prieur reconstruisit de fond en comble l'église qui menaçait ruine et où il était imprudent d'entrer et qu'il y fit faire des travaux d'une beauté remarquable. Notre manuscrit nous apprend en plus que le même dom Chollet construisit une nouvelle chapelle en l'honneur de saint Michel. D'après son caractère d'architecture nous savons que le clocher du transsept est de la fin du XIIIe siècle. Notre manuscrit nous donne le nom du personnage qui le fit élever. Ce fut Guillaume de Longpont, sous-prieur et sacristain de Souvigny, qui en paya les frais de construction et qui y plaça les deux grosses cloches. Nous apprenons enfin que le clocher de Guillaume de Longpont avait fait baisser les arcs du transsept sur lequel il reposait et qu'un autre sous-prieur, Guillaumin Lebaud, fit refaire ses grandes arcades.

Nous n'avons fait ici qu'indiquer sommairement les documents curieux que contient l'obituaire. C'est, on le voit, un des manuscrits les plus intéressants de la bibliothèque de Moulins et qui mériterait les honneurs d'une publication in-extenso.

G. GRASSOREILLE.

EXTRAITS

DE L'OBITUAIRE DE GEOFFROY CHOLLET

Officium fiat plenum pro Aymone priori claustrali Silvigniaci qui *calicem de argento dedit*. (Fol. 26 v.)

—

Laurencius Namis, burgensis Silvigniaci dedit pro reparacione hujus ecclesiæ quæ tunc de novo reparabatur sex scuta auri. (Fol. 29).

—

Officium fiat pro domino Guillelmo Ligerii, sacrista hujus loci qui fecit tabulas argenteas duas ad altare sancti Petri et capsam sancti Principini novam et crucem capituli (Fol. 29).

—

Officium fiat plenum, pro domino Henrico de Ysserpanno condam priore hujus loci qui dedit unam casulam albam duplicatam de quodam panno indo. Item, unam mappam pulcram et deauratam ad usum majoris altaris. (Fol. 31.)

—

Officium fiat sollemne pro Domino Guillelmo Sebaudi, suppriore et sacrista istius monasterii qui multa bona fecit huic monasterio, primo fecit fieri

tres fornices sive arcus lapideos desubtus campanile beati Petri pro sustinendo dictum campanile. *It.*, fecit fieri duos arcus ligneos, unum videlicet ante majus altare et alterum de subtus capsam in qua repositum est corpus beati Odilonis. *Item* dedit septuaginta libras pro faciendo reliquiarium ad reponendum mentonem beati Leodegarii in quo etiam reliquiario portatur corpus Christi in festo ejusdem corporis Christi ad processionem. *It.* fieri fecit tecas seu reliquiaria argentea in quibus sunt reposite reliquie sanctorum Mayoli et Odilonis. *It.* fecit bis edificari prioratum de Marcio cujus edificia igne cremata fuerant, etc. f° 31 v°.

—

Officium fiat solemne pro domino Hugone Fortis sacrista hujus loci qui dedit conventui quadraginta francos semel pro faciendo reliquiarium in quo positum est mento sancti Leodegarii. (Fol. 32).

—

Officium fiat pro magistro Odardo Bertine et pro Johanne Bertine, fratre illius qui dederunt duos pannos sericos quorum unus est de volveto pluribus et diversis coloribus sparsus et corrigiatus per latitudinem corrigiis auriis, alius vero pannus, *parsi* coloris est et griffonibus argenteis sparsus. (Fol. 34).

—

Officium fiat pro Johanne de Vatelay et uxore sua... qui dedit thesauro hujus ecclesie quamdam preciosam crucem in qua sunt multe reliquie sanctorum et preciosum lignum sancti Crucis. Item dedit quamdam

tabulam argenteam quadratam in qua sunt plures reliquie sanctorum. (Fol. 34 v.)

—

Officium fiat plenum pro domino Ildino condam subpriore et sacrista istius monasterii. Incepit enim capsam argenteam beati Mayoli et ipsam fecit usque ad medietatem et amplius. Item fecit sedem ipsius capse. (Fol. 45 v°.)

—

Officium fiat pro domino Maria de Heynaut condam duxissa Borbonii que dedit thesauro hujus ecclesie unam casulam cum dalmatica et tunica duabus stolis et totidem manipulis de panno serico rubeo villoso seu volveto armis Borbonensibus et de Haynaut sparsam sive seminatam, in valore sexaginta librarum vel circa. (Fol. 45 v°.)

—

Officium fiat pro nobili viro Guidone du Bux, scutifero quondam domino dicti loci du Bux et de Tison, ac scutifero tranchant et magistro venatore domini Karoli ducis Borbonensis et Alvernie qui dedit unum calicem argenteum cum patena ponderis duarum marcharum argenti vel circa, una cum corporalibus honestis et quodam reservatorio ad conservandum dicta corporalia. Dedit etiam unam casulam nigram de panno nuncupato « sattin », cum stola, manipulo et alba munita ac parata de simili panno. (Fol. 47.)

—

Officium fiat solemne pro domino Guillelmo de Longoponte condam suppriore et sacrista istius loci

qui tabernaculum in quo reposita est capsa cum corpore beati Odilonis fieri fecit. *Item* magnum campanile lapideum seu pinnaculum, quod est in majori ecclesia supra chorum fieri fecit. *Item* duas grossiores campanas seu duo grossiera cimbala in dicto campanili existencia fieri fecit. (Fol. 47.)

—

Officium plenum fiat pro domino Guillelmo priori sancti Mauricii et grenetario hujus loci. Dedit unum calicem duarum marchorum, item unam cappam preciosam, item unam casulam. (Fol. 50 v°.)

—

Officium fiat plenum pro domino Petro de Palo, condam priore hujus loci qui plurima bona fecit. Primo candelabrum magnum quod est ante majus altare sancti Petri, secum de Anglia adportavit et ecclesie contulit. *Item* tapeta nova sex fieri fecit. *Item* ampullas argenteas et scutellas duas argenteas et alia quedam jocalia argentea ecclesie contulit. (Fol. 61.)

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

ANNÉE 1887

—

Séance du 5 août.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il fait part de la mort de notre confrère, A. Pérard, licencié ès-sciences naturelles et professeur de sciences physiques et naturelles, au lycée de Montluçon, décédé subitement dans cette ville, dans la nuit de mercredi à jeudi, 15 juin 1887.

La Société décide que les différents discours prononcés sur la tombe de notre regretté confrère seront insérés au procès-verbal. Le *Journal de Montluçon*, nº du 19 juin, a rendu compte des obsèques de M. A. Pérard.

— M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *La station abri de la Rochette et la station de la*

vingt-sixième ou des Grands-Béchons (Saône-et-Loire), ce travail est accompagné de deux planches. Ces deux stations préhistoriques, dont parle M. F. Pérot, faisaient partie du pays qui plus tard a été le Bourbonnais.

—M. de Brinon a extrait d'un article de *l'Observateur Français* (n° du 4 juillet 1887), les noms de deux dignitaires de la cour de Rome, d'origine bourbonnaise.

— M. Bertrand entretient la Société des fouilles pratiquées à Avermes, on y a trouvé des fûts de colonnes en bambou, sans chapiteaux, des bas-reliefs en pierre représentant des arbres et une foule de débris gallo-romains.

Le même membre fait passer sous les yeux de ses confrères, une hache en silex brun de Pressigny trouvée par lui à Garnat.

ALEXANDRE PÉRARD

—

Hier une foule nombreuse et émue conduisait à sa dernière demeure un homme de labeur, un savant, qui emporte les plus vifs regrets des personnes qui l'ont connu et dont la mort laissera dans les sciences appliquées à notre région un vide qui ne se comblera pas.

M. Alexandre Pérard, licencié ès-sciences naturelles, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée de Montluçon, membre de la Société botanique et géologique de France, de la Société française de botanique

et de la Société d'Emulation de l'Allier, est décédé presque subitement d'une congestion pulmonaire, dans la nuit de mercredi à jeudi, à l'âge de 52 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie des obsèques était imposante. Tout le personnel et les élèves du lycée, les élèves et les dames directrices de l'Orphelinat, l'institution de Mesdemoiselles Pérard, sœurs du défunt, placés sur deux rangs encadraient l'immense cortège sur tout son parcours.

On y remarquait des personnes de tous rangs et des fonctionnaires des diverses administrations, parmi lesquels M. Piquant, président du tribunal ; M. Dupuy, premier adjoint, etc.

Nous qui avons connu M. Pérard, qui avons pu apprécier l'aménité de son caractère, son amour pour la science, nous pourrions dire l'ardeur et la conscience qu'il apportait dans ses travaux, la grande satisfaction qu'il eût éprouvée en dotant son pays de la *Flore du Bourbonnais* pour laquelle il avait réuni avec tant de soins et de peines tous les matériaux ; mais nous ne commettrions que des redites après les paroles prononcées sur sa tombe par M. Peyronnet, proviseur du lycée ; M. Deschamps, professeur de mathématiques, et M. Saltel, ami du défunt.

Les restes du père de M. Pérard, décédé en 1862, ceux de sa mère, décédée en 1879, ont été exhumés de l'ancien cimetière et réunis aux siens dans un tombeau de famille.

M. Peyronnet, proviseur du lycée, en s'adressant particulièrement aux élèves de cet établissement groupés devant lui, a prononcé le discours suivant :

MES CHERS ENFANTS,

Il y a trois jours à peine, le professeur infatigable à qui nous avons la douleur de rendre aujourd'hui les

derniers devoirs, nous demandait de lui confier, pendant la journée d'hier jeudi, quelques-uns d'entre vous pour l'une de ces excursions scientifiques qu'il dirigeait si vaillamment et avec tant de sûreté.

Il y a moins de huit jours, l'Inspection générale, au sortir de la classe de notre savant collaborateur, ne pouvait mieux témoigner sa haute satisfaction qu'en nous exprimant le regret de n'avoir pu obtenir encore pour des services, sans doute officiellement bien jeunes, mais déjà grandement appréciés, les palmes académiques.

Le devoir et la science, voilà bien les deux mots, mes enfants, qui résument cette carrière si brusquement interrompue. Voilà les deux passions auxquelles s'est consacrée cette trop courte existence.

Alexandre Pérard ne nous appartenait sans doute que depuis cinq années à peine. Mais en voyant se réaliser tous ses rêves, par une nomination au collège puis au lycée de Montluçon, il s'était donné à nous tout entier, comme se donnent seules les âmes d'élite. Son lycée, ses élèves, ce n'était pour lui que l'agrandissement de la famille. Ses belles salles de collections, qu'il aimait à contempler d'un œil véritablement jaloux ce n'était que le complément de son riche cabinet de naturaliste. Nous l'entendions encore mardi soir, dans un véritable rayonnement, nous donner rendez-vous au lendemain matin pour reconnaître et classer un précieux envoi que venait de nous faire M. le Directeur des houillères de Commentry. Ce lendemain, le voici mes enfants ! Nous devions remercier ensemble le sympathique donateur. Qu'il nous soit permis de lui exprimer, du bord de cette tombe, toute notre gratitude pour ce moment de bonheur, le dernier, qu'il a su si bien donner à notre ami.

Les témoignages de profonde douleur et d'ardente

sympathie, dont vous êtes ici les témoins, seront pour vous, mes enfants, comme une dernière leçon du maître que vous aimiez tant. Ils ne sont que la juste récompense d'une vie toute de droiture et de travail ; j'ajouterai, en ce qui vous touche, toute de dévouement. Malgré les trop fréquentes atteintes du mal qui nous l'enlève, il est resté debout, nous pouvons le dire, jusqu'à sa dernière heure. Partout nous retrouvons cette énergique volonté, dans ses études premières au lycée de Moulins, comme au Muséum d'histoire naturelle et au laboratoire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, où il fut le disciple ou plutôt l'ami des Milne-Edwards, des Brongniart, du glorieux centenaire Chevreul ; sur les bords de la Manche, comme sur les bords de la Méditerranée, où une subvention du Gouvernement lui facilitait de savants travaux, toujours repris, mais toujours interrompus par une fièvre implacable. Il avait enfin trouvé le repos près de nous, près d'une famille qu'il laisse dans les larmes et pour laquelle il fut toujours plus qu'un frère.

Une voix s'autorisant d'une vieille amitié va vous dire comment Alexandre Pérard, par la part qu'il prit dans des assemblées savantes, comme les plus remarquables travaux sur l'histoire naturelle de notre région sut consacrer encore ce repos à la science et à son pays. Pour nous, il ne nous reste qu'à déplorer que ce repos si court n'ait été que le prélude du repos sans fin qui vient de commencer pour lui, et à saluer, au nom de vous tous, l'un des plus nobles exemples qui puissent nous être proposés, au nom des chefs de notre Académie, l'un de ses fonctionnaires les plus méritants, au nom de l'Université tout entière, l'un de ses enfants les plus dignes.

M. Deschamps s'est exprimé en ces termes :

Au nom des professeurs du lycée de Montluçon, je viens dire un dernier adieu à notre collègue et ami, M. Pérard. Il y a trois jours, il partageait nos travaux ; nous le couchons aujourd'hui dans cette tombe qui lui assure un éternel repos.

Vous me permettrez aussi, mes chers amis, qui presque tous étiez ses élèves, de joindre à nos regrets l'expression des vôtres. Le professeur qui nous quitte comptait parmi les enthousiastes et les fervents. Non seulement il était attaché jusqu'à l'excès à ses devoirs professionnels ; non seulement il était soucieux de votre travail et de vos succès ; mais encore il appartenait à cette classe d'hommes, toujours trop rares, sincèrement épris d'un idéal, et poursuivant sans relâche sa réalisation.

Son idéal, vous le savez, c'était la connaissance de plus en plus étendue des merveilles sans nombre que la nature étale à nos yeux. Nous admirions tous ce culte, ce quasi-fanatisme, toutes ces qualités qui lui assuraient une place distinguée parmi les naturalistes et faisaient de lui un parfait et consciencieux professeur.

A ce réel mérite, M. Pérard joignait le mérite plus précieux encore d'un excellent naturel. Bon et paternel avec ses élèves, il était avec nous d'un commerce agréable et d'un charmant abandon. C'était en un mot un aimable confrère.

Aussi la nouvelle de sa mort presque foudroyante nous a tous consternés, et ce n'est pas sans une vive et profonde émotion que nous venons déposer sur cette tombe qui va se fermer à tout jamais, l'expression de notre sympathie et de nos regrets.

Adieu Pérard, notre camarade et notre ami ; adieu ou plutôt au revoir dans un monde meilleur !

M. Saltel a ensuite prononcé une allocution dont voici les principaux passages :

MESSIEURS,

Sur cette tombe qu'on va ermer pour toujours, laissez moi prononcer quelques mots de regrets et d'adieu.

Je n'essaierai pas de consoler une famille désolée : elle puisera dans sa foi chrétienne, j'en ai l'assurance, un courage à la hauteur d'une si grande épreuve : je ne veux ici remplir qu'un devoir d'amitié, d'estime et de reconnaissance.

La présence de cette foule choisie et recueillie est déjà un bel hommage rendu à la science et aux vertus de celui que nous pleurons. Des voix plus autorisées que la mienne viennent de retracer ses mérites, je ne dirai donc qu'un mot sur son caractère et les phases diverses de sa vie.

Alexandre Pérard fit de brillantes études au lycée de Moulins, où son père était receveur entreposeur avant de venir en la même qualité à Montluçon. Au sortir du lycée, il se consacra tout entier à l'étude des sciences naturelles.

Licencié ès-sciences, professeur distingué au lycée de Montluçon, membre des Sociétés botanique et géologique de France, de la Société française de botanique et de la Société d'Emulation de l'Allier, il a été le fils de ses œuvres. Il travaillait sans relâche et préparait sa thèse au doctorat quand la mort l'a surpris. Son œuvre reste inachevée ; à d'autres le soin de la poursuivre et de la mener à bonne fin pour la gloire de notre pays ; les matériaux pour la *Flore du Bourbonnais* sont abondants...

Alexandre Pérard était bon, affectueux et loyal. Soucieux de ses devoirs professionnels qui primaient toute

autre considération, il était parvenu par son énergie et un labeur persévérant à se créer une honorable situation dans notre ville où ses parents ont laissé d'unanimes regrets. Comme sa mère il savait se faire aimer et se dévouer.

Jeunes gens qui avez eu le bonheur de l'avoir pour maître, dites-nous si ses leçons avaient des charmes !

Dites-nous, enfants qui l'écoutiez, si sur ses lèvres éloquentes où rayonnait la vérité, dites-nous si son cœur ne se dévoilait pas ! . . . .

Alexandre Pérard nous a quittés ; il nous a quittés après avoir contribué à la prospérité du pensionnat qui lui doit à tant de titres ses regrets et sa reconnaissance. Il nous a quittés, mais c'est pour rejoindre ce Dieu dans la paix duquel il a voulu mourir.

Dans l'étude approfondie de la nature, M. Pérard a vu plus loin que la matière : la haute intelligence du savant a fini par reconnaître une intelligence plus haute encore qui a tout créé et coordonné avec sagesse.

C'est de ce même Dieu qu'il aura reçu la récompense de ses talents et de ses vertus.

Pérard, adieu !

(Extrait du *Journal de Montluçon*, n° du 19 juin 1887).

Séance du 4 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus en grand nombre depuis notre dernière réunion.

Il communique un prospectus de M. A. Vayssière,

dans lequel notre confrère, sous le titre de Bibliothèque bourbonnaise, expose qu'il a l'intention de publier toute une série d'ouvrages concernant notre province. Il commencera dès le mois de février 1888 cette publication par *La générale description du Bourbonnois* par Nicolas de Nicolay.

La Société approuve hautement l'heureuse idée de M. A. Vayssière de mettre à la portée de tous, les documents rares, intéressant notre pays, sachant d'avance le soin et le savoir que notre distingué confrère apportera à ces publications.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts au sujet du Congrès des Sociétés savantes en 1888. A cette circulaire est joint un programme des questions à traiter au Congrès, mais ce questionnaire n'est qu'une indication pour les membres des Sociétés savantes qui pourront toujours présenter d'autres communications.

Cette circulaire comme toutes les circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique, peuvent être consultées par les membres de notre Compagnie, M. le Secrétaire-archiviste les conserve et les tient à la disposition de ses confrères.

— M. de Brinon communique les titres d'ouvrages intéressant le Bourbonnais et se trouvant chez MM. Joffroy et Joly, libraires à Paris.

— M. F. Pérot déplore que le seul souvenir qui reste dans le pays, de la famille des seigneurs de Châtelus soit une pierre tombale qui se trouve dans l'église de Saint-Pierre-Laval. Cette pierre va disparaître sous les pieds des habitants de cette paroisse.

Il serait désirable qu'au lieu d'être placée horizontalement, elle fût placée verticalement le long du mur. M. R. de Quirielle sera prié de vouloir s'occuper de la conservation de cette pierre tombale.

— M. F. Pérot rend compte d'un travail de notre compatriote, M. L. Moncelon, inséré dans le journal l'*Homme* et qui a pour titre : *Sauvages et forêts-vierges. — Une ascension en Nouvelle-Calédonie.*

Il donne ensuite l'analyse d'un ouvrage de M. l'abbé Neure, qui a pour titre : *Esquisses historiques de Châteaumorand*. C'est la seconde partie d'un travail, dont la première partie a été analysée par lui dans une précédente séance.

— M. Martin-Flammarion offre pour le Musée départemental, une entrave en fer, employée à la prison de Moulins jusqu'en 1848. Cette entrave se compose d'une chaîne en fer que l'on fixait à un pied et de deux anneaux qui maintenaient l'une contre l'autre les deux mains, ces deux anneaux étaient fermés par un cadenas, le patient ainsi enchaîné devait être assis.

Le même confrère offre pour le Musée un bouton des volontaires de l'Allier, portant la date de 93.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour pour la nomination au scrutin du bureau de l'année 1887-1888.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président, M. le Comte G. de Soultrait, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu et proclamé président pour l'année 1887-1888.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des

vice-présidents. Sont élus et proclamés : MM. Bouchard, pour la classe des lettres ; Doumet-Adanson, pour la classe des arts ; Bertrand, pour la classe des sciences.

Un nouveau scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint. M. le Vicomte de Brinon ayant obtenu la majorité, est élu et proclamé secrétaire-adjoint.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1887-1888.

Président : M. le Comte G. de Soultrait.

Vice-Présidents : MM. Bouchard, pour les lettres.
Doumet-Adanson, pour les arts.
Bertrand, pour les sciences,

Secrétaire-archiviste : M. G. Bernard.

Secrétaire-adjoint : M. le Vicomte de Brinon.

Trésorier : M. H. Croizier.

Conservateur du Musée : M. Queyroy.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des arts, M. Louis Monery, archéologue à Roanne par MM. Queyroy, Vayssière et Pérot.

Séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE G. DE SOULTRAIT.

M. le Comte de Soultrait remercie ses confrères d'avoir bien voulu l'appeler cette année encore à les présider ; il s'excuse de n'avoir pas assisté à toutes nos séances, mais quoique absent de nos réunions,

il suit avec soin ce qui se passe à toutes nos séances, le secrétaire a soin de le tenir au courant de tout ce qui se fait à la Société et il l'en remercie.

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent offert par l'entremise de M. F. Pérot : *Lettres sur le phylloxéra, adressées aux vignerons de la paroisse d'Huriel, avec planches*, par M. l'abbé Clément, notre confrère, une analyse de ce travail a paru dans le journal le *Courrier de l'Allier*, n° du 25 novembre 1887, par M. F. Pérot.

M. F. Pérot offre une brochure dont il est l'auteur: Le *Frère Asclépiades*, 1821-1886. Et *l'annuaire Bourbonnais* que nous offre l'éditeur M. Crépin-Leblond, deuxième année ; la première année que ne possède pas notre bibliothèque nous sera envoyée par l'éditeur.

— M. Faure signale une erreur qui se trouve à la page 363 du tome XVII de notre bulletin, dans l'énoncé d'ouvrages concernant Montluçon, on a inséré la note du catalogue d'un libraire, qui confond Chabot de l'Allier le jurisconsulte, avec Chabot, surnommé le Capucin. En Bourbonnais, personne ne peut se tromper et confondre ensemble le jurisconsulte et le capucin.

Le même confrère après avoir présenté un aperçu sommaire de l'époque où vivait Anne de France, duchesse de Beaujeu, analyse un poème composé en l'honneur de cette duchesse du Bourbonnais et qui a pour titre : *L'Ainsnée fille de Fortune.*

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux

de la Société un fragment de hache préhistorique en lave balsatique, trouvée sur la terre de Baleine et un caillou, qui semble être un polissoir, de la même époque en grès quartzeux, il se trouvait dans un puits de Baleine où peu d'objets intéressants ont été rencontrés.

— M. Bertrand a fait des démarches auprès de M. le maire d'Iseure, pour obtenir les inscriptions qui se trouvaient encastrées dans le mur de l'Etablissement d'Iseure, M. le maire a répondu que le conseil municipal désirait garder ces inscriptions. Mais comme le fait observer M. Vayssière, ces pierres n'appartiennent pas à la commune d'Iseure, le mur où elles se trouvent étant une propriété de l'État, M. le conservateur du Musée est prié de s'adresser à M. le Préfet pour obtenir ces inscriptions.

— M. F. Pérot, donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de C. Montal, facteur de pianos, né à La Palisse en 1800. Quoique aveugle, cet artiste a su faire confectionner des pianos de tout genre, et son mérite a été reconnu par les maîtres dans cet art.

Il a été fait chevalier de la Légion-d'honneur après l'exposition de Londres en 1851.

— M. Bertrand entretient ses confrères de trouvailles archéologiques faites dans la commune d'Iseure, à Plaisance. Une grande quantité de débris gallo-romains, consistant en fragments de poteries, carreaux d'hypocauste et de recouvrement ont été mis à jour à cinq cents mètres environ de la villa dont l'emplacement a été découvert en 1851.

MM. Bertrand et F. Pérot se promettent de continuer les recherches commencées et notamment d'assister au curage d'une fontaine dite Saint-Bruno où ils espèrent rencontrer des médailles. L'eau de cette fontaine passait autrefois pour guérir plusieurs maladies. Les objets trouvés dans ces fouilles ont été offerts par Madame Ve Boiron pour le Musée départemental.

— M. Delaigue donne lecture de l'analyse d'un travail de notre confrère M. A. Bernard : *La musique et les musiciens français pendant la Révolution*, inséré dans la Revue de la révolution (nos de sept. et oct. 1887).

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin, MM. Melin (abbé), Chevalier et de Brinon.

De la Commission du Musée, MM. Bertrand, Martin-Flammarion et A. Thonnier.

De la Commission d'Histoire naturelle, MM. Migout, F. Méplain et E. Olivier.

De la Commission des Comptes, MM. Seuillet, Girard et Frobert.

ANNÉE 1888

Séance du 6 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion et donne lecture du prospectus d'une publication nouvelle qui porte pour titre : *Revue scientifique du Bourbonnais*, publiée sous la direction de notre confrère M. Ernest Olivier. Les connaissances sérieuses et les preuves qu'il a déjà données dans plusieurs ouvrages touchant à l'histoire naturelle, de sa science et de sa clarté d'exposition, sachant rendre attrayant des sujets parfois arides, donnent des gages qui font espérer un légitime succès à l'œuvre que dirige M. E. Olivier.

— M. Bertrand donne lecture de la note suivante, dans laquelle il résume ses dernières découvertes archéologiques.

Le lendemain de notre dernière séance, en terminant pour cette année, les fouilles que j'ai entreprises dans la commune de Pierrefitte, sur les ateliers de verriers gallo-romains de l'ancien étang des Peroyers, j'ai découvert l'un des noms de ces verriers, estampillé sur un fragment de verre épais et légèrement azuré; il est en capitales de près de 0,01 c., mais il

n'est pas entier : OCTA (vi) au génitif, pour OCTAVVS ou OCTAVIVS, ce dernier, comme nom de famille, plus probablement que l'autre ; dans tous les cas, c'est un nom complétement inédit dans la liste bien longue des verriers connus (environ 150) je m'en suis assuré en parcourant leur nomenclature dans l'ouvrage de mon savant confrère et ami Froëhner et aussi auprès de lui, car il en a recueilli quelques autres depuis l'impression de son travail, 1879, qu'il réserve pour le *corpus inscriptionum* qui se publie à Berlin.

Il me faudra attendre jusqu'après la moisson, pour reprendre mes fouilles de trois ateliers que j'y ai reconnus récemment.

J'ai continué les fouilles d'Avermes avec M. l'abbé C..., nous avons déblayé à près de deux mètres de profondeur, où se trouvaient des sols pavés et des aires d'habitations, les unes en chaux pure sur sable, qui durcissent considérablement après les avoir soustraites à l'humidité, et d'autres simplement en sable battu, sur lesquelles un feu violent allumé sans doute pendant longtemps leur a donné une forte consistance.

Nous n'avons recueilli que peu d'objets intéressants : l'un d'eux est une petite tige de grès verdâtre qui servait à affuter les outils, usée par un long service ; le trou qui servait à la suspendre à un anneau est éclaté et l'a fait mettre au rebut ; on trouve fréquemment de ces outils ou auxiliaires d'autres outils sur notre sol ; Diou et Pierrefitte en ont fourni en assez grand nombre aux collections du Dr Bailleau et de M. Landois ; ils ont été trouvés avec les silex polis ; j'en ai également rencontré un sur la commune de Coulandon auprès des mardelles ou habitations en cône renversé des premiers habitants de notre contrée.

Un fragment de pierre calcaire de Charly taillé, nous a procuré un graffito ou essai premier d'un enfant gaulois

ou romain ; sur le dessin, il a représenté au trait, un oiseau, dont malheureusement la tête et la queue ont été enlevées par des éclats anciens ; le corps est formé par deux lignes courbes dans le même sens, remplies par deux hâchures, une aile en dessus est formée d'une seule plume à nervures chevronnées, les cuisses de l'oiseau sont accusées par deux traits en triangle et les pattes ont leur trois doigts ; une ligne de terre, en rampe, y est aussi tracée ; au-dessous est gravé un bonhomme très rudimentaire, une grosse tête, sans marque des yeux ni de la bouche, et deux lignes commençant aux épaules, pour figurer les bras ; sans autres traits pour imiter le corps ; la pierre brisée là ne nous a pas permis de connaître la suite de cette esquisse.

Sur les indications de M. de Launay, notre ingénieur des mines, qui en travaillant à recueillir pour la carte géologique de l'Allier, les différents éléments si variés de la constitution du sol de notre province, avait rencontré dans un chemin de la forêt de Dreuille, commune de Buxières-les-Mines, plusieurs fragments d'une calcédoine rouge-sang, parsemée de calcédoine blanche, je me suis rendu sur ce point, pour en déterminer le gisement qui se trouve dans les grès permiens de la carrière des Tourneaux du cantonnement de la Madeleine de la forêt domaniale de Dreuille.

Cette carrière a été remblayée dernièrement, après que l'on en eût extrait les moëllons nécessaires à la construction d'un aqueduc et qu'une partie eût été cassée en macadam pour le recouvrir et en protéger les maçonneries, car les abords de ce chemin ne sont pas empierrés.

C'est en réduisant en macadam ces grès qui renferment des filons plus ou moins épais de ce minéral, qu'il

en a été détaché de nombreux échantillons, les uns rouges et d'autres de couleur jaune gomme-gutte ; j'en ai emporté plusieurs, et ai prié M. Devillard, notre conseiller général qui habite près de là, de nous faire parvenir, pour le Musée, l'un des plus beaux échantillons qui mesure 0,20 c. de côtés, ainsi qu'un tronc de bois salicifié de *Psaronius* du poids de 150 kilog. que j'avais rencontré près de là, que j'ai déposé en son nom et au mien.

Quelques jours après, pensant que ces calcédoines résinites qui sont très hydratées, ne faisant pas feu au briquet, tandis que leur grès détache des étincelles, pourraient être utilisées comme émail à porcelaine, j'en ai adressé quelques échantillons à M. le Directeur de la manufacture de Sèvres, pour qu'il en fasse l'expérience, mais jusque là, je n'ai reçu aucune réponse et ne puis dire, s'il y aura quelque intérêt à les utiliser dans cette fabrication.

Enfin dans la commune de Neuvy-lès-Moulins, au lieu dit : le Petit Pressoir, sur la route de Moulins à Limoges, j'ai relevé sur l'angle d'une chambre à four, appartenant à M[me] Veuve Chapier, un fragment d'inscription sur pierre blanche, qui a dû être apportée de Moulins, avec d'autres matériaux qui ont servi à cette construction, au bas d'une vigne, on y lit :

GY GIST. SR
MARIE
DVBVCISSON
DE LA NATIV (ité)

Cette inscription est incomplète à sa base et donne SR (pour sœur) et très probablement DVBVCISSON, pour DVBVISSON, par erreur du lapicide ; ce dernier nom appartenant à l'une des honorables familles du Bourbonnais, tandis que nous ne connaissons pas le premier.

— M. de Brinon fait passer sous les yeux de la Société, une hache en pierre polie, trouvée aux Champs de Moulins, commune de Louroux-Hodement tout près d'Hérisson. On a dit à M. de Brinon que cette pierre était accompagnée de plusieurs autres à peu près semblables.

Séance du 3 février.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux, se trouvent offerts pour notre bibliothèque par nos confrères : *Lettres sur le phylloxera,* adressées aux vignerons de la paroisse d'Huriel, avec planches, par M. l'abbé Clément ; 2° *Le martyrologe de la psycheatrie,* par M. le docteur Hospital ; 3° *Le frère Asclépiades,* par M. F. Pérot ; 4° *La Revue scientifique du Bourbonnais,* publiée sous la direction de M.E. Olivier ; 5° Les 1er et 2me numéros de la deuxième année des *Annales Bourbonnaises,* qui a conservé tous ses collaborateurs et a de plus, pour correspondant parisien pour la recherche et l'utilisation des documents existant dans les dépôts de Paris, M. G. Grassoreille, ancien directeur de la *Revue Bourbonnaise* fusionnée avec les *Annales.* Aussi tout fait espérer que cette intéressante publication continuera comme par le passé à intéresser un grand nombre de lecteurs.

M. Delaigue a des travaux à insérer importants et qui, tous, sont relatifs à l'histoire de notre pays. Ajoutons que ce second volume contiendra comme le précédent, des gravures exécutées avec soin.

— M. le Président informe la Société qu'il a reçu de MM. les présidents des sociétés d'agriculture du Cher et de l'Allier, une carte d'entrée à l'exposition des animaux gras qui a eu lieu à Moulins.

— La Société, sur la demande de M. Lascombe, décide l'échange de ses publications avec la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

— M. Doumet-Adanson a fait passer sous les yeux de ses confrères, une tête sculptée et casquée, en pierre calcaire, trouvée encaissée dans un vieux mur près de Baleine, au moulin de la Grange, appartenant à M. de Trochereau qui en a fait don à M. Doumet-Adanson. Notre confrère croit qu'elle provient de l'ancienne église de Lucenat, dont les matériaux ont servi à beaucoup de constructions du voisinage. A l'arrière du casque, on remarque une griffe d'oiseau et autour du casque, un collier d'une explication difficile. M. Queyroy pense que cette sculpture doit dater des premières années du XVIe siècle.

—M. Bertrand analyse un article d'une revue allemande d'antiquités, intitulée Korrespondenzblatt (octobre 1887) où il est rendu compte de découvertes archéologiques intéressant notre province.

— M. Bernard à l'occasion de l'élection de M. l'amiral Jurien de la Gravière au fauteuil académique de M. Viel-Castel (séance de l'académie française du

26 janvier 1888), lit la note suivante extraite du journal : le *Figaro*.

Il est né en 1812. Son enfance a été bercée par le récit des batailles navales que lui contait l'amiral Jurien de la Gravière, son père. Ce père, au rebours de presque tous les marins, généralement originaires de nos côtes, était né en pleines terres, dans le Bourbonnais : « Jusqu'à l'âge de treize ans, disait-il plaisamment, je n'ai navigué que dans les eaux de Vichy. » Il est mort vice-amiral, ancien pair de France et grand-croix. Le fils est aujourd'hui vice-amiral, ancien sénateur et grand-croix. Il était difficile de voguer plus glorieusement daus le sillage parternel.

A propos de cette communication, M. Faure donne lecture de la notice suivante sur la famille Jurien de la Gravière :

L'Académie française a donné le fauteuil de M. de Viel-Castel à l'amiral Jurien de la Gravière, déjà membre de l'Académie des sciences.

Homme de guerre, homme du monde, savant et lettré, non moins remarquable par les qualités aimables de son esprit, que par l'élévation de son caractère, le nouvel élu appartient à une famille originaire du Bourbonnais. L'aïeul quitta Gannat, sa ville natale, à l'époque de la Révolution, pour entrer dans les services auxiliaires de la marine, ce qui explique la vocation de ses enfants et de ses petits-enfants, car l'amiral Jurien de la Gravière n'est pas le seul homme de mer de sa famille ; son père, qui pour se distinguer de ses frères, joignit à son nom, celui de la terre de Varennes, voisine de Gannat, comme celle de la Gravière, fut aussi un marin fort distingué, chef d'escadre sous le premier empire, il est mort vice-amiral et pair de France, sous le gouvernement de Juillet.

Nous avons vu chez un de nos confrères, parent par alliance du nouvel académicien, une gravure de grande dimension, représentant une belle page de notre histoire, où figure glorieusement le nom du premier amiral Jurien, alors capitaine de vaisseau, né à Gannat comme son père ; c'est le combat qui fut livré sur la rade des Sables d'Olonne, le 24 février 1809. Voici à quelle occasion : trois frégates françaises, l'*Italienne*, la *Calypso* et la *Cybèle* de 44 canons, se rendant de Lorient à Rochefort, furent dès leur départ, poursuivies par une escadre anglaise, composée de trois vaisseaux : le *César* de 80 canons, le *Donegal* et la *Défiance*, de 74 ; deux frégates : l'*Amélia* et la *Naïade* et un brick, le *Doterel*. Trouvant à l'entrée des Pertuis les vents contraires, et serrées de près par l'escadre ennemie, les frégates françaises prirent position sur la rade des Sables d'Olonne. Aussitôt les trois vaisseaux anglais les attaquèrent à portée de pistolet : la *Défiance* mouilla et les deux autres combattirent sous voiles. L'action dura depuis neuf heures et demie jusqu'à midi. A ce moment, la *Défiance*, mise hors de combat fut obligée de couper son câble et de suivre le *César* et le *Donegal* qui se retiraient avec des pertes considérables.

Les Français étaient commandés par le capitaine de vaisseau Jurien, montant l'*Italienne* ; les Anglais, par l'amiral Rob. Stopford, montant le *César*. « Il est impossible, dit le capitaine Jurien, dans son rapport au ministre de la marine Decrès, de voir des frégates combattre avec autant de courage, des forces si supérieures » (*Moniteur*, 7 mars 1809). Nos pertes, dans cette glorieuse journée, furent pour l'*Italienne*, 6 tués et 17 blessés ; pour la *Calypso*, 10 tués et 8 blessés ; pour la *Cybèle*, 8 tués et 16 blessés. Celles de l'ennemi furent beaucoup plus considérables : le rapport de l'amiral Stopford à l'Amirauté constate, en effet, que le « *César*

avait eu son beaupré endommagé et ses agrès coupés ; la *Défiance*, tous ses mâts très endommagés, 20 hommes tués et 25 blessés ; le *Donegal*, 10 tués et 16 blessés. » L'amiral anglais ne parle point des pertes subies par l'équipage du *César* ; il avait sans doute de bonnes raisons pour garder le silence à ce sujet.

L'un des gendres de l'amiral Jurien de la Gravière, le baron Massias, marin lui aussi de grand avenir, est mort prématurément, à la veille d'être promu contre-amiral. L'aîné de ses fils, se prépare à l'Ecole navale. Elevés sous les yeux de leur grand-père, les jeunes Massias qui ont été autorisés à s'appeler Massias Jurien de la Gravière, ont à cœur de continuer les honorables et glorieuses traditions de la famille.

— M. E. Olivier soumet à la Société, deux pierres entaillées de petites dimensions trouvées aux Ramillons, commune de Chemilly. L'une de ces pierres en silex, paraît avoir été percée artificiellement, l'autre semble être percée naturellement ; l'usage de ces deux pierres pourrait bien avoir été le même : elles ont probablement servi d'amulettes.

M. Bernard fait observer qu'il a trouvé dans sa vigne, à Iseure, plusieurs de ces silex entaillés, les uns paraissent, comme celui de M. E. Olivier, percés artificiellement, les autres semblent l'être naturellement.

— M. Bertrand lit la note suivante à propos d'un don au Musée.

M. Bouchard aîné, entrepreneur des travaux du dernier pavillon du marché couvert de Moulins, nous a fait don pour le Musée de deux pierres calcaires trouvées dans ses travaux, près de l'emplacement de la chapelle

des Frères de St-Jean-de-Dieu, ruinée depuis longtemps et portant ces inscriptions :

LA P PRESENTE	CETTE. PIER. A
PIERRE. A ESTÉ	ESTE. POSE. PAR
POSÉ. PAR. M[R]	CLAVDE. TAGNIE
MICHELAND	POVR. LORS. PRCCE
CVRÉ DE SAINT	PTEVR. DES. FILS
MARTIN. DES	DE MR. MERITTE
LAYS. CC. 9 EM	(ET)IENNE. PORCHÉ. LEN
IVIN 1721	1721

Séance du 2 mars.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve : *Le compte-rendu des travaux de l'année* 1886-87 *de la Société des sciences médicales de Gannat.*

Il est donné lecture d'une circulaire de M. A. Laussedat, notre confrère, président de l'association française pour l'avancement des sciences, qui doit tenir sa dix-septième session à Oran, du 29 mars au 3 avril 1888, et invite notre Société à se faire représenter. M. Doumet-Adanson espère pouvoir assister au nom de notre Société à cette réunion.

— M. Bouchard demande à ses confrères, s'ils ne pourraient pas lui indiquer des ouvrages, où il est parlé de Philibert Vigier, sculpteur moulinois.

— M. Bertrand donne lecture d'un travail sur des découvertes archéologiques importantes faites ces temps derniers à Commentry.

— M. Frobert, rapporteur des commissions des comptes, soumet à la Société l'état de notre situation financière, qui présente soit en recettes, soit en dépenses les mêmes chiffres que l'année dernière. Aussi les comptes de l'année 1887 sont approuvés et le budget provisoire des dépenses pour 1888 est également approuvé tels qu'ils ont été présentés par M. le rapporteur.

La Société, comme les années précédentes, est priée de voter, ajoute M. Frobert, des remerciments à notre trésorier, qui s'acquitte à la satisfaction de tous, de ses fonctions, parfois délicates, de trésorier de notre Compagnie.

— M. Faure rend compte d'un article de M. F. Pommerol : *Le culte de Taranis dans les traditions populaires de l'Auvergne*, inséré dans le n° juin à octobre 1887 du bulletin de la Société d'anthropologie de Paris.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. le docteur G. Morice, médecin consultant à Néris-les-Bains par MM. Bouchard, Bertrand et Bernard

Séance du 6 avril.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve : *Singuliers effets morbides déterminés par l'in-*

gestion des champignons vénéneux, par notre confrère, le docteur Hospital.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de notre confrère M. Grassoreille qui désire représenter la Société au Congrès des sociétés savantes. Cette demande est favorablement accueillie, M. Bouchard doit se rendre également à Paris pour nous représenter à cette réunion.

— M. Bertrand offre au nom d'une personne qui désire garder l'anonyme, un petit manuscrit ayant pour objet la prise de possession de Madame de Soudille, de l'abbaye royale de Saint-Menoux, le 23 mai 1748.

Il fait passer sous les yeux de la Société, un croquis représentant un silex taillé en forme de poignard, donné à la ville de Néris, par feu M. Bulottère.

Il présente ensuite une chaussure en cuir, trouvée dans un puits à Néris. Cette chaussure porte encore des clous et un morceau de cuir découpé à jour, très délicatement travaillé.

Et le dessin d'une bouillotte en bronze du XVe siècle appartenant à M. de Charry, trouvée sous le pavage d'une maison en 1887, au hameau des Drignots, commune de Franchesse, par le sieur Poulet.

Le même confrère signale dans le catalogue de A. Durel, libraire à Paris, n° 565 : *Sommaire des loix, statuts et ordonnances royaulx faittes par les feux roys de Frâce iusques au règne du roy Henri second de ce nô extraict et réduict selon l'ordre alphabétique* par Maistre Michel Berland, natif de Molins en Bourbonnois. — A Paris pour Doucet le Preux, 1548, in 8°, v. 5, fil. à fr. tr. doré ; prix 30 fr.

M. Bernard possède le même ouvrage, seulement le titre n'est pas tout à fait le même que celui de l'exemplaire que signale M. Bertrand, de plus, il porte la date de 1549.

L'exemplaire de M. Bernard est relié en veau brun, reliure de l'époque, non fatigué, mais présentant un caractère de vétusté. Cet ouvrage a été payé 6 francs.

M. Bouchard indique sur le catalogue n° 64 de Dorbon, rue Bonaparte, 20, Paris.— N° 921. *La Roque* (L. de) et *Ed. de Barthélemy*. — Catalogue des gentilhommes qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789. — Paris, Decitre 1864, brochure in 8°. Bourbonnais, Nivernais et Douzeois, 2 fr.

— M. Vayssière fait une communication sur un cartulaire du chapitre de St-Nicolas de Montluçon qu'il pourrait publier en extrait ou analyse si la Société consentait à faire les frais de l'impression. Cette communication sera du reste plus amplement traitée à une séance prochaine.

— M. Monnery, membre de la Société *La Diana*, entretient la Société de la pierre tombale de Eustache de Chatelier, à St-Pierre-Laval dont il a été question à plusieurs séances antérieures et croit que le relèvement de cette pierre tombale est possible et qu'il l'effectuera si le maire de St-Pierre-Laval ne s'y oppose pas. Il a été la visiter avec M. de Quirielle, et en a parlé déjà avec M. de Soultrait. La dépense d'enlevage ne peut guère excéder 50 ou 60 fr., non compris le remplacement du dallage. M. Vayssière

ouvre l'avis de demander au ministère son concours pécuniaire et surtout son appui auprès de la municipalité de St-Pierre-Laval.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. le docteur Morice.

Séance du 4 mai (1).

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. de Froment de la Châtre fait don à la Société de l'*Histoire de Déols et de Châteauroux*, par le Dr Fauconneau-Dufresne. — Châteauroux, A. Nuret et fils éditeurs, 1874, 2 vol. brochés.

Ces volumes sont envoyés à la Société par l'intermédiaire de M. Croizier, notaire. M. le Président est chargé de transmettre au donataire les remerciements de la Société.

— M. le Trésorier expose qu'il lui reste sur la subvention départementale de cette année, et après remboursement des sommes avancées par la caisse pour l'acquisition d'une partie de la collection Esmonnot, une somme de 550 fr. à répartir entre les souscripteurs. La Société décide sur la proposition de M. le Trésorier, qu'il sera procédé à la fin de la réunion, au tirage au sort de onze souscripteurs.

(1) Les procès-verbaux des séances du 4 mai, 1er juin et 6 juillet ont été rédigés par M. le Dr de Brinon, secrétaire-adjoint.

— Communications faites par M. Bertrand à Néris : M. Bertrand a vu trois anneaux qui proviennent encore de la fouille du puits de M. Vincent ; deux de ces anneaux sont en os, le troisième en cuivre : il ne pouvait convenir d'après ses dimensions, qu'à un doigt de femme, il porte sur le chaton l'inscription : DULUS.

M. Bertrand a relevé la forme de tous les vases qui proviennent de la fouille du puits. Il signale différents objets, provenant de cette fouille ; entre autres une fibiole en or, qu'il n'avait pas vue à son premier voyage.

Chez un autre habitant de Néris, M. Bertrand a vu deux pierres tumulaires, d'un grand intérêt. Il a relevé les inscriptions.

Il signale l'existence de ces précieux monuments de la conquête romaine à l'attention de M. le maire de Néris.

Dans une autre maison où se trouvaient un certain nombre d'antiquités, M. Bertrand a fait l'acquisition d'une belle fibule en bronze, ornée d'émail.

Enfin, il a vu chez une autre personne de Néris un bas-relief en pierre de Valnet et une anse de vase en bronze, dont il fait la description.

A Noyant, M. Bertrand avait remarqué depuis longtemps deux buttes que l'on aperçoit du chemin de fer de Montluçon. Il s'y est rendu et a constaté que ces deux buttes étaient les restes d'un camp romain avec deux grandes chaussées de 8 à 10 mètres de haut et une esplanade de 140 à 150 mètres de long. Ce camp se trouve au-dessus de Fins.

A côté du camp, M. Bertrand a remarqué une croix

romane d'un travail très curieux, dont il a relevé le dessin. Cette croix est en granit.

M. Bertrand a reçu la visite de M. Gendret, maire de Pierrefitte, chargé au nom de la municipalité d'offrir au musée trois vases, qui ont été découverts dans un travail de voierie municipale. Sur l'offre qui lui en était faite par M. le maire de Pierrefitte, M. Bertrand s'est rendu à Pierrefitte pour présider à des fouilles exécutées aux frais de la municipalité sur le point où avaient été trouvés les trois vases. Ces fouilles ont mis à nu trois autres vases, dont l'un contenait des incinérations. M. Bertrand présente à la Société un de ces vases.

La municipalité de Pierrefitte offre en outre au Musée départemental un certain nombre d'objets, entre autres des silex taillés et une gravure représentant la Vierge. Elle désirerait que ces objets fussent réunis dans une vitrine commune. La Société décide qu'autant que possible il sera fait droit à cette demande.

M. Bertrand veut bien se charger de transmettre à M. le maire et à la municipalité de Pierrefitte les remerciements de la Société.

— M. Queyroy a reçu du ministère une lettre relative au Musée ethnographique du Trocadéro. Il prie les personnes qui s'occupent d'ethnographie, et en particulier M. Pérot, de vouloir bien lui aider à réunir les renseignements demandés.

— M. F. Pérot donne la liste des artistes du Bourbonnais, admis au Salon de 1888. Il fait part à la Société de la mort de notre compatriote, M. F. de Biotière, homme de lettre, dont les ouvrages se trouvent à la

bibliothèque de la Société. Il remet un exemplaire du Journal le *Courrier de l'Allier*, dans lequel il a publié une notice nécrologique sur M. de Biotière, et donne lecture d'une notice un peu différente qu'il a fait paraître dans le *Mémorial de l'Allier*.

—M. Bouchard signale dans un catalogue, Vente de pièces historiques sur Paris et les provinces faites le 30 avril 1888, par A. Voisin, libraire expert, 37, rue Mazarin, Paris ; le n° 143.

BOURBONNAIS (la Révolution en). — Pièces manuscrites (originaux et copies), relatives aux 32 citoyens de Moulins, envoyés à Lyon et exécutés dans cette ville, le onze nivôse, an II. — 42 pièces manuscrites, dont quelques-unes en forme de cahiers, représentant ensemble 150 pages de divers formats ; — et trois pièces imprimées. — Ensemble de 45 pièces. (*Dossier intéressant*).

Ce dossier est divisé en trois parties. La première contient 8 pièces manuscr. et 2 imprimées concernant l'affaire des 32 citoyens de Moulins. Ces pièces sont d'une grande importance, et voici l'indication des principales : 1° Extrait du registre des délibérations prises par le Conseil général de la commune de Moulins, le 18 juin 1793, relativement à l'arrestation de 32 citoyens notoirement suspects d'aristocratie. —2° Notes instructives relatives aux 32 contre-révolutionnaires de Moulins. — 3° Discours sur le jugement de 32 citoyens de Moulins, condamnés à mort, par la Commission révolutionnaire de Lyon, prononcé à la Société populaire de Moulins, le 10 frimaire an III. — 4° Extrait des minutes de la commission révolutionnaire de Lyon, 20 pag. in-fol., certifié véritable par le représentant Boisset, et portant sa signature. (Cet extrait contient copie de toutes les pièces du procès des 32, leur juge-

ment, leur exécution, etc.) — 5° Observations dans l'affaire des 32 de Moulins ; 5 pag. gr. in fol. — 6° Tableau de ce qui s'est passé à Moulins, depuis le séjour du représentant du peuple Boisset; 5 pages in-fol. Toutes ces pièces sont manuscrites.

La seconde partie du dossier renferme 25 pièces, dont un seul imprimé, relatives à l'un des 32, Nicolas Tourret, avocat et à Marie Coignon, sa veuve, qui fut incarcérée, puis mise en liberté. Elle réclama énergiquement contre le jugement inique de la commission de Lyon, défendit la mémoire de son mari, et se fit restituer en partie ses biens confisqués (*Dossier intéressant*).

La troisième partie se compose de 18 pièces manuscrites relatives à Jean Nicolas Brossard, qualifié d'ex-noble, autre condamné, exécuté à Lyon.

Il est inutile d'insister sur l'importance et l'intérêt de tous ces documents révolutionnaires.

— Il est procédé au tirage au sort, pour le remboursement des sommes souscrites par les membres de la Société, afin de faciliter l'achat d'une partie des collections de M. Esmonnot. Les noms suivants sont appelés : MM. Doumet-Adanson, Bouchard, Croizier, A. Méplain, A. Desrosiers, Auclaire, E. Olivier, G. Seuillet, Bertrand, E. Méplain et Dadole.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des arts, M. Charry, receveur de l'enregistrement et des domaines à Bourbon-l'Archambault, par MM. Bertrand, Croizier et Bouchard.

Le Secrétaire-archiviste,

G. BERNARD.

L'AINSNÉE
FILLE DE FORTUNE

POÈME EN L'HONNEUR D'ANNE DE FRANCE

Duchesse de Bourbonnais

Brantôme a raison d'appeler « une maîtresse femme » la fille de Louis XI, Anne de France, dame de Beaujeu, duchesse de Bourbonnais. Cette princesse réussit, en effet, à force d'adresse et de fermeté, à déjouer les projets des grands feudataires de la couronne qui, délivrés d'un roi habile et sévère jusqu'à la cruauté, espéraient, pendant la minorité du faible Charles VIII, se rendre aisément maîtres de la France. Nouveau Charles-le-Téméraire, François de Bretagne s'était fait, dans un pays facile à défendre, un véritable royaume, à peine rattaché à la couronne par les faibles liens d'une vassalité presque illusoire. Tous les mécontents tournaient les yeux vers lui, et les princes étrangers n'attendaient qu'un signal pour unir leurs efforts à ceux des révoltés. Le peuple, croyant que les seigneurs, sincèrement amis du « bien public », feraient, comme

ils le proclamaient hautement, supprimer les impôts dont l'avait surchargé le feu roi, conspirait de cœur avec eux.

La royauté semblait perdue ; et cependant, quelques années plus tard, la féodalité était complètement domptée. Son principal chef, Louis d'Orléans, vaincu et prisonnier, devenait un sujet fidèle et soumis ; ses alliés, Maximilien d'Autriche, Ferdinand d'Espagne, Henri d'Angleterre, se voyaient réduits à l'impuissance, et l'héritière de Bretagne, bien que fiancée à Maximilien, déjà roi des Romains et futur empereur d'Allemagne, épousait Charles VIII et enrichissait la couronne royale de l'un de ses plus beaux fleurons.

Telle fut l'œuvre d'Anne de France. Non moins vigilante pour les intérêts de sa propre maison, Madame de Beaujeu sut, à la mort de Jean II, duc de Bourbon, malgré les prétentions légitimes de Charles, cardinal-archevêque de Lyon, assurer à son mari, Pierre II, frère puîné de Jean et de Charles, un héritage presque royal.

Frappé de ces qualités viriles, rehaussées par toutes les grâces de l'esprit et toutes les séductions de la beauté, un poète contemporain a écrit, en l'honneur de cette princesse, un poème de cent quatre strophes, que Lancelot, savant académicien du dix-huitième siècle, a inséré avec bon nombre de notes utiles, dans le tome XII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. C'est cet ouvrage, intéressant pour le Bourbonnais, que nous allons essayer de faire connaître dans son ensemble, en

y ajoutant les transitions et les explications historiques et littéraires dont l'auteur a cru pouvoir se dispenser. Il est intitulé : *L'aînée fille de Fortune*. En voici l'analyse, strophe par strophe, avec les commentaires que nous croyons indispensables à l'intelligence de l'œuvre.

1. — Les historiens, dit le poète, lors même qu'ils seraient « géométriens » (déjà à cette époque on comprend la nécessité d'unir la géographie à l'histoire ; c'est un fait curieux à constater) ne sauraient, dans les temps passés, trouver l'équivalent des grands biens et des grandes qualités de cœur d'Anne de France, dame de Beaujeu, duchesse de Bourbonnais. Jamais, en effet, il n'exista pareil phénix.

2. — Jamais on ne constata tant de vertus, même chez les déesses. Sa naissance la met hors de pairs : elle est fille d'un roi « triomphant, » Louis XI, qui a tout fait pour l'unité et la grandeur de la France, et sœur du jeune roi qui porte aujourd'hui la couronne, mais qui laisse, et en cela il agit sagement, cette femme éminente diriger à son gré les affaires de l'Etat.

3. — Anne se montre digne de la confiance de son frère, en lui prodiguant « de bons avis, » et c'est à ces bons avis, non moins qu'à la protection manifeste de la Providence, que Charles VIII doit « d'aller toujours en prospérant. » Ne vient-il pas, grâce à l'énergie de Madame de Beaujeu, de mettre fin à cette *Guerre folle*, qui avait vu les ducs d'Orléans et de Bretagne se liguer avec Maximilien pour tenter de détruire l'œuvre de Louis XI ? Le traité de Sablé n'a-

t-il pas préparé la réunion de la Bretagne à la France? Aussi Charles «est-il bien heureux d'avoir une telle sœur» pour le «conduire par bons avis.» Mais aux «bons avis,» qui préparent le succès, il fant joindre l'activité, la vigueur et la décision qui le réalisent ; c'est ce que fait Madame de Beaujeu.

4. — Pour délivrer le roi de ses ennemis, elle n'a point imité Judith qui, «par cautelle» trancha la tête d'Holopherne; elle procède ouvertement : c'est au grand jour qu'elle rassemble une armée et qu'elle envoie La Trémouille vaincre les rebelles à Saint-Aubin-du-Cormier. Quant au moderne Holopherne, on l'a enfermé dans une solide prison, à Bourges, loin de ses anciens alliés.

5. — Après Judith, l'auteur va passer en revue toutes les femmes illustres dont l'histoire a conservé le souvenir. Toutes seront évidemment éclipsées par Anne de France. C'est d'abord la femme d'Assuérus, que Racine appelle «l'altière» Vasthi. S'il est vrai qu'elle fut disgraciée pour avoir refusé, malgré l'invitation formelle du roi, d'exhiber sa beauté aux regards des officiers et des courtisans, pendant un festin trop animé, nous ne saurions blâmer la juste fierté de cette princesse.

6. — Esther, la belle Juive qu'Assuérus épousa ensuite, ne peut pas plus que Vasthi entrer en comparaison avec la fille de Louis XI. Sans doute, «si la Bible ne ment,» elle a sauvé «la race des Juifs;» mais elle ne sut pas triompher d'elle-même, puisqu'elle fit mourir Aman, son ennemi. Anne de

France, elle, a épargné la vie d'un autre Aman, dont la prison ne tardera pas à s'ouvrir.

7. — Après la chute éclatante et la mort d'Aman, l'histoire ne nous apprend plus rien d'Esther. Il n'en est pas de même de Madame de Beaujeu qui « fait toujours chose nouvelle. » Dieu combat manifestement pour sa cause : aussi tous ceux qui jouent contre elle au jeu de la politique ou de la guerre, sont-ils bien mal avisés. Toute partie engagée par Anne est partie gagnée d'avance. N'en soyons point surpris : n'est-elle pas la fille aînée de la Fortune ?

8. — De la Bible nous passons à l'épopée profane, d'Esther à Didon. Ici encore la comparaison est tout-à-fait à l'avantage de notre héroïne : Didon, il est vrai, fonda Carthage ; mais qu'est la fondation d'une seule ville au prix des services signalés que Madame de Beaujeu a rendus et qu'elle rend tous les jours à la France ? En outre, la femme de Pierre II est « cent mille fois plus sage » que la veuve de Sichée : l'une en fut réduite à se tuer de désespoir, après l'abandon d'Énée, à qui elle avait tout sacrifié ; l'autre s'est toujours honnêtement gardée « de si folles entreprises. ».

9. — Avec Sémiramis nous revenons en Orient. Certes la grande reine d'Assyrie « fit des choses merveilleuses, » car, d'après son épitaphe, si la nature lui avait donné le corps d'une femme, ses actes la rendirent l'égale des hommes les plus vaillants et les plus glorieux. On connaît les travaux gigantesques qui firent, pour des siècles, de Babylone la reine de l'Orient. Néanmoins Sémiramis a vu sa gloire sur-

passée par celle d'Anne de France qui, elle aussi, a su rendre prospère un grand royaume, mais qui n'a pas souillé sa gloire, comme le fit, dit-on, l'épouse de Ninus, par le meurtre de son mari, par le scandale de ses amours et par une passion criminelle pour son propre fils.

10. — Nous pouvons donc honorer Madame de Beaujeu sans restriction ni réserve, ou, comme le dit naïvement l'auteur, « sans ça ne sans cy. » Nous trouvons encore aujourd'hui cette locution, à peine modifiée, dans le langage populaire : « parler sans *car*, sans *si*, sans *mais*. »

11. — Les poètes ont beaucoup vanté la valeur et la beauté de Penthésilée, reine des Amazones, qui, venue au secours de Priam, fut tuée par Achille sous les murs de Troie. Mais Penthésilée eut « le grand inconvénient » d'être « piteusement » traînée par les cheveux et insultée par Pyrrhus : Madame Anne de France, elle, victorieuse de ses ennemis, n'a pas connu ces indignes outrages.

12. — La reine des Scythes, Thamyris, eut l'honneur de vaincre le plus grand prince de l'antiquité, avant Alexandre; mais elle souilla cette victoire par sa cruauté, car elle s'oublia jusqu'à plonger la tête de Cyrus dans « une cuve bien honnête, » remplie du sang de ses « chevaliers. »

13. — Ce n'est pas notre princesse qui aurait montré un cœur si inhumain; témoin ce « gentil prince d'Orange, qui aurait eu la tête tranchée sans la miséricorde de Madame de Beaujeu. Il s'agit de Jean de Châlons, prince d'Orange, que Louis XI avait

admis au nombre des trente chevaliers de son ordre de Saint-Michel, et qu'il disgracia ensuite pour avoir chaudement embrassé le parti de la Bourgogne. Charles VIII, en montant sur le trône, lui avait pardonné ses « très vilains, détestables et abominables crimes ; » mais, probablement à l'instigation de son oncle, le duc de Bretagne, il s'était laissé gagner par les chefs de la Guerre folle. Fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier, il aurait été certainement exécuté comme « menteur, parjure, félon et vilain chevalier » sans la clémence de la sœur du roi.

14. — Zénobie jouit d'une renommée noblement acquise ; elle signala sa valeur contre Sapor, roi de Perse, et, après la mort de son mari, Odénat, contre les Romains, qui l'assiégèrent dans Palmyre, sa capitale. Aurélien finit par s'emparer de cette héroïne et il l'obligea à figurer dans son triomphe.

15. — Madame de Beaujeu n'affecte pas, comme la reine de Palmyre, de « chevaucher la tête armée, » de « frapper comme une enragée ; » non, elle semble « trop mieux damoiselle, » et c'est par sa « cautelle, » c'est-à-dire par son intelligence, qu'elle triomphe de ses ennemis. « Demandez-le, » dit le poète, « au duc d'Orléans, » que la régente parvint à tenir constamment à distance du pouvoir, pendant la minorité de Charles VIII, soit en l'amusant par de trompeuses apparences, soit en le combattant ouvertement.

16. — Minerve entre à son tour en lutte ; non pas la Minerve guerrière qui sortit tout armée du cerveau de Jupiter, mais la Minerve pacifique à qui,

d'après l'auteur, les Grecs auraient dû leur alphabet et les femmes l'art de la broderie. Mieux que Minerve, Anne de France sait faire œuvre de ses « longs doigts. »

17. — Médée fut une célèbre magicienne ; mais elle ne sut pas résister à Jason, et « elle y perdit sa renommée. » Or, le bien le plus précieux n'est-il pas « un grand renom ? » Efforçons-nous donc de préserver ce renom de toute souillure, car « il dure après mourir. » C'est ce qui arrivera pour le nom glorieux de notre princesse.

18. — Carmenta, cette belle Arcadienne qui inspira un si vif amour à Mercure, et qui vint en Italie avec son fils Evandre, fut, dit-on, la créatrice de la langue et de « l'*a b c* » des Latins; mais elle n'eut pas « si bon engin » qu'Anne de France : en effet, elle se contenta de régner paisiblement sur ses sujets, tandis que Madame de Beaujeu a fait « tenir cois et les Flamands et les Bretons. »

19. — Frédégonde, reine de France, eut, elle aussi, à gouverner le royaume pendant une minorité difficile ; mais elle ne fit preuve ni du même « bon sens », ni de la même « cautelle » que la sœur de Charles VIII. De plus, Frédégonde est connue pour sa cruauté, tandis que « ceste-cy ne fut onc une fois cruelle. » En cela seulement elle n'était pas fille de Louis XI.

20. — Plus qu'Hélène, Madame de Bourbon inspire le respect. Ce n'est pas elle qu'on songerait à enlever, au grand « ébahissement » du royaume ! Puisqu'elle y a si bien réussi, il faut la laisser gou-

verner sagement l'Etat pendant de longues années encore ; c'est le moyen d'éviter « d'avoir grand'-peine. »

21. — Le « gentil seigneur de Grandville, » Louis Malet, amiral de France, cousin de Louis d'Orléans, doit, plus qu'un autre, faire son profit de ce conseil. Guillaume de Jaligny nous apprend que, malgré cette parenté, il s'attacha au parti de la régente. Il paraît, toutefois, s'être rapproché des princes, au moment où Charles VIII, devenu majeur, sembla résolu à prendre lui-même la direction des affaires. Les ambitieux pensèrent que le crédit de Madame de Beaujeu était sérieusement compromis, et plusieurs passèrent, plus ou moins ouvertement, dans le camp de ses ennemis. Le seigneur de Grandville était sans doute disposé à suivre leur exemple, dans l'espoir d'accroître sa fortune. Le poète le rappelle à la prudence, en lui citant ce vieux proverbe : « pour trop ferrer, on perd l'anguille. »

22. — Timarète, fille du peintre Micon, fut habile « maîtresse en paintrie. » Madame de Beaujeu est plus habile encore à manier le pinceau, car le portrait qu'elle a su faire des seigneurs, ligués sous prétexte du « Bien public, » les a montrés tels qu'ils sont, de rusés enjôleurs du peuple, à qui ils promettaient, de bouche seulement, « qu'ils feraient les Etats meilleurs et qu'ils feraient tout amender. »

23. — Parmi les plus remuants de ces « auteurs de Praguerie, s'est fait remarquer Odet de Rye ou d'Aydie, comte de Comminges. Par son adresse, la régente l'a réduit « à bel arroi. » Aussi, après

« avoir eu tant de biens du roi » est-il menacé de finir « comme un franc archer, » c'est-à-dire de n'avoir plus rien, car, en 1480, le corps des francs-archers avait été supprimé et remplacé par la garde suisse.

24. — Le poète nous vante ensuite Sempronie, « la très belle femme. » Ce n'est donc point la Sempronie qu'épousa Scipion Emilien, puisque sa laideur était proverbiale. Ce n'est pas, non plus, la femme de Brutus, célèbre pour son esprit, mais aussi pour ses vices : la complice de Catilina ne serait point mise en parallèle avec Anne de France. Nous pensons que l'auteur a voulu parler de la mère des Gracques qui, du nom de son mari, est souvent appelée Sympronie, mais plus souvent encore Cornélie, du nom de son père Cornelius Scipion l'Africain. Quoi qu'il en soit, si la Sempronie de l'antiquité était fort instruite et « savait grandement, » la Sempronie moderne a l'avantage de savoir « mieux parler. »

25. — C'est parce qu'elle était habile « à parler » que la régente a pu se défendre victorieusement contre les princes coalisés. « Monseigneur de Dunois » doit en être maintenant convaincu, lui qui a vu abattre son château de Parthenay. A-t-il bien sujet « d'être gai, » étant « logé aux quatre vents » et menacé d'un sort encore plus rigoureux ?

26. — Le duc de Bretagne n'a pas eu un meilleur destin : il s'est « laissé mourir de deuil, » après le traité de Sablé. C'est grand dommage, s'écrie ironiquement le poète, pour les mécontents dont sa

maison était l'asile. La Bretagne, en effet, avait servi de boulevard à tous les ennemis de la régente; d'Orléans, d'Alençon, Dunois, Comminges, pour ne citer que les principaux.

27. — Mais Madame de Beaujeu ne savait pas seulement bien parler; elle savait aussi, quand il le fallait, faire preuve de bravoure. Cette bravoure éclipse même celle d'Artémise; et pourtant la belle conduite de cette princesse, à Salamine, a rendu son nom à jamais mémorable. Toutefois, Artémise « n'avait pas si beaux moyens » de vaincre ses ennemis. Anne de France n'a qu'à paraître, et ceux qui « ne s'enfuient pas comme renards » trouvent la mort sur le champ de bataille.

28. — C'est ce qu'a bien compris « le comte d'Albret » qui, après voir levé une petite armée pour se joindre aux princes révoltés, fut vigoureusement attaqué par les troupes de la régente et contraint « à montrer les talons », en s'enfuyant dans ses domaines de Gascogne. Il lui faudra donc accomplir de grandes choses, s'il veut « recouvrer bon los ».

29. — On sait que la femme de Pompée, Cornélie, ne voulut pas se séparer de son mari vaincu, et que, après Pharsale, elle le suivit en Egypte, où, du vaisseau où elle était restée, elle eut la douleur de le voir égorger sur le rivage, sans pouvoir lui porter secours. Madame de Beaujeu accompagne, elle aussi, son mari, mais c'est pour assister à son triomphe et à la déroute de ses ennemis.

30. — C'est ainsi qu'elle a vu la confusion du « gentil seigneur de Rieux. » Rieux, maréchal de

Bretagne, tuteur de la jeune héritière de François II, n'ayant pas pu défendre Ancenis contre les troupes royales, est raillé sans pitié par le poète, qui lui demande ironiquement « s'il ne se sentit pas grand bien aux yeux, quand il vit tomber cette place. »

31. — François de Laval, seigneur de Montasilant, n'est pas traité avec plus de ménagements. Il n'a pas empêché « son beau Châteaubriand » de se rendre ; mais il saura peut-être nous dire « comment il lui va de la guerre ? »

32. — Le poète n'épargne pas davantage Aymard de Prie, celui qui fut plus tard grand-maître des arbalétriers. « N'a-t-il pas eu très belle peur? » N'a-t-il pas fait preuve d'insigne folie ? Mais qu'attendre de têtes folles, sinon une guerre folle ? On ne peut chasser son naturel, et « fol qui ne follie, » c'est-à-dire qui ne fait acte de fou, ne saurait guère se comprendre.

33. — Comme lui porteront la peine de leur rébellion tous ceux qui se sont engagés dans cette folle guerre. L'été ne se passera pas sans que la régente ne « leur paie leur guerdon »

34. — En vain appelleraient-ils les Anglais à leur secours : s'ils osaient venir, ces vieux ennemis de la France, ils trouveraient devant eux « pis que la Pucelle. » C'est ce qui est arrivépour un parti d'Anglais qui s'était montré en Bretagne, peu de temps avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Le chef, Antoine Wideville Descalles, périt à la journée de Saint-Aubin, et ce qui restait de ses compagnons « s'enfuit à grand erre. » Le poète conseille aux

fuyards d'emporter, « dans leurs malles » les os de leur capitaine.

35. — Le comte d'Arondel ne sera pas plus heureux que Wideville. Qu'il se souvienne qu'un autre Arondel fut pris au siège de Gerberoy, et qu'il craigne d'avoir le même sort. Mais si les Anglais n'écoutent pas la voix de la prudence, ne devraient-ils pas, du moins, se montrer reconnaissants des services rendus à leur roi ? Peuvent-ils oublier que leur Henri VII doit en partie son trône aux secours de la France ?

36. — Et le « grand écuyer d'Angleterre, » Duchesnoy, qui avait aussi un commandement dans la petite armée envoyée au secours des Bretons, ne ferait-il pas preuve de sagesse en songeant « qu'on a vu assez de fois la France devenir le cimetière des Anglais ? »

37. — Les Anglais, que l'auteur traite avec dédain de « Jaquiers » ou Jacques, n'ont donc qu'un seul parti à prendre : retourner au plus tôt en Angleterre, boire leur « godalle, » c'est-à-dire leur bonne bière, *good ale*. Ce mot, légèrement altéré, est passé dans la langue vulgaire ; encore à présent « godailler » signifie boire avec excès.

38. — Quand leurs alliés impuissants seront partis, les Bretons s'empresseront de se soumettre à la régente. Vouloir lutter contre elle serait vouloir courir au-devant d'un désastre. Aucune arme ne saurait l'atteindre : « elle porte trop bonne cotte. »

39. — Cette « bonne cotte, » c'est sa beauté, qui surpasse celle de Cléopâtre ; c'est sa vertu qui, non moins que son éclatante beauté, la place au-dessus

« de la très belle Julie, » la fille de Jules César, la première femme de Pompée.

40. — Elles sont nombreuses « les femmes de France » qui peuvent se modeler sur Madame de Beaujeu : pourquoi, dans les grandes circonstances, n'utiliseraient-elles pas, pour le bien de la patrie, les nobles qualités dont le ciel les a douées. Leurs mères ont plus d'une fois donné l'exemple d'un courage héroïque ; que ne se montrent-elles pas braves comme leurs mères ? Achetez chacune une lance, leur dit le poète patriote, et combattez vaillamment comme les Amazones. N'avez-vous pas autant de cœur que les hommes ? Pourquoi leur laisser l'honneur exclusif de défendre la France ? Réveillez-vous de votre long sommeil, et marchez à la conquête de la gloire ; vous avez pour vous y conduire « une maîtresse de grand' vertu. »

41. — Lors même que la guerre se prolongerait, ne vous rebutez point, mais battez-vous bravement sous les yeux de ce « bon capitaine. » Comme ce capitaine unit la sagesse à la vaillance, il faudrait être « bon combattant » pour tenter de lui disputer la victoire.

42.— Sans doute, Madame de Beaujeu est secondée par la fortune ; mais c'est qu'elle prépare le succès par sa prévoyance et son intelligence des affaires. Ne remettant « rien au hasard, » elle a plus « d'astuce » que César, et plus d'habileté que Pompée ; plus « de sens que Caton et que Platon réunis. » Prions donc le ciel de la conserver à la France, car ses vertus l'égalent aux plus grands hommes de l'antiquité, et

pas plus que ses femmes héroïques, l'histoire ne pourrait lui opposer ses héros.

43. — Ainsi « Cadmus, le fondateur de Thèbes, » fut moins heureux ; Pyrrhus, « ce grand entrepreneur, » fit de moins grandes entreprises ; Thésée eut le cœur « moins vigoureux, » et Priam sut moins bien gouverner.

44. — Crassus avait moins de richesses ; Agamemnon, moins de prudence ; Œdipe, moins de valeur. La renommée d'Hector et de Scipion n'approche point de celle d'une princesse qui ne redoute nullement d'entrer en comparaison avec Vénus elle-même, pour la beauté, et qui s'élève bien au dessus de Lucrèce par sa fière et indomptable chasteté.

45. — Le farouche Brutus n'eut pas au même degré que Madame de Bourbon « cette hautesse qu'on doit plus priser que tout le demeurant du monde. » Il n'est pas, dans tout l'univers, une seule personne qui mérite autant d'être louée, d'être aimée, et de voir accourir à ses côtés les vaillants, décidés à combattre pour sa cause et à la faire triompher.

46. — Surpassant « les bonnes, » Anne doit bien régner ; surpassant « les prudents, » elle doit bien gouverner : nul blâme ne peut atteindre « celle qui tant sait et vaut, » celle « où il n'y a nul défaut. »

47. — Est-il bien vrai, cependant, qu'on ne puisse découvrir un seul défaut en elle ? Le poète nous en signale un ; mais il tourne à la gloire de l'héroïne Madame de Beaujeu n'eut pas « autant d'amour que Genièvre, » l'amante du beau Lancelot du Lac.

L'amour « est la joie de la vie » : si Madame « avait un peu de cela, » elle serait la femme la plus accomplie de tous les temps. Or, au dire de Brantôme, cette perfection ne lui aurait pas manqué, puisque, d'après lui, le duc d'Orléans n'aurait pas eu besoin de recourir à la révolte pour être en fait le premier de l'État, comme il l'était en droit par sa naissance, s'il avait voulu répondre aux avances de sa belle-sœur. Mais l'auteur du poème est loin de penser comme Brantôme ; et ce n'est pas sans regret.

48. — Car si Madame pouvait devenir sensible, il s'efforcerait, par tous les moyens, de toucher son cœur : eût-il « la beauté de Pâris, » la force de Samson, la bravoure d'Achille et « plus de six royaumes, ensemble le royaume de France, » il mettrait tout aux pieds de la noble dame, et il ne souhaiterait, pour toute récompense, que l'honneur de vivre et de mourir son serviteur dévoué.

49. — C'est que Madame est un « puits de vertu. » Pégase « le vaillant cheval, » a fort affaire à « porter partout sa renommée » : bien qu'il ne s'arrête ni sur les monts ni dans les plaines, à peine réussit-il à publier sa gloire « par toutes les parties du monde. »

50. — De cette gloire n'approche point même celle de la déesse Opis, qui régna autrefois sur la Crète, et qui se rendait célèbre par sa « constance et sa discrétion. » La renommée de Madame de Beaujeu est au-dessus de celle d'Opis autant que la France est au dessus de la Crète. Dans notre belle France, la duchesse Anne, joignant la sagesse à la force, « fait tout fleurir, tout grener, et trembler tout le monde. »

Devançant la marquise de Prie, Madame aurait donc pu dire : c'est en mon honneur qu'il convient de faire les Rogations.

51. — Si « elle domine en tout et par-dessus tout, » ce n'est pas seulement parce qu'elle « vaut mieux qu'or de mine » et que « oncques ne vîtes la pareille ; » c'est parce que Dieu lui-même l'a choisie pour être l'instrument de sa volonté. Forte de ce divin appui, elle dédaigne les criailleries impuissantes des mécontents.

52. — Les princes ont beau « être envieux de ce qu'ainsi elle gouverne, » elle suit sa voie, guidée par la Providence, sans se laisser émouvoir par leurs vaines récriminations. Pour elle, ces récriminations ne sont rien que du vent, et « qu'il vente de bise ou de gallerne, » du nord ou du midi, elle « aura toujours l'au-dessus. »

53. — Les princes ne retireront donc de leur folle conduite que déception et confusion. Il faut, en effet, qu'ils soient bien fous pour « murmurer toujours » contre la régente. Ils n'ont pas plus de prudence que le papillon « qui se brûle à la chandelle. »

54. — Que n'imitent-ils plutôt le duc d'Alençon ! « Rendu sage par un double procès fait à son père et à lui-même, et par le souvenir de la cage de fer où l'avait enfermé Louis XI, » il n'a pas hésité, malgré les railleries des seigneurs, à « corner la retraite. » S'il avait agi autrement, il se trouverait, lui aussi, « en chambrette, » comme « le bon duc d'Orléans, » et ce serait « un bien mauvais passetemps. »

55. — Ou bien il aurait eu le sort de plusieurs des révoltés, sévèrement punis; par exemple de « Monseigneur de Saint-Cirq. » Gentilhomme du sire d'Albret, Saint-Cirq commandait un corps de cent lances dans l'armée du roi ; à l'instigation de son maître, il passa du côté des Bretons, mais il n'eut pas à s'en féliciter : son château fut rasé et il en fut réduit à aller « querir son pain ; »

56. — Du capitaine Odet d'Aydie, sénéchal de Carcassonne, frère du comte de Comminges. Les troupes royales lui prirent plusieurs villes ce qui « accoursit fort son domaine » et il perdit le commandement des cent lances qu'on lui avait confié ;

57. — De « monsieur d'Argenton, » l'historien Philippe de Commines, à qui ses connaissances historiques n'ont pas donné la sagesse, puisqu'il s'est mis du côté des révoltés. Il y a gagné d'être relégué pour dix ans, dans ses terres, et de se voir confisquer le quart de ses biens. Heureusement pour l'histoire de ce temps, notre compatriote Guillaume de Jaligny écrivit sa chronique, pendant que Commines était forcé de s'éloigner de la cour.

58. — Mais les princes séculiers ne furent pas seuls à lever l'étendard de la révolte ; plusieurs princes de l'Eglise les imitèrent et ils n'eurent pas lieu de s'en réjouir : après ses martyrs, le parti des révoltés devait avoir aussi ses confesseurs. Ainsi Geoffroi de Pompadour, successivement évêque d'Angoulême, de Périgueux et du Puy, grand aumônier de France et président de la Cour des comptes, fut arrêté comme partisan de Louis d'Orléans, et,

dit Jaligny, il ne dut sa liberté qu'à l'intervention du Pape ;

59. — Ainsi l'évêque de Montauban, qui deviendra plus tard célèbre sous le nom de cardinal George d'Amboise, accusé d'avoir voulu enlever le roi, fut interné deux ans à Mehung-sur-Yèvre ;

60. — Ainsi le frère de ce prélat, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui prétendait, à l'aide des lois romaines, prouver que les femmes ne sauraient avoir entrée au Conseil et, par suite enlever à la régente la direction des affaires, fut réduit à s'enfuir à Avignon et contraint, pour recouvrer son temporel saisi, d'implorer la clémence de Madame de Beaujeu ;

61. — Ainsi le cardinal-archevêque de Bordeaux, André d'Espinay, descendant des Visconti, que sa parenté avec l'amiral de Graville et avec le duc d'Orléans a entraîné dans le parti des révoltés, sera obligé d'aller à Rome se mettre sous la protection du Souverain Pontife ;

62 et 63. — Ainsi le cardinal évêque d'Angers, le fameux La Balue, que Louis XI fit d'abord enfermer dans une cage de fer pour l'avoir traîtreusement poussé au voyage de Péronne, puis qu'il autorisa à se retirer à Rome, ayant osé se faire nommer légat en France, à l'avénement de Charles VIII, ne put pas séjourner plus de quinze jours à Paris : la régente, qui se défiait de son esprit d'intrigue, le força à s'en retourner « tout mat, dont il fut bien dolent et triste. »

64. — La régente, en effet, connaît bien tous ces

« marchands, » et elle les paie avec la monnaie qui leur convient.

65. — Elle est plus habile qu'Eve qui, cependant, « à Adam fit manger la pomme. » Sa grâce est si insinuante « qu'il n'est cœur qu'elle ne prenne, tant a de bien dessous sa robe ! »

66. — C'est donc justement qu'on l'appelle « la belle dame au grand renom. » Son doux regard dompterait les bêtes féroces elles-mêmes. Sa vertu est « si très haute » qu'on n'aperçoit en elle aucune tache.

67. — On peut maintenant brûler, si l'on veut, les tapisseries sur lesquelles Pierre de Brézé, l'ancien ministre de Charles VII, qui avait épousé une fille naturelle de ce prince et d'Agnès Sorel, avait fait retracer l'histoire de « la plus du monde. » Cette première femme de l'univers, que le poète ne nomme pas, était peut-être Agnès Sorrel elle-même qui, par ses conseils et ses encouragements, fit du roi dédaigné de Bourges le roi victorieux des Anglais. Qu'on jette donc au feu ces tapisseries et « le beau livre » qui les explique ; la perte ne sera pas grande, puisque la régente a surpassé « la plus du monde. »

68. — « Jamais n'en fut une pareille ! » Viennent des ambassadeurs de tous les points du globe, Madame ne sera pas embarrassée, s'il faut les « entretenir soit de la paix, soit de la guerre. » Son éloquence n'est jamais à court d'arguments. Elle est donc bien digne « d'avoir los. »

69. — Si elle eût vécu au temps chevaleresque « du roi Artus, » c'est à elle que se seraient adressés

les hommages de Lancelot du Lac, car sa beauté aurait sans peine vaincu les charmes d'Yseult-aux-blanches-mains, et sa vaillance, la bravoure de « ceux de la Table ronde. »

70. — En effet, les hommes ne peuvent pas plus que les femmes rivaliser avec Madame de Beaujeu : ainsi Sarah, l'épouse d'Abraham, fut moins parfaite « princesse et mère de famille ; » et si Madame était née homme, elle aurait certainement accompli de plus grandes choses qu'Alexandre.

71. — Si Hécube, que le poète appelle Cuba (en général, dans ce poème, les noms propres sont plus ou moins altérés) avait eu la pénétration d'esprit de notre héroïne, il est probable qu'elle aurait sauvé Troie de sa ruine, car « celle-ci arrête tous vents » qui pourraient souffler la tempête.

72. — Quant à la reine de Saba, qui vint trouver Salomon en si grand appareil, c'est à peine si son nom mérite d'être rappelé ici. Cette reine fut riche et glorieuse, nul ne le conteste ; mais ne sait-on pas bien « comme il en alla » de sa trop fragile vertu ?

73 — C'est grand dommage qu'Alain Chartier, le gentil poète de la cour, ait cessé de vivre : s'il était encore de ce monde, quel plus beau sujet pourrait-il souhaiter pour ses jolis poèmes que le mérite de notre princesse ?

74. — Elle a autant de puissance qu'Olympias ; mais son sort est bien préférable : jamais « infortune ne l'a prise, » tandis que la mère d'Alexandre, plusieurs fois bannie de la Macédoine, finit ses jours

d'une manière tragique, après la prise de Pidna par Cassandre.

75. — On croirait voir revivre en elle « la reine Jaba, » qui « de son temps jugea les hommes, » tant elle inspire de respect, de dévouement et de véritable affection. Nous lui sommes tous soumis, dit le poète, de corps, de biens « et de personnes ; » nous lui sommes tous dévoués, répète-t-il avec enthousiasme, « soit pour vivre, soit pour mourir. »

76. — N'est-ce pas pour la régente un honneur insigne de gouverner si facilement et si heureusement la France, surtout si l'on compare son bonheur au triste sort de tant de princes et seigneurs qui ont été victimes des coups de la fortune ; « lesquels je vais vous compter. »

77. — Voyez, par exemple, le duc d'Alençon, qui fut condamné à mort par Charles VII, en 1458. Si sa peine fut commuée, il n'en resta pas moins prisonnier, à Loches, jusqu'à l'avènement de Louis XI. Plus tard ayant de nouveau conspiré, il fut enfermé au Louvre, et ne sortit de prison que bien peu de temps avant sa mort. « En paradis son âme soit ! »

78. — Et « la grand'maison de Sicile et de Calabre ? » Elle a disparu, n'ayant « ne fils, ne fille, » et Louis XI en a hérité. « C'est grand dommage à noblesse » quand « une telle maison » vient à disparaître !

79. — Qui ne connaît la triste fin du connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, « décollé à Paris, » en 1475 ? Beaucoup d'autres ont eu le même sort ; « Dieu pardonne aux trépassés ! »

80. — Faut-il rappeler la mort du comte d'Armagnac, Jean V, « le Bon, » c'est-à-dire le brave, qui, après avoir scandalisé la chrétienté par un mariage incestueux, embrassa le parti du duc de Guyenne, et fut tué par trahison, à la prise de Lectoure, sa place d'armes, par les soldats de l'évêque d'Albi, « cardinal d'Arras. » Ce cardinal, lieutenant du roi, reçut une partie des dépouilles du comte d'Armagnac ; mais il n'en jouit pas longtemps, non plus que le sénéchal de Nîmes, Roffec de Balsac, qui s'était également enrichi à cette occasion. Ils moururent, l'un et l'autre, dans l'année qui suivit la catastrophe de Lectoure.

81. — Le cousin de Jean V, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut une destinée encore plus déplorable : décapité « au marché des Halles, » en 1477, il laissa ses enfants « tous orphelins parmi les champs. » Ce n'est qu'en 1483 que ces infortunés purent rentrer dans une partie de leur héritage.

82. — L'année précédente (on ne faisait pas encore commencer l'année au premier janvier) avait péri, « devant Nancy, » le duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire. Son corps fut trouvé entièrement dépouillé, le lendemain de la bataille, et c'est à peine s'il fut possible de constater son identité. Aussi ses sujets doutèrent-ils longtemps de sa mort.

83. — Le duché de Bretagne est tombé en « coulongne, » c'est-à-dire en quenouille, puisque François II n'a laissé que deux filles. L'aînée de ces filles, Anne, est à peine âgée de douze ans, ce qui n'a pas empêché le sire d'Albret, bien qu'il eut de nombreux enfants

d'un premier mariage, de vouloir l'épouser. Il l'aurait fait, grâce à l'appui intéressé de nombreux partisans, et la Bretagne aurait continué à servir de retraite aux ennemis de la royauté, si par sa vigilance, Madame de Beaujeu n'avait pas préparé l'annexion de cette belle province à la France.

84. — Et ce ne sera pas la seule acquisition faite par cette héroïne, car elle agrandit incessamment le domaine royal, « aujourd'hui d'un château, demain d'une terre. » Sa propre maison est si puissante qu'elle « ne peut monter que trois degrés. » Ces trois degrés sont « royaume, empire ou paradis. »

85-86-87-88. — N'a-t-elle pas su trouver, pour défendre sa cause, les capitaines les plus braves et les plus avisés ? Jean de Beaudricourt, qui a puissamment contribué à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui, en récompense, a été nommé maréchal de France ; le maréchal de Bourgogne, « de loyauté bien pourvu, » à qui Louis XI avait donné la principauté d'Orange, et qui deviendra plus tard grand chambellan de France ; Philippe de Crèvecœur, seigneur Desquerdes, maréchal de France, qui a victorieusement arrêté les progrès de Maximilien dans le nord... Le poète ne citera pas d'autres noms, de peur de commettre quelques omissions involontaires et de mécontenter plusieurs de ces « grands combattants. »

89. — Mais c'est assez parler de guerre et d'administration publique, « laissons-là tout ce langage » et admirons l'esprit d'ordre de notre héroïne, ainsi que les vertus privées qui la rendent le modèle des

femmes de son temps. Nulle autre, pas même l'épouse d'Auguste, ne fut plus entendue aux choses « du ménage ; » nulle ne rassembla de plus belles tapisseries ou de plus riches joyaux.

90. — Quant à la beauté, ni dans le présent ni dans le passé, aucune femme n'est à comparer à Madame de Bourbon, « lorsqu'elle se veut bien parer. » Et encore, chez elle « le corps vaut mieux que les habits. » Bienheureux qui peut obtenir d'elle un gracieux regard !

91. — Elle serait digne d'avoir un empereur pour époux, « fût-il le plus beau fils du monde. » Pour moi, s'écrie le poète, dans un transport d'enthousiasme, si j'étais roi de l'univers entier, je ne chercherais point une plus belle compagne !

92. — Certes, si le froid Scipion, « que jamais femme ne surmonta, » avait vu tant de charmes, il n'aurait pas acquis ce renom de continence qui a « fait si grand bruit. » Ici l'auteur s'oublie évidemment, car il emploie, pour rendre sa pensée, des expressions d'une licence qui va jusqu'à la crudité. En cela il est bien le digne contemporain de Villon. Aussi doutons-nous que son poème ait été mis sans coupures sous les yeux de celle à qui il semble avoir été dédié : la « vertueuse » Anne de France n'aurait certainement pas toléré, malgré la liberté de langage de l'époque, que l'hommage rendu à sa beauté revêtît une pareille forme.

93-94. — Moi-même, ajoute encore le poète, en termes aussi peu mesurés, moi, tout le premier, je me garderais bien d'imiter la sotte conduite de

l'Africain, s'il plaisait à cette belle dame de me mettre à l'épreuve ! Puisse-t-elle avoir « envie de bien connaître » ce que vaut, sous ce rapport, la noblesse du Bourbonnais et de l'Auvergne !

95. — Mais elle n'y met pas beaucoup d'empressement : ainsi, lorsque, après la mort de Jean II, frère aîné de son mari, elle est allée avec Pierre II, prendre possession de l'héritage de Bourbon, plus de cinq cents gentilshommes d'Auvergne sont venus, « entre Riom et Aigueperse, » au-devant des nouveaux ducs, et pas un seul n'a été retenu à leur service.

96. — Ils n'ont pas mieux traité les serviteurs du cardinal-archevêque de Lyon, Charles de Bourbon, évêque de Clermont, autre frère aîné de Pierre. Charles avait pris le titre de duc de Bourbon, à la mort de Jean II ; mais Madame de Beaujeu fut assez habile pour faire passer la couronne ducale sur la tête de son mari. Le cardinal de Bourbon avait toujours vécu dans le luxe et les plaisirs, entouré de nombreux courtisans qui s'enrichissaient de ses libéralités. Sa mort fut une ruine « pour ses gens » qui « avaient bon temps au temps jadis. » Le poète les raille du changement survenu dans leur fortune.

97. — Ils se contenteraient peut-être qu'on leur payât l'arriéré de leurs gages ; mais le fera-t-on ? Ils craignent fort le contraire.

98. — Eh bien ! leur dit ironiquement le poète, adressez-vous à La Chaize ! Gilbert de Chantelot, seigneur de La Chaize, avait épousé une fille naturelle du cardinal. En considération de ce mariage,

Charles de Bourbon avait fait de Chantelot son maître d'hôtel, et il l'avait chargé de la conduite de sa maison. La Chaize, ayant perdu cet emploi, à la mort du cardinal, cessa d'être traité comme « le gendre de Dieu. » Il n'eut donc plus les moyens de subvenir aux dépenses des anciens officiers de cette maison, jadis si opulente.

99. — C'est à l'occasion de cette prise de possession de ses nouveaux domaines que Madame de Bourbon fit son entrée solennelle à Moulins. Les habitants déployèrent, à cette occasion, toutes les ressources du zèle le plus ingénieux. Les fêtes furent magnifiques : il y eut notamment « trois triomphes pleins de très beaux musequins » et « parés très richement. » Ces musiciens « parlaient honnêtement, et priaient Dieu de lui donner un très beau fils. » Le ciel sembla vouloir exaucer ce vœu ; mais ce ne fut guère qu'une espérance éphémère : son fils, Charles de Bourbon, mourut au berceau. Elle eut plus tard une fille, Suzanne, mais cette fille n'hérita point de la beauté que le poète admire tant chez Madame de Beaujeu.

100-101. — Les Moulinois se signalèrent par la richesse, le bon goût et l'à-propos de leurs présents : ils offrirent à leurs seigneurs « des licornes, des griffons et de grands cerfs volants, » accompagnés de « bons truchements » ou devises explicatives : c'était probablement la ceinture d'Espérance, enlaçant gracieusement le cerf ailé, manière ingénieuse de rappeler à Madame l'ordre de chevalerie créé par le plus glorieux des ancêtres de son mari. Ces ani-

maux symboliques formaient sans doute le fond de précieuses tapisseries, sur lesquelles on voyait aussi « de belles filles prophétisant comme sibylles. » Les tapisseries étaient alors fort recherchées des princes et des grands. Le peuple de Moulins eut aussi sa part des réjouissances : dans tous les carrefours furent représentés de jolis mystères à son intention. Nous aimerions à connaître le titre de ces pièces populaires ; par malheur, le poète se contente de nous dire « qu'il serait trop long de les retraire ; » mais, ajoute-t-il, « depuis trois cents ans chose plus belle ne fut vue, » tant pour le charme « des ébattements » que pour la richesse des costumes.

102. — Pour ne pas fatiguer ses lecteurs, l'auteur du poème ne croit pas devoir « en conter plus avant. » Il a célébré l'entrée de son héroïne dans la capitale du Bourbonnais, il n'ajoutera plus rien à son œuvre, sachant « que c'est grand sens de peu parler. »

103-104. — Si, du moins, il nous disait son nom ! Mais il garde rigoureusement l'anonyme, et il ne nous donne aucun renseignement sur sa personne. Nous en sommes réduits aux conjectures. Il s'excuse de « dire mal, » car il n'est « sage ni lettré. » C'est donc un poète de circonstance ; probablement un seigneur de la cour de Bourbon, qui aura éprouvé les bienfaits d'Anne de France, et qui a voulu payer sa dette de reconnaissance en chantant sa bienfaitrice. Il demande l'indulgence pour le décousu de son poème : « Je vais à mont, dit-il, je vais à val, » car je suis tout « desmectré » par la mort « de mon bon maître. » Quel était ce bon maître ? Etait-ce le

comte d'Armagnac, comme le ferait volontiers croire à Lancelot le texte de la 80e strophe ? L'auteur avait peut-être été l'un des serviteurs de ce seigneur avant de se rallier à la fortune des Bourbons. Cependant, comme le comte d'Armagnac était mort depuis longtemps, et que la douleur du poète semble récente, le savant académicien ne serait pas éloigné d'admettre qu'il peut être question de Jean II, duc de Bourbon. Nous prendrons la liberté de hasarder une autre opinion : si cet ouvrage fut, comme il semble, écrit vers la fin de la régence d'Anne de Beaujeu, ce ne fut pas sans doute immédiatement après la mort de Jean II, puisque le poète, dont la douleur trouble maintenant les idées, vient de nous conter fort gaiement les déceptions du cardinal de Lyon et de ses partisans, déceptions postérieures à cette mort. Mais est-il indispensable de voir dans ce « bon maître » le chef d'une maison princière ? N'y avait-il pas, à cette époque, dans le Bourbonnais, un grand nombre de seigneurs dont les historiens nous vantent la richesse et la libéralité ? Pourquoi l'auteur anonyme du poème n'aurait-il pas appartenu à l'un d'eux, tout en faisant, à sa suite, certaine figure à la cour de Madame de Bourbon ? Qu'importe, d'ailleurs, la date exacte de cet ouvrage : il est curieux, il reflète les mœurs et le langage d'une époque intéressante, il fait revivre un certain nombre de personnages historiques, il montre que Villon, Jean Marot et Octavien de Saint-Gelais ne furent pas les seuls précurseurs de l'école marotique ; à ces divers titres, il nous a paru mériter d'être connu.

Afin que l'on puisse juger de la facture des vers et de leur disposition, nous transcrivons, en terminant, les trois dernières strophes du poème :

CII

Je n'en compterai plus avant,
Je auroye peur de vous ennuyer ;
On dit assez communément
Que c'est grant sens de peu parler,
Car il se vaut trop mieux taiser
Que dire chose qui ennuye :
Mais pardonnez à ma folie.

CIII

Pardonnez-moi si je dis mal,
Je ne suis saigé ny lectré ;
Je vais à mont, je vais à val,
Ainsi que un homme esgaré ;
Aussy suis-je tout desmectré
Par Atropos qui m'a fait guerre,
Dont mon bon maistre gist en terre.

CIV

Or veulx-je dire *Explicit*,
Et faire fin à mon livret ;
Pardonnez-moi donc tout cecy,
Chacun n'a plus l'engin parfait :
Mais je vous prie, s'il vous plaist,
Appelez-la tous par coutume,
L'Ainsnée fille de Fortune.

H. Faure.

NOTICE

SUR UN

CARREAU ÉMAILLÉ

DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Le *Magasin pittoresque* a donné, dans sa livraison du mois de février de l'année 1885, pages 40-41, la reproduction d'un carreau émaillé du XVe siècle, du Musée de Moulins, ce carreau de fabrication bourguignonne représente le vigneron bourguignon, il a été copié par M. Guillou, artiste peintre, et reconstitué avec le concours de M. Queyroy, notre confrère, conservateur du Musée.

Composé de quatre parties égales de 0 m. 15 c. chacune, ce carreau émaillé en jaune sur fond rouge vitrifié, reproduit une vieille légende bourguignonne bien souvent répétée par la sculpture, la peinture, le vigneron y est figuré portant sa hotte traditionnelle sur le dos, il occupe un côté, autour est la légende suivante en caractères gothiques :

: A GRANT PAINE : VIVE LABEVR :

Les autres parties du carreau sont ornées de branchages, de fleurs, de rinceaux, un écusson porte

un grand vase de la forme d'une amphore sans anses, les trois angles formés par le cercle extérieur sont chargés d'une branche de chêne à deux glands, et le quatrième a été ménagé pour la tête du vigneron qui coupe le cercle avec sa hotte, au-dessus est un grand A gothique.

Un semblable carreau provient du château de Brazy-en-Plaine (Côte-d'Or), suivant M. Protat, il existait à Aubigny, tout près de Brazy-en-Plaine, une fabrique de carreaux émaillés, historiés. Ces carreaux ressemblent à ceux de Dijon, les dessins étaient fournis par Jehannin Fouquerel, tailleur *d'imaiges*, il travaillait en 1447, il s'était engagé à faire 50,000 de ces carreaux pour l'hospice de Dijon.

Un carreau analogue comme terre et émail provenant de Dijon mais un peu postérieur et faisant partie de nos collections, porte en dessous l'empreinte d'une croix de Malte à quatre branches, et sur la face émaillée, un rencontre de cerf chargé d'une étoile à cinq pointes, un gros filet jaune encadre le carreau circonscrit dans une seconde ligne émaillée terminée en pans coupés dans chaque angle qui est orné d'une rosette à quatre pétales. Le rencontre de cerf se retrouve dans les armoiries de plusieurs maisons nobles de France, notamment sur celles des Du Casse (Ile-de-France), des Cadier de Veauce, des de Fradel, des de Meschatin, des de Sarre, etc.

Francis PÉROT.

NOTICE

SUR LES DÉCOUVERTES

Faites à Vichy et en particulier

SUR DES

BRACTÉOLES VOTIVES D'ARGENT

PAR

Ch. ROSSIGNOL, *membre correspondant et* **A. BERTRAND**,
vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier.

Les Bractéoles votives de Vichy. (*)

§ I.

Alexandre Sévère, qui succéda au plus vil des corrupteurs, disait que l'armée était corrompue, et qu'avec l'amour des femmes et du vin, il y avait un autre élément de dissolution, la passion des bains. (1) Rome en avait plus de huit cents ; l'empire en était couvert ; pas de villa sans étuves, ni de sources thermales sans édifices somptueux, où l'on trouvait tous les plaisirs. Sous les Romains dégénérés, les thermes avaient une si large place dans la vie, que sur les cartes itinéraires de l'empire les stations

(*) Bracteola — petite feuille d'or ou d'argent.
Neptuni qui bracteolam de castore ducat.
JUVENAL.

(1) VÉGIN, I, 1. — SENEC, *épist.* 86 *et passim.*



thermales étaient indiquées par une image de vastes constructions, tandis que les autres localités, même les plus considérables, n'y figurent souvent que par un point (1). Aujourd'hui, après bientôt deux mille ans, de remarquables vestiges d'établissements balnéaires publics ou privés existent partout où les Romains ont mis le pied. A Vichy, les ruines de l'ancien peuple se révèlent pour peu qu'on écarte la terre qui les couvre : monnaies gauloises ou romaines, tronçons de colonnes, chapiteaux, fragments d'architraves, plaques de marbre, restes de mosaïques, de sculpture, de peinture, traces de fonderies, de forges (2), d'ateliers de potiers, vases de toute grandeur et de formes variées, statuettes, idoles, ustensiles divers, etc. ; si l'on avait centralisé tout ce qu'on y a trouvé de nos jours seulement, des membres exhumés de la vieille ville, on eût fait au cœur de la nouvelle un muséum qui rappellerait la physionomie d'un établissement thermal, où Gaulois et Romains étalaient le luxe, les laideurs et les superstitions de l'empire en décadence. Une des plus curieuses découvertes faites récemment à Vichy est celle dont cette notice est l'objet.

Pendant l'hiver de 1864-65, près de l'ancien cimetière, dans une propriété dite villa Saint-Jules, appartenant à M. Granché, tout près d'une voie romaine, des terrassiers qui creusaient une cave rencontrèrent un ancien puits, d'où l'on retira des vases presque intacts, une Minerve de 0,08^{m}, les

(1) Voir les cartes d'Antonin et de Peutinger.

(2) CHAUVET. *Notice sur Vichy-Cusset.* 1851.

fragments d'une petite divinité à cheval et un grand nombre de petits bustes en terre cuite ; beaucoup d'autres débris, parmi lesquels des marbres dont nous parlerons à la fin de ce mémoire.

C'est près de ce puits que ces manœuvres ont trouvé à 0,80^{m} de profondeur environ, quatre-vingts très minces plaquettes d'argent, réunies et placées comme des cartes sur leur tranche. Elles étaient entourées d'une série de moëllons, on y rencontra aussi une monnaie que nous n'avons pas vue et, dit un rapport de M. Bertrand, d'une statuette d'argent estampée et fort détériorée par suite de sa délicatesse. » Ces objets ont été recueillis par M. Granché (1) ; il les montra à M. Bertrand, membre de la

(1) M. Granché ignora pendant près d'un mois cette découverte, qui était restée entre les mains de son entrepreneur, M. B.

M. X., un amateur d'antiquités de la ville, poursuivait de ses obsessions cet entrepreneur pour qu'il lui vendît ce trésor, mais il lui résistait ; craignant de ne pas réussir dans son projet, celui-ci eut l'audace d'aller trouver M. Granché et lui raconta que les ouvriers, dans sa construction, avaient trouvé des plaques de métal sans valeur, en fer-blanc ou autre métal, *ressemblant à des plaques de voitures* et qu'il serait bien aimable de lui donner un mot pour que son entrepreneur les lui vendît ; M. Granché lui donna cette autorisation écrite. Muni de cette pièce, il fit de nouvelles démarches qui n'aboutirent point, car l'entrepreneur se douta un peu qu'il avait dû surprendre la bonne foi du propriétaire en ne lui disant pas la vérité sur l'importance de la découverte.

Sur ces entrefaites, M. Rodde, employé de l'entrepreneur, qui était l'ami d'enfance de M. Bertrand, lui écrivit en lui disant qu'il pourrait peut-être faire cette acquisition ; cet antiquaire dit à l'entrepreneur qu'il n'avait pas le droit de se dessaisir de ces

Société d'Emulation de l'Allier, qui en dressa un rapport ainsi que l'estimation, et, par suite, furent achetés 800 francs par l'empereur, et enfin déposés par Sa Majesté au Musée des Antiquités nationales qu'abrite le château de Saint-Germain-en-Laye, où elles sont inscrites à tort comme données par M. Lefaure, architecte de l'empereur, quand il n'a été que l'entremetteur de cette négociation; il y en a soixante-sept, car quelques-unes ont disparu pendant leur séjour aux Tuileries. — Quelque temps après, M. Granché en retrouva sept autres qu'il céda, ainsi

lamelles, avant de les montrer à M. Granché, et qu'il avait déjà trop tardé à l'en informer, mais pour lui éviter les reproches qu'il méritait, il se chargerait d'en instruire le propriétaire et aussi d'adoucir son mécontentement ; ce qui eut lieu l'instant d'après ; c'est seulement à ce moment que M. Granché put voir et fut mis en possession de ce trésor ; il permit à M. Bertrand d'en prendre l'estamage au papier d'étain et le consulta également pour en faire don à l'empereur, car il lui répugnait de le vendre.

L'amateur de Vichy, voyant sa proie lui échapper, menaça M. Granché de lui intenter une action judiciaire, en lui reprochant de n'avoir pas mis à exécution l'écrit qu'il lui avait donné. — Il avait même, quelque temps avant et dans un but d'intimidation incroyable, un jour que l'entrepreneur était absent, amené chez sa femme un agent de police qu'elle avait du reste fort mal reçu et qui l'avait obligée de se rendre auprès du commissaire en chef ; elle n'eut pas de peine à lui démontrer que son mandat n'allait pas jusqu'à la forcer à remettre cette trouvaille à une personne munie d'une autorisation de cette sorte. M. Granché désintéressa l'entrepreneur comme inventeur de cette découverte et la garda en toute propriété, tout en remettant à l'amateur peu délicat quelques-uns des débris trouvés dans le puits, ce qu'il regretta plus tard.

que des inscriptions sur marbre, à M. Bertrand, l'une d'elles porte la même inscription votive que celle de Saint-Germain-en-Laye.

Ce qu'on appelle « statuette d'argent estampée » ne consiste en réalité qu'en une très mince feuille, dans laquelle on a fondu de la résine, comme cela se pratique encore aujourd'hui en orfèvrerie.

C'est un curieux spécimen de l'argenture en feuilles. Sous l'action insensiblement dissolvante de quinze siècles, la matière friable, dont la statuette était remplie, la base résineuse, sur laquelle la feuille d'argent s'appliquait et se moulait en en reproduisant les contours, s'est complètement désagrégée, et le vide s'est fait sous la couverte d'argent de la statuette qui représentait un nouveau-né, il ne reste qu'une écorce fragile, l'apparence brillante qui flattait la vanité en cachant la pauvreté du fond. Cette dépouille, unique peut-être, n'est plus d'une seule pièce, la tête, la poitrine, les jambes sont séparées, mais leur forme est intacte et d'une correction remarquable. Un observateur chrétien, contemporain de ce placage, le poète Prudentius comparait les statues fourrées au brillant mensonge du paganisme :

Mollis si bractea gypsum,
Texerat infido rarescit glutine sensim. (1)

C'est précisément ce qui est arrivé à la statuette de cet enfant.

(1) Prud. contra symm. I. 436 — V. Winkelman. *Hist. des Arts*, trad. italienne, avec les savantes notes de Carlo Féa.



Quant aux lamelles d'argent, trouvées avec ce placage, elles n'ont guère plus d'épaisseur et de consistance que les feuilles métalliques dont on revêt certaines substances alimentaires. Elles ne se ressemblent pas; leur dimension varie de 0,05 à 0,17^{m}, et de 0,02 à 0,07^{m} dans l'autre. Ces bractéoles sont diversement et irrégulièrement taillées ; cependant elles représentent presque toutes la grossière découpure d'un arbre ; plusieurs n'en ont qu'une feuille ; c'est l'arbre réduit à sa plus simple expression. (1)

Elles ne sont pas toutefois des pages sans caractères ; elles portent toutes des dessins qui ont la prétention d'achever l'image de l'arbre qu'ébauche la découpure. Leur épaisseur ne leur permettait pas d'employer le burin pour tracer quoi que ce soit : le fabricant ne pouvait faire usage de que l'estampage ou du *stylus* mou ; les traits sont donc en creux d'un côté et en relief de l'autre ; elles ont été estampées sur des matrices en fer.

Au pied de quelques-uns de ces arbres, on pourrait dire au milieu de ces massifs, vu l'ampleur de quelques-unes de ces images, est figurée la façade d'un édicule, comme on en voit sur un grand nombre de médailles romaines (pl. 3, fig. 1 et 3). C'est un portique formé de deux colonnes qui porte soit un fronton, soit un arc de cercle plus ou moins parfait.

Les petits temples des bractéoles de Vichy peuvent rappeler ceux que Démétrios fabriquait à Ephèse en l'honneur de Diane et dont il faisait un commerce

(2) Pl. I, fig, 1, 2, 3.

lucratif dans la classique Ionie ; saint Paul faillit être victime des ouvriers qui vivaient de cette idolâtrique industrie (1).

Sur le seuil de l'édicule occupant toute la hauteur de la porte. Jupiter est debout, la main gauche appuyée sur un long sceptre et brandissant son foudre de la droite. Une draperie tombe de l'épaule gauche, couvrant la partie inférieure du corps, en laissant en liberté le bras fulgurant. Aux pieds du dieu souverain, se voit son aigle, ailes déployées, et regardant le maître, dont il semble attendre les ordres. Comme le dessin des plus rudimentaires de nos lamelles, celui-ci est d'une grande imperfection (2).

Le foudre, l'œuvre foudroyante des Cyclopes, se devine plus qu'on ne le voit dans la main d'une figurine de 0,027^{m} ; mais il occupait une grande place dans l'esprit des populations rurales, même après Constantin. Aussi bien, sur quelques-unes de nos tablettes, le foudre est-il représenté seul ; comme on le voit sur les boucliers de la colonne trajane et les grands bronzes d'Auguste, moins sans doute la correction (planche 4, fig. 1, 2, 3). Le dessinateur de Vichy ne lui a pas donné les ailes que la numismatique du haut empire lui attribue et que rappelle si élégamment Virgile. *alitis austri*, ni distinctement le tortis traditionnel, cette spirale ignée que Delille n'a pu traduire, *imbris torti radios*. Ce qui a surtout

(1) *Act. apost*, XIX, 23, 24.

(2) Sur plusieurs autres lamelles, l'aigle est de profil et dans le tympan de l'édicule.

frappé le fabricant de nos bractéoles, ce qui était plus facile à rendre, c'est le nombre *trois* auquel le poète latin attache de l'importance.

> TRES *imbris torti radios*, TRES *nubis aquosæ*
> *Addiderant*, *rutili* TRES *ignis et alitis austri* (1).

La bractéole, qui représente le foudre isolé, est la moins imparfaite de ses similaires, (pl. 4. fig. 3), en général si mal dessinées et découpées que le foudre y serait quelquefois méconnaissable, si elles n'étaient pas à côté de la précédente, qui en donne la clef.

Jupiter est, dans cette trouvaille, l'idole dominante, mais non exclusive ; deux des plus détériorées de ces feuilles d'argent représentent, l'une le buste de Phœbé, que signale une lune dessinée dans un fronton, au-dessus d'une ligne ondulée, figurant des nuages (pl. 4. fig. 4) ; — l'autre celui de Vénus ou de Junon, que semble indiquer un oiseau placé au-dessus de l'idole (pl. 3. fig. 1.)

Mais la plus importante de ces lamelles est celle où l'on voit aux pieds de Jupiter, dans un cartouche à queue d'aronde, une inscription qui jette du jour sur tous ces petits monuments (pl. 5.) ; nous l'expliquerons plus loin.

Aucun musée français, que nous sachions, ne possède des tablettes votives du genre de celles qui sont sorties de Vichy. Les ex-voto, trouvés en si grand nombre aux sources de la Seine, dans les ruines du temple de Séquana, ni ceux d'Italie, dont les musées sont riches, ni les produits des fouilles du Pnyx à

(1) ÆNEID, VIII, 429.

Athènes n'offrent rien de semblable à nos bractéoles. Cependant, elles ne sont pas un type que puissent revendiquer les bords de l'Allier. Si nous ne voyons pas dans le reste de la France, en Grèce, à Naples, sur le Danube et le Rhin, des tablettes similaires, il faut croire que leur mince valeur matérielle et leur fragilité ont été la cause de leur destruction. Cependant, chose très remarquable, de l'autre côté de la Manche, près de Barkway et de Stony-Stratford, on a découvert en 1743, une multitude de bractéoles d'argent semblables à celles de Vichy quant à la forme. Elles ont été publiées en partie par le Dr Lysons dans son grand ouvrage sur les antiquités romaines de la Grande Bretagne. Malgré la distance qui sépare l'Allier de la Tamise, il est impossible de douter que, les noms propres à part, les unes et les autres n'appartiennent à la même pensée, j'allais dire au même rituel. Il y a entre elles identité de forme et d'inspiration ; nous reproduisons, comme pièces justificatives, quelques-unes des lamelles anglaises (pl. 2. fig. 1, 2., pl. 6. fig. 1, 2.) (1)

Cette incontestable analogie nous étonne moins que l'opinion de l'archéologue anglais relative à ces bractéoles ; il les regarde comme « des ornements d'enseignes militaires. » N'avait-il donc pas lu, sur une de ses *thin plates*, le mot caractéristique LIBER pour : EX VOTO ? Comment, d'ailleurs, ces feuilles

(1) Lysons, II. pl. 38 et 39: Fragm. of roman military ensigns, being thin plates of silber. Le no 1 de notre planche 5 fait partie de la planche 40 de M. Lysons. Voici l'inscription : *Marti Jovini Tb. Claudius primus Attili liber.* Ce sont autant d'*ex-voto.*

si minces, si nombreuses pouvaient-elles faire parties d'enseignes militaires toujours agitées et y adhérer comme par mystère, car elles n'ont pas trace d'assujétissement ? Il en était de même pour les bractéoles de Vichy ; aucune d'elles n'était percée, quand on les a remises au musée de Saint-Germain et nous blâmons celui qui a eu la pensée de les fixer avec des clous, sur un tableau de bois, il les a ainsi altérées bien malheureusement. De quel droit, d'ailleurs, un potier, comme à Vichy, par exemple, aurait affiché son vœu sur une enseigne militaire ?

L'absence de piqures, dans nos tablettes votives, n'a rien qui nous étonne ; quelquefois, on les attachait avec de la cire aux genoux des idoles ; là, était « le siège de la pitié (1). » Juvénal, Apulée, Prudentius rappellent cet usage quand ils disent : — *genua deorum incerare* — *Dianæ incerare genua*, — *vota in statuæ femore assignare* (2). Lucien est encore plus précis : Des monnaies, dit-il, dont quelques-unes avaient de la valeur, adhéraient avec de la cire aux jambes de la statue, ainsi que des lamelles d'argent. Ces ex-voto étaient quelquefois si nombreux que l'idole en était couverte et défigurée (3). — Les nôtres ont dû être retenues par leur base qui est retournée sur une bande métallique qui devait être fixée avec des clous, tout au pourtour d'un petit

(1) Plin. Hist. nat. xi. 45. — *Serv. ad Æn.* iii. 607.

(2) Juven. x. 55. *Apud ad usum Del.*, i. p. 492, *lin.* 15. not. 3. — Plin. *Epist. ad Traj. Rut. gerii var. lect.* p. 459.

(3) Philostrate : *Statuam atterendo, cerâ affigunt vota, speciem ejus immutarunt.*

monument en bois, ayant deux façades principales, comme le prouveraient les deux inscriptions à Jupiter.

Nous n'avons fait jusqu'ici que la description matérielle des choses ; essayons de pénétrer dans leur intérieur. Si les petites ont leur importance, cette multitude de grands arbres, qui, en France comme en Angleterre, caractérisent toutes ces lamelles, n'en aurait-elle pas ? Ce ne sont point d'insignifiantes décorations, des caprices que les dessinateurs eussent pu supprimer ou remplacer. Si l'arbre est parfois accompagné d'autres figures, il en est toujours le support ; plus souvent même il est seul, et, nous l'avons dit quelques fois, une seule feuille le représente. Qu'il soit isolé, complet ou réduit à son plus simple élément, — qu'il abrite un temple et soit paré comme pour une fête, l'arbre de nos lamelles est un symbole, c'est l'expression d'une idée, c'est l'ex-voto même ; ôtez l'arbre, vous supprimerez l'ex-voto.

On s'explique ce caractère fondamental. Les Gaulois adoraient les arbres et leur furent longtemps fidèles (1). Les Romains finirent par abolir les sauvages immolations de la Gaule, et par y étouffer le patriotisme ; mais ils y ravivèrent le culte des arbres par l'importation d'un culte semblable. Rome avait ses bois sacrés ; Pline disait : « Nous adorons les bois autant que les statues d'or ou d'ivoire. » La dendrolâtrie latine, en pénétrant dans les forêts druidiques, y entra comme sur son propre terrain,

(1) Plin. xii. 1, de arborib. — Serv. ad Æn. i. 441.

et donna à cette vieille superstition une consécration nouvelle (1).

D'un autre côté, l'Asie antérieure, dont toutes les folies avaient envahi l'occident, lui avait apporté, elle aussi, cette passion des bocages, dont Isaïe et Jérémie ont si vivement poursuivi les adorateurs : « Sur le sommet des montagnes, dit encore Osée, ils sacrifient ; — sur les collines, sous le chêne et le peuplier, ils font des encensements (2).

L'arbre celtique, sur lequel se greffèrent celui de la mythologie greco-latine et celui des régions assyrico-phéniciennes, garda sous l'empire romain tout son prestige, le respect que dans les campagnes surtout n'avaient pas au même degré les statues et les temples. Saint Martin demande à des *pagani* d'en démolir un ; ils renversent le temple ; mais ils se révoltent, quand il leur propose d'abattre l'arbre voisin. On le conçoit ; le culte de l'arbre était une tradition nationale ; le temple et ses statues n'étaient au contraire que des importations.

Ce culte s'est encore fortifié par l'invasion des Barbares (3).

(1) Prud. ii. 872.
— Prud. Cont. Sym. i. 453, 454.
— Plin. Ibid.
(3) Jérém. ii. 20. — iii. 6, 7, 13.
— 27. — 9.
— 13.
— 23.
— Osée iv. 13.
— Reg. xvii. 9, 10, 16. — xxi. 3 etc., passim.
— Deuter. xii. 2 et 3, — xvi. 21.
(3) Sulp. Sev., vita Sancti Martini, ix

Sédulius, qui vivait peu de temps après l'enfouissement des bractéoles de l'Allier, montre le culte des arbres florissant : (1) « On élève, dit-il, des autels au pied des arbres (2) ; on leur fait des libations ; on supplie leurs rameaux en faveur de ce qu'on a de plus cher, pour sa femme, pour ses enfants, pour sa maison, pour sa fortune :

Arboreis alius ponit radicibus aras,
Instituitque dapes et ramos flebilis orat, etc. (3).

Les traces de ce culte se sont conservées jusqu'aujourd'hui. Dans la forêt de Saint-Germain, aux portes de Paris, on voyait (1864), des chênes, au tronc desquels sont suspendus des édicules chrétiens; mais l'arbre n'y est plus que l'honneur de la forêt, comme aux yeux de Prudentius chrétien, l'idole de Phidias n'était plus qu'un objet d'art, l'honneur de la cité.

La conquête ne put supprimer ce vieil élément, que Rome elle-même avait gardé ; à côté de l'arbre sacré, elle ne put mettre que ses statues, et au culte en plein air ajouter le culte des temples ; c'est là ce que nos bractéoles expriment. Contre le tronc de l'arbre est adossé un édicule, dont l'entrée est occupée par Jupiter accompagné de son aigle, le dieu voluptueux que dans sa naïveté, Charles V offrit à la cathédrale de Chartres pour une image de saint Jean l'Evangéliste !

(1) GRIMM sur le culte des arbres chez les Germains. — *Mythol.* p. 60.

(2) Cf. p. 6. v. fig. 1 et passim.

(3) SEDUL. MAX. Bibl. Patrum, VI, p. 461.



A ne voir que la figure de ce dieu, son attitude menaçante et celle de son ministre, *minister ales*, on croirait que, du temps des ex-voto de l'Allier (IV[e] siècle ?) ce dieu avait la puissance qu'il a dans Homère et Virgile ; il avait vieilli et éprouvé plus d'un échec. On connaît le *Jupiter dolikenus* ou de Doliké, dont le culte se répandit des bords de l'Euphrate, sur le Rhin, en Bretagne, à Marseille et jusqu'au fond de la Numidie. L'inscription d'une de nos tablettes (planche 5) signale une autre invasion ; le roi des hommes et des dieux est, là aussi, au pouvoir d'un étranger, qui l'obsède, Sabasius. JOVI SABASIO ; si cette situation du dieu du capitole n'accuse pas une déchéance, c'est quelque chose qui ressemble à ces protectorats qui visent à l'annexion. Aussi bien, sous les Antonins, Apulée n'hésite pas à faire une auréole à Sabasius ; il jure par ce grand Dieu, et l'appelle SANCTUS (1).

Son nom est écrit de plusieurs façons : Sabasius, comme dans l'inscription de Vichy, Sabacius, Sabatius, Sabazios, Sabazius et Sabadius.

L'auteur du traité *De diis Syriis* s'est demandé ce que ce mot signifie, et quel est ce dieu (2). Il les range avec raison parmi les divinités syriennes et assyriennes ; mais il a été séduit par un mirage, quand il a vu *Sabasius* dans le *Jéhovah Tsebaoth* de la Bible, « Deus *exercituum* (3). » Un génitif pluriel féminin, qui a sa terminaison propre, peut-il engendrer un

(1) APUL. metam VIII, p. 257, ad ut Delph.

(2) SEIDEN, Lipsiæ, 1668, p. 32.

(3) Agmen, agmina ; l'hébreu est du genre feminin.

masculin singulier, qui se termine tout différemment ? Au lieu d'une monstruosité grammaticale, n'est-il pas plus rationnel, puisqu'il s'agit d'une origine sémitique, de voir Sabazius ou *Sabatius* dans *Sabat* qui a l'avantage de ne pas hurler près de son voisin, et d'exprimer l'idée de *domination,* de *puissance directrice et souveraine* (1) ? Au fond, c'est ce que signifient également les noms des dieux *Baal* et *Moloch,* qui appartiennent l'un et l'autre à la langue, dont *Sabat* fait partie, et aux contrées où cette divinité naquit.

Quoiqu'il en soit, quatre cents ans avant l'ère chrétienne, Sabasius, avait déjà fait une descente en Grèce dans la brillante cité de Minerve : Aristophane le connut. Cette idole ne resta pas sans honneur chez les Hellènes ; elle prit racine chez eux et se propagea ; l'inscription de la main votive appartenant à lord Londesborough, publiée en 1854 dans la Revue allemande de Gérhard, en est une preuve :

ΖΟΥΓΟΡΑΕ ΕΥΧΟ
ΜΕΝΟΕ ΑΝΕΘΗ
ΚΕΝ CΑΒΑΖΙΩ
CΑCΘΡΑΚΘΥ ΙΜ (2)

Les trois premières lignes de ce texte n'offrent aucune difficulté : Sabazios reçoit de Zougoras un ex-voto, un *anathéma,* comme disaient les Grecs. La dernière ligne n'est pas assez distincte pour être expliquée ; cependant elle semble contenir le nom de la

(1) Nous disons : Sabat et non Sabath.

(2) Pag. 13 v°. Insc. publ. pour la première fois à Bonn par D Jahn, puis à Francfort en 1826, enfin en 1854 avec la main votive.

Thrace, où Sabazios était honoré, dit Macrobe, *magnifica religione* (1).

Avant de suivre cette divinité étrangère dans sa marche à travers l'Empire, remarquons qu'au début elle n'est désignée que par un seul nom, *Sabasios*. Aristophane, l'inscription grecque, Cicéron, dans son traité *Des Lois*, ne nomment pas autrement cette idole (2). Parmi les hymnes orphiques, composées par des néoplatoniciens, à la fois poètes et prêtres, il en est une qui lui est adressée sous ce titre : « *Parfum de Sabazios* » — sans addition (3) ; mais dans le texte, sous ce nuage parfumé, le fils de Saturne se laisse déjà entrevoir ; l'amalgame devait naturellement commencer à Alexandrie, dans cette Babel où se confondaient l'Orient et l'Occident, les dieux et les hommes, les religions et les philosophies.

Rome n'était pas seulement la capitale de la politique et de l'industrie, elle offrait, comme la ville des Ptolémées, le spectacle étrange d'un panthéon ouvert à tous les cultes. Mais Jupiter y avait plus de racine que son rival. Le père des dieux trônait au Capitole ; dans une réaction payenne, le grammairien Eugène, qui prit la pourpre en 392, éleva même sur les Alpes Juliennes des statues à Jupiter tonnant. Dans les officines de potiers de Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier) ; il a été recueilli par MM. Esmonnot, Bertrand et le docteur Bailleau plusieurs statuettes de Jupiter à la roue, ou tonitruant, portant de la

(1) Macrob. Saturn. i. p. 18, d'après Alexander.

(2) Cicer. De leg. ii. p. 15.

(3) Orph. hymn. XLV ; — Selon d'autres XLVIII.

main droite une roue à la hauteur de la tête, par allusion sans doute au bruit que font les chars en marche ; de la main gauche tenant par la tête, une femme à genoux, les deux bras enlaçant le bras du dieu foudroyant. *Revue Bourbonnaise*, 3e année, p. 322. — *Revue archéologique* 1887. A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Ce même Jupiter, avec la roue de la main droite, tient, appuyé le long du bras gauche, un foudre terminé en pointe aux deux extrémités ; ces deux statuettes, nu-têtes, à chevelure et barbe abondantes, sont la fidèle représentation du dieu phénicien ; toutes deux sont vêtues d'un justaucorps.

Le village d'Artonne près d'Aigueperse, où on rencontre beaucoup de restes antiques, doit son nom, suivant nous, à un autel *ara tonitru* à ce même dieu, qui était appelé *Taranos*, ainsi que le montre une inscription trouvée à Orgon, dans le canton d'Arles : *Vebrumaros dedit Tarano, posuit libens*, citée par A. Allmer, dans sa Revue épigraphique du Midi de la France, p. 259, qui donne également la citation des Psaumes (79-19) *Vox* (*tua*) *tonitrui tui in rota*.

Dans la Chronique des anciens rois du Cambodge traduite et commentée par M. A. Aymonier, représentant du protectorat du Cambodge, on voit à la page 181 des Excursions et Reconnaissances de la Cochinchine Française (Saïgon. Imp. du Gouvernement, 1880) sur une inscription de la pagode de Rati (province de Rati) *postérieure au IXe siècle de notre Ere*. « Je désire, je demande, après ma mort, « renaître *Grand Empereur de la Roue* (*Prince à la* « *domination universelle*) lorsque le divin, noble et

« fortuné Maytreya (le Boudha dont la prédiction
« doit succéder dans quelques milliers d'années à
« celle ne Çakyamouni) aura acquis l'omniscience
« d'un Boudha, je demande à entrer avec lui dans
« le Nirvana. »

Et plus loin, dans les Notes, p. 185 : « Bayânt
« me paraît n'être que la corruption du mot
« Vœjayauta, nom du palais céleste *du Dieu armé de*
« *la foudre*. »

Cependant, il n'était plus guère qu'un fantôme ; comme Eugène sous Arbogaste, il régnait, mais ne gouvernait pas ; Sabazius siégeait alors à côté. Si l'on juge de cette situation de Jupiter par le nombre des vœux du monde païen, ce maître de la terre et des cieux n'a, dans ce concours, que la dixième place (1).

Quoi qu'il en soit, Sabazius s'est imposé ; le voilà associé à l'empire. Son prêtre et ses fidèles n'ont pas seulement leur catacombe à Rome ; le dieu s'y montre publiquement, *sub dio* ; des cippes en marbre blanc le prouvent :

Q. NVNNIVS
ALEXANDER
IOVI SABAZIO

Un personnage, honoré des trois noms, fait solennellement un vœu à Jupiter Sabasius. Dans l'inscription suivante, ce même Quintus Nummius Alexander l'accomplit :

(1) Y. Joh. de Wal. *Myth. septent. monum.*— Trajecti ad Rhenum, apud Kemink, 1847.

IOVI SABAZIO
Q. NVNNIVS
ALEXANDER
V S L M (1).

Mais cette divinité hybride ne resta pas enfermée dans les murs de Rome ; elle continua sa propagande dans l'empire. Apiano, Gori. Henzen, Orelli, Tozetti dans ses *Viaggi in Toscana* ont recueilli l'inscription suivante, tirée des ruines de Luna, qu'on rencontre sur la route de Gênes, à l'entrée du golfe de la Spezzia :

S. METTIVS
ZETUS
IOVI SABATIO
D T D
L D D D

Cette inscription est encore plus remarquable que les précédentes : la curie de Luna favorise le culte de cette idole, en concédant par un décret l'emplacement du sanctuaire, que lui consacre Zétus (2).

Enfin, après avoir traversé tout l'empire, d'Orient en Occident, ce dieu passe les Alpes, le voici sur l'Allier, aux sources thermales de Vichy, où deux tablettes votives le signalent avec une certaine solennité.

NVMIN. AVGVSTO. DEO. IOVI. SA
IASIO. G. IVL. CARAS
SOVNVS. V. S. L. M. (3).

(1) Grut. 22. 6. Apian f° CCXLVII.
(2) D. T. D. *Devotus testamento dedit.*
L. D. D. D. *Locus datus decreto decuriorum.*
(3) Pag. 68.

Ce doit être, par suite d'une faute du graveur antique, que les inscriptions portent toutes deux SAIASIO au lieu de SABASIO.

Sans cette inscription, la seule que nos bractéoles contiennent, rien n'y indiquerait la présence de Sabasius; toutes celles qui portent la figure de Jupiter le représentent debout, armé de son foudre, tenant son sceptre et ayant à ses pieds l'aigle classique ; c'est toujours le Deus optimus maximus, le *zeupates* de la tradition latine (1). Ce n'était plus toutefois qu'un vieux type ; Jupiter agonisait sous les insignes qui avaient fait sa gloire. Pour le ranimer, le paganisme lui avait associé, entre autres auxiliaires, Sabasius.

IOVI SABASIO

Mais Sabasius finit par s'affranchir de son rival ; le Louvre possède le curieux exemplaire d'un ex-voto, dans lequel Sabasius jouit d'une complète indépendance (2). Il y en a plusieurs autres dans divers musées, à Londres, en Italie surtout ; mais celui qui fut trouvé à Naples, en 1746, fixe particulièrement l'attention, parce que l'idole y est représentée plus complètement qu'ailleurs. Ce n'est plus un simple buste ; le dieu s'y montre des pieds à la tête et dans son costume national ; il est assis comme le Jupiter du Capitole ; mais il en dédaigne le foudre, il lui suffit de faire un geste en levant la main qui frappe, *quos ego*. Sa figure est sévère et sa barbe

(1) P. 4 et 6 v°.
(2) Catal. Pourtalès.

touffue, il porte le bonnet phrygien, la tunique et le pantalon comme un paysan du Danube (1).

Je ne continue pas la description de ce remarquable ex-voto ; celui d'Avenche qui va nous occuper, procède de la même inspiration et le complète ; en voyant la main votive trouvée dans les ruines de l'ancienne capitale des *Helvetii* (Aventicum) (2), on a sous les yeux la description amplifiée de toutes ces mains votives chargées de dieux ou de leurs attributs.

La main droite — c'est d'elle qu'il s'agit — représente la personne qui fait le vœu en offrant le gâteau sacré. On le distingue sous le buste même de Sabasius ; il est aussi dans la main grecque que possède lord Londesborough (3). Celle d'Avenche, il est vrai, ne donne le nom d'aucune de ces divinités ; mais sa similaire grecque a une inscription en l'honneur de Sabasius ; nous avons donc la certitude qu'il est aussi le dieu de la main de bronze d'Aventicum. En effet, le vieillard barbu, coiffé du bonnet phrygien, est Sabasius. L'artiste, aussi intelligent qu'habile, n'a pas seulement voulu que ce dieu se distinguât par sa coiffure et les proportions du buste, il l'a mis

(1) Carlo Ceci : Piccoli bronzi del real museo Borbonico descrtti e disegnati. II. Napoli 1858, f° v. n. 30.

(2) Tacit. *hist.* I. 68 — Nous devons à l'extrême obligeance de M. Aug. Caspard l'avantage de connaître complètement la main votive trouvée dans les ruines d'Aventicum et ce qu'en a dit le Dr Meyer dans les Mitthelungen de Zurich en 1845.

(3) Ce gâteau, appelé *libum*, est carré sur ces mains ; celle d'Avenche le représente coupé au centre par deux lignes qui s'y coupent à angles droits. Dans *Jérémie*, VII, 18, on prépare des gâteaux pour être offerts aux dieux étrangers.



contre les deux doigts, mystérieusement levés (1), l'index et le médium, immédiatement au-dessus du gâteau de l'offrande ; et, comme dans la main grecque, les reptiles qui rampent sur celle d'Avenche sont tournés vers Sabasius, principal personnage de cette scène.

A sa droite, Sabatius a Mercure ; il est coiffé du pétase et établi sur les deux petits doigts fermés. — A gauche, à l'extrémité du pouce levé, est représentée une pomme de pin (2), attribut de Cybèle (3), dont le buste, que signale d'ailleurs la couronne murale (4), est mis au-dessous de cette pomme de pin, à la racine du pouce qui la porte (5). Cette fille du Ciel et de la Terre, *mater magna*, à laquelle ses prêtres rendaient un culte en dansant au son du tambourin, est, dans cet ex-voto, accompagnée de cet instrument. Cet attribut, semblable au tambour des Basques, est placé au-dessus de l'idole. Il avait sans doute, lui aussi, des grelots.

Ces petits détails n'ont pu être reproduits dans un

(1) Page 17, v° fig. 1, pl. 7.

(2) Apul ad usum Delph., II, p. 51, lin 16 : Porrigit dexteram et duobus infimis conclusis digitis *cacteros eminentes porrigit*.

(3) Dans les officines de potiers de Vichy, il a été recueilli par M. Bertrand une prodigieuse quantité de pommes de pin, et là, comme à Saint-Pourçain-sur-Besbre, beaucoup de Mercures en terre cuite blanche

(4) Montfaucon. *Antiq.*, I v. Prudentius. Périst, x. v. 193 ; An ad Cybeles ibo lucum pineum ? — V. Arnobe, Adv gentes, v. 39. V. Zoega, Bassi rilievi Antichi di Roma, 1802-1808, n° 13.

(5) Des bustes en terre cuite blanche de Cybèle à la couronne murale ont été recueillis dans les officines de Saint-Pourçain-sur-Besbre, par MM. le docteur Bailleau et Bertrand. *Revue bourbonnaise*, 3e année, p. 321.

espace aussi étroit que le bord du tambourin ; mais l'artiste y a suppléé en plaçant dans le voisinage de cette figure une clochette qui rappelle l'*æs sonorum* (1).

Le bronze d'Aventicum offre encore un autre buste, celui de Bacchus jeune.

Ce dieu a une large place dans la mythologie et l'histoire de Rome ; aussi est-il, comme Sabasius, l'objet de l'attention particulière du compositeur ; il l'a mis en évidence sur le revers des deux doigts mystérieusement levés et en rapport avec Sabasius, qui occupe la place correspondante à l'intérieur de la main. Bacchus est son *alter ego* ; il faudrait dire sa traduction, d'après Plutarque (2). La charmante figure de ce dieu est élégamment encadrée dans une branche de vigne garnie de raisins ; sa poitrine est découverte non sans intention ; son bras droit est levé, (3) et la main repose sur la tête en signe de repos. Le vin endormait les chagrins du voluptueux vieillard de Téos.

(1) *Recueil d'antiq. suisses*, 1855, Paris, p. 42. M. de Bonstetten se trompe quand il voit dans cette figure Isis couronné d'un serpent ; le dessin que nous donnons ne laisse aucun doute à cet égard ; au lieu d'un serpent, on voit la représentation de la muraille crénelée de la *Turrita mater*.

(2) J. Firmicus, après sa conversion, disait : De tympano manducavi, de cymbalo bibi. *De Err. profan. relig.*, p. 36.

(3) Plutarque. *Symposiaques*, IV, v. p. 671 F. — Godefroi Hermann, dans son *Edit. des Hym. d'Orphée*, reconnait dans Sabasius un Bacchus asiatique. — Macrobe Satur., I 18 : In Thracia eumdem haberi solem atque Liberum accepimus, quem illi Sebadum nuncupantes magnifica relig. celebrant ut Alexander scribit. — Winkelmans, *Wercke*, VI, p. 167. Plusieurs statues le représentent ainsi.

L'artiste craignait sans doute de ne pas être assez clair ; il a représenté devant Bacchus une large coupe et une tête de bélier, pour rappeler l'animal qu'on sacrifiait à ce dieu (1).

Mais Sabasius traînait à sa suite un ignoble cortège de reptiles, une tortue, un lézard, une grenouille, un serpent. Le beau bronze d'Avenche n'est pas toutefois la seule main votive qui les représente ; on les voit sur celle de lord Londesborough, d'origine grecque et portant une inscription à l'adresse de Sabazius (2). On les voit également sur la main votive trouvée à Tournay, sur celle que le Louvre possède (3), sur celle du cabinet impérial de Vienne, provenant des bords du Danube. Cette dernière a de plus la pomme de pin et le kantharos, symbole du dieu du vin. Ces mêmes reptiles se trouvent sur d'autres mains votives ; nous ne citerons plus que celle qui a été trouvée sur une crête des Alpes (4), parce qu'elle accuse la retraite de Jupiter et les progrès de Sabasius : elle sort des ruines mêmes d'un temple de Jupiter, élevé sur le mont Jou « mons Jovis », le grand Saint-Bernard, dans l'hospice duquel ce bronze est conservé.

Les reptiles, dont l'un entoure l'avant-bras de ses tortueux replis comme un bracelet vivant, n'étaient

(1) PRUD. cont. SYMM., I. V. 129 — 144. *Baccho cæper omnibus aris cæditur*... etc.

(2) Pag. 13, 8°, planche 6.

(3) MOLINET. *Catalogue du cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*, pl. 9-9. — MONTFAUCON, *Antiq. expl.*, II, pl. 137.

(4) DE LOGES. *Essais hist. sur le mont Saint-Bernard*, 1789, p. 53.

que l'expression de superstitions contemporaines ; avant de se graver sur le métal, elles avaient pris racine dans les cœurs. Sabasius semble les avoir semées sur son passage ; Théocrite, dans sa *Pharmakeutria*, introduit une femme qui compose un philtre avec un lézard broyé (1). Le sang et les œufs de grenouilles faisaient partie de pratiques superstitieuses, communes à Rome du temps d'Horace, dont Juvénal se moque : *Ranarum viscera nunquam inspexi* (2).

Cinquante ans après Constantin, Prudentius se croyait obligé de rappeler à Symmaque « les verts reptiles » qui faisaient partie du culte de Bacchus (3) ; et, dans les *Grenouilles*, le scholiaste d'Aristophane dit que le jour des mystères de ce dieu, les initiés faisaient retentir les cris sauvages du *Iakxov*(4) ; mais Jupiter est exclu de la cérémonie votive du bronze d'Avenche, à moins de l'y voir sous la petite branche de chêne, qui rampe sur le côté le moins visible de la main, près de la grenouille et de la tortue

Est-ce à dire que l'invasion de Sabasius dans l'Occident se fit sans combat et que son influence n'y dura pas ? — Il trouva de l'opposition dès qu'il passa les frontières naturelles ; le plus enjoué des poètes

(1) Theoc., Idylle II, stroph. 9.

(2) HORAC. Epod. V, *Ad Canadiam*, v. 19. *Et uncta turpis ova ranæ sanguine*. — *Juvenil* III, vers. 40. — VI. vers. 659

(3) *Prudentius cont. Symm.*, I, v. 130 : *Et virides discendunt ore* chelydros *qui bromum placare volunt* Kelvdos tortue maritime.

(4) Iacchus, Bacchus. Iaxo, Iaxeo, Iaxazo, *bacchor clamo more bacchantium*.

de l'ancienne comédie, Aristophane, dans sa comédie intitulée : *Les Lemniens* (1), saisit ce dieu au passage, l'expose à la risée des Athéniens ; il lui fait son procès et le condamne à déguerpir.

Ce ne fut là qu'une escarmouche sous une forme comique ; Sabasius resta ; il établit son culte dans la capitale de l'Attique, en face du temple de Jupiter Olympien, et continua sa marche.

Le voilà dans la Grande Grèce ; il pénètre dans Rome et se pose fièrement en face de Jupiter Capitolin.

Tous les mystères, dit-on, avaient pour but de perfectionner nos mœurs, de purifier l'âme et de l'éclairer (2). » La République admit les Sabasies et ses mystères ; mais on sait le bruit que fit à Rome et dans toute l'Italie, 186 ans avant notre ère, la découverte de leurs abominations. Tite-Live (3) analyse le dossier de ce grand procès social ; le célèbre historien n'a pas de pages plus indignées ; chaque ligne de son récit jette une lueur sinistre qui éclaire jusque dans ses plus sales profondeurs le plus vaste des lupanars : Sénateurs, dit le consul, dans le rapport qu'ils lui avaient demandé, Sénateurs, la République n'a jamais eu plus grave maladie « *nunquam tantum malum in republica fuit...* ; »

(1) Nom d'une comédie perdue. V. Cicer. *De legibus*, ii, 15. *Journal officiel*, 1875, 29 août, rendant compte de l'ouv. de M. B. Aubé, prof. de phil. au lycée Fontanes. Paris, Didier, 1875.

(2) Dupuis, t. iv, p. 369 et 530 — Sylv. de Sacy. *Not. sur Sainte-Croix*, t. i, p. 448, etc.

(3) Tit-Liv. *Décad.* iv, lib. 9, qui et xxxix, f° 266, etc., in-f°. Parisiis, 1529. Toute cette histoire est à méditer.

l'ulcère rongeur fait chaque jour des progrès « *crescit et serpit quotidie...* » Pensez-y, Sénateurs, il s'agit d'un intérêt suprême, « *ad summum reipublicæ spectat...* » La société était menacée ; on fit marcher l'armée consulaire contre les innombrables initiés de Sabasius ; on les combattit cette fois *manu militari*.

Cinquante ans ne s'étaient pas encore écoulés, qu'il fallut prendre de nouvelles dispositions contre cet empoisonneur public.

Le préteur Caïus Cornélius Hispalus proscrivit ces mystérieuses assemblées (1) comme des foyers de corruption : « *Eos qui, Sabasii Jovis simulato cultu, mores inficere conati sunt, domos suas repetere coegit.* » Dans ce passage, Valérius Maximus révèle une société secrète, que masquait le culte de Jupiter.

Ce singulier « perfectionnement des mœurs » excitait encore l'attention des jurisconsultes du temps de Cicéron. (2) Sous l'empire qui n'était pas moralisateur, Sabazius se trouve à l'aise ; il s'y repose en paix ; il s'y dresse des autels ; les inscriptions que nous avons citées le prouvent ; son église était en honneur, quand on martyrisait les chrétiens. (3)

La main d'Avenche rappelle par sa forme délicate la présence d'une femme, et, pour que le dieu la connût bien, elle se fit représenter au bas de son ex-voto, souffrante, roulée dans des couvertures avec son nouveau-né, qu'elle presse sur son sein. (4) C'est la signature vivante de sa requête, l'effigie

(1) Val. max. i. 3 § 2.
(2) Cicer. de legib. ii 14, 15.
(3) V. page 15 et 16.
(4) Page 17, v. planche 7.

expressive d'une mère reconnaissante ou pleine d'espoir. Elle se serait autrefois adressée à Junon-Lucine, à Ilithya qui intervenait dans les accouchements; une divinité étrangère s'est mise au lieu et place de la déesse classique.

La statuette fourrée, dont les débris ont été trouvés avec nos bractéoles, peut faire croire, elle aussi, qu'elle fut l'ex-voto d'une femme, c'est un nouveau-né, il est complètement nu et couché, *humi jacens*. Comme l'ex-voto d'Avenche, cette statuette dut être ainsi déposée aux pieds de l'idole.

Mais les temples de Sabazius, quels qu'aient été leur nom et leur importance, n'étaient pas seulement fréquentés par des femmes ; les hommes s'y rendaient ; la personne qui, d'après les bractéoles de Vichy, fait un vœu à Sabazius est un homme : « Caïus Julius Carassounus votum solvit. » (1).

Dans le sanctuaire d'Aventicum, si l'on en juge par la perfection et la valeur de l'ex-voto, il est à croire qu'il fut offert par une personne riche et amie des arts. A Vichy, l'ex-voto est pauvre malgré son apparence métallique, et pauvre aussi dans sa forme. Le bronze d'Aventicum, étant sans inscription, ne nous dit pas si la personne qui l'a fait était romaine ou gauloise ; la bractéole de Vichy accuse la nationalité de celui qui a fait le vœu ; Carassounus est d'origine gauloise ; cela est certain (2).

Ce nom, précédé de *Caius Julius*, appartient à un affranchi d'une des familles nombreuses, qui avaient

(1) Pag. 6, v.
(2) Zeus. Grammatica celtica. V. Index Gall., dans le tome II.

mis le nom et le prénom du vainqueur de la Gaule en tête de leur nom personnel. Que ces grandes familles aient pris ou reçu ces noms, ils étaient le sceau du vainqueur sur le front des vaincus ; ainsi, d'ailleurs, se marquaient les esclaves en les affranchissant ; *Marcus Tullius* Tiro, à qui l'on doit les premiers éléments de la tachygraphie, était un affranchi de *Marcus Tullius* Cicero. Mais tous les affranchis n'eurent pas cette bonne fortune, ni la puissance des Félix et des Oscus (1), qui gouvernaient des provinces et commandaient des flottes; Carassounus, comme le père de Virgile, était un simple potier, *figlinarius*. Son ex-voto ne le dit pas ; mais les produits de son industrie portant sa signature : CARASSOVNI-M., — « de la main de Carassounus. » (2)

Cette marque de fabrique ne s'est pas seulement rencontrée à Vichy ; on l'a trouvée à Clermont-Ferrand. (3) Ces deux localités étaient trop voisines pour n'avoir pas échangé leurs produits ; mais, ce qui peut étonner, c'est que les relations commerciales de ce potier de l'Allier se soient étendues jusqu'au delà du Rhin. Son estampille a été vue dans le Wurtemberg à Zatsenhausen, près de Canstatt. Elle

(1) Oscus était un affranchi, commandant la flotte de Vitellius, et Félix qui gouvernait la Judée du temps de saint Paul était un ancien esclave.

(2) Le tesson sur lequel ce nom est imprimé a été trouvé dans la nécropole de Vichy, par M. Bertrand, vice-président de la Société d'Émulation.

(3) M. Bouillet, liste des noms de potiers, recueillis à Clermont, 1864 ; j'y trouve Of (ficina) Carasoni.

a été publiée en 1757 par Sattler, (1) et en 1858 à Gettingue par M. Froehner, sous cette autre forme : CARASAON-F. — « Carasaonus fecit. »

Les traces que les figlinaires ont laissées à Vichy sont très nombreuses ; je ne citerai que deux de ces industriels, l'un et l'autre, comme Carassounus, affranchis par des familles Juliennes. Le premier, dont le Musée archéologique de Moulins garde la pierre creusée où se déposait l'urne cinéraire et la pyramide en chapeau qui la couvrait ; on y lit : C. I. CATVS ou CANTVS, Caïus Julius Catus ou Cantus ; (2) il était potier, on a son estampille. Le commerce de Catus était aussi étendu que celui de son confrère Carassounus ; on a trouvé des fragments estampillés de ses produits à Clermont, à Limoges, à Saint-Nicolas près de Nancy, à Vechten, à Londres, à Noviomagus, à Voorburg...

Le second nous intéresse peut-être davantage pour l'importance qu'on a voulu donner à son nom. SVRILIVS était un céramiste, dont Vichy a donné l'estampille. (3) Je ne sache pas que son ascendant SVRIVS ou SVRUS y ait encore été signalé ; mais M. Bertrand possède un moule de lampe et des lampes au nom de ce céramiste recueillis à Vichy, dans les officines de potiers, il devait y être connu comme affranchi et ayant été chef d'une fabrique de terres

(1) Geschichte des Herzogthum Wurtemberg von des ältesten Zeiten *bis* 1260 ; pl. XV, 2.

(2) *Bulletin de la Société d'Émulation*, t. IX, p. 350. Les marques de son industrie sont CATVS-CATVS-F., — CATI, — CATI-O.

(3) FRŒHNER, n° 2047. — CHAUVET, p. 49. — Antiquités de France, XV, p. 467.

cuites. On a trouvé une de ses amphores à Autun ; elle a passé du cabinet de Philibert Delamare dans la bibliothèque de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, où je l'ai vue souvent en 1842 et 1843. (1) Ce grand vase vinaire, à col étroit, à large panse et se terminant en pointe comme tous les *dolia*, était supporté par un trépied en fer. Sur une des anses se lit le nom du fabricant, C.I.SVRI, c'est-à-dire Caius Julius Surius ou SVRILIVS. Edme Thomas, chose à peine croyable, a fait de cette amphore une urne, qui aurait contenu les *cendres* (2) de Surus, le noble et courageux capitaine, qui lutta contre César jusqu'à la dernière extrémité ; et ce gaulois inflexible aurait porté le nom de son ennemi mortel, IVLIVS ! Et les cendres de ce dernier des Edues auraient été apportées à Augustodunum, qui n'existait pas ! au cœur d'un pays dévoué à Jules César ! Qu'on lise d'ailleurs SVRVS, SVRIVS ou SVRILIVS, il ne s'agit pas d'un homme de guerre, grand seigneur Edue (3), mais d'un esclave syrien, affranchi comme les précédents par un membre d'une des deux familles Juliennes, exerçant, lui aussi, le métier de potier, et marquant ses produits du nom régulièrement combiné de l'esclave affranchi, et du patron, auquel il devait la liberté : CAIUS JULIUS

(2) Cette amphore doit être encore aujourd'hui à Dijon, dans une des salles des Facultés universitaires, où elle a été laissée, en vertu d'un jugement, en 1843.

(3) Le C initial de Caius serait l'abrégé de *Cineres* (Julii Suri).

(4) Hirtius VIII[e] l'un des commandants de Jules César, XLV : Surus qui virtutis et generis summam nobilitatem habebat, Solusque et Eduis ad id tempus permanserat in armis.

Surus, ou bien, selon une autre formule : CAII IVLII SVRI Manu. (1)

Finissons. Qu'on ne s'étonne pas de voir tant de restes de poteries gallo-romaines chez les Germains. Les marchands étrangers ne purent longtemps pénétrer chez eux ; (2) mais quand Rome eut élevé un mur du haut Danube au confluent de la Moselle et du Rhin, établi des colonies sur ce fleuve, porté ses légions en avant et ses vétérans sur les terres appelées depuis décumates, le commerce rassuré se porta vers ce débouché intact. Les voies militaires aidant, des bords de la Seine, de l'Allier et de la Loire, tout ce que les barbares avaient repoussé, tous les produits qui couvraient la Gaule, les amphores pleines de vin, les coupes de luxe, et le reste, firent invasion dans les contrées transrhénannes, et énervèrent les légions, que Rome regardait comme les boulevards de l'empire.

Catus et Carassounus n'y avaient point le monopole de la céramique ; leurs redoutables concurrents étaient Calvus Paternus et autres ; que ne dirions-nous pas, s'il nous était permis de citer les noms de plus de cinquante industriels, dont les œuvres vinrent du centre de la Gaule dans le bassin du Rhin ? Ce fut le moment fatal qu'avaient prévu un grand capitaine et un grand historien ; en 406, les barbares, qui avaient gardé leur féroce énergie eurent facilement

(1) On peut regretter que la Société éduenne, en rééditant en 1846 l'histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas, mort en 1660, n'y ait pas inséré une note sur cette question.

(2) J. Cæs. *De bell. Gall.* 1-33, et 11-15 : Nullum aditum mercatoribus.

raison de colonies et de légions corrompues ; Mayence fut prise et sa population égorgée ; pendant trois ans toute la Gaule fut saccagée, brûlée et inondée de sang ; pas n'est besoin de dire ce que devinrent le commerce et l'industrie ; c'est devant le flot de ce débordement que nos bractéoles furent probablement enfouies.

On aurait tort de croire que la monnaie de Gordien trouvée, dit-on, avec elles, précise la date de leur enfouissement. Aucune circonstance du règne des Gordiens n'autorise cette hypothèse ; au lieu de se cacher, le polythéisme tout-puissant levait la tête ; c'était l'époque des catacombes. Même sous Valentinien, dans la haute Italie, les chrétiens étaient encore obligés de se taire (1) ; et, de ce côté des Alpes, Sulpice Sévère, (2) en exagérant peut-être, dit qu'avant l'arrivée de saint Martin, « presque personne n'adorait le vrai Dieu. » Pourquoi donc à Vichy, où les thermes ont été un foyer de superstitions idolâtriques jusqu'aux invasions, les bractéoles de Sabazius se seraient cachées sous Gordien ? Cette pièce de monnaie, dans les circonstances où elle a été trouvée, n'était sans doute, elle-même. qu'une offrande, qui put être déposée longtemps après la mort des Gordiens. Il me semble donc qu'il faut attribuer l'enfouissement des lamelles d'argent trouvées à Vichy, à la terreur qu'inspira l'invasion de 406 ; là finit l'ancien monde, dans les ruines duquel l'Eglise implanta le nouveau.

(1) *Verona illustrata* ; 1-211 : Nel principio del IV°. Secolo, Stava S. Procolo co'i pochi cristiani in nascondiglio.

(2) Sulp. Sev. *Vit. S^ti Martini. IX.*

§ 2.

Dans les fouilles de la fondation de la villa Saint-Jules, il a été trouvé quelques fragments de marbres intéressants ; l'un d'eux est un débris du carrelage de l'édicule revêtu de lamelles d'argent ; cette plaque de marbre blanc, sur laquelle sont gravés des réductions de grands carreaux hexagonaux, n'ayant que 0 m. 06 c. à 0 m. 07 de côté, est entourée d'une grecque également gravée, dont les deux bordures que nous connaissons, ont une diversité dans l'exécution, quoique de même dimension ; il est de toute évidence que ce marbre n'a pas été utilisé comme carrelage d'appartement et que les minuscules carreaux qui y sont gravés, sont la représentation d'un carrelage général, tel que l'ébénisterie moderne les fait en marqueterie dans les meubles de luxe en plus petites réductions encore ; selon toute vraisemblance, nous avons là un débris de la base sur laquelle était élevé le monument votif à Jupiter Sabasius.

Un fragment d'inscription sur marbre blanc, nous donne : XENI en lettres légèrement cursives gravées, de 0 m. 07 c. de haut, les trois dernières réduites à leur moitié inférieure, par une récente brisure, dont les fragments ont été négligés dans la fouille ; devons-nous y voir XENIVS, le surnom de Jupiter hospitalier, XENIA, le surnom de Minerve chez les Spartiates ou plutôt, XENIA BALNEÆ, bains où les étrangers étaient reçus gratuitement ; cette dernière hypothèse pourrait être très admissible, surtout à

Vichy, où dès les premiers siècles les eaux thermales étaient en grande réputation, ainsi qu'en témoigne la Stèle de *l'Equester* L. FVFIVS, de la XVIIe cohorte, *Januarii* Intendant de la monnaie de Lyon, au premier siècle, Lyon étant gravé : LVGV-DINIENSIS, cette stèle provenant du polyandre de l'antique cité, où ont été recueillis des centaines de tombes à incinérations, presque toutes réunies au Musée départemental de Moulins. Nous préférons y voir un autel à XENIVS, dont un fragment d'avant-bras, en marbre blanc, le poing fermé, tenant un reste d'attribut, terminé en une tige carrée à la partie inférieure de la main, mais ne laissant point de traces qu'un vide à la partie opposée, y a été recueilli ; cette statue qui, entière, pouvait avoir 0 m. 70 c., représentait-elle ce dieu ? et pourtant ce bras ressemble à celui d'un enfant ? il est d'un art en décadence.

Deux autres débris d'inscriptions, qui n'appartiennent pas à la première, tant à cause de la hauteur des lettres (0 m. 05 c.) qu'aux épaisseurs du marbre, montrent, l'une un O, non terminé à sa partie gauche suivi d'un E fragmenté, ayant au-dessous, à la ligne suivante, les deux tiers de la lettre M dans une position inclinée à gauche, indiquant un tracé concave de cette partie, probablement finale, de l'inscription. Enfin, sur un marbre blanc à veinures roses, de 0 m. 035, où nous n'avons qu'une partie du délié, sur 0 m. 11 c. de la lettre M ou N, indiquant une inscription en lettre de grandes dimensions.

Il est bien fâcheux que l'on n'ait pas continué des fouilles sérieuses dans tout le sol de la villa Saint-

Jules et aux alentours, car elles auraient fourni des éclaircissements sur tous ces points hypothétiques ; j'ai bien insisté auprès de M. Granché pour faire en commun ces fouilles peu de temps après ces découvertes, mais les circonstances ont empêché ce projet ; il voulait planter de massifs son terrain et tirer produit de sa location, au plus tôt, ce qui l'a détourné du but que nous nous proposions. Je souhaite vivement que le propriétaire actuel sacrifie ces quelques plantations, en faveur de l'archéologie, je l'assure d'avance, que, ce qu'il replantera après, dans une terre mieux défoncée, n'en viendra que mieux et qu'il sera largement rémunéré par les débris antiques qu'il exhumera.

§ 3.

Nous devons ajouter que quelques découvertes antérieures et postérieures, qui sont connexes à celle des bractéoles, ont été faites ; la plupart sont connues des membres de la Société d'Émulation, mais elles ont aussi leur place ici.

Vers 1834 ou 1835, un nettoyage des sources de l'Etablissement thermal a permis de recueillir, après épuisement, une notable quantité de poteries antiques, au nombre desquelles étaient de petites tasses autrefois décorées de filets rouges ou jaunes qui ont dû servir aux Gaulois et aux Romains pour boire à ces fontaines ; j'ai pu m'en procurer deux qui conservent encore des poussières sédimentaires,

mais dont la peinture a presque disparu. Ces tasses étaient fabriquées à Vichy même dans les officines de potiers-modeleurs que nous avons fouillées dans la gare du chemin de fer et aux abords ainsi que douze fours ; nous y avons recueilli une prodigieuse quantité de moules de vases à reliefs, statuettes en terre blanche, lampes funéraires et leurs moules, poinçons ou estampilles, fibules de bronze, outils, etc., qui nécessiteraient une description toute spéciale, fort intéressante ; une partie de ces richesses est au Musée de Moulins et dans notre collection.

Dans ce curage, il avait été rencontré aussi quelques objets de bronze, lampes, statuettes, etc. ; le tout recueilli par M. Planche-Maridet, entrepreneur, de qui je tiens ces détails et qui a eu la trop grande confiance de les laisser emporter dans un foulard par un baigneur qui lui assura qu'après les avoir montrés à un de ses amis, il les lui achèterait un prix avantageux ; mais il ne revint plus.

Un autre nettoyage eut lieu en 1849, on trouva seulement quelques menues monnaies de nos jours et une grande quantité d'épingles de toilette en cuivre moderne, dont les sédiments minéraux étaient garnis. Le fait ci-dessus implique que les sources sous les Romains, étaient bien à la même place qu'aujourd'hui et nous ne sachons pas, que dans les fondations de l'Etablissement actuel, il y ait eu traces d'un monument antique.

Vers 1857, dans les déblais des constructions de l'Hôpital militaire, il a été rencontré un énorme chapiteau de pilastre en calcaire, sans apparences

de constructions ; ce chapiteau d'ordre corinthien est artistement feuillagé d'achantes, il a 1 m. 15 de large au tailloir, 0 m. 80, à la base de la corbeille et 0 m. 60 de hauteur, le pilastre sur lequel il reposait devait avoir 0 m. 80 c. de large environ ; cette pierre avait été enlevée subrepticement, par M. C..., antiquaire, mais M. le commandant du génie Vignon, qui l'avait découverte, m'ayant indiqué l'endroit qu'elle devait occuper dans la cour de l'hôpital, je ne l'y trouvai pas ; je m'étais muni d'une autorisation du Préfet et ayant appris où elle était déposée illicitement, je la fis immédiatement expédier pour Moulins, où je la déposai au Musée départemental ; elle est inscrite sous le nº 4, du Musée lapidaire, dans le jardin.

D'après ses dimensions, le monument dont ce chapiteau faisait partie, devait avoir de 10 à 12 m. de hauteur, sous la base du fronton.

Sous le nº 5, et juxtaposé au-dessus du nº 4, est une assise de corniche de 0 m. 45 c. de hauteur, du même ordre architectural, également en calcaire et d'une sculpture riche et soignée à petits compartiments en caissons, entourés de perlés et modillons également en feuilles d'achante ; les caissons du fond sont ornés de boucliers semblables à ceux de la belle colonne de Néris, où ils sont là, réunis, par assemblage de quatre, suivant la courbure extérieure.

Ce débris, abandonné sans doute dans un très mauvais chemin, au sortir de la carrière, a été recueilli dans les déblais du chemin de fer, en 1854 (tranchée du prieuré, à Saint-Germain-des-Fossés) et sur ma

demande, donné au Musée par M. l'ingénieur Croizette-Desnoyers.

Selon toute vraisemblance, il devait faire partie du même monument antique de notre établissement thermal.

Pendant l'hiver de 1865-1866, à la suite de déblais faits à la bifurcation du boulevard Victoria et de la rue du Port, pour niveler ces chemins, compris dans les routes thermales commandées par l'Empereur, et le long du mur de l'ancien cimetière, ou à 120 m. de la villa Saint-Jules, les ouvriers mirent à jour à environ 0 m. 50 c. de profondeur, une fondation d'un grand édifice. parallèle à la rue du Port ; elle était en grande partie construite en pierres de taille de fort appareil ; on la déblaya de chaque côté sur environ 30 mètres, point où elle se retournait à angle droit, du côté du cimetière ; dans cet angle, je remarquai au milieu, un trou de 0 m. 15 de diamètre environ, communiquant avec un aqueduc, où les eaux supérieures du monument venaient se déverser pour se rendre à l'Allier ; ce fait seul tendrait à prouver que nous avons là, un édifice antique, car au moyen-âge, les gargouilles éloignent les eaux des couvertures, de l'aplomb de toutes les constructions ; notons cependant que, aux alentours, il y avait du XIVe au XVIe siècle un ancien moutier (*monasterium*) sur les ruines d'un autre qui lui était postérieur de plusieurs siècles, comme nous le verrons plus loin, prouvé par une inscription ; plus tard, au XVIIe et XVIIIe, il y eut là des capucins.

On a rencontré beaucoup de fragments de colonnes

de 0,30 à 0,40 de diamètre, en calcaire, beaucoup de meules à bras, en lave de Volvic et en grès, une quantité considérable de fragments de poteries romaines, quelques bronzes, statuettes ou monnaies, des chapiteaux de colonnes antiques dans lesquels on a creusé plus tard, des cercueils, en se servant de deux de ces pierres, pour obtenir un sarcophage (1) entier, quelques autres cercueils en domite grise (ponce du Puy-de-Dôme), légèrement plus étroits aux pieds qu'à la tête, évidemment du XIe ou XIIe siècle. Nous possédons une photographie de cette fouille où on reconnaît bien M. Leroy, commissaire du Gouvernement, avec lequel nous avons eu plusieurs altercations, afin de nous faire remettre pour le Musée départemental, les débris antiques que l'on trouvait, mais que ce fonctionnaire a eu la faiblesse de laisser enlever par un amateur du pays, au grand détriment de la science.

Peu d'années après, le cimetière de Vichy était transporté au-delà du chemin de fer, près du hameau de Crotte.

Dix ans environ après cette translation, l'ancien cimetière devenu propriété municipale, était débarrassé de ses tombes et nivelé par la commune ; dans ces travaux, fut faite en mars 1880, (2) la précieuse découverte, d'une borne milliaire en grès, formée d'un bloc rectangulaire d'environ 1 m. 80 de haut, sur 0 m. 70 et 0,50, on y lit assez facilement :

(1) Les anciens croyaient que le grès, à cause de sa porosité, avait la propriété de consumer les corps.

(2) *Bulletin de la Société d'Emulation*, séance du 16 avril 1880.

IMP. DN
M. I. PHILIPP. AG
ET. M. I. PHILIPPO
NOBILISSIMO
CAESARI. CIVI
AS. ARVERN
L. XXI.

Imp(eratori) D(omino) N(ostro) M(arco) I(ulio) Philipp(o) A(u)G(usto) ET M(arco) I(ulio) Philippo Nobilissimo Caesari Civi(t)as Arvern(a) L(euca) vigesima prima.

Ce texte comporte avec lui, sa date très approximative, l'empereur Philippe ayant été vaincu à Vérone par Dèce, en 249, et massacré par l'ordre du vainqueur avec son fils du même nom que lui qu'il avait associé à l'empire en 247, on peut donc rapporter avec une certitude presque complète cette borne milliaire aux derniers mois de 248 ou aux premiers de 249.

Cette borne milliaire trouvée, sans nul doute, à la place où elle était fichée sur la voie romaine d'Autun (*Augustodunum*) à Clermont (Augustonemeto) ou *Civitas Arverna*, cité des Arvernes, jalonne cette voie, dont les trois autres bornes trouvées à Treteau, Biozat et Ollat, sont le complément ; cette voie devait traverser l'Allier à quelques pas de là, sur un pont de bois, dont il ne reste plus de vestiges, mais quelques indications certaines que nous examinerons dans un instant.

Dans les mêmes travaux, il a été recueilli une inscription tumulaire mérovingienne, sur petite

plaque de marbre blanc, ainsi conçue : ††† *In hoc tomolo requiescit bone memoriæ, Goimodus vix (it) annus XXX minsis VI.* Ce texte rappelle celles qui furent trouvées à Artonne en 1702, et une autre identique dans la commune de Molles au-dessus des Malavaux en 1880 (1). *In hoc tumulo requiescet in pacæ bonæ memoriæ Maria Portans annus septe (m) et mensis quinque notavi die XIIII m febrarias*, en même temps que beaucoup de débris gallo-romains et notamment des fragments d'inscriptions romaines sur marbre, en lettres capitales, de grandes dimensions. La borne de Vichy, l'inscription tumulaire et beaucoup d'autres pierres de la découverte ci-dessus, ainsi que quelques fragments de poterie, verreries, bronzes antiques et une croix pectorale en cuivre du moyen-âge, incrustée de verroterie, sont conservés, soit à la Mairie de la cité thermale ou dans ses dépendances, et au milieu d'un certain désordre, jusqu'à ce qu'on leur donne une meilleure destination.

Dans les déblais nécessités par la construction sur l'Allier, du barrage mobile en 1869, et très probablement à l'emplacement du pont de bois reliant les deux rives de la voie romaine, il a été trouvé à environ trois mètres de profondeur, trois haches d'armes, une cognée (*cuniada*) en fer de la période romaine et une grosse bague d'or, de la même époque, ayant comme chaton une cornaline sur laquelle était gravée une main tenant une couronne, comme celles que

(1) *Bulletin de la Société d'Émulation*, pag. 386, XVIe volume.

l'on décernait en prix, dans les courses ou autres jeux, chers aux Romains.

La profondeur à laquelle ces objets ont été recueillis, indiquerait que le lit des fleuves et rivières, contrairement à ce que l'on croit généralement, se relève au lieu de se creuser, tel que nous l'avons observé sur la même rivière, au reste, depuis bientôt un demi siècle.

Enfin, en 1883, à environ trente mètres de la villa Saint-Jules, en se dirigeant sur l'ancien cimetière (la distance entre la villa Saint-Jules et la borne milliaire est d'environ 130 mètres) dans la rue dite du Moutier, il a été fait une découverte encore plus importante peut-être, que toutes celles que nous avons signalées.

Après la construction d'une habitation qui touche à l'établissement hydrothérapique du docteur Lejeune et pour construire un puits, le propriétaire remarqua en fondant l'un de ses murs de clôture, une maçonnerie circulaire, dans le sous-sol ; il la fit fouiller et y reconnut un puits antique qu'il fit débarrasser du remblai qui le comblait, ce qui arrive fréquemment à Vichy (à la villa Saint-Jules, chez M. Touzin, boulevard Victoria, rue Beauparlant et ailleurs, on en a ainsi utilisés ; il y en a également un, qui n'a pas été fouillé, au milieu de l'enceinte de l'ancien cimetière). Dans un puits de la rue Beauparlant, ont été trouvés le buste d'Apollon sur un tronc, admirable terre cuite, et d'autres statuettes blanches ; dans un autre, on a recueilli environ soixante petites monnaies gauloises, en bronze, anépi-

graphes, qui font partie de la collection de M. Antonin Chassaing, juge au Puy.

On extraya beaucoup de débris de tuiles à rebords, de poteries, de meules à bras et au milieu du déblai, environ, une statue de bronze de près de 0 m. 80 c. de haut, à ce qu'il m'a été rapporté, car je n'ai pu la voir, elle était dit-on nue, représentait un dieu ayant une coiffure ronde ? elle a été vendue par son propriétaire, une somme assez élevée à un inconnu... Un peu après, on retira plusieurs petites assises d'une colonne ronde de 0 m. 50 de diamètre et un chapiteau fruste en calcaire, que j'ai pu me procurer pour le Musée de Moulins.

Tout-à-fait du fond, on retira un anneau de bronze massif, de 0 m. 17 c. de diamètre extérieur, de 0 m. 11 c. de diamètre intérieur, ce qui lui donne 0 m. 03 c. d'épaisseur au pourtour ; il est gravé de l'inscription suivante, dont chaque mot est séparé par une feuille cordiforme, au pointillé, pour servir de points séparatifs :

NV :: AGG :: MARTI :: VOROCIO :: GAIOLVS :: GAIF

Et au revers, les lettres V. S. L. M. occupant les axes de cet anneau votif, qui pèse 2 kil. 500 gr.

La traduction en serait : *Aux divinités des Augustes, à Mars Vorocius, Gaiolus fils de Gaius, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu* (Gaiolus pour diminutif de Gaius).

Cette inscription nous donne le nom de la ville gauloise de Varennes-sur-Allier, VOROCIO tout indiqué dans la désignation du faubourg nord de cette ville (VOUROUX).

Dans cette inscription, en lettres cursives, il est à

remarquer que les lettres G ont une forme inusitée et rare en épigraphie, ce sont des C barrés au centre, comme des E onciaux du moyen-âge ou des epsilons grecs.

Elle nous fournit, pour la première fois, le nom de VOROCIO bien indubitable, tandis que le parchemin de Vienne donnait VOROGLO ; à ce point de vue, son intérêt archéologique est doublé d'une grande importance pour la géographie antique de la Gaule. (1)

Nous n'avons pu, à cause de son prix élevé, conserver ce précieux anneau, pour notre Musée, il a été acquis par le Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Il avait été trouvé aussi, dans les déblais faits pour l'habitation moderne, une meule à bras entière, en lave de Volvic, un moyen bronze fruste de Faustine, une frette en bronze de 0,08 c. de diamètre et un petit disque de terre cuite jaune, de 0,05 de diamètre, percé en son milieu.

La statue du dieu Mars-Vorocio, qui était un dieu topique des Thermes de l'antique Vichy (2), nous est révélée aussi, pour la première fois ; et l'anneau votif de Gaiolus, pour plus de sûreté, devait être fixé à ses pieds, par deux bandes de fer plat dont l'anneau a conservé l'oxydation en son point final de l'inscription et qui maintenaient aussi la statue elle-

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1884. — *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, même année.

(2) On a découvert à Néris en 1870, l'inscription gravée sur un vase de bronze du dieu Egyptien IBOS — DEO IBOSO. *Bulletin de la Société d'Émulation* ; séance du 6 juin 1870.



même, ainsi que le démontrent deux rainures entaillées dans le fût et le chapiteau de la colonne.

Nous rappellerons qu'un autre anneau de bronze aux semblables dimensions a été trouvé en 1865, dans les ruines d'une antique habitation, près de bains et piscines romaines, au clos Lardy, touchant les rochers de travertin des Célestins, son inscription est entièrement gravée au pointillé, de même que les feuilles de lierre, qui forment les séparations des mots; elle est ainsi conçue : DEAE :: DIANA :: AVGVSTORVM :: SACRVM :: DIANENSES :: DE :: SVO :: DONAVERVNT :: les lettres sont cursives et ont 0,007 m. de hauteur, c'est-à-dire un peu moins grandes que celles de l'autre anneau.

Nous avons le regret de n'avoir pu conserver cette rareté au pays ; cet anneau a été acheté par le Musée de Lyon, avec une série d'autres bronzes remarquables, entr'autres un vase à libations (ou œnochoé), découverts à Saint-Gilbert, près de Ferrières-sur-Sichon (Allier), qui nous ont aussi échappé.

Nous nous sommes laissés entrainer plus loin que nous ne voulions, à la suite des découvertes des bractéoles, mais comme tout ce qui a été trouvé auprès, en était le corollaire, nous n'avons pu résister au désir d'élucider ce petit coin de Vichy à l'époque gallo-romaine.

C. Rossignol. — A. Bertrand.

Moulins, le 20 janvier 1888.

APPENDICE

Nous devons à l'obligeance de notre confrère et ami, M. F. Pérot, la connaissance d'une série de bractéoles d'or du musée d'Orléans et qui y ont été placées depuis peu d'années, elles n'y figuraient pas encore, je crois, lors de la visite que j'en fis en 1881.

Ces bractéoles ont la plus grande affinité avec celles de Vichy et d'Angleterre, le métal seul en est plus p.écieux ; elles proviennent de l'île de Chypre, où tant de belles découvertes archéologiques ont été faites depuis quelques années ; le Musée du Louvre et notre savant ami, M. J. Gréau, possèdent des raretés de ce pays,

Elles ont été extraites du sol en 1870, dans les fouilles de Cesnola ; comme les nôtres, elles sont découpées et ont été estampées sur des matrices de fer, préalablement ciselées ; il y en a environ 60, car quelques unes sont fragmentées ; elles sont inscrites sous les n°s 160 à 168, série C du nouveau catalogue du musée historique d'Orléans, sous la rubrique générale *d'ornements de bandeaux funéraires*, ce qui doit être évidemment une erreur, car à la désignation qui en va suivre. il sera facile de se rendre compte qu'elles étaient également des *ex-voto*, auxquels il ne manque que la dédicace,

N°s 160-161. Petites feuilles à huit pétales arrondis, découpés en tortillis profond, à nervure centrale, de laquelle s'échappent de chaque côté des nervures plus délicates et peu étendues ; au sommet de la feuille est un petit crochet d'attache. Ces feuilles affectant une forme circulaire, ont 0,018^{m} de diamètre.

N° 162. Portion de feuille, à laquelle manque la base, qui est coupée carrément, à 0,013^{m} de largeur ; longueur totale 0,03 c., s'épanouissant en éventail, formé par cinq pétales arrondis au bout et à nervure au milieu.

N° 163. Huit feuilles de chêne de petites dimensions.

N° 164. Six très petites feuilles de myrte de 0,018m à nervures.

N° 165. Seize feuilles d'olivier de 0,05 c., à tiges recourbées pour suspension, à nervure centrale un peu discontinue et nervures latérales en vermicules.

N° 166. Vingt-quatre petites feuilles rondes à tiges recourbées comme les précédentes.

N° 167. Deux grandes lamelles arrondies par les deux extrémités, car elles sont sans doute incomplètes ; ayant une longueur de 0,07 c. et 0,022m de largeur ; l'une d'elles est entièrement composée d'ornements en forme de fleurs de pâquerettes à huit pétales arrondis, formés par plusieurs lignes parallèles ; l'autre représente deux femmes debout.

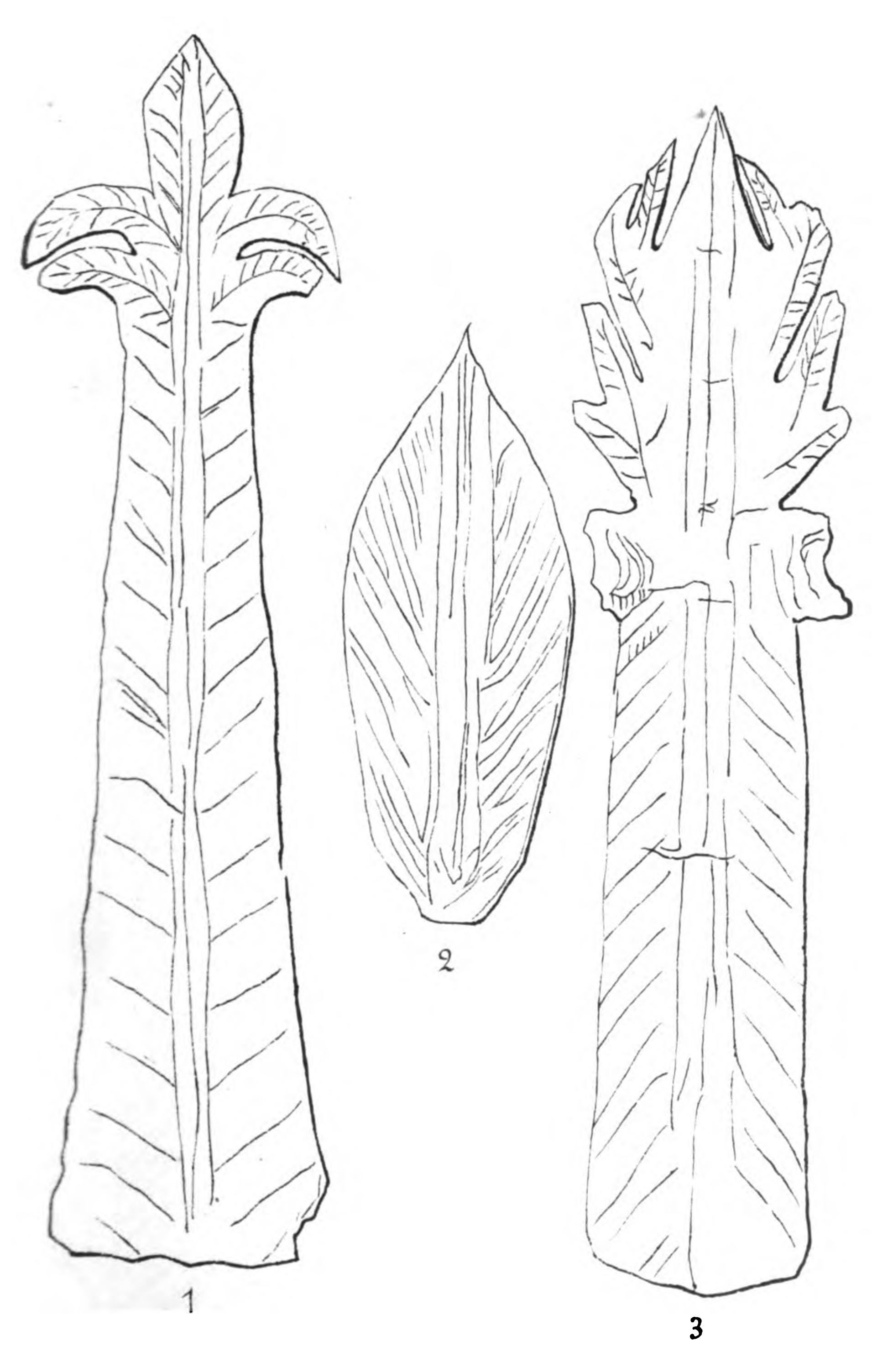
N° 168. Cette dernière est presque carrée, elle a une bélière de suspension et au centre : Vénus assez bien modelée ; elle provient également de Chypre, mais des fouilles de Golgos.

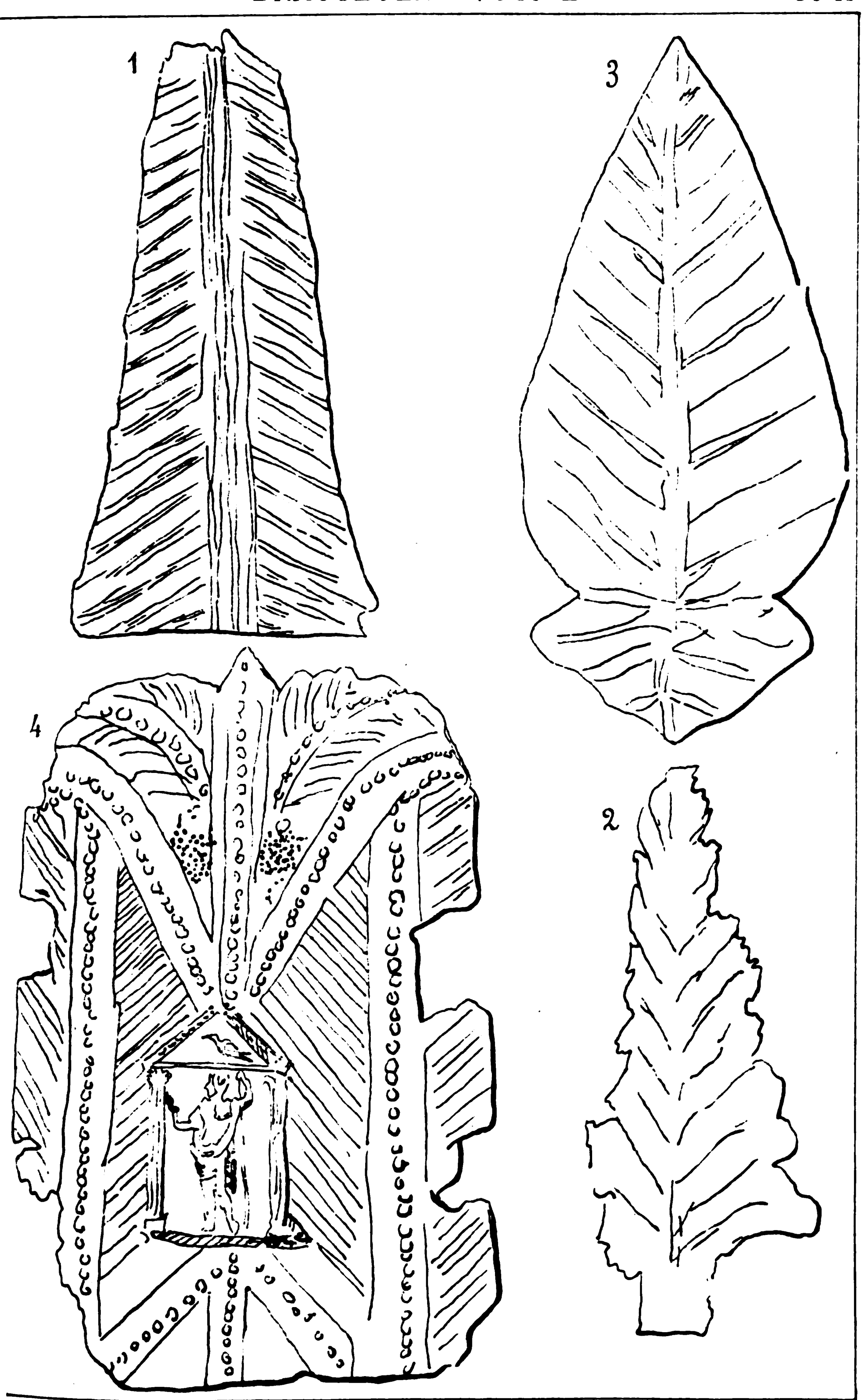
On voit, par ce qui précède, que tout indique que ces précieuses lamelles, peut-être antérieures à celles de notre cité thermale, ont bien dû, comme celles-ci, être offertes comme *ex-voto*, plutôt que de faire partie de bandeaux funéraires; nous supposons qu'elles ont été recueillies éparses dans les fouilles, car si elles eussent été trouvées dans des tombeaux et en place, ceignant le front, en forme de diadème, de quelque roi, les trouveurs par appât du gain, n'eussent pas manqué de les conserver intactes, sans les détacher pièce par pièce, ce qui diminuait considérablement l'importance pécuniaire de leur découverte.

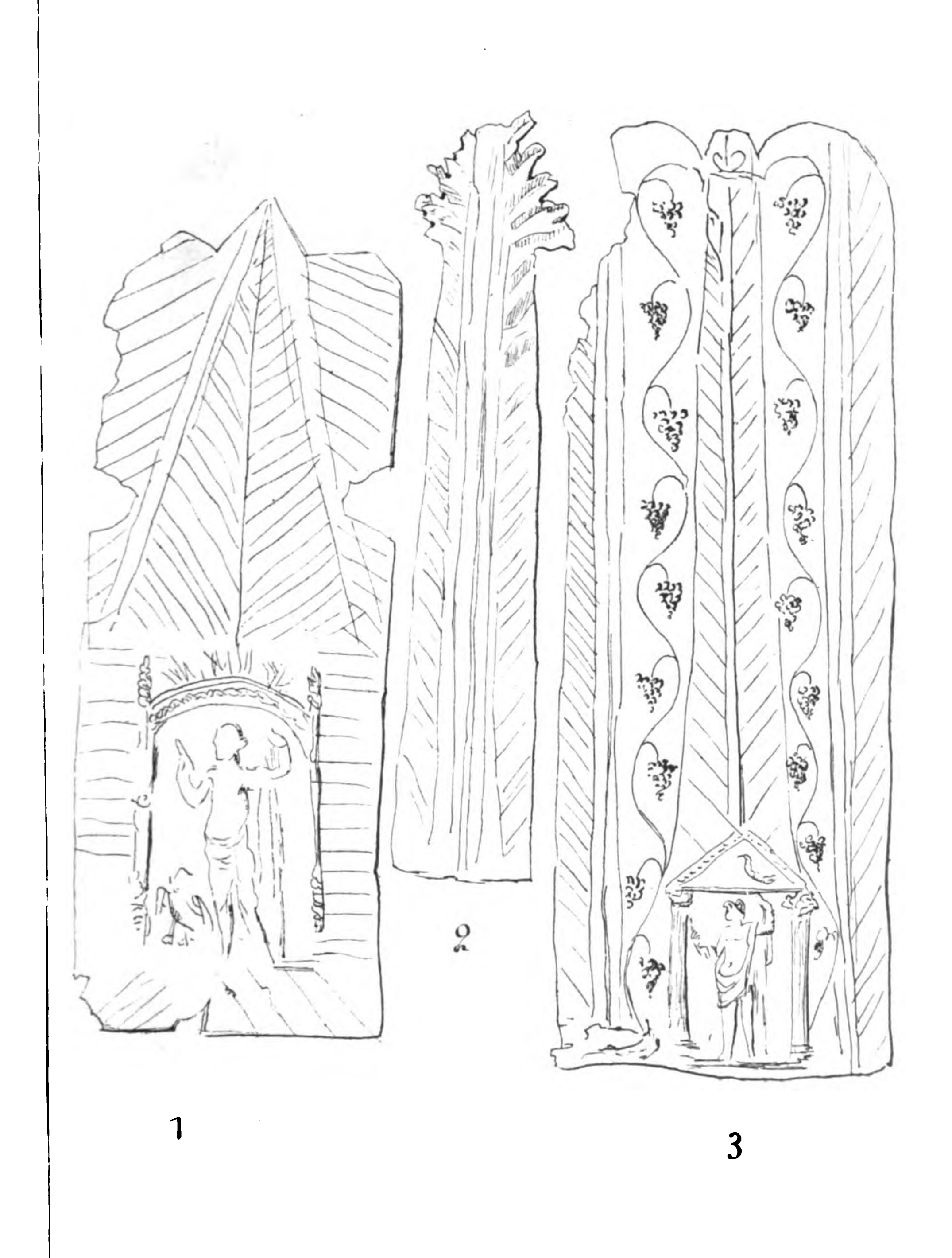
BERTRAND,

Vice-Président de la Société d'Emulation de l'Allier.

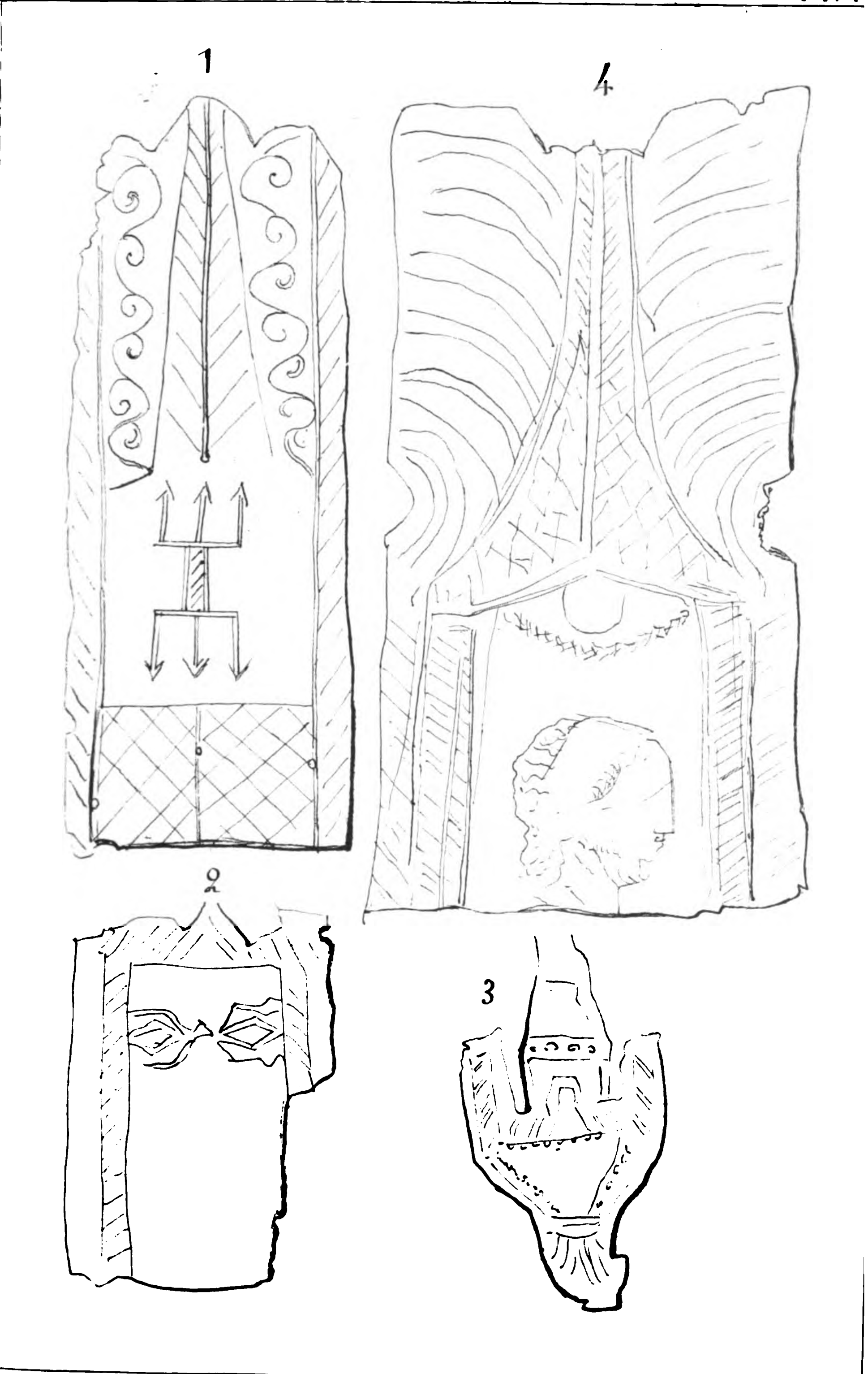
10 janvier 1889.

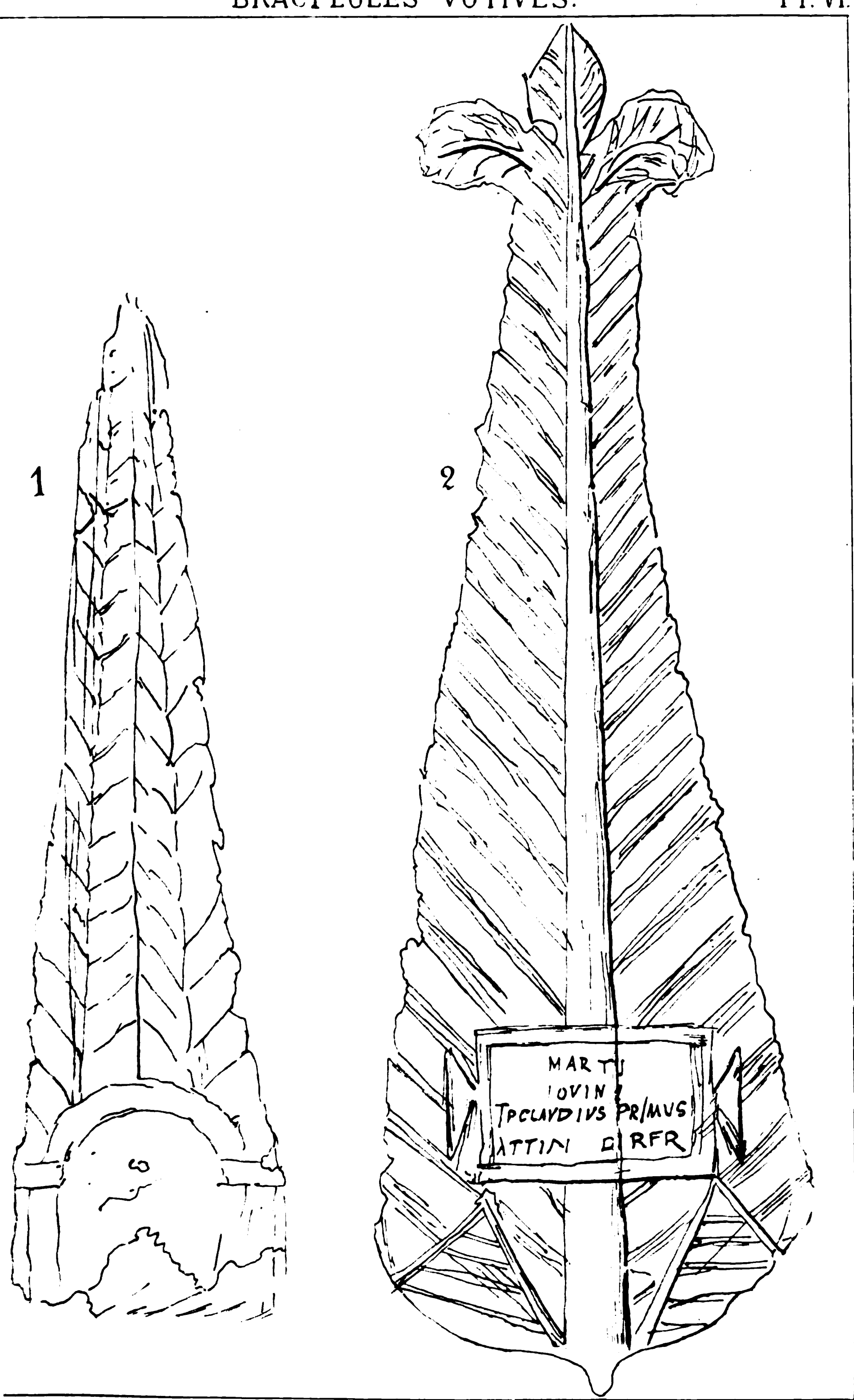

1
2
3


1
3
4
2



1
2
3

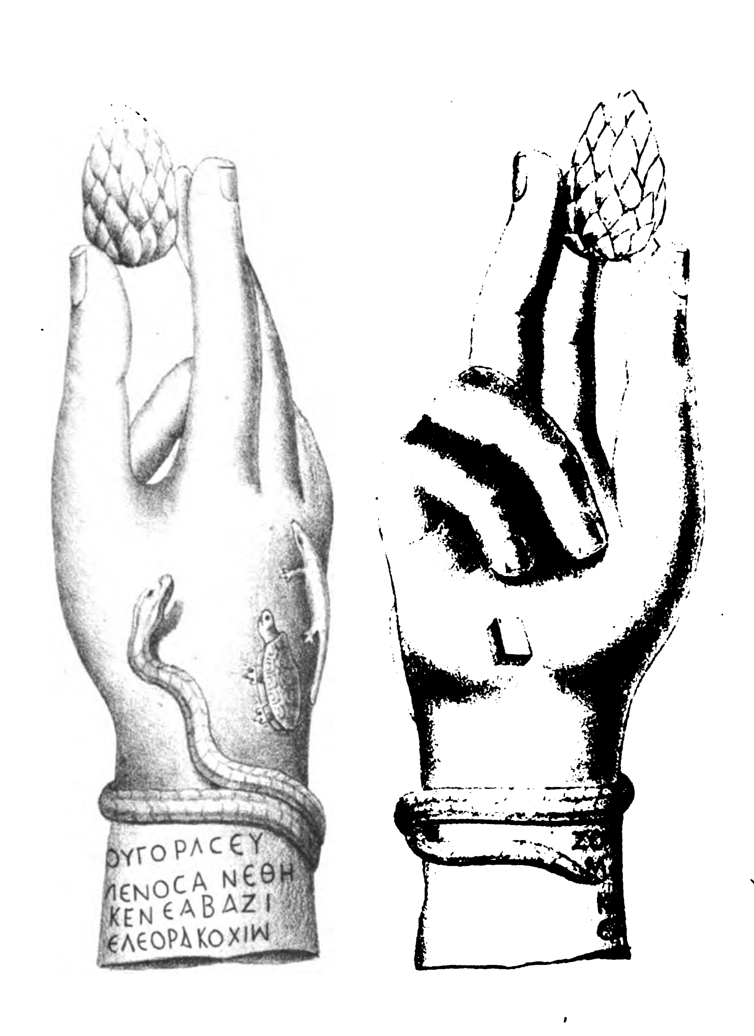

1
4
2
3


1
2
MARTI
IOVIN
TI CLAVDIVS PRIMUS
ATTIAN RFR

1

2

MARTI
IOVINO
T·P·CLAVDIVS PRIMVS
ATTIN D RFR


ΟΥΓΟΡΛCЄΥ
ΛΕΝΟCΑ ΝЄΘΗ
ΚΕΝ ЄΑΒΔΖΙ
ЄΛЄΟΡΔΚΟΧΙΩ





LA VIE

DE LA

GLORIEUSE VIERGE ET MARTYRE (1)

SAINTE POILLE

Composée par maître Jean ARFEUIL

L'*Essai sur la légende de sainte Procule* que nous avons publié en 1871 avait pour but de dégager la part de vérité historique que peut parfois recéler une tradition. La découverte inespérée du livre de Jean Arfeuil, en apportant pour l'étude de ce sujet des éléments nouveaux, permet aujourd'hui de rechercher l'influence du fabliau sur cette légende populaire.

Nous n'avions pour guide, lors de notre premier travail, que le récit traditionnel déjà quelque peu différent de celui qui a été recueilli, en 1714, par Gilbert Rabusson (2), capucin sous le nom de frère

(1) A propos de ce travail qui présente un véritable intérêt, la Commission du Bulletin rappelle qu'elle ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles.

(2) Fils de Joseph, sieur de Vaure, lieutenant-général en la châtellenie de Gannat.

Constantin, et consigné dans un manuscrit que nous avons pu consulter (1). Les autres matériaux que nous possédions n'avaient trait qu'à des détails de faible importance.

Ce manuscrit signalait une « *Vie de Sainte Poille, écrite, il y avait deux cents ans, par Jean Arfeuil, docteur de Sorbonne, Gannatois* », que nous aurions bien voulu mettre à profit ; mais nous avons pensé que, restée manuscrite, elle était depuis longtemps perdue.

Il n'en était rien. La vie de sainte Poille, par Jean Arfeuil, avait été imprimée et la Bibliothèque populaire de Gannat s'est enrichie récemment de ce curieux opuscule qu'il y a lieu de considérer comme unique, car il ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de cette bibliothèque, qui a bien voulu l'examiner, l'estime comme fort intéressant.

Malheureusement, il ne nous est arrivé qu'incomplet du commencement. Nous ne possédons guère que la moitié du livre, mais la plus dramatique et pour nous la plus précieuse, celle qui a eu Gannat pour théâtre. Encore la lacune est-elle plus apparente que réelle. On peut être assuré aujourd'hui que Gilbert Rabusson, s'il n'a point apporté à son sujet des éléments nouveaux, a eu du moins le soin

(1) Ce manuscrit, copié en 1722 sur l'original par François Marcellin, appartenait à M. Rabusson de Vaure qui l'avait prêté à M. Cornil, curé de Gannat. Celui-ci nous l'avait communiqué. M. Bonnet, curé de Bellenaves, en a fait faire une copie, vers 1872.

de n'omettre aucune des données admises (1). Nous savons ainsi que ce qui nous manque du livre de Jean Arfeuil ne concerne que l'origine de Poille, la noblesse de sa famille, son enfance, son éducation, ses aspirations secrètes : c'est la partie purement spéculative de l'œuvre et, comme elle en emporte près de la moitié, il est probable que le docteur de Sorbonne l'avait surtout remplie de digressions doctrinales analogues à celles qui nous ont été conservées.

Autant est fastidieuse l'élucubration boursouflée et vide du capucin Constantin (2), autant le livre de Jean Arfeuil est plein de vie. Un style naïf et inimitable lui donne toute la saveur d'un fabliau du moyen-âge. A ce titre, il méritait de revoir le jour.

Voici le signalement du volume :

De la taille d'un in-16 actuel, il est cependant un in-8° à 24 et quelques fois 25 lignes à la page, sans foliotage, ni réclames (3). Il a été imprimé, en caractères gothiques, sur papier sans filigrane apparent, en quatre feuilles signées A, B, C, D, donnant chacune huit feuillets ou seize pages, sauf la dernière qui n'a que les feuillets doubles I, II, III.

(1) On trouve dans le manuscrit de Gilbert Rabusson quelques détails sur les institutions gouvernementales de Gannat, en 1714, imités de ceux donnés par Nicolaï, en 1568, et une généalogie des comtes de Rodez copiée dans le Dictionnaire historique de Moréri.

(2) Gilbert Rabusson a délayé en 256 pages in-quarto de superfétations mystiques, un sujet qui pourrait être complètement exposé en quelques pages.

(3) Sauf une, cependant, mais placée au recto d'un feuillet, ce qui la rend inutile.

Il n'avait probablement ni feuillets blancs de garde, ni titre donnant le lieu et la date de l'impression, avec un nom d'imprimeur, comme semble l'attester une note manuscrite que nous reproduirons et placée vers la fin du livre par un de ses possesseurs au XVIIIe siècle.

Il renferme un assez grand nombre d'erreurs typographiques, provenant surtout de lettres retournées. La ponctuation rudimentaire, insuffisante et souvent inexacte, ne comporte que le point, les deux points (:), de rares virgules, des traits obliques de repos et le point d'interrogation placé parfois, non dès le début de la phrase, comme en espagnol, mais aussitôt que le sens interrogatif est déterminé, indépendamment de toutes circonstances incidentes consécutives. Les lettres majuscules sont souvent employées sans motif ou omises.

Toutes ces conditions, qui dénoncent l'enfance de l'art typographique, permettent de ranger le livre de Jean Arfeuil dans la catégorie des *incunables*.

Mais nous ne saurions, en l'absence de tous renseignements, déterminer en quelle année du XVIe siècle et en quel lieu il a vu le jour. Est-il un des premiers produits de la typographie bourbonnaise dont on n'a les preuves qu'à partir de 1524 ?

Nous n'avons pu même nous aider, dans cette recherche, d'aucun détail biographique relatif à Jean Arfeuil que nous ne voyons figurer dans aucun document, parce qu'il n'habitait probablement point à Gannat. Quels pouvaient être ses liens de parenté avec le notaire Poilhe Arpheulh, dont le terrier de 1492 nous donne le nom et permet de reconnaître

que sa demeure était sur l'emplacement du presbytère actuel ? (1)

Réduite aujourd'hui à 0 m. 15 sur 0 m. 09, cette plaquette avait, quand elle est sortie des presses, des dimensions un peu plus grandes; mais, à la suite de bien des vicissitudes qui nous l'ont livrée incomplète, elle a été recousue sur le plat par des mains inhabiles et rognée aux ciseaux jusqu'au vif, c'est-à-dire au point d'entamer le texte de deux feuillets. Jauni par le temps, le papier est encore roussi par de fortes mouillures.

Le feuillet que nous considérons comme le neuvième, et qui représente les pages 17 et 18 de cet opuscule de soixante pages, n'a laissé qu'une trace insignifiante et, du douzième, il ne reste guère plus que le quart. Le livre ne commence résolument qu'au quatorzième feuillet, c'est-à-dire à la page 27.

Une autre lacune regrettable existe aux pages 49 et 50. Une partie oblique de ce feuillet a été déchirée en haut et à la marge de fond. La « Vie » se termine à la page 53 où un blanc est rempli par une vignette (le Sauveur du monde) placée verticalement sur une pièce d'ornement horizontal.

Les pages 54-55 et partie de la 56e contiennent une oraison à sainte Poille, en prose rimée française, et le reste de la 56e page, avec les deux suivantes, une oraison en latin sur le même sujet, commençant par une lettre ornée S reproduisant la présentation au temple.

(1) La bibliothèque de la communauté de Sainte-Croix possédait, entre autres manuscrits, un Tractatus philosophiæ domini Arpheuli.

La page 59 est en blanc et la 60e offre une gravure sur bois, à toute page, dans le goût italien et d'une bonne exécution, représentant Jésus en croix dont le cartouche I.N.R.I. est en capitales romaines.

Ce qui manque totalement peut être rétabli et le feuillet incomplet (XIIe) peut être suffisamment reconstitué pour laisser reconnaître qu'un comte et une comtesse de Rodez n'ont qu'une fille, leur unique enfant. Elevée avec les plus grands soins et belle sans doute, Poille, car tel est le vocable par lequel Jean Arfeuil la désigne, dans l'ignorance de son véritable nom, Poille a été remarquée par un chevalier Giraud, destiné sans doute à hériter de quelque grand fief. Sa recherche a été bien accueillie par les parents de Poille, désireux de transmettre à des descendants leur illustration et leurs richesses; mais quand ils communiquent à leur fille leurs résolutions et leurs espérances, celle-ci leur déclare qu'elle a décidé de se vouer à Dieu et, aux remontrances qui lui sont faites, aux supplications que lui adressent ses parents, elle répond qu'elle ne peut renier son vœu et appuie sa détermination d'arguments où brille la dialectique de Jean Arfeuil.

Frustré dans son légitime désir de ne point laisser s'éteindre sa race, le tendre père fait place à l'impérieux seigneur féodal qui s'emporte jusqu'à la menace et, en vertu du droit absolu que lui confèrent sur sa fille les lois de l'époque, exige qu'elle obéisse.

Poille n'a plus qu'à se soumettre, mais ses lèvres seules ont promis d'obéir et le comte de Rodez que le doute obsède et qui aspire à une prompte solu-

tion, prend le parti de mander son futur gendre....

afin d'auiser le iour que les nopces se feroint.

Lors le conte donne charge à l'un des principaulx gentilzhommes de sa court de soy retirer par deuers le cheualier Giraud et luy dire qu'il s'en vienne pour faire les nopces, car à toute diligence l'appareil de la feste se faict.

De ces nouuelles aduerty, lesdict cheualier, à toute diligence, se acoustre gorgiasement et brauement de drapt d'or, de soye et aultres exquis habillemens, comme il appartient à l'estat de noblesse et cheualerie et, après ce, en diligence se mect en chemin pour venir à Rhodès.

Luy arriué audict lieu vient faire la réuérance au conte et à la contesse, lequel fut le très bien venu ; puys après vient vers Poille, son acordée, et luy vient faire la court, laquelle le reçoit le plus bénignement qu'il luy est possible. Ce faict, le cheualier vient vers le conte et là est conclud le iour que les nopces se feroint, comme demain ou aultre iour nommé.

Après soupper, Poille se retire en sa chambre et dit à ses damoyselles qu'elles s'en voysent coucher quant elles vouldront et qu'elle vouloit aller à son cabinet pour faire quelque chose qu'elle auoit à faire : à laquelle ses damoyselles voluntiers obéyssent.

Poille, retirée en son cabinet, vient à penser ce que auoit faict la iournée, ce que font voluntiers gens de bien qui sont curieulx de leur salut et de mourir de bonne mort, c'est assçauoir à la grâce de Dieu et non à son indignation. Et y a des docteurs

qui veullent dire que on est tenu de ce faire, c'est assçauoir que, au soir auant que soy endormir, de regarder comment on a passé la iournée ; se on a point offensé nostre Seigneur ou non. Se on ne l'a point offensé, l'en fault grandement remercier de ce qu'il a faict ceste grâce de ne estre cheu en ce gros inconuénient qui est de pécher et encourir son ire et indignation ; se on l'a offensé, luy en fault demander pardon et auoir douleur et desplaisance de l'auoir offensé, auec vng ferme propos de soy garder et abstenir doresenauant de pécher, moienant sa grâce et avec propos aussi de s'en confesser en temps et lieu.

Et dient les docteurs que se on estoit supprins de mort en cest estat, posé qu'on ne fit confession vocalle à prestre, que iamais on ne seroit damné ; et la vérité est telle, car, en faisant ainsi que dit est, on est en estat de grâce. Et cecy ce peult fonder au dire de la saincte Escripture : Zacharie I : *Conuertimini ad me et ego conuertar ad vos, dicit Dominus* ; toutesfois et quantes, dit Dieu le créateur, que vous vous conuertirez à moy par pénitence, en aiant douleur et desplaisance de m'auoir offensé, auec ferme propos de vous abstenir de péché et de vous en confesser en certin temps, ie me conuertiray à vous, en vous donnant ma grâce, et, par ce, on peult entendre qu'il est très facile de soy mectre en estat de grâce ; et n'est requis confession vocalle à prestre, car à celle de rigueur on n'est obligé que vne fois l'année, combien que les gens de bien se confessent souuent et rendent souuent leur comptes, craignant n'estre prins au pied leué ; mais souffit, pour estre en estat

de grâce, de auoir déplaisance de son péché, pour l'honneur de Dieu, avec ferme propos de soy abstenir de péché et de s'en confesser en temps et lieu.

Poille doncques, estant retirée en son cabinet, vient à penser comment elle auoit passée la iournée et vient à trouuer qu'elle auoit acordé de obayr à ses père et mère, à prendre par mary et espoux le cheualier Giraud et lors, parlant à soy mesmes d'un cueur saisy et nauré d'une grosse douleur et tristesse, vient à dire : ô Poille, la plus mal aduisée qui soit soubz le ciel, ô Poille la très inconstante, ô Poille, malheureuse et infortunée ! Où est la foy, où est la promesse que tu as faicte à ton espoux, à ton vray amy, saulueur et rédempteur, le benoist Jhésus? As-tu esté bien dépourueue de sens, de raison, de congnoissance pour, craincte de desplaire aux hommes, venir à offenser Dieu. O œuure tropt téméraire ! O œuure lasche ! Œ œuure de tout mespris digne ! O mon Dieu, ô mon saulueur, ô mon amoureux rédempteur qui tant m'auez aymée que, pour l'amour de moy, auez voulu endurer mort très confuse et innominieuse ! O mon Dieu, ie vous crye mercy et vous promectz dès maintenant que ie n'auray iamais autre espoux que vous, quant ie deuroye mourir de mille mortz.

O royne de virginité ! très saincte et immaculée vierge Marie, mère de mon saulueur et rédempteur, ie me recommande très humblement à vous, vous suppliant me deffendre de l'ennemy et de tous aultres qui pourroit (*sic*) corrumpre mon corps et maculer ma virginité. Ha ! glorieuse vierge, à vous ie me

rends ; plaise vous me retenir pour vostre très humble seruante et ancelle.

Ce faict, Dieu le créateur *qui est exauditor iustorum in tempore tribulationis*, qui exaulce les iustes en leurs aduersités et tribulations, dit à vng de ses anges : Va-t-en à mon espouse et seruante Poille et luy dys que i'ay exaulcé ses prières. Toutesfois, mon plaisir est qu'elle face comme le bon patriarche Abraham, qu'elle laisse son païs et ses parens et qu'elle me offre son corps en sacrifice de martyre, pour l'amour de moy, à l'imitacion du dict Abraham, lequel se mist en deuoir de sacrifier son filz Isaac pour l'amour de moy. La terre ou ie veulx qu'elle voise, après auoir laissé son pays, est Gannat où ma croix est vénérée et adorée.

Après ce, l'ange messagier diuin vient deuers Poille et luy dit : Je te salue de par ton espoux le benoist Jhésus, mon maistre, lequel te faict assçauoir tes prières estre exaulcées. Après luy vient à proposer et dire ce que dit le roy et prophète Dauid : *Audi, filia, et vide et inclina aurem tuam et obliuiscere populum tuum et domum patris tui et concupiscet rex decorem tuum, quoniam ipse est dominus deus tuus*. Ma fille, mamye, dit l'ange, *quia angelis cognata est virginitas*, comme dit sainct Hiérosme, escoutez mes dictz. Vostre espoux, le benoist Jhésus, mon maistre, m'a donné charge vous dire et faire assçauoir qu'il fault que vous laissiez vostre pays et la maison de vostre père et que vous allez (*sic*) en vne ville nommée Gannat et là vous gangnerez la couronne de gloire éternelle auec les auréoles des martyrs et vierges, car pour garder et tenir la foy que vous

auez promise à mon maistre, vous endurerez martyre et griefue mortz.

Lors la vierge respondit : ie remercie très humblement de tout mon cueur mon benoist espoux, saulueur et redempteur Jhésus et vous, messagier diuin, me réputant et constituant la petite ancelle et très humble seruante de mon Dieu. Soit faict et acomply son sainct vouloir.

Ce faict, l'ange retourne en paradis.

Après ce, Poille sort de son cabinet et voit que toutes ses damoyselles dorment de bon somme. Elle vient à despoiller sa robbe de drapt d'or et riches acoustremens qu'elle auoit vestue et prent seullement vne robbe de chambre, comme vne grosse robbe de gris, auecques vng petit creuuechief, soy recommandant à son benoist espoux, l'espoux des benoistes vierges, nostre benoist saulueur et rédempteur Jhésus, le priant qu'il voulsist estre protecteur de son âme et de son corps et ne permectre que sa virginité fut par aucun violée ou corrumpue.

Poille, à merueilles triste et doulente, s'en sort secrètement du chasteau par quelque porte ou yssue qu'elle sçauoit et se mect en voye pour venir à Gannat.

Le matin vint la femme de chambre de Poille et aultres ses damoyselles se lèuent et pensent trouuer leur maistresse pour l'abiller (*sic*). Elles regardent d'un cousté et d'autre, la cherchant et quérant de toutes pars. Elles enuoyent chercher parmy la cité de Rhodès et ne la pouuant trouuer se myrent à escrier et dire : Et où est ma Damoyselle ? Hélas ! hélas ! hélas ! qu'est-elle deuenue , qui nous en

pourra dire nouuelles? Hélas! elle a laissé tous ses beaulx habitz et acoustremens et a seullement prins sa robbe de chambre.

Toute diligence possible est faicte par les seruiteurs du conte et de la contesse de la trouuer, mais en vain, car d'elle on ne peult trouuer aucunes nouuelles, non plus que d'une chose périe.

Ce faict, la femme de chambre de Poille, doulente et triste à meruelles (*sic*), s'en vient à la chambre du conte et, toute marmiteuse, vient hurter vng petit coupt. L'homme de chambre du conte vient veoir et dit : Que voulez-vous? Elle luy dit : ie vouloye parler à Monsieur. L'homme de chambre vient dire au conte que c'est la femme de chambre de ma Damoyselle qui vouloit parler à luy. Le conte luy dict : Faictez-la (*sic*) entrer.

Elle entrée, toute triste et faschée, vient faire la réuérance au conte, comme il appartient. Après le conte luy vient à dire : Qui a il, à quoy tient-il que vous estez si faschée? Lors elle faict response : Hélas! Monsieur, non sans cause. Le conte dit : Qui a il? Dictez-le et vous despéchez.

Lors la femme de chambre vient à dire : Hélas! Monsieur, c'est ma Damoyselle. Le conte dit: Ma Damoyselle, qué ma Damoyselle? Alors la femme de chambre vient à dire : Ma Damoyselle vostre fille. Le conte, en s'escriant, dit : Ma fille? A quoi respond la femme de chambre : Hélas! ouy, Monsieur, vostre fille Poille qui s'en est allée et a laissez (*sic*) tous ses riches habillemens et seullement a prins sa robbe de chambre. Je l'ay faict chercher et quérir par plus de douze personnaiges, par toute la cité ; mais d'en

faire finance n'a esté possible et n'est point en ceste ville et croy qu'elle est désia parmy les champs. Et lors le conte, plus mort que vif, à longs souspirs et parolles imparfaites, vient a dire : Quoy, comment? Quest-ce que vous dictez ? Dictez-vous que ma fille s'en est allée et que on ne la peult trouuer ? O mort cruelle ! O mort impiteuse ! Où es-tu maintenant, que ne viens donner l'assault au conte malheureux, au conte l'homme le plus infortuné qui puist estre soubz les cieulx ? Me pouuoit-il venir en ce monde fortune plus aigre, fortune plus aspre, fortune plus infélice ? O fille la malauisée ! O fille la malle (*sic*) heurenée, pour moy en ce n'a nul doubte. O mort, mort qui a nul ne pardonnez, ie te prie, viens moy saisir de ton dard mortifère, affin que soye déliuré de ce gros créuecueur et non paraille tristesse.

Là on bien quyse tout par tout ? A quoi respond la femme de chambre : Hélas ! ouy, Monsieur.

Lors la contesse, ouyant et voyant ce piteux accident vientà dire : O benoist Jhésus ! O benoist Jhésus ! Que feray ie, que diray-ie ? Qui est ce qui me consolera ? Qui est ce qui me donra remedde à si grosse aduersité ? Nourrir que vng seul enfant et l'auoir perdu ! Auoir vne fille de laquelle nous pensions estre consolez en nostre vieillesse et maintenant l'auoir perdue ! Hélas, hélas ! Lasse doulente ! O poure mère infortunée ! Mon Dieu ! Mon enfant ie te recommande ! Plaise toy la préseruer de tout inconuénient ! Plaise toy nous faire ceste grâce de la recouurer, car autrement ie ne puis viure ! Mon poure cueur est si pressé de douleur qu'il n'est celluy qui le sceust exprimer !

Lors les gentilhommes du conte et les damoyselles venoint consoler maintenant le conte, maintenant la contesse. Oncques ne (*sic*) on ne vit maison si désolée et les damoyselles pleuroint et lermoint si piteusement et de tel sorte (*sic*) qu'il n'y auoit cueur si dur qui ne fut incite à pleurer.

Ces piteuses nouuelles viennent iusques au cheualier Giraud, lesquelles ouyes, fut si nauré de douleur que à peyne pouuoit dire vng mot, mais demouroit par long espace tout suspend et puis venoit à s'escrier et complaindre et faire les plus piteux soupirs, les plus ydeux cris, les plus piteuses lamentations que homme ne femme pourroit faire. A la parfin, vient à la chambre du conte où il le trouua sur une chèze, comme demy mort.

Le cheualier arriué, le conte, le regardant d'un piteux regard, vient à dire : Ha ! cheualier, ha ! cheualier, quant ie te voy, ma douleur double, quant ie t'aperçois, ma douleur renouuelle. Je pensoye de toy et de ma fille veoir génération et enffans qui nous eussent consolez en nostre viel aaige, mais, las ! ceste iournée malheureuse, las ! a bien tourné la chance, quant auiourd'huy on a trouué que ma fille estoit perdue.

Alors le cheualier tout troublé vient à dire : Ha ! monsieur, ha ! monsieur, cela est bon ainsi. On la me baille belle. N'y a il autre moyen de se deffaire des gens ?

A quoy respond le conte : Ha ! cheualier, me pensez-vous si lasche, me cuydez vous auoir le cueur si failly ? Non, non, ie me veult purger de cecy deuant Dieu et deuant les hommes. Et affin que ne pensez

que vous vueille iouer d'un lache tour, en quelque part que vous trouuez vostre acordée, si elle ne veult condescendre à vous prendre par mary et espoux et à vous obéyr, de ma puissance paternelle, ie vous habandonue sa vie et en faictez à vostre plaisir.

Et, après ce, vient la contesse en pleurant va dire : Et moy, doulente mère, de ma puissance maternelle, semblable pouuoir ie te donne. O quel malheur ! O quelle misère ! O quelle infortune !

Après ce, le cheualier se despart sans pouuoir parler, à cause de la grant douleur dont il auoit le cueur saisy, et mect sur les champs postes et gens pour chercher et quérir Poille à toute diligence et luy mesmes, auec certain nombre de gens, se mect en voye.

Après diligentes perquisitions, il treuue nouuelles qu'elle auoit tenu le chemin vers Gannat. Ce faict, à toute diligence, tient ce chemin, s'enquérant de toutes pars pour en auoir nouuelles. Or, la bonne vierge, voulant et désirant d'un grant et ardent désir faire et acomplir la volenté de nostre Seigneur, qui lui auoit faict assçauoir qu'elle alast à Gannat et que, pour l'amour de luy et pour garder sa virginité, qu'elle endureroit mort et gaigneroit la couronne de gloire éternelle auec les auréoles de virginité et martyre, par montz, par vaulx, par rocz et lieux pierreux, à merueilles triste et plainne d'angoesse, print vne grosse peyne de paruenir audict lieu à elle assigné.

A la parfin, elle vint prez de Gannat, iusques au lieu que les gens appellent vulgairement le Pas de saincte Poille, et passa deuant des bergiers qui prez

de là gardoint leurs brebis. Après s'en allast musser prez d'un roc dit en commun langaige le Pas saincte Poille.

Ce faict, Giraud, à course de cheval et à toute diligence, auec certain nombre de gens, vint arriuer iusques près du dict Pas où il trouua les bergiers qui auoint veue la vierge, ausquelz vient à dire : Dieu gard bergiers !

Lors bergiers respondirent : Monsieur, Dieu vous gard !

Après ce, Giraud vient à dire : Venez çà, compaignons. N'auez-vous point veu icy une ieune fille errante qui s'enfuyt.

Les bergiers, voyant le cheualier tout mal meu, luy dirent : Monsieur, nenny.

Alors le cheualier leur dit : Compaignons, ie ne veulx point que vous me faciez seruice pour néant. En leur donnent (*sic*) grant quantité d'argent, dit : Vela que ie vous donne et vous prie que me l'enseignez.

Lors, bergiers corrumpus par argent, vout (*sic*) liurer le sang iuste et innocent et dirent : Monsieur, ne vous souciez de riens, car ce que vous demandez n'est pas loing, et, après ce, luy monstrarent la vierge qui estoit mussée en quelque costé du roc. *Auri sacra fames quid non mortalia corpora cogis?* dit le poète. Qu'est-ce que auarice et cupidité d'auoir n'entreprent à faire ? Qui est-ce qui a tant desnaturé vng enfant qu'il soit venu à faire mourir son propre père ? Auarice. Je le scay, car le filz, conuaincu de crime de parricide, fut condemné par iustice à estre mys et exposé tout nud aux chiens par lesquelz fut

dilacéré et mangé. Qui a fait que le seruiteur, lequel le maistre auoit érigé et à icelluy fait de grans biens, luy estant couché en la chambre de son maistre, soit venu de nuyt, à heure indue, et ait tué son dict maistre et vng autre seruiteur qu'il auoit ? Auarice et cupidité de auoir son or et son argent. Qui est cause de tant de guerres, de si grosse effusion de sang humain ? Auarice et cupidité de auoir. Qui a liuré le iuste et très innocent nostre benoist saulueur et rédempteur Jhésus entre les mains de ses ennemys capitaulx ? L'auarice du traistre et malheureux Iudas. O péché mauldit ! O péché excécrable ! Donc (*sic*) tant de maulx et calamités procèdent, car, comme dit l'apostre sainct Pol, I. Timo VI : ***Radix omnium vitiorum cupiditas*** La source et la racine de tout (*sic*) maulx est auarice et cupidité d'auoir. Incontinant après, le cheualier, bien ayse que les bergiers luy auoint enseignez celle pour laquelle trouuer auoit eu tant de peyne et de fascherie, prent sa course vers elle. Et lors la vierge, congnoissant de loing la furieuse venue du cheualier, lèue ses yeulx vers le ciel et vint (*sic*) à dire ou peult dire : ***Periit fuga a me; non est qui requirat animam meam, nisi tu deus, adiutor meus, rex meus et deus meus.*** Mon Dieu, mon espoux, mon ayde, mon consor, mon roy et souuerain seigneur ! Or voy-ie maintenant que mon heure est venue ; plus ne puis fuyr ne eschapper et n'ay espérance de auoir ayde ne secours que de vous Jhésus, vueillez moi secourir. Hélas ! à mon dernier besoin plaise vous me secourir. Entre vos mains, mon bégnin rédempteur, mon esperit vous recommande, vous suppliant estre propice et miséricors à

tous ceulx qui feront mémoire demoy et les secourir en leurs nécessités et tribulations. Ce faict, le cheualier se aproche et luy vient à dire : Poille, mamye, ie vous asseure, n'ayez doubte ne crainte de riens. Hélas ! ma mye, vous sçauez comment monseigneur vostre père et madame vostre mère, par le consentement de voz parens et amys, vous ont acordée à moy en mariage. Regardez le grant oultraige et la griefue offense que vous auez faict. A iamais ie n'eusse pensé que vous eussiez eu tel vouloir. Toutesfois, mamye, à malfait n'y a que amande. Mieulx vault tard que iamais. Si vous voulez condescendre à la promesse que vous et vos parens auez faite, ie vous promectz vous faire votre accord et appointement. Hélas ! mamye, ie vous prye penser en quelle engoisse et tristesse sont maintenant vostre père et vostre mère, tous voz parens et amys et tous ceulx de vostre noble maison et tout le pays. Mamye, ie vous requiers vous aduiser, car si vous le faictez, vous serez l'une des eureuses (*sic*) dame (*sic*) de France, laquelle bien traicter ie mectray peyne de tout mon pouuoir. A quoy respondit Poille : Cheualier, tu sçais assés comment ie n'ay voulu obéyr à mes très chers père et mère à te prendre en mariage, affin de ne contreuenir à la promesse que i'ay faicte à mon espoux, le benoist Jhésus. Pour quoy de penser que ie face plus pour toy que pour mesdictz seigneurs père et mère. Ha, nenny. Pourtant fays ce que tu vouldras, car par moy iamais ne sera rompue la promesse que i'ay faite à mon benoist saulueur et rédempteur Jhésus.

Après auoir ouye ceste response, le cheualier,

comme tout forcenné, tyre son espée du fourreau, voulant coupper le chief à la vierge; mais, par permission diuine, la vierge se retira légièrement et se mect en fuyte. Et lors, laissa vng signe esuident de sainteté et d'une chose qui est par-dessus nature, car le roc iouxte lequel elle estoit mussée, lequel est dur par nature, fut faict comme cire molle, tellement que dedans le roc demurarent les vestiges de la teste et pied de la vierge, de sorte que, qui métroit sa teste ou presseroit son pied sus vng gros monsseau de cire chaude et molle, apte et conuenable à receuoir mpression de quelque chose, ne pourroit mieulx mprimer les vestiges de teste et pied que furent et demurarent imprimez au roc les vestiges de la teste et du pied de la vierge.

Et moy, indigne descripteur de sa saincte vie, le ay veuz par l'espace de plus de vingt et cinq ans, à diverses fois, et on testé veuz et aperceuz par l'espace de plus de cent ans de tous ceulx qui l'ont voulu veoir et sçauoir. Toutesfois, vng tas de gens maulditz et malheureux, par instigation du diable lequel, par son enuye veult oster l'honneur qui est faict aux benoist (*sic*) sainctz et sainctes et aux gens de bien et vertueux, ont presque ostez et effacés les dict sainctz vestiges du chief et pied précieux de la vierge. Si ceulx qui auoint auctorité sur la chose publicque, au temps que les dict sainctz vestiges ont esté démolys, y eussent eu esgard, ilz eussent très bien faict et chose agréable à nostre Seigneur. Cela ne peult estre aduenu sans grosse confusion de ceulx qui ont enduré et parmys les dict maléfice estre faict, se ilz ont eu pouuoir et auctorité de l'empescher, car c'estoit

vne chose meruilleusement incitant et inflamant le cueur à déuotion de tous ceulx qui voyent les dict sainctz vestiges, qui estoient ostention esuidente de la sainctеté de la vierge et vng signe et matière de louer Dieu le créateur qui auoit voulu humilier et incliner la créature insensible à faire seruice à la vierge.

Et, après ce que la vierge eust pour l'eure eschappé les mains du furieux cheualier, elle s'en vint iusques au lieu où à présent est la chapelle saincte Poille, prez le conuent des Augustins, o (*sic*) quel lieu se mist entre les hayes et buissons qui pour lors estoient là.

Après ce, la vierge, soy voyant poursuyuye du cheualier, comme l'oyseau de proye poursuyt la columbe, vint à recommander son âme à nostre benoist saulueur et rédempteur Jhésus, à son bon ange, à tous les benoist sainctz et sainctes, pareillement tous ceulx qui imploreroint en son aide, priant le saulueur leur estre propice et miséricors.

Ce faict, ledict cheualier, tout rauys de ire et fureur, comme vng lion rugissant, vient à chercher et enquérir où estoit allée la vierge. A la fin, vint icelle trouuer au dict lieu, entre les hayes et buyssons, et, après ce qu'il l'eust trouuée constante et inuariable de son premier propos, furieusement en maulgréant Dieu, luy vient trencher le chief, lequel, en tumbant du col, la vierge vint prendre entre ses deux mains et, comme le glorieux sainct Denys, apostre des Françoys, tenant son chief entre ses mains, prent son chemin pour venir offrir son dict chief et corps à Dieu le créateur, en son esglise de saincte

Croix. Et lors, comme dit la cronicque, Giraud, congnoissant le grief péché qu'il auoit commis enuers Dieu le créateur, d'auoir mys à mort vne si pure et innocente créature, vint à congnoistre sa faulte, demanda pardon à Dieu et à la vierge, laquelle de bon cueur luy pardonna. Après ce, ledict cheualier fit pénitence pour satisfaire de son péché, vsa le demourant de sa vie en hermitage, en menant vie solitaire.

Les bergiers aussi, voyant ce signe meruilleux, congnoissans que ilz auoint esté cause de ce meschief et grand péché, car ilz l'auoint monstrée et liurée par auarice au dict cheualier, à deux genoulx humblement luy demandèrent pardon, ausquelz de bon cueur, comme vraye imitatrice de son benoist espoux, nostre saulueur et rédempteur Jhésus, pardonna et remist entièrement la faulte que ilz auoint faicte contre elle.

Après ce, la vierge pourtant son chief, comme dit est, vient à entrer dedans la dicte ville et, en passant par la boucherie, vint à trouuer [grand nombre d]e bouchiers qui pour lors [là estoint, la très] grant partie desquelz furent [esmaruillez] et cecy atribuoint a œuure [diuine. Toute]sfois il y en eust vng lequel [dit estre] cecy à illusion, disant que c'estoit [vne en[chanterie et que cela ne se pou[uoit fai]re que vne femme peult porter son [chief et] cheminer comme faysoit saincte Poille ; mais le malheureux qui se mocqua de la vierge ne demourera impugny, car luy et sa portérité, à l'ocasion de cecy, ont esté notez d'oprobre perpétuel ; et, quelques grans biens qu'ilz ayent euz en leur temps, sont touiours venus

à telle indigence qu'ilz n'ont eu de quoy, à la fin de leurs iours, soy faire enterrer. En ceste sorte, vengence diuine a pugny l'otraige et impropère (*sic*) faict à sa bonne et loyalle seruante.

La vierge, tenant son chief, conduyte par les benoistz anges, lequelz (*sic*) sont amoureulx de l'estat virginal, de pureté et innocence, vient iusques à saincte Croix où elle trouue vng vénérable homme d'esglise chaste, déuot, prudent et [d']honneste conuersation, nommé Paul, qui pour lors chanto[it la messe, et luy] vint offrir son chief, lequel [dévotement fut] par luy receu. Après ce, le mist..... lieu réuéremment près de l'autel........, collaudant Dieu le créateur, cong[noissant] que c'estoit œuuvre diuine transcen[dant na]turelle possibilité. La messe dicte, le prestre Paul mist le chief auecques le corps, lequel cheut en terre, incontinant qu'il eust receu le chief de la vierge.

Après ce, le dict vénérable Paul enseuellit les deux, sçauoir est le chief et le corps, en vng beau drapt blanc, le plus honnestement qu'il luy fut possible.

Ce faict, à toute diligence, enuoya vers l'euesque, Monsieur de Clermont, qui estoit pour lors, affin qu'il luy pleust de aduiser et ordonner que on deuroit faire sur ce cas. Ouyes lesquelles nouuelles, ledict seigneur euesque, louant et magnifiant Dieu le créateur, accompaigné de son arcediacre et plusieurs autres vénérables personnaiges, vint à Gannat et enterra réuéremment le digne corps de la vierge, auecques obsèques et funérailles, le plus déuotement qu'il luy fut possible. Ce faict, s'en retourne à Clermont, donnant louenge et bénédiction à Dieu le

createur, qui, en son temps et en son diocése, auoit monstré ces œuures meruilleuses.

Et pour ce que grant multitude de miracles furent faictz après ledict enterrement, certain temps après fut translaté le corps de la vierge de terre et mys en vne chasse pour estre [vénéré] et honoré des fidèles le neufuième de juillet, par plusieurs réuérends père (*sic*) en Dieu, comme par l'abbé de Neuffons, le prieur de Lac-Roy et plusieurs autres réuérends personnaiges, lequel a prèsent est en l'esglise de saincte Croix dudict Gannat, sur le maistre-hautel de ladicte esglise, enchassé en vne chasse d'argent.

La vierge endura martyre et fut décolée pour garder la promesse qu'elle auoit faicte à Dieu le créateur et pour garder son intégrité virginalle le trésième iour d'octobre, laquelle est maintenant triumphant en la court céleste, couronnée de la couronne de gloire, décorée et aornée des deux auréoles, sçauoir est de virginité et martyre, lesquelles font ostencion et démonstrance du triumphe et victoire que a eu du diable et de la chair la benoiste vierge, par les mérites et intercessions de laquelle Dieu le créateur donne subside et confort à ceulx qui de bon cueur se retournent à elle et implorent son ayde et confort en leurs aduersités et tribulations, comme on voit iournellement et oculairement aux fébricitans et autres constitués en nécessités et maladies. Et cecy ay expérimenté en moy mesmes en plusieurs fiebures qui me sont à diuerses fois aduenues, desquelles suys esté déliuré par le moyen de la benoiste vierge et d'aultres plusieurs de diverses maladies, comme en mon temps a esté déclairé et manifesté de deux

muets qui, après auoir requis le secours et ayde de la benoiste vierge et martire, recouurèrent l'usaige de parler et d'aultres en grant nombre qui ont requis déuotement l'ayde de la glorieuse vierge, le récit desquelz seroit long à narrer et expliquer. Dieu le créateur, par sa bonté indicible, nous doint la grâce de si bien et vertueusement passer le cours de la vie mortelle que finablement nous puissions estre associés à la compaignie des benoitz sainctz et sainctes, citoyens de la cité supernelle. Amen.

Cy finist la vie de la glorieuse vierge et martyre saincte Poille, composée par Maistre Jehan Arfueil et par icelluy traduicte de langaige rhitmique en oraison solue, pour plus succintement et clèrement icelle entendre et concepuoir.

(Ici, des deux côtés de la vignette, se trouve la mention manuscrite suivante :)

« Ils auroient du mettre la datte icy, on verroit au moins en quel tems cecy a été composé et ensuite imprimé. »

ORAISON A SAINCTE POILLE

Saincte Poille, vierge martyre,
Je te prie très humblement.
Par ta prière, mon cueur tyre
A penser à mon sauluement,
Aussi à mon trespassement
Qui est yssue formidable ;
Et n'oblier le iugement

Dernier, surtout espantable
Aux iustes ; et le misérable
Pécheur, que pourra deuenir
A ce grant iour inéuitable
Où fault tous en personne venir
Et de tout compte tenir
Conuient et moult estroictement ?
Las ! à quel fin pourray-ie deuenir
Qui tant ay failly griefuement.
Fays que aye l'aduisement
De penser l'amour indicible
Par laquelle incomparablement
Mon saulueur s'est rendu passible.
Peine iamais ne fut sensible
Pour comparer à celle vrayement
Que pour rendre mon péché rémissible
Mon doulx saulueur a gousté durement.
Fais ietter mon entendement
A contempler les ioyes supernelles
Lesquelles ont les iustes triumphamment
Qui ont plaisances temporelles
Méprisées et tenues telles quelles,
Comme celles qui ne font que passer.
Fays moy aussi souuent penser
Au tourment cruel, interminable
Des dampnez, qui, pour trespasser
La loy du iuge inmuable,
Acquièrent, ô cas pytoyable !
Que cueur humain doit souuent méditer ;
Car par cela et moyen charitable,
Au ciel on pourra habiter.
Fays moy les vertus enter
Et mon cueur et fouyr péché
Et tout vice supéditer,

Si que ne puisse estre empêché
Venir au lieu où tout bien est fiché,
Sans aucun mal, quel que ce soit,
C'est vérité, c'est arrest de pesché :
Qui bien vit bon loyer reçoit.
O vierge de qui on aperçoit
Auoir aide et secours tous les iours,
Fays que celluy qui les humains déçoit
N'empesche auoir les éternelz séiours.
Amen.

Ad almam virginem superadmirandamque marty rem Proculam suplex oratio.

Salue, iubar virgineum, Procula martyr sanctissima, que ex stirpe illustri admodumque preclara originem trahens, generositatem virtutis tui generis nobilitati annectere viriliter contendisti atque vt agni immaculati vestigia calle illibato sequi valeres, vitam preferre pudori sumnum (*sic*) esse scelus semper es arbitrata, quo fit vt potius caput proprium truncandum submiseris, quam virginitatem tuam, sponso virginum, domino nostro Jhesu Christo dicatam, inquĩnatam iri permitteres. Hinc tandem subsequitur vt nedum aureâ, quâ omnes celici ciues donantur, sed duplici aureolâ virginum sanctorum et martyrum in regno celesti decorata leteris (*sic*), Verum vt hanc indicibilem felicitatem assequi posses, tui celestis sponsi amore sauciata, fastus, mundi honores, illiusque falaces (*sic*) delicias floccifaciens, natale solum carosque parentes, hortatui diuino, te morigeram prestans Abrahami exemplo, deseruisti. Subinde ganniaticos usque fines, post longam erunnosamque (*sic*) deambulationem deueniens, illic

sacrificium tui corporis in odorem suauitatis cunctipotenti regi virginum capitis abscisione à persecutore tue virginitatis illata gratanter vltroque obtulisti. Quam gratum autem altissimo extiterit huiusmodi holocaustum, quantum ve illi complacueris, signis superadmirandis ostentum est. Cum ingens rupes, innatam duritiem exuens, se flexibilem cere instar subcalide capiti tuo ac pedi exhibuit cui utriusque vestigia impressa preter naturam manserunt. Sicque, diuina operante virtute, saxea moles natura insensibilis sensum obsequendi accipit. Cum intereà exanime corpus tuum, caput truncatum in manibus suscipiens, longa per itineris spatia deuexit. Subsecuta insuper miracula crebraque subsidia que diuina largitas mortalibus opem tuam implorantibus impartitur affatim astrunt (*sic*). Unde merito tibi debentur honores, laudes et preconia quam atissimus (*sic*) tam raris admirandisque illustrationibus voluit insigniri. Vale igitur, virgo sanctissima ! Vale, preclarissima ! et Christi sponsa martyr Procula ! Procul à nobis te fauente, sint peccati inquinamenta. Procul, tuo munimine, antiqui hostis vaframenta clidantur (*sic*). Subdoli mundi astus euanescant, letiferaquam (*sic*) carnis illicia comprimantur: Quo tandem tuis meritis precibusque suffragantibus tecum félicitatis celicolum participes efficiamur, annuente sponso tuo saluatore nostro domino nostro, Jhesu Christo, cui salus eterna honoresque perperennis (*sic*) in secula seculorum. Amen.

Ce récit, doit-il le charme dont il est empreint à Jean Arfeuil ou celui-ci n'a-t-il fait que l'emprunter à un document plus ancien? Ne nous dit-il pas que sa *vie de sainte Poille* est *traduite de langage rhythmique* (vers) *en oraison solue* (prose) et le poème antérieur et inconnu qu'il nous révèle ne serait-il pas un de ces nombreux fabliaux que vit éclore le XIII[e] siècle, cette époque de renaissance artistique et littéraire qu'interrompit et rejeta à deux siècles plus tard la désastreuse guerre de Cent-Ans?

Les conditions du drame viennent singulièrement en aide à cette hypothèse. Il ne nous livre les noms ni du comte de Rhodes (*sic*), ni de la comtesse, ni de leur fille. ni de Giraud. Il ne nous donne pas davantage le nom de l'évêque de Clermont qui présida aux funérailles de Poille, non plus que de l'abbé de Neuf-Fonts et du prieur de Lac-Roy qui assistèrent à la translation de ses restes. Le troubadour dont Jean Arfeuil nous a traduit l'œuvre et qui a créé le roman, ne pouvait en effet introduire dans ses vers des noms historiques presque contemporains, ce que n'eut pas manqué de faire un chroniqueur relatant un fait véridique.

Les données historiques ne sont d'ailleurs pas respectées dans la *Vie de saincte Poille*. Le Rouergue n'a eu des comtes particuliers que de 1147 à 1310 environ. Pendant ces 163 années, tous les comtes de Rodez se sont succédé de père en fils et la fille du dernier qui, par mariage, a porté le comté dans la maison d'Armagnac, avait trois sœurs toutes mariées, et se nommait Cécile.

Il n'y a donc point de place dans la généalogie des

comtes de Rodez pour Poille ou Procule, dont la fin dramatique aurait eu lieu au déclin du XIIe siècle ou au cours du XIIIe.

A Rodez, Poille ou Procule n'a aucun renom populaire et son vocable n'est pas usité comme prénom. Son culte très restreint n'y a été introduit qu'au XVIIe siècle, par les soins des membres du clergé ruthenois, désireux d'augmenter leur martyrologe local du souvenir d'une bienheureuse que la tradition disait être leur compatriote. Avant ce temps, rien dans les légendes du Rouergue ne fait à sa mémoire la moindre allusion.

Dans quelles circonstances le lai d'un ménestrel a-t-il été importé à Gannat et s'est-il implanté dans l'esprit populaire au point de s'imposer comme croyance religieuse?

Il est probable que le temps nécessaire à cette transformation fut assez court. Dès avant 1421, la fête de sainte Poille était célébrée au mois de Juillet et les consuls de Gannat mentionnent, dans leurs comptes de cette année, une dépense faite *le dimanche après sainte Appolhe*, pour un acte complété à la fin de juillet.

L'étrange orthographe du nom de la patronne de Gannat en 1421 est bien de nature à faire naître des doutes sur sa véritable étymologie. Si *Poille* peut provenir de *Puella*, *Appolhe* procède bien plus directement d'*Apollo*.

D'autant plus que *Poille* ne se prononçait pas comme *poil* (de fourrure), *poêle* (à frire), mais bien *Polle* (*ll* mouillées). On écrivait plus habituellement *Polhe* (*lh* = *ll* mouillées). Au XVIIe siècle, une trans-



formation euphonique produisit *Paul, Pol, Paulle,* suivant le sexe de l'enfant qui recevait ce nom au baptême. Au XVIII[e] siècle, la forme *Procule* est seule en usage et devient l'apanage exclusif des filles.

La liturgie adopta la forme *Procule,* parce que le mot latin *Puella,* par lequel on eut traduit *Poille,* n'eut pas constitué un vocable personnel. Dans la société romaine d'ailleurs, *Proculus* est un nom assez répandu et nous le rencontrons en Gaule, même sous la domination mérovingienne, et porté par des membres du haut clergé.

Si sainte Poille est depuis longtemps la patronne de la ville de Gannat, elle n'est point devenue pour cela celle de son église, placée sous l'invocation de sainte Croix et le patronage de saint Saturnin. Ce patronage du premier évêque de Toulouse permet de supposer que c'est au IV[e] siècle que fut fondé à Gannat (ville) le premier édifice chrétien, ainsi que l'église Saint-Etienne dans le faubourg de ce nom. Ruinée une première fois, par les Wisigoths probablement, rétablie sous les mérovingiens, cette église fut peut-être encore renversée par les Normands. Un chapiteau mérovingien, déposé à la bibliothèque populaire de Gannat, est le seul vestige qui ait été recueilli de l'église Sainte-Croix antérieure au XI[e] siècle.

Quant au prêtre Paul, il serait bien le plus anciennement connu des curés de l'église Sainte-Croix, si nous ne devions le considérer comme aussi imaginaire que les autres personnages du drame. La liste incomplète des prêtres de Gannat que nous possédons ne donne aucun ecclésiastique du nom ou

prénom de Paul. Il faut arriver à l'année 1335 pour savoir que Robert Bompart était curé de Saint-Etienne et à 1373 pour avoir la première notion des curés de Sainte Croix.

1374, Jean de Romainville.

1417, Jean Lhéritier.

1437, Pierre Richard.

1474, Jean Rougeron.

1492, Guillaume Testu.

1561, (avant) Pierre de Lespée.

1561, Antoine Barnier.

1588, Etienne Ronchauld.

Nomenclature facile à compléter au moyen des registres paroissiaux.

Le récit de Jean Arfeuil en apportant quelques éclaircissements sur l'origine de la légende de Procule permet en outre d'apprécier les modifications et augmentations qu'elle a subies. Pour démontrer mieux encore la fragilité de la tradition qui la concerne, nous croyons devoir produire quelques arguments d'un autre ordre, quoique purement subjectif.

De tout temps l'attention des membres éminents du clergé s'est portée sur les abus d'un mysticisme exubérant.

En 494, le pape Gélase réunit à Rome un concile qui rejeta comme apocryphes des légendes qui tendaient à s'introduire dans l'Eglise.

Le cardinal Baronius a maintes fois protesté dans ses écrits contre la même tendance à glorifier des personnages chimériques ou douteux.

Enfin, voici en quels termes, dans la préface de

son histoire de l'Eglise, Godeau, évêque de Vence, s'exprime sur le même sujet :

« Plusieurs modernes ont écrit l'histoire des églises particulières et de ceux qui les ont fondées. Les uns ont inventé les fables dont ils ont rempli l'histoire ecclésiastique, les autres les ont mises de bonne foi, d'après de mauvais garants, et ont cru qu'il y avait de la piété à entretenir la fausse croyance soit pour certains lieux de dévotion, soit pour quelques saints auxquels la superstition et l'ignorance ont donné telle antiquité et attribué tels miracles qu'il leur a plu.

Dr VANNAIRE.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

ANNÉE 1888

—

Séance du 1er juin

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il fait part à la Société de la distinction accordée à deux de nos confrères : MM. G. Grassoreille et A. Bertrand viennent d'être nommés officiers d'académie.

— M. de Soultrait, notre Président, écrit de Paris pour s'excuser de ne pouvoir assister à notre réunion. La Société apprend en même temps le malheur qui vient de frapper son Président. Madame de Soultrait a succombé avant-hier. La Société s'associe au deuil de M. le comte de Soultrait.

— M. Grassoreille écrit que le titre de la communication qu'il a lue à la réunion des sociétés savantes

à la Sorbonne a été dénaturé dans les comptes-rendus officiels, au lieu d'une note sur l'état du Bourbonnais en 1785, c'est une note sur l'organisation des communes Bourbonnaises d'après les chartes du XIII[e] siècle.

M. Grassoreille met son manuscrit à la disposition de la Société. M. le président est chargé de remercier notre confrère.

— M. Bouchard a lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, un travail sur le sculpteur Vigier, qui sera inséré dans le Bulletin du ministère des beaux-arts.

— M. Bouchard fait connaître à la Société qu'il a profité de son voyage à Paris pour rechercher s'il existait des portraits des artistes Regnaudin et Pierre de Sève et pour vérifier si ces portraits étaient en rapport avec la gravure que possède M. Pérot. M. Bouchard a trouvé au Louvre les portraits de nos deux artistes Bourbonnais et il propose à la Société de faire une démarche auprès de la municipalité de Moulins, pour que celle-ci demande pour le musée de la ville une reproduction de ces portraits.

La Société adopte cette proposition et charge M. Bouchard de faire, en son nom, les démarches nécessaires.

M. Bouchard a constaté que le portrait du sculpteur Regnaudin ne rappelait en rien, ni pour les traits ni pour le costume, la gravure de M. Pérot. Cette gravure est, d'ailleurs, d'une attribution incertaine. Elle est collée sur du papier bristol et c'est une main étrangère qui a inscrit sur ce papier le nom du sculpteur Regnaudin. Il est possible

cependant que l'attribution soit exacte et que cette gravure soit la reproduction d'un second portrait du sculpteur Bourbonnais.

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux de la Société une pointe de flèche en silex, trouvée dans la terre de Baleine, près du taillis de la Garde et du château de la Rizolle, dans le domaine des Raguets, commune de Villeneuve.

— M. Vayssière, dans le dernier fascicule de l'école des Chartes, fait la publication d'un document de la maison ducale de Bourbon. Ce document qui avait été dérobé aux archives nationales, y a été rapporté par M. Charavay. C'est une lettre relative à un mariage.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des arts, M. de Charry.

Séance du 6 juillet

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent :

Le discours prononcé par M. le vicomte de Laborde le 21 avril 1888, aux funérailles de M. Bertinot, membre de l'académie des beaux-arts. M. Bertinot était membre de la Société d'Emulation de l'Allier.

Le discours prononcé à Oran, le 29 mars 1888, à la séance d'ouverture du congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, par M. le

colonel Laussedat, notre confrère. Ce discours a pour sujet : *De l'influence civilisatrice des sciences appliquées aux arts et à l'industrie.*

— M. F. Pérot offre à la Société un numéro du *Courrier de l'Allier*, en date du 13 juin 1888, dans lequel il a publié une notice nécrologique sur notre compatriote le docteur F. Noëlas. Cet article comprend la liste de tous les ouvrages du docteur Noëlas.

Le même confrère fait hommage à la Société au nom de l'auteur de deux magnifiques volumes : *Histoire des Dombes*, par M. Valentin Smith. Il donne l'analyse de cet ouvrage d'après un travail de M. Steyert. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que ce don a été fait à la Société. La Société remercie M. Pérot et charge notre Président d'exprimer sa reconnaissance à MM. Smith et Steyert.

— M. Bouchard rend compte de la démarche qu'il avait été chargé de faire auprès de M. le maire de Moulins, au sujet des portraits de nos compatriotes Regnaudin et de Sève.

M. le maire a promis de faire au ministère des beaux-arts la demande d'une reproduction de ces portraits ; il compte faire appuyer cette demande par les députés du département et approuve complètement l'idée de la Société. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle aboutisse.

— M. Bouchard rappelle que dans une séance antérieure il avait entretenu la Société du danger qu'il y avait à ne pas assurer les collections et la bibliothèque de la Société. Les collections appartenant au département, c'est au Conseil général que

revient le soin de les faire assurer. La Société décide qu'un extrait du procès-verbal de ce jour sera adressé à M. le Préfet pour le prier d'attirer l'attention du Conseil général sur cette question. Quant à la bibliothèque, la Société est d'avis qu'il y a lieu de faire dès maintenant une estimation de sa valeur afin de se rendre compte de ce que pourrait coûter cette assurance.

— M. Pérot demande, au nom de la Société d'histoire naturelle d'Autun, l'échange des publications. Cette demande est favorablement accueillie.

Le même membre lit une notice sur une série de portraits qui ont été gravés par notre compatriote, M. Marcellin Déboutin. Ces portraits sont destinés à illustrer les œuvres de nos romantiques de 1825 à 1830.

— M. Ernest Olivier annonce que la Société géologique de France viendra visiter notre pays au mois d'août prochain. Le programme des excursions comprend Commentry, Néris, Ferrières, etc. La séance de clôture aura lieu à Moulins le 25 août.

Le même confrère rappelle à la Société que la *Revue scientifique* qu'il dirige, fera sa prochaine excursion le 14 juillet dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Lapalisse.

— M. Ernest Olivier a eu récemment l'occasion de voir à Montluçon, l'herbier de M. Pérard. Cet herbier, dont une partie est consacrée aux plantes du Bourbonnais, mériterait d'être conservé. Il va se vendre, et les héritiers de M. Pérard disent avoir refusé de la totalité de l'herbier, la somme de cinq mille francs. MM. Migout E. Olivier font ressortir

la valeur de cette précieuse collection, et la Société décide, vu l'exiguïté de nos ressources, qui ne lui permet pas de faire une acquisition aussi importante, qu'une démarche sera faite en son nom auprès du Conseil général.

La commission d'histoire naturelle est chargée de rédiger un rapport qui sera transmis par M. le Président à M. le Préfet.

— M. Girard, pharmacien, fait don à la Société, par l'intermédiaire de M. Bertrand, d'un échantillon d'Ambligonite de Montebras.

— M. Bertrand offre pour le Musée une monnaie en argent de Philippe I[er], trouvée au Sosiez, commune de Saligny. On a trouvé trois cents pièces semblables, réunies au même endroit.

— M. de Brinon rend compte des fouilles exécutées par M. Montagne et lui-même dans le tumulus de Château-Gaillard, commune de Reugny, canton d'Hérisson.

Séance du 3 août.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus, depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve offert pour notre bibliothèque, par notre confrère le docteur G. Morice : *Etude descriptive des eaux de Néris-les-Bains et exposé critique de leurs indications et contre-indications.*

— M. Bernard offre pour le Musée départemental au nom de notre confrère M. H. Delageneste, prési-

dent de la Caisse d'épargne de Moulins, une médaille frappée à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de cette utile institution.

— M. Bouchard, vice-président de notre Société en l'absence de notre Président, a adressé à M. le Préfet de l'Allier un rapport sur le Musée départemental et il attirait l'attention de M. le Préfet sur l'importance qu'il y aurait à assurer les objets qui se trouvent dans ledit Musée.

M. le Préfet a soumis la question au Conseil général dans sa dernière session. Aucune décision n'est intervenue, car avant de contracter une assurance, il faudrait un catalogue complet des richesses du Musée. Cette affaire a été renvoyée à une autre session.

— M. P. Grand-Bey, notre compatriote, a envoyé à notre Société, par l'intermédiaire de notre confrère M. Fustier, une momie égyptienne pour être déposée au Musée départemental.

M. Bertrand est prié, au nom de notre Société, de vouloir bien remercier M. Grand-Bey, de ce don magnifique.

M. Pérot, à l'occasion de cet envoi, lit une notice sur les momies égyptiennes et en particulier sur la momie du Musée départemental, dont nous extrayons les passages suivants :

Cette intéressante momie enfermée dans son sarcophage, provient de la nécropole d'Akmim ou d'Ekmim (ancienne Panopolis des Grecs). Cette ville était autrefois l'une des plus considérables de la Haute-Egypte, et c'est dans cette nécropole que l'on déposait les momies des grands personnages de la Thébaïde. Elle

est située dans la province de Guerga (Haute-Egypte ou Saïd) sur la rive droite du Nil, et à environ 500 kil. au sud du Caire.

D'après le savant M. Grébaut, directeur du Musée de Boulak, cette momie appartient à la dernière période des embaumements, elle est de l'époque gréco-romaine, elle remonte de 2 à 400 ans avant l'ère chrétienne.

Le sarcophage est en bois de sycomore, les courbes sont obtenues à l'aide de la scie étroite, les parois ont environ 60^{mm}. d'épaisseur, de même que le fond, ils sont blanchis à la hache contrairement à d'autres sarcophages que nous avons étudiés et qui avaient été sciés à la scie du scieur de long, sur tréteaux, car nous y avons remarqué « *le rencontre* » de la scie au retourné ; ce sarcophage mesure 1 m. 85 c. de longueur sur 0,66 c. à sa plus grande largeur, le dessus compte 0,22 c. d'épaisseur et la partie inférieure 0,15 c., son intérieur laisse un vide de 0, 10 c., seulement pour le fond, et la forme élevée du dessus suffisait pour que l'espace laissé à la momie soit convenable.

Les joints du bois, les défauts du flâche, sont remplis d'une argile rouge micacée, que l'artiste décorateur peignait avec le sarcophage qui offre lui-même la forme de la momie, ce modèle était en quelque sorte immobilisé, il ne variait que par la variété et la richesse des sujets qui y étaient peints, la tête très largement développée avec sa lourde coiffure retombant sur les côtés de la poitrine, les pieds sont supportés par un socle formé d'une plate-forme cubique composée de cinq pièces de bois assemblées à l'aide de chevilles. Ce socle servait à supporter le sarcophage dans la position verticale qui était celle qu'on leur donnait le plus ordinairement.

Les peintures polychrômes, qui en ornent la partie supérieure et les parois, sont au nombre de quatre

seulement, ce sont le rouge, le bleu, le jaune et le noir, puis un mélange de deux couleurs formant une nuance sans caractère.

Un très large collier composé de fleurs et de boutons de lotus, savamment combinés, orne le cou et la poitrine ; au-dessous, Nephté, la déesse du ciel, agenouillée, les ailes déployées, elle est l'emblème de la vie future dont elle tient les signes ; une série de vingt et un personnages agenouillés, qui sont Anubis à tête de cheval, ornent les côtés des jambes, ils sont peints alternativement en bleu et en rouge ; sur les deux pieds sont peints Isis et Nephtys agenouillés tenant le symbole *Tat*, elles remplissent ici le rôle de pleureuses, puis deux serpents (Ureus) couvrent dans leurs développements ondulés le joint du dessous avec le dessus du sarcophage, ce joint est maintenu à l'aide de six tenons assemblés dans des mortaises et maintenus à l'aide de chevilles, c'est encore le même système usité de nos jours pour fermer les cercueils.

Le serpent est employé ici comme symbole de fidélité, car il joue un autre rôle dans les mythes égyptiens.

Les légendes hiéroglyphiques occupent l'espace laissé par ces décorations et ces attributs, ce sont, dit M. Grébaut, les mêmes prières, des invocations, des sentences, des maximes, qui sont indiqués par les rituels funéraires ; l'on y voit surtout cette invocation :

« *Viens voir Osiris infernal pour qu'il*
« *t'accorde les bienfaits attachés à la*
» *sépulture sacrée :*

. . . .

« *J'ai adoré le Dieu Phrée* (1). » . . . .

Toutes ces représentations de dieux, d'attributs, ces offrandes dont les noms et les qualités sont indiqués,

(1) Le soleil.

sont faites selon l'usage consacré par le rituel funéraire.

La momie qui est celle d'une femme reconnaissable à la couleur jaune et au masque doré qui couvre sa figure, mesure 1 m. 43 c. seulement, on doit supposer que le corps a dû subir un raccourcissement de plusieurs centimètres, la largeur des épaules n'est que de 0 m. 32 c. ; elle est entièrement enveloppée d'une fine toile de lin d'un tissage admirable, puis un second linceul couvre la partie du corps de la poitrine aux pieds, il est retenu par de petits liens croisés symétriquement, la tête est particulièrement serrée entre d'étroites bandelettes qui se croisent au sommet du crâne, le front est très fuyant, il appartient à la race mongoloïde dolicocéphale.

Le cadavre est recouvert d'un enduit épais, brillant, ordinairement composé de bitume, de gomme et d'aromates, l'épiderme a conservé ses rides, les bras fortement serrés le long du corps, ne font aucune saillie.

La figure est couverte d'un masque, leur emploi remonte à la XVIII[e] dynastie royale, ces masques en cartonnage sont ordinairement doublés de plusieurs tissus de soie, et c'est sur le bas du masque que l'on découvre le plus souvent, le nom, l'âge et la condition du personnage embaumé ; immédiatement au-dessus de la poitrine, sont deux ornements peints sur carton, et découpés en forme de scarabées. Le premier est le symbole du soleil, et le second aux ailes étendues est le symbole de l'activité et de la génération, les pieds sont aussi recouverts, et les peintures représentent encore Isis et Nephtys.

Ces marques sont assez rares, elles sont ordinairement l'indication d'un personnage de distinction.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société des silex préhistoriques, un poignard en fer,

des monnaies et une paire de flambeaux anciens, trouvés sur les bords de la Loire, par M. Jeandret.

Séance du 2 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

A l'ouverture de la séance et avant la lecture du procès-verbal, M. Bouchard qui préside rend hommage à la mémoire de M. le comte G. de Soultrait, décédé président de notre Société, le 15 septembre 1888, dans son château de Toury-sur-Abron (Nièvre), à l'âge de 68 ans.

Il rappelle que M. le comte de Soultrait a publié dans le tome VI du Bulletin de notre Société sous le titre modeste de : *Essai sur la numismatique bourbonnaise,* un travail complet sur ce sujet.

Il ajoute que M. de Soultrait a toujours suivi avec soin nos travaux et qu'étant notre Président, toutes les fois qu'il assistait à nos séances, il donnait à nos réunions un intérêt particulier. Il savait causer avec savoir et esprit sur tout sujet en discussion et ses aperçus d'une originalité de bon aloi, nous tenaient sous le charme de sa parole et nos séances se prolongeaient, ces jours-là, bien au-delà de notre heure habituelle.

M. Bouchard exprime le vœu qu'un de nos confrères, et nous en avons qui ont été les amis de notre regretté Président depuis de bien longues années, retrace la vie et les travaux de M. le comte de Soultrait. Cette notice trouverait place dans notre Bulletin et rappelerait d'une manière durable, la vie si

occupée de cet homme utile et bienveillant pour tous.

— M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus en grand nombre, depuis notre dernière réunion.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ayant trait au programme des questions soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du congrès de 1889. A cette circulaire est joint le programme des questions à traiter à la Sorbonne en 1889.

— M. le Secrétaire-archiviste demande à annexer au procès-verbal, une notice nécrologique sur notre confrère E. Dadole, décédé à Moulins, le 31 août 1888, cette notice, dont l'auteur est M. F. Pérot, a paru dans les journaux de Moulins, au moment du décès de notre regretté confrère. M. Dadole faisait partie de notre compagnie depuis le 5 mai 1851.

Cette demande est favorablement accueillie.

— M. Bertrand a vu à Treteau une borne milliaire, mais il n'a pu être renseigné sur l'endroit précis où elle a été trouvée. Il a relevé une voie romaine allant de Treteau à Cindré et de là à Varennes ; le seul renseignement qu'il a pu se procurer lui a été donné par Mme Berthomier qui lui a dit que cette borne avait été découverte par des laboureurs près de Treteau et de Cindré. M. le baron de Gartempe en a fait don au Musée départemental.

Le même membre entretient la Société de puits romains découverts à Néris et qui n'avaient pas encore été fouillés. Parmi les objets recueillis se

trouvent un petit coin en fer à foncer les puits. M. Doumet-Adanson ne partage pas l'opinion de M. Bertrand sur l'usage de l'objet qu'il présente. Il a été trouvé également dans ce puits des médailles de Trajan et une très belle sculpture représentant une femme appuyée sur un cheval. Cette sculpture est incomplète et a une hauteur de 40 centimètres.

M. Bertrand offre pour le Musée départemental au nom de M. Rondeleux, *la création du monde*, un plat, façon Palissy, en sous-émail, exécuté sur un moule en bois qui appartient au Musée.

Il a également déposé au Musée des objets provenant de Souvigny et de Saint-Loup, de ce dernier endroit ce sont des poids de filet ou de tisserand gallo-romains.

— M. Avisard offre pour le Musée, au nom de M. le docteur Desvernois de Beaulon, un broyeur en pierre, trouvé dans un champ, commune de Beaulon, au-dessus du domaine des Granges, près de l'endroit où M. F. Pérot a trouvé des pierres qu'il considère comme votives.

— M. Bouchard fait passer sous les yeux de la Société un merlin en silex qui a servi de percuteur, trouvé à Montbeugny. Puis un silex présentant d'un côté un grattoir et de l'autre côté une scie et une pointe de flèche dont l'extrémité a été brisée, ces deux objets ont été trouvés aux Chevaliers, commune de Toulon, enfin un grattoir trouvé aux Paris, commune de Trevol. Tous ces objets ont été recueillis par M. Bouchard fils.

— M. Bertrand présente trois pierres entaillées,



provenant du domaine de Villefranche, commune de Villeneuve.

— M. Vayssière dépose sur le bureau un travail de M. le docteur Vannaire qui a pour titre : *La vie de la glorieuse vierge et martyre sainte Poille (sainte Procule), composée par maître Jean Arfeuil.*

M. Bernard dépose également un travail de M. F. Pérot qui a pour titre : *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais pendant l'année* 1887 — VIe année.

Ces deux ouvrages seront soumis à la commission du Bulletin.

— M. Vayssière propose à la Société d'imprimer le procès-verbal d'une tenue des trois états du Bourbonnais convoqué en 1521 pour donner leur approbation aux changements introduits dans la coutume. Ce document serait précédé d'une note relative aux nombreuses réunions d'état de cette province qui eurent lieu dans le courant du XVe siècle.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau pour l'année 1888-1889.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. E. Bouchard, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu président.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus : MM. Doumet-Adanson, pour la classe des sciences ; Bertrand, pour la classe des arts ; Vayssière, pour la classe des lettres.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-archiviste et du secrétaire-adjoint.

MM. G. Bernard et A. Thonnier, ayant obtenu la majorité, sont élus secrétaire-archiviste et secrétaire-adjoint.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1888-1889 :

Président : M. E. Bouchard.

Vice-Présidents : MM. Doumet-Adanson, pour les sciences.
Bertrand, pour les arts.
Vayssière, pour les lettres.

Secrétaire-archiviste : M. G. Bernard.

Secrétaire-adjoint : M. A. Thonnier.

Trésorier : M. H. Croizier.

Conservateur du Musée : M. A. Queyroy.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des arts M. Génermont, contrôleur principal, hors classe, des contributions directes, en retraite, ancien conservateur du Musée et membre du comité d'inspection des bibliothèques de Guéret (Creuse), par MM. Bouchard, Bertrand et Queyroy.

ÉMILE DADOLE.

Encore une honnête existence qui vient de disparaître. M. Dadole, architecte à Moulins, vient de succomber !

Si M. Dadole n'était point notre compatriote — il est né à Maules (Seine-et-Oise) en 1822 — il avait assez longtemps habité notre ville et le Bourbonnais, où il a fait ses debuts, et continué depuis 1848, une si honorable carrière.

Les nombreux travaux qu'il a laissés en Bourbonnais et ailleurs témoignent de son habileté et de son intel-

ligence. C'était le travailleur opiniâtre, étudiant sans cesse et sans relâche le grand art qu'il pratiquait avec succès. Digne élève d'un maître remarquable, M. Lassus, il collabora avec M. Esmonnot à l'édification de l'église du Sacré-Cœur de Moulins, il construisit le couvent de la Visitation, les vastes bâtiments du Lycée, la Banque de France. Les châteaux de la Clayette, des Echerolles, de Saligny, d'Origny, et tant d'autres, sont son œuvre.

Il fut architecte de la ville de Moulins. Sa bienveillance et ses capacités lui ont valu l'honneur de faire partie du Conseil municipal de notre ville. Il était membre de la Société d'Emulation de l'Allier, et avec M. L. Esmonnot, il dirigea les fouilles de la Villa de Plaisance.

Le souvenir de M. Dadole sera d'autant plus durable en Bourbonnais qu'il avait su conquérir les sympathies de tous ceux qui avaient des rapports avec lui, et c'est au nom des Entrepreneurs et des Ouvriers que nous venons tout particulièrement déposer nos hommages sur cette tombe entr'ouverte. Puissent ces sympathies apporter quelques adoucissements à la douleur de sa famille.

Francis PÉROT.

Séance du 7 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale d'une manière particulière un travail de M. Toussaint qui, sous le titre : *Un magistrat poète à Paray-le-Monial,* est inséré dans le tome VI, 2e série, des Annales de l'Académie de Mâcon.

Or ce magistrat poète, M. Jacques-Jean Barrois, était né à Pierrefitte (Allier) le 5 mars 1769, et fut pendant 50 années, de 1799 à 1849, juge de paix du canton de Paray-le-Monial.

Il a composé des poésies pleines d'entrain et de verve, qui n'ont pas été réunies en volumes, elles se trouvent disséminées un peu partout, surtout manuscrites et quelques-unes insérées dans les Annales de l'Académie de Dijon dont il était membre depuis 1825.

Son biographe analyse et cite plusieurs passages du poème *le Sommeil,* œuvre badine, aux teintes vives, aux descriptions assurées, œuvre qui n'a pas eu la notoriété de la *Gastronomie* de Berchoux, son voisin et son collègue. L'un avait chanté le bien-manger et l'autre le sommeil.

Enfin le travail de M. Toussaint est rempli de citations du poète notre compatriote.

— M. le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. le Directeur de l'usine de M. Rondeleux, demandant à mettre dans le commerce un plat en sous-émail (école de Bernard de Palissy) et dont le moule en bois se trouve au Musée départemental. Cette demande est favorablement accueillie, à la condition que chaque spécimen fabriqué indiquera que le moule se trouve au Musée.

— M. Bouchard fait passer sous les yeux de la Société trois objets préhistoriques : une hache en schiste, un grattoir en silex et une flèche également en silex, trouvés par M. H. Bouchard, son fils, dans la commune de Toulon.

— M. Bertrand présente un bouton gaulois en

bronze recouvért d'une lame en or ; ce bouton devait faire partie d'un ornement guerrier. Il a été trouvé à Biozat et appartient à M. le docteur Vannaire.

Le même membre signale deux habitations gallo-romaines, dans la propriété de M. Martin, commune de Lusigny.

Il offre pour le Musée, au nom de M. Méténier, un poinçon en terre cuite, sorti des ateliers du potier Baffier et qui était placé au faite d'une maison.

— M. E. Bouchard donne lecture de la première partie d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Histoire du monastère de Saint-Pourçain.*

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin, MM. Chevalier, Melin (l'abbé) et de Brinon.

De la Commission du Musée, MM. Doumet-Adanson, Croizier et Thonnier.

De la Commission d'Histoire naturelle, MM. Migout, E. Olivier et F. Méplain.

De la Commission des Comptes, MM. Seuillet, Frobert et Girard.

— Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des arts M. Génermont.

Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. de Vaujoly, par MM. Bouchard, Doumet-Adanson et Bertrand.

ANNÉE 1889.

Séance du 4 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président donne les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux il signale, inséré dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, année 1888, un travail de M. J. Lamoriguière, ingénieur civil des mines, qui a pour titre : Analyse des études de MM. Ch. Brongniart, H. Fayol, de Launay, S. Meunier, Renault, Sauvage et Zeller sur le terrain houiller de Commentry.

— M. E. Olivier offre, pour notre bibliothèque, la première année de la *Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France* publiée sous sa direction. Cette revue a donné tout ce qu'elle promettait et entre dans la deuxième année de son existence.

— M. F. Pérot offre également le numéro du 29 octobre 1888 du journal : *La Curiosité universelle* qui contient un article dont il est l'auteur sous le titre : *Les Lithographes provinciaux*, E. Tudot. Dans le numéro de la même Revue du 27 août 1888, il avait inséré *une notice sur Achille Allier*.

— M. le Secrétaire-Archiviste rappelle que le docteur Reignier, décédé à Moulins le 20 décembre 1888, faisait partie de notre Compagnie depuis le 6 mars 1847 et demande à annexer au procès-verbal un article inséré dans le journal le *Courrier de l'Allier* du 22 décembre 1888, sur notre regretté confrère M. le docteur Reignier, et les deux discours prononcés sur sa tombe par M. Trimoulier, au nom du conseil d'administration des hospices et par M. le docteur Belle, directeur de l'asile des aliénés de Sainte-Catherine. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire émanant de la direction de l'administration pénitentiaire adressée à M. Queyroy, au sujet de l'exposition de 1889, demandant que pour l'exposition rétrospective des anciens systèmes et moyens de répression, il soit envoyé pour cette exposition les ouvrages qui traitent de cette question.

Après discussion, il semble qu'on ne peut envoyer à cette exposition que l'ouvrage de Mille, de Souvigny, qui se trouve à la bibliothèque de la ville.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société un grand nombre de fragments de silex préhistoriques, indiquant qu'il se trouvait à Gennetines, aux Turaux, où est installé l'école d'agriculture de l'Allier, dirigée par M. Dujon, une fabrique de silex, tous ces fragments ont été extraits des environs de Tilly, de Saligny et des bords de la Loire.

Dans la même propriété, M. Bertrand a également trouvé un gâteau de terre cuite percé au centre et

qui servit de poids à un tisserand gallo-romain. M. Pérot en a rencontré de semblables dans la commune d'Ygrande.

— M. Pérot informe la Société que M. J. Bellot, poète né à Moulins en 1828 est décédé le 11 décembre, dans la maison qu'il habitait rue du Jeu-de-Paume. Il indique les ouvrages publiés par notre compatriote et dont la nomenclature se trouve dans le numéro de janvier des *Annales bourbonnaises*.

Le même confrère fait part à la Société du don de Madame veuve Esmonnot, au Musée départemental, du masque en plâtre de M. Tudot, l'un des fondateurs de ce Musée.

Ce masque en plâtre est la seule épreuve qui en ait été faite.

— M. Bertrand annonce à la Société qu'une nouvelle salle vient d'être ouverte au Musée pour y recevoir des pierres tendres exposées avant aux intempéries des saisons.

Il ajoute qu'il serait à désirer qu'un meuble fût confectionné pour renfermer la momie offerte généreusement par M. Grand-Bey.

A ce sujet, M. Pérot, qui a vu à Orléans une momie dans un meuble en présente un dessin, il ne sait s'il ne vaudrait pas mieux adopter le modèle de celle de Cluny plus élégant et permettant de mieux voir cet objet curieux. Il pense qu'il serait urgent de confectionner un meuble pour la momie offerte par M. Grand-Bey, car cette momie placée sous verre, une autre nous serait offerte par un nouveau donateur.

Il est répondu à M. Pérot, que bien qu'il soit désirable que les deux objets précieux dont il vient de parler reçussent une installation convenable, la Société, vu la modique somme dont elle dispose pour le Musée départemental, ne peut faire en ce moment les frais nécessités pour donner suite à son projet car un certain nombre des membres de la Société ont fait les avances pour acquérir les terres cuites gallo-romaines de M. Esmonnot et il a été stipulé que tant que l'avance souscrite par ces membres ne serait pas remboursée, il ne sera fait aucune acquisition importante pour le Musée, ce qui ne veut pas dire qu'une dépense urgente et minime, comme celle de l'aménagement d'une nouvelle salle au Musée ne serait pas payée sur les allocations pour le Musée. Aussi la Société tout en s'associant au désir de M. Pérot, remet à une époque ultérieure la confection du meuble qui doit être exécuté pour la momie offerte par M. Grand-Bey.

— M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Inventaire des découvertes archéologiques faites dans le département de l'Allier en* 1888, VII[e] année.

— Est admis en qualité de membre correspondant, dans la classe des sciences, M. de Vaujoly.

Docteur REIGNIER.

Monsieur le Rédacteur en chef,

La ville de Moulins et le corps médical de l'Allier viennent de faire une perte qui sera par tous doulou-

reusement sentie. Voulez-vous me permettre de réclamer l'hospitalité de votre Journal pour adresser à ce véritable homme de bien, qu'autant que personne j'ai estimé et aimé, un souvenir, un adieu où je voudrais pouvoir mettre tout ce que j'éprouvais de sympathie profonde, de sincère respect pour ce Confrère excellent entre tous. Pendant tout le cours de sa longue carrière, M. Reignier mérita d'être considéré par nous comme un modèle des vertus que réclame notre profession : ses exemples doivent lui survivre et demeurer dans le cœur de ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire respecté et aimé. Chacun de nous a, dit on, dans le caractère une note dominante qui résume en quelque sorte son être moral : qui me démentira si je dis que la bonté, simple et sans apprêt, la bonté native et toute spontanée fut la note dominante du caractère de M. Reignier ?

Vos lecteurs, sans doute, m'excuseront de placer ici un souvenir personnel, un souvenir de ma jeunesse, car ce souvenir m'est resté dans l'esprit comme un témoignage charmant de l'affectueuse sympathie que toujours il sut inspirer à ceux qui l'entouraient.

Tout jeune étudiant, j'étais attaché, il y a vingt-six ou vingt-sept ans, au service hospitalier du Professeur Grisolle, à l'Hôtel-Dieu. Un jour qu'à sa suite nous parcourions les longues et tristes galeries du vieil hôpital, notre service rencontra celui du Docteur Legroux, et, comme il arrivait souvent en pareil cas, les deux maîtres, anciens camarades et vieux amis, s'arrêtèrent et se mirent à causer gaîment. Ils parlaient de leurs souvenirs de jeunesse, du temps de leur internat; avec sa verve et sa belle humeur provençales, Grisolle esquissait en quelques mots un portrait bien vivant de chacun de leurs collègues d'alors : « Et ce bon Reignier ! » s'écria-t-il tout d'un coup, « quel

« camarade excellent! — Nous étions compagnons de « garde à l'Hôtel-Dieu, continua-t-il, et chacun de nous « devait, à tour de rôle, se lever, pour répondre, la « nuit, aux appels des infirmiers et des veilleurs. Seule- « ment, quand il faisait froid et que c'était mon tour de « service, j'avais bien soin, si l'on venait à heurter à « la porte de la salle-de-garde, de me cacher le nez « sous les couvertures, et de ronfler à pleins poumons. « Doucement, bien doucement, comme s'il eût craint « de m'éveiller, Reignier m'appelait et comme je « n'avais garde de répondre : Allons ! murmurait-il, il « dort trop bien ; ce serait dommage de troubler un si « beau sommeil ; et, en mon lieu et place, il allait en « grelotant, saigner quelque malade ou panser quelque « blessé apporté du dehors. »

Le lendemain, au déjeuner des internes, Grisolle avouait sa supercherie et « le bon Reignier » n'était pas le dernier à en rire, ce qui ne l'empêchait pas de se prêter de la meilleure foi du monde à la même plaisanterie quand l'occasion s'en présentait, étant de ceux qui aiment mieux être un peu dupes parfois que de manquer à la bonté.

Cette simple anecdote n'est-elle pas comme l'esquisse d'un portrait bien ressemblant de notre regretté confrère, et qui hésiterait à reconnaître dans le « bon Reignier » de ce temps-là, dans le jeune interne de l'Hôtel-Dieu, dans l'excellent camarade de Grisolle, « le bon monsieur Reignier » d'hier, le médecin si justement apprécié de tout Moulins, le confrère excellent dont aujourd'hui nous déplorons la perte ?

Jamais médecin ne donna un plus flagrant démenti au vieil adage trop souvent, hélas ! justifié : « *Invidia medicorum pessima !* » L'envie, M. Reignier, assurément, n'en connut jamais les atteintes. Incapable d'éprouver

lui-même un tel sentiment, s'il lui arriva de l'inspirer, d'être envié, et pourquoi ne l'aurait-il pas été ? je ne crains pas d'affirmer qu'il ne voulut pas s'en apercevoir, qu'il ne le soupçonna même pas. Non-seulement il ne sentit jamais l'envie lui mordre le cœur, mais il ne connut même pas cet autre défaut, moins laid, plus excusable assurément et trop commun parmi nous, la susceptibilité confraternelle. Ces mille froissements dont notre profession nous multiplie si cruellement les occasions, et ce n'est certes pas là son côté le moins triste, M. Reignier ne les connut pour ainsi dire pas, toujours prompt, dans son inaltérable indulgence, à trouver pour autrui des excuses dont lui-même sut n'avoir jamais besoin.

Chez lui la bonté qui était le fond, revêtait des formes aimables qui en rehaussaient encore le prix. Nul accueil n'était plus affable que le sien ; toujours empreinte de bienveillance et de cordialité, sa physionomie attirait quiconque l'approchait. A Besson, qui fut son premier poste médical, à l'Asile départemental des aliénés, dont la direction lui fut ensuite confiée, à l'hôpital Saint-Joseph où, pendant près de vingt ans, nous l'avons vu exercer les fonctions de médecin en chef, au Conseil d'hygiène publique, à la Société de prévoyance des médecins de l'Allier, qui s'honorait de le compter parmi les membres les plus écoutés de sa commission administrative, dans sa nombreuse et fidèle clientèle, enfin partout, M. Reignier a laissé le souvenir d'un dévouement absolu au devoir uni à l'aménité la plus charmante.

De fortes études médicales, dont le titre envié d'Interne des hôpitaux de Paris avait été la consécration, l'avaient bien préparé pour la longue carrière si bien remplie qui vient de s'achever. Esprit ouvert au pro-

grès, et ne ressemblant en rien à ces « *laudatores temporis acti* », qui trouvent plus commode de traiter de chimères les conquêtes nouvelles de la science que d'apprendre à les connaître, le docteur Reignier suivait avec prudence, mais avec un intérêt constant, les pas faits en avant par la pratique médicale ; volontiers il causait médecine avec ses confrères plus jeunes que lui, et savait les écouter. Si, de par son expérience de vieux praticien, il croyait parfois opportun de verser quelques gouttes d'eau froide sur le feu d'un enthousiasme trop prompt à s'éprendre des choses nouvelles, encore le faisait-il toujours avec une modération, une modestie et un tact peu communs. Observateur sagace, doué de facultés médicales remarquables, c'était toujours pour nous autres, jeunes médecins par rapport à lui, une bonne fortune que de le voir appelé comme consultant auprès de nos malades, et nul de nous ne saurait oublier la courtoisie toujours irréprochable qu'il apportait dans ces relations confraternelles.

Fidèle à la profession qu'il aimait et qu'il honorait, M. Reignier a fait acte de médecin jusqu'à la veille même de la maladie qui, en quelques jours, l'a emporté d'entre nous. De lui on peut dire en toute vérité qu'il est mort à son poste. Ne peut-on pas ajouter qu'après tant d'autres, il a succombé victime du devoir, et n'est-ce pas en portant à quelque malade les secours de son savoir et de son expérience, qu'il a contracté cette pneumonie qui l'a tué ?

Héritiers de ses qualités professionnelles, héritiers aussi de ses belles qualités de cœur qui nous l'avaient rendu si cher, les fils de M. Reignier sauront trouver une consolation à leur douleur dans la légitime fierté que doit leur inspirer le souvenir d'une carrière si noblement remplie par lui. Qu'ils me permettent de

leur tendre une main sincèrement amie et de reporter sur eux toute la confraternelle affection que j'avais vouée à leur père.

Dr F. Méplain.

Mesdames, Messieurs,

Je viens, au nom de l'administration des hôpitaux de Moulins, rendre un suprême hommage à celui dont la vie entière fut consacrée au travail et au soulagement des misères humaines. Je n'ai pas qualité pour parler ici de la valeur professionnelle du vénérable et regretté médecin en chef de l'hôpital civil; des voix plus autorisées que la mienne vous la feront apprécier comme elle mérite de l'être; mais, s'il m'est impossible de juger l'homme de science, qu'il me soit permis de retracer en quelques mots, devant vous, l'existence de l'homme de bien.

Ce fut au seuil de la vieillesse que le docteur Reignier accepta les hautes et délicates fonctions de médecin en chef de l'hôpital; il venait de quitter, après vingt ans d'exercice, la direction si pénible du service médical et administratif de l'asile des aliénés, où, il est à peine besoin de le dire, il avait fait preuve d'une capacité profonde, d'un dévouement sans bornes et de la plus scrupuleuse honnêteté. D'autres auraient pensé, à juste titre, avoir conquis un droit légitime au repos; lui, obéissant à l'impulsion de sa nature, à la noblesse de ses sentiments, crut que son œuvre n'était pas accomplie; doué d'une santé robuste, il pensa que ce serait une faute que d'abandonner à l'oisiveté les jours de la vieillesse que la vigueur de son tempérament lui per-

mettait d'espérer longue et heureuse, et que nous avons connue si laborieuse et si belle. Il continua à suivre la carrière médicale, et, comprenant admirablement le rôle du médecin dans la société, il allait, répandant autour de lui les bienfaits, soulageant à la fois les maux physiques et les infortunes morales, à la fois médecin du corps et médecin de l'âme. Ce fut alors que l'administration hospitalière songea à lui confier le poste qu'il a occupé pendant vingt ans, et qu'il s'empressa d'accepter, heureux de l'occasion qui s'offrait à lui de faire le bien. Vous dirai-je, Mesdames et Messieurs, le zèle, le dévouement, le désintéressement que le docteur Reignier déploya pendant cette nouvelle phase de sa vie ? Vous parlerai-je de sa bonté, de sa gaieté qui faisait naître l'espoir dans le cœur des malheureux, de sa tolérance qui savait respecter la libre-pensée à l'égal de la foi ? Non, c'est inutile ; vous l'avez tous connu, votre opinion est faite à son sujet, et tout ce que je pourrais en dire n'ajouterait rien à votre estime et à vos regrets.

L'estime et l'affection de ses concitoyens, des pauvres surtout, étaient acquises depuis plus de cinquante ans au docteur Reignier qui, en homme du devoir qu'il était, trouvait en elles une ample récompense ; jamais, certes, l'idée ne lui fût venue d'en briguer une autre. Cependant un grand nombre de ses concitoyens y avait songé pour lui : On s'étonnait, je pourrais dire qu'on s'indignait de ne pas voir l'étoile de la Légion-d'Honneur briller sur la poitrine de notre vénérable médecin en chef, et la commission administrative des hôpitaux de Moulins, sûre d'être l'interprète fidèle du sentiment public, demanda officiellement, à deux reprises, pour le docteur Reignier et à son insu, cette distinction si enviable et si recherchée. La mort, hélas !

est venue couper court à nos démarches et empêcher la réalisation de notre désir. Aussi l'administration hospitalière a-t-elle tenu à rendre au docteur Reignier un hommage d'autant plus éclatant que sa vie, toute de dévouement, fut absolument exempte d'ambition, qu'il ne connut d'autre guide que le devoir, d'autre distraction que le travail.

Recevez donc, cher et vénéré docteur, les derniers adieux que je vous adresse, surtout au nom des pauvres que vous avez aimés, que vous avez secourus, et au service desquels la mort vous a surpris, car vous êtes mort à la peine : votre agonie a commencé quelques heures après votre visite quotidienne à l'hôpital. Votre intelligence si lucide ne s'est pas obscurcie dans les angoisses des derniers moments : vous avez vu la mort approcher, et vous l'avez envisagée avec le calme d'un stoïcien. Vous avez vécu sans reproche, sans faiblesse : votre mort a été digne de votre vie. Le souvenir du juste est éternel, dit un consolant verset latin ; homme de bien, dormez en paix : vous avez la récompense que vous avez désirée : la perpétuité de votre souvenir dans le cœur de ceux que vous avez aimés et qui vous pleurent aujourd'hui.

Adieu.

A. TRIMOULIER.

Au nom des aliénés qu'il a tant aimés, je viens dire un dernier adieu à celui qui a consacré les premières années de sa longue pratique médicale à prodiguer des soins à ces orphelins intellectuels.

Continuateur de l'œuvre de l'homme dont la vie fut

si utilement remplie, j'ajoute quelques paroles au discours imprégné d'émotion et de sympathie que vous venez d'entendre.

Le docteur Reignier, par son ardeur pour faire le bien, s'est rendu digne de la mention suivante insérée dans le numéro d'hier d'un journal de la localité, à l'article nécrologie, qui annonçait la fatale nouvelle en répandant la tristesse sur le cœur de tous les habitants. « Le docteur Reignier était un homme de bien, estimé de tous ceux qui le connaissaient. »

Il a beaucoup contribué à la création de l'asile Sainte-Catherine, car celui dont nous déplorons la perte aujourd'hui a prouvé par ses nombreux rapports l'urgence et les avantages de placer en dehors de la ville les malades aliénés qui étaient réunis dans l'établissement de Saint-Gilles, trop étroit pour loger trois cents aliénés.

Lorsque ses efforts philanthropiques ont été couronnés de succès, il posa la première pierre de l'asile d'Yzeure, où depuis le 27 juillet 1846 jusqu'au premier février 1869, il a cumulé les fonctions pénibles de directeur et le sacerdoce ingrat de médecin aliéniste.

La tâche de premier médecin directeur était bien lourde, car cette carrière est obstruée par des ronces, qu'un directeur serait incapable d'élaguer, s'il est livré à ses propres forces, sans être aidé par la haute autorité de ses supérieurs.

Néanmoins, le docteur Reignier n'a pas hésité à en accepter le fardeau qu'il a supporté pendant vingt-trois années. C'est dans l'accomplissement de cette mission qu'il a été permis de constater la générosité de son caractère, les connaissances médicales et administratives étendues de celui dont la dernière étape de la vie si méritante n'a pas été de longue durée, car il a été

enlevé en quelques jours à l'affection de sa famille, de ses amis et de sa nombreuse clientèle. Ses rapports médicaux, qui se trouvent dans les archives de l'établissement, sont des modèles que ses successeurs se plairont à lire et à relire, et, par ses combinaisons administratives, il a ménagé les finances du département, tout en augmentant le bien-être de ses chers malades.

Il a consacré sa force intellectuelle à améliorer les conditions physiques et morales des malades dont il avait la tutelle, et pendant ce travail continuel auquel il consacrait tous ses instants, il semblait oublier ses amis pour se vouer entièrement à ses malades et à la prospérité de l'asile dont il avait la direction.

Lorsque le poste de médecin en chef à l'hôpital a été vacant, cette situation lui a été offerte et c'est alors qu'il a quitté l'asile, en disant seulement au revoir à ses aliénés, car pendant leur congé, ses successeurs lui réservaient la satisfaction de faire l'intérim du service médical, et son retour à Sainte-Catherine était une joie non-seulement pour lui, mais encore pour ses anciens malades dont un certain nombre sont encore en traitement.

Pendant sa dernière visite à l'asile, dont j'ai été témoin, j'ai vu les malades auxquels il reste encore une faible lueur de raison venir lui tendre la main, en lui donnant le nom affectueux de père Reignier.

Après avoir adressé un dernier adieu à un prédécesseur, au nom des aliénés et du personnel de l'Asile, je viens partager non-seulement la douleur de ses parents, et, en particulier, de ses deux fils, nos confrères, que nous sommes impuissants à consoler, mais encore prendre part au deuil de la famille médicale du département, qui déplore l'absence, ici-bas, de son vénéré doyen.

Dr BELLE.



Séance du 1er février.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne ensuite lecture de la lettre suivante qu'il a adressée à M. le Directeur de l'administration pénitentiaire au sujet de l'exposition rétrospective des anciens systèmes et moyens de répression.

Moulins, le 9 janvier 1889.

M. le Conseiller d'Etat, directeur de l'administration pénitentiaire.

En réponse à votre lettre circulaire du 23 décembre dernier dont j'ai donné lecture à la Société d'Émulation de l'Allier, j'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants :

1° Le Bourbonnais a donné naissance au jurisconsulte Jean Milles qui le premier probablement a écrit sur le droit pénal ou sur la procédure criminelle. Voici le titre de cet ouvrage : *Praxis criminis persequendi, elegantibus aliquot figuris illustrata*, 1541, Paris. La bibliothèque de la ville de Moulins possède ce volume. Un exemplaire sur velin de la même édition se trouve à la bibliothèque nationale. Le Catalogue de la bibliothèque des avocats de Paris mentionne une deuxième édition de 1551. « Je ne crois pas, dit M. Méplain dans un travail sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais dont une seconde édition vient de

paraître, qu'il y ait un livre que l'on puisse consulter avec plus de fruit pour la recherche des origines de cette branche de la législation. »

2° Notre Musée départemental a une entrave pour le poignet et un autre pour la cheville, instruments qui forçaient le condamné à rester assis et courbé, une chaîne de 0 m. 45 c. de longueur reliant ces deux espèces d'anneaux. Ces objets, de 1771 environ, proviennent, paraît-il, de la prison de Moulins et ont été donnés par M. Martin-Flammarion qui en possède d'autres mieux conservés, et qu'il se ferait un plaisir de mettre à votre disposition si votre administration le désirait.

Recevez, M. le Conseiller d'Etat, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

BOUCHARD.

M. le Président avait écrit à M. le Maire de la ville de Moulins pour obtenir de M. le Directeur des Beaux-Arts, les portraits d'artistes moulinois, il a été répondu au sujet de cette demande à M. le Maire la lettre suivante :

Vous m'avez demandé de faire exécuter, pour le Musée de Moulins, une copie des portraits de Thomas Regnaudin, par Elie, et de Pierre de Sève, par H. Gascard, exposés dans la salle des portraits du Louvre.

La situation des crédits dont je dispose ne me permet pas pour le moment de donner suite à votre requête. J'ai fait néanmoins prendre note de votre désir, pour le cas où cette impossibilité viendrait à cesser.

Signé : LARROUMET.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société une hache préhistorique en pierre polie trouvée à Aurouër.



Le même membre vient de relever la trace d'une voie romaine, longeant un chemin vicinal et allant de Treteau à Montaigu-le-Blin, suivant le pavé de Poncenat et se dirigeant vers Varennes et Saint-Gerand-le-Puy. Cette découverte modifie la carte des voies romaines de Tudot.

— M. Frobert, rapporteur de la commission des comptes, soumet à la Société l'état de notre situation financière, qui présente soit en recettes, soit en dépenses les mêmes chiffres que l'année dernière. Aussi les comptes de l'année 1888 et le budget provisoire des dépenses pour 1889 sont approuvés tels qu'ils ont été présentés par M. le rapporteur.

La Société, comme les années précédentes, est priée de voter, ajoute M. Frobert, des remercîments à M. Croizier, qui s'acquitte à la satisfaction de tous ses confrères de ses fonctions parfois délicates, de trésorier de notre Compagnie.

— M. Bernard indique le n° 308, d'une vente de livres qui doit avoir lieu à Paris le 9 février, libraire expert E. Paul, et qui a pour titre :

Bref Sommaire des Sept Vertus, sept ars liberaulx, sept ars de Poésie, sept ars de méchaniques, des Philozophies, des quinze ars magicques. La louëge de musique. Plusieurs bones raisons à cofondre les Juifz qui nyent ladveuement nostre Seigneur Jesu Christ. Les dictz et bones sentences des Philosophes. Auec les noms des premiers inventeurs de toutes choses admirables & dignes de scavoir. Faict par Guillaume telin de la ville de Cusset en Auvergne. (A la fin)... *Nouvellement imprimé à Paris par Nicolas Cousteau pour Galliot du pré... et fut achevé le XIIe jour de fevrier mil*

cinq cens xxx iii (1533), gr. in-8, goth. mar. vert, dos orné, fil. et comp. dent. int. tr. dor. (*Niedrée.*)

Brunet (*Manuel du libraire*), parle ainsi de ce livre tome V col. 692 : Indépendamment des matières annoncées sur le titre, ce volume aussi rare que curieux, contient encore à partir du feuillet cxxvi : *Panegyricque Pastournal sur les louenges du roy de France Francoys premier de ce nom,* en 57 strophes de 8 vers chacune ; au f. 67 commence : *Epitre de Guillaume Telin adressant a tous les musiciens et joueurs d'instruments,* morceau en vers de 10 syllabes, qui occupe un peu plus de huit pages.

Vendu en mar. r. 6 fr. La Vallière ; 1 liv. 2 sh. exemp. médiocre, Heber ; 15 fr. 50 c. en mauvais état, librairie de Burt et jusqu'à 222 fr., très bel exempl. mar. Vente Crozet ; en m. r. 99 fr. Nodier, même prix Baudelocque ; 165 fr. Bertin ; en mar. r. par Trautz, 265 fr., Solar.

M. Bertrand possède un exemplaire de cet ouvrage qui est imprimé en lettres de Forme.

— M. Bouchard signale dans le nº du 15 janvier 1889 du Magasin pittoresque un article ayant pour titre : *Un très ancien poisson,* par M. Ch. de Brongniart et la gravure a pour titre : *Poisson fossile trouvé à Commentry,* dessin de M. Clément.

Séance du 1er mars.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. Doumet-Adanson offre à la Société l'ouvrage suivant dont il est l'auteur : *Exploration scientifique de la Tunisie. — Rapport sur une mission botanique exécutée en* 1884 *dans la région saharienne, au nord des grandes Chotts et dans les îles de la côte orientale de la Tunisie.*

Et M. E. Méplain offre un ouvrage qui vient de paraître et qui a pour titre : *Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais, sa législation et son administration judiciaire.*

M. E. Méplain, en nous offrant ce volume, a écrit une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Cet ouvrage n'est que la reproduction d'articles « que la Société d'Émulation avait bien voulu déjà « accueillir dans son Bulletin. Cependant des docu- « ments qui me manquaient lors de la première « rédaction, m'ont permis d'y faire quelques modi- « fications et additions d'une certaine importance « relative. »

— M. le Président donne lecture de deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : l'une a pour objet un programme

à remplir pour l'étude de l'habitat en France ; l'autre a trait à l'ouverture de la treizième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui a été fixée au 11 juin prochain.

Il lit ensuite une lettre de M. le Directeur de l'administration pénitentiaire en réponse à celle qu'il lui avait adressée au sujet de l'exposition rétrospective des moyens de répression. M. le Directeur remercie, dans cette lettre, notre Président des renseignements qu'il a bien voulu lui donner, mais il ne pense pas que les objets signalés puissent figurer à l'exposition qu'il organise, le local dont il dispose étant restreint.

Enfin il rend hommage à la mémoire du docteur Prieur, décédé à Moulins, le 24 février. Ce confrère qui ne comptait que des amis, inspire un profond regret à tous ceux qui l'ont connu et laisse un grand vide parmi ses amis. M. Prieur faisait partie de notre Compagnie depuis le 2 août 1856.

— M. Bertrand informe la Société qu'il a été trouvé rue de Paris, à Vichy, des lampes et des bronzes gallo-romains (monnaies).

Il a pu obtenir pour le Musée une statue trouvée à Vichy chez M. Larbaud, Saint-Yorre. Cette statue qui mesure 68 centimètres de hauteur est en pierre du Vernet. Elle représente une mairée, une jambe est repliée et elle devait porter une corbeille, du reste elle n'est pas terminée, elle est seulement épanelée. Des remerciements seront adressés à M. Larbaud.

Le même membre a découvert aux Châtelains

(Champins) une villa gallo-romaine; les objets trouvés sont peu importants, ce sont deux ou trois briques d'hypocauste et des fragments de marbre, ayant servi de revêtement, et un petit couvercle en bronze.

A Iseure, dans le chemin de Belle-Croix, derrière la maison de M. Laussedat, on a mis à jour les substructions d'une villa gallo-romaine.

— M. R. de Quirielle appelle l'attention de la Société sur l'utilité que présenterait une table générale des dix-sept tomes de notre Bulletin. Actuellement les recherches sont difficiles, la table placée à la fin de chaque tome est par trop sommaire, pour indiquer tout ce qui se trouve d'intéressant dans notre Bulletin.

Sur l'observation faite à M. de Quirielle que ce qu'il désire avec raison est un travail très long, M. Croizier émet l'avis, qu'on pourrait diviser ce travail et que plusieurs membres de notre Compagnie pourraient y prendre part. On établirait avant un plan général auquel chacun se soumettrait.

— M. de Quirielle demande à changer son titre de membre correspondant en celui de membre titulaire.

M. l'abbé J. Clément demande à changer son titre de membre correspondant en celui d'associé libre.

Ces deux demandes sont favorablement accueillies.

Séance du 5 avril.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent, offerts par l'auteur, M. F. Pérot : *Jeanne d'Arc en Bourbonnais* et le n° du 28 février 1889 du journal la *Curiosité universelle*, contenant un article sur M. Dufour ; le n° du 1er mars du Bulletin de la réunion des officiers de la réserve et de l'armée territoriale de Moulins, contenant une conférence faite par notre confrère M. Faure et qui a pour titre : *Le patriotisme*.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre des Beaux-Arts, invitant notre Société à faire photographier les objets les plus curieux du Musée, ces photographies seront placées dans un album qui doit figurer à l'Exposition du Champ de Mars, avec des photographies provenant d'autres Musées.

M. le Président s'est occupé immédiatement pour répondre au vœu de M. le Ministre, de faire exécuter ces photographies, après avoir pris l'avis de la Commission du Musée. Vu l'exiguïté de nos ressources, une démarche a été faite auprès de notre confrère M. A. Thonnier, dont l'habileté est connue comme photographe. Il s'est mis complètement à la disposition de la Société et se charge d'exécuter les photographies qui figureront dans l'album. Bien

entendu, M. A. Thonnier donne son temps et son talent, sans rémunération aucune, seulement pour exécuter ces photographies, il y a de minimes frais s'élevant à la somme de 25 à 30 francs, et la Société entend prendre à sa charge cette modique somme et remercie M. A. Thonnier d'avoir bien voulu nous prêter son concours désintéressé dans cette circonstance.

M. le Président communique également la lettre suivante de M. le Préfet de l'Allier :

Moulins, le 31 mars 1889.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Conseil général, dans sa session d'août 1888, a admis en principe, la proposition que je lui ai soumise pour l'assurance contre l'incendie des collections et objets d'art que renferme le Musée départemental.

J'aurais besoin de connaître, d'une manière aussi exacte que possible, le montant de la valeur de ces collections. J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir ce renseignement afin que je puisse entretenir le Conseil général de cette question lors de sa prochaine session d'avril.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet de l'Allier :

Le Conseiller de Préfecture,

BRIENS.

M. le Président s'est immédiatement occupé d'arriver à fixer approximativement la valeur de ces collections et avec le concours de MM. Queyroy,

Bertrand, Pérot et Croizier, la valeur vénale du Musée a été fixée au chiffre de soixante-quinze mille francs.

—Une lettre a été adressée à M. le vicomte de Brinon par M. Montagne ; à cette lettre est jointe une délibération du corps de ville d'Hérisson en date du 16 août 1603, relative aux conditions stipulées avec un maître d'école s'établissant dans cette commune. Cette délibération a été trouvée parmi d'autres papiers dans les combles du presbytère d'Hérisson par M. l'abbé Robin.

— M. l'abbé Joseph-Henri Clément, vicaire de la Cathédrale, fait don au Musée d'un calque de l'inscription funèbre des de Brosse et donne à ce sujet les renseignements suivants :

Ce beau spécimen de la paléographie lapidaire du XV[e] siècle qui avait occupé l'attention des membres du congrès archéologique de France, tenu à Moulins en 1854, semblait à jamais perdu pour l'histoire locale, M. de Soultrait n'espérait plus sa restauration. M. l'abbé Clément en prenant possession du vicariat d'Huriel en 1884, s'est occupé à rassembler les fragments épars de la vieille inscription qui venait d'être trouvée dans les déblais faits pour la réparation de l'église, il a été assez heureux pour le reconstituer, malgré l'absence d'un fragment à l'aide d'un ancien *procès-verbal* de visite qu'il a retrouvé dans les minutes notariales de l'étude Michel à Huriel. Le texte de l'inscription avait été publié jadis par La Thaumassière et reproduit par les écrivains bourbonnais, mais M. l'abbé Clément montre dans une

étude que publièrent les *Annales bourbonnaises* (mars, avril et mai 1889) que ce texte est incorrect. Il en établit victorieusement la preuve et fait connaître ce monument qu'il a relevé, lettre par lettre ; cette longue inscription mesure 1 m. 26 cent. sur 0,70 cent. de large et compte 2692 lettres ou 617 mots distribués en 47 lignes. Toutes les lettres qui peuvent bien se lire sur la dalle de grès sont en noir, toutes celles que notre confrère a dû restituer sont en rouge. Comme une importante partie de l'inscription n'a pu être retrouvée, M. l'abbé Clément l'a rétablie avec la leçon du *procès-verbal*. Il fait très fructueusement appel aux connaissances de ses confrères et en particulier à l'érudition bien connue de M. l'archiviste départemental pour résoudre les difficultés que présentent les deux dernières lignes. Enfin, il annonce à la Société que ce fragment de cette belle pierre sur laquelle on avait gravé en 1416 ces épitaphes de Pierre Ier de Brosse (1286-1390) et de Louis Ier (1339-1356), de Louis II (1350-1390), auxquelles on ajouta après 1422 celle de Pierre II (1390-1422) et les deux vers latins qui servent de conclusion, allaient être réunis et restaurés sous le porche de l'église paroissiale d'Huriel en même temps que cet édifice religieux et au-dessus des débris de l'antique mausolée des de Brosse qui ornait avant 1793 la vieille chapelle collégiale de Saint-Martin.

— M. le Président propose de nommer M. Génermont bibliothécaire de notre Société. M. Génermont a déjà fait ses preuves comme bibliothécaire, il a mis ailleurs des bibliothèques, qui comme la nôtre

étaient dans un désordre complet, dans un ordre parfait.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

— Il est procédé au tirage au sort, pour le remboursement des sommes souscrites par les membres de la Société, afin de faciliter l'achat d'une partie des collections de M. Esmonnot. Les noms suivants sont appelés : MM. Melin (abbé), Deshommes, Delaigue, Martin Flammarion, Migout, Guillaume-Grandpré, Jaladon, A. Thonnier, L. Bruel, Plainchant, Bernard et Faure.

Séance du 3 mai.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet de l'ouverture du congrès des Sociétés savantes qui aura lieu au ministère de l'Instruction publique dans les journées des mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin.

Et d'une autre circulaire, émanant du même ministère offrant une carte d'entrée à un des membres de notre Compagnie, pour visiter gratuitement l'Exposition organisée par le ministère de l'Instruction publique.

M. le Président a répondu à cette dernière circulaire, et M. A. Thonnier est désigné pour visiter au nom de la Société cette exposition.

— M. Bouchard fait passer sous les yeux de la Société une pierre entaillée trouvée par son fils M. H. Bouchard au bois Clair ou champ Bedon près de l'étang de Rotais, commune de Trevol.

— M. Bertrand présente une photographie d'un groupe romain sculpté trouvé à Néris, en pierre du Berry, représentant un enfant qui craint d'être foulé aux pieds par un cheval et sa mère qui s'élance pour arrêter l'animal.

— M. Migout soumet à la Société une médaille de Napoléon Ier trouvée à Fourilles et qui appartient à notre confrère M. Bourgougnon.

M. Pérot donne les renseignements suivants au sujet de cette médaille.

Elle porte au droit le buste de Bonaparte qui est d'un très beau caractère et gravé par Gatteaux, avec la légende : *Vigilat ut quiescant ;* à l'exergue : *Bonaparte, premier consul*, au revers les lettres L. P. D. P. en minuscules dans une couronne de laurier, ces lettres sont le commencement de chaque mot de la phrase suivante :

Pour la Police de Paris

Ce jeton était un signe de ralliement pour la police de la capitale, et pour cette raison très rare, ayant été frappé à un nombre relativement restreint. Quoique sans date, il a été frappé en 1801.

— M. Bertrand fait la communication suivante au sujet de découvertes archéologiques faites récemment dans le département.

Au domaine du grand Marre, commune de Boucé, M. Pejoux fermier auquel j'avais demandé à mettre de côté les restes antiques qu'il recueillerait dans une villa gallo-romaine qui se trouve à droite de la route de Varennes à Cindré, m'a remis pour le Musée un marchepied de char romain (?), une lime, un grand clou et un bougeoir en terre cuite romaine.

M. Doërr, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, fait don au Musée, d'une hache polie en silex brun jaspé découverte dans les déblais du chemin de fer départemental, sur la commune de Tarjet.

M. Bertrand montre une hache polie en schiste des environs de Bourbon-Lancy, trouvée près du domaine des Moines commune de Lusigny.

Un grand grattoir-scie en silex taillé du Grand Pressigny, trouvé à Saligny.

Un fragment d'un grattoir silex gris taillé, éclaté d'une façon très concave, trouvé aux Etelins, commune d'Avermes.

M. de Quirielle a expédié au Musée le moulage de la pierre tombale du Breuil.

M. Edouard Bonnefond donne au Musée, sa collection d'objets lacustres qu'il a fait draguer sous ses yeux, et plusieurs objets romains et des haches polies, à la condition de mettre le tout dans une vitrine portant : collection E. Bonnefond.

1. Fragment de la partie supérieure d'une poterie noire à ornement cordé, cité lacustre de Graisyne (lac du Bourget.)

2. Fragment de la partie supérieure d'une poterie noire à ornement cordé, cité lacustre de Graisyne (lac du Bourget).

3. Fragment de la partie supérieure d'une poterie

noire lissée, à gorges faites aux doigts. Le Saut, (lac du Bourget).

4. Fragment panse d'une poterie noire lissée, à gorges faites aux doigts, (Le Saut).

5. 11 perles de colliers, dont quelque-unes assez grosses et ornementées, terre cuite noire ; 4 fragments de semblables perles (Le Saut).

6. Fragment de vase terre noire (cité de Châtillon).

7. Fragment de vase terre noire à filets (cité de Conjux).

8. Fragment de vase terre noire à filets, (cité de Chàtillon).

9. Deux fragments de vase terre grise et rougeâtre (Le Saut).

10. Anse ou anneau de vase terre orné de doubles lignes chevronnées (Châtillon).

11. Anse ou anneau de vase terre orné de doubles lignes chevronnées (Le Saut).

12 Anse ou anneau de vase terre, orn de doubles lignes chevronnées (Le Saut).

13. Fragment de col de vase noir, à quatre filets (Le Saut).

14. Fragment de panse, col de vase noir, à filets, et cannelures (Le Saut).

15. Fragment de panse et col de vase gris à 2 filets (Châtillon).

16. Fragment de panse et col de vase terre noire à 4 filets (Le Saut).

17. Fragment de panse et col de terre noire à 2 filets (Le Saut).

18. Fragment de panse et col de vase terre grise à 3 lignes chevronnées, gravées entre 2 filets (Le Saut).

19. Fragment de panse et col de vase terre noire à 3 filets tracés de rouge (Le Saut).

20. Fragment de couvercle terre grise (cité de Graisyne).

21. Fragment de col de vase terre noire (cité de Conjux).

22. Fragment de plat très évasé terre noire (Le Saut).

23. Fragment de panse terre noire, filets et cannelures (Graisyne).

24. Fragment de plat très évasé, terre noire (Graisyne).

25. Fragment de vase terre noire, ayant à l'intérieur deux zones de chevrons gravées profondément et au milieu des deux, une partie lisse et lustrée (Châtillon).

26. Fragment de poterie terre noire, à amorce de dessins gravés à l'intérieur peu profondément (Le Saut).

27. Fragment de poterie terre noire à amorce, de dessins gravés à l'intérieur, peu profondément (Châtillon).

28. Fragment de poterie terre noire, deux lignes de cannelures, petits cercles poinçonnés en creux, ayant à l'intérieur deux autres plus petits cercles concentriques (Le Saut).

29. Fragment de poterie terre grise, trois lignes de cannelures (Châtillon).

30. Fragment de poterie terre grise, une ligne de cannelure et des cercles moulés en creux (Châtillon).

31. Fragment de panse, poterie terre noire, une cannelure et filets (Châtillon).

32. Fragment de panse, poterie terre noire, une cannelure et filets (Graisyne).

33. Fragment de poterie terre grise et petits filets (Le Saut).

34. Fragment de poterie terre grise, à trace d'en gobe rouge (Le Saut).

35. Fragment de poterie terre noire, et deux cannelures (le Saut).

36. Huit dents de renne dont deux dans le maxillaire; une dent de cochon (de Graisyne et Châtillon).

37. Fragment de canon de ruminant, taillé en gouje (de Graisyne et Châtillon).

38. Cornillon de génisse, tailladé à la base, avec une hache de bronze (de Graisyne et Châtillon).

39. Garniture de bronze mince, d'une gaîne de glaise, crochets rabattus pour tenir le cuir (le Saut).

40. Fragment de bronze mince, d'une gaîne de glaive, crochets rabattus pour tenir le cuir (Châtillon).

41. Osselet de jambe de mouton.

42. Petit bracelet et deux anneaux de bronze (le Saut).

43. Petit bracelet à branches se croisant en anneau brisé de bronze (Châtillon) ; petite pointe d'outil (un foret) bronze (le Saut).

44. Petit bracelet bronze, strié (le Saut).

45. Petit galet ovale percé d'un trou pour servir de grain de collier ou d'amulette (Châtillon).

46. Petite lame courbe, de bronze et sa soie percée d'un trou (Conjux).

47. Grande lame courbe, de bronze et sa soie en pointe (Neuchâtel).

48. Douze épingles de bronze de 0 m. 15 à 0 m. 22, dont 9 à têtes variées (Neuchâtel).

49. Une épingle de bronze à tête sphérique de 0,03 de diamètre et creuse, percée de 3 trous et chevronnée de lignes gravées (Neuchâtel).

50. Deux petites aiguilles à coudre, percée d'un chas (bronze).

51. Quatre épingles bronze, ayant un anneau de suspension.

52. Deux hameçons simples à croc, bronze, semblables à ceux de nos jours.

53. Un hameçon double sans crocs.

54. Petit bracelet bronzé à branches se croisant l'une sur l'autre, (Neuchâtel).

55. Bague bronze en ressort à boudin de cinq tours, (le Bourget).

56. Grosse perle creuse ou fusaïole, bronze, grandes ouvertures aux deux pôles.

57. Pointe de flèche barbelée, silex blanc jaunâtre taillé, (lac du Bourget).

58. Poulie en grès, (Le Saut).

59. Ecraseur à grains, fait d'un galet ovale, meplat usé aux deux bouts, (Graisyne).

60. Ecraseur sphéroïdal, aplati aux deux pôles, ayant beaucoup travaillé tout au pourtour latéral, (Châtillon).

61. Noisettes, glands, noyaux de cerises, fèves. pommes, le tout incinéré, (Châtillon.)

62. Paille, blé en épis et millet, le tout incinéré, (Châtillon).

63. 3 tout petits anneaux ; 3 tout petits grains de colliers bronze ; 3 dessus de têtes de boutons ou têtes de clous, (bronze).

64. Hache en diorite, emmanchée dans un cornillon de renne ou de cerf, (Neuchâtel).

65. Hache de serpentine polie, (station d'Auvance).

66. Petit vase sphérique apode, terre noire lustrée.

67. Hache de bronze à doubles oreillettes rabattues et bélière, (Neuchâtel),

68-70-71. Trois haches polies en serpentine, (Carnac).

69. Une petite hache polie diorite, (Carnac).

72-75. Quatre têtes de lances, type saint Acheul, silex taillé, (Saligny).

76. Grattoir silex brun taillé des grèves de la Loire, (Digoin ou Coulange).

77-78. Deux pointes de flèches, silex taillé de Boston, (Amérique).

79. Hache de bronze, moulage récemment fondu.

80. Petite coupe terre jaune à deux anses horizontales attachées au bord supérieur.

81. Assiette décor noir sur fond jaune orange, guirlande de feuilles de laurier, buste de femme de profil, coiffée d'un long chignon, et tortillis sur le côté, l'œil n'est pas fait, (Etrurie).

82. Petit guttus à panse, anse jaune et noire en tons fondus, filets au haut de la panse, (Etrurie).

83. Assiette coupe noire lustrée à deux anses courbes et placées horizontalement au fond, un cercle entouré de six courbures à pointes, terminées par une feuille façonnée, (Etrurie).

84. Assiette rougeâtre à bords rebondis, (Italie).

85. Assiette noire, sur fond jaune, (Etrurie).

86. Assiette noire déformée au four, (Etrurie).

87. Petite coupe terre noire lustrée à bords rentrants, (Etrurie).

88. Assiette terre noire lustrée, (Etrurie).

89. Lampe funéraire, terre rouge, au revers nom du potier illisible, (Nécropole de Vichy).

90. Petite coupe, terre rouge lustrée, (Nécropole de Vichy.)

91. Petit vase à pomme de pin, terre rouge engobée de blanc, officine de potier, (de Vichy.)

92. Petit pot terre jaune, forme d'urne cinéraire, (Nécropole de Vichy.)

93. Petite lampe de bronze à 4 becs et 4 colonnettes, fouilles des conduites d'eau de Grenoble, (Isère.)

94. Lampe de bronze à quatre becs et quatre colonnettes évasées par le haut. (Digoin.)

95. Lampe terre jaune, homme nu debout, (Italie).

96. Grand médaillon bronze, tête laurée de Constantin, buste à droite légende : DIVVS CONSTANTINUS ℞ CONSECRATIO. S. C. et Temple au centre, (Italie).

97. Lampe funèbre terre noire fragmentée.

98. Lampe bronze, médaillon représentant une femme nue, assise, tenant un vase de la main droite et de la gauche flattant la figure d'un buste d'une statue d'homme en gaîne ; au pourtour la légende rétrograde ISAC NIOVT, (Italie).

99. Lampe chrétienne, terre rouge, petits ornements en cercles creux.

100. Clef romaine en fer.

101. Anneau entre deux agrafes de bronze.

102. Clef romaine bronze, poignée ajourée.

103. Clef romaine bronze, poignée fleuronnée.

104. Boucle et ardillon bronze.

105. Agrafe ronde à ornements perlés et quatre feuilles au centre.

106. Tête humaine à bélière de bronze, ayant fait partie d'une base d'anse de vase.

107. Bague bronze, vase gravé sur le chaton qui était peut-être émaillé, (Lyon).

108. Fiole de verre à long col, dite lacrymatoire, (Arles).

109. Meule à broyer le grain ? porphyre, recueillie à Aix-les-Bains, (Savoie.)

110. Vase trapu rebondi à anse et goulot trèflé ; couvercle également trèflé ; doubles rayons gravés au sommet de la panse, lustrée noire, (Etrurie).

111. Enochoé terre noire lustrée à anse et goulot déprimé, (Etrurie).

112. Enochoé terre brune sur fond rouge à anse, goulot rond, (Etrurie).

113. Enochoé terre rouge mat, goulot déprimé et relevé, anse.

114. Enochoé terre noire peinture à l'huile rougeâtre et dessins jaune et brun, un Silène à genoux, vase imité de l'Etrurie ou de l'Egypte.

115. Guttus, peinture fond blanc, dessins noirs quadrillés et guirlande de feuillage, imitation de vase étrusque.

116. Petit vase terre jaune à anse, (Italie).

117. Petite urne terre rougeâtre, (Italie).

118. Enochoé à anse relevée, vernis gris ardoisé sur fond rouge ; fabrication du midi de la France.

Séance du 7 juin.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière séance. Parmi eux se trouvent offertes par notre confrère, M. le docteur G. Morice, les deux brochures suivantes, dont il est l'auteur : 1° *Considérations générales sur la resorcine.— Son action topique sur les surfaces ulcérées et le lupus en particulier* ; 2° *Du bain prolongé. — Note sur un cas de phosphaturie chez un névropathe arthritique.*

Il communique un prospectus annonçant la publication d'un ouvrage qui a pour titre : *Les Vieux coins de Moulins*, ayant pour auteurs deux de nos confrères MM. F. Le Roy de Chavigny et F. Pérot.

M. Bernard rappelle à ce sujet qu'en 1852, deux membres de notre Société MM. E. Tudot et E. de Chavigny ont publié un album, où à la première page était inscrit, dans un encadrement de fleurs : *Deux plumes d'artistes*. Les auteurs des *Vieux coins de Moulins* auraient pu, eux aussi, inscrire avec raison en tête de leur ouvrage : Deux plumes d'artistes.

Le goût parfait qui a présidé à l'exécution de cet album, tout jusqu'au cartonnage élégant et séduisant, fait le plus grand honneur à l'éditeur M. Page-Auboire.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre du commerce qui a trait au Congrès international des électriciens, et d'une invitation de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques d'assister au Congrès qui sera tenu à Evreux par cette Société du 2 au 9 juillet.

— M. Génermont, bibliothécaire de notre Société, demande qu'il soit fait un rayonnage pour y placer nos livres. Celui qui existe actuellement étant complètement insuffisant. Comme cette dépense est urgente et d'une utilité incontestable, la Société décide que la somme nécessaire pour ce rayonnage sera prise à l'article de notre budget : Dépenses imprévues.

— M. le Président invite ses confrères à s'adresser à M. Génermont toutes les fois qu'ils désireront consulter les livres de notre bibliothèque.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de

M. Migout dans laquelle il sollicite une souscription de notre Société à la 2e édition de sa *Flore de l'Allier et des cantons circonvoisins*. Il rappelle dans cette lettre que lors de la 1re édition, la Société avait voté une somme de 400 francs pour acquérir, à prix réduit, le nombre nécessaire d'exemplaires pour être distribués aux membres titulaires et associés libres. Il demande aujourd'hui le même concours de notre Société et dans les mêmes conditions et il fait observer que : « Sa flore de l'Allier est le résultat de « trente années de recherches personnelles et de « celles de toute une génération de botanistes. « Aussi le nombre des espèces qui était d'environ « 1,300 dans la première édition, dépasse 1,600 dans « la deuxième, sans compter de nombreuses variétés, élevées au rang d'espèces par d'autres flo- « ristes et dont il a indiqué les différences caracté- « ristiques. »

M. le Président appuie la demande de M. Migout en spécifiant que seuls les membres titulaires et associés-libres auront droit à un exemplaire de la deuxième édition de la Flore. Il ajoute qu'il est utile d'encourager des travaux de ce genre et c'est une occasion de procurer à nos confrères, qui se plaignent de la rareté de nos publications, un ouvrage intéressant.

Il est répondu à M. le Président que personne ne conteste l'utilité de l'ouvrage de M. Migout, si la première édition était excellente, la deuxième ne peut que la surpasser, car ce n'est pas impunément que notre confrère a travaillé depuis vingt ans à sa

deuxième édition. Non-seulement la Société, si ses ressources le lui permettaient, devrait encourager cet ouvrage et la publication d'autres travaux, mais où prendre les ressources nécessaires pour cela, nos recettes diminuent chaque année et il n'y a pas un chapitre à notre budget où on puisse rattacher cette dépense.

Il est vrai qu'on pourra ne publier notre Bulletin qu'à des époques éloignées, elles ne le sont déjà que trop, et cette mesure mécontentera nos membres correspondants, et aux yeux des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation nous semblerons ne rien publier et enfin s'il ne parait que très rarement un de nos Bulletins on ne nous fera plus de communications et nos séances ne présenteront aucun intérêt.

Après ces observations, M. le Président met aux voix la proposition suivante : La Société souscrit pour 60 exemplaires de la *Flore de l'Allier* de M. Migout ; une somme de 400 francs sera affectée à l'acquisition de ces volumes qui seront distribués aux membres titulaires et associés-libres de la Société. Le payement de cette somme portera sur six exercices.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

— M. le Maire de la ville de Moulins a écrit à notre Président pour lui communiquer une lettre de M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts et dont il prie de donner lecture à notre Société, par laquelle il l'informe de l'envoi prochain pour le Musée municipal des portraits de J. Regnaudin et de P. de Sève,

dont il a été parlé dans nos précédentes séances. Cet envoi, dit la lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts, est fait à la municipalité à la condition d'acquitter les frais d'*encadrement, d'emballage et de transport.*

M. le Président a immédiatement écrit à M. le Maire pour le remercier de sa gracieuse communication.

— M. l'abbé Clément donne lecture d'une pièce de poésie de notre confrère M. Léon Picard ; elle a pour titre : *L'Océan nocturne.*

— M. Vayssière a indiqué à M. de Quirielle de petits registres remontant au XVIIe et XVIIIe siècle, rédigés par une famille de fermiers, habitant Bert. Ces notes ont pour objet l'agriculture. C'est le premier livre de raison que j'ai rencontré en Bourbonnais.

Le même membre fait passer sous les yeux de la Société un petit livre qui semble avoir été écrit vers la fin du XVIe siècle par un nommé Bernachez, notaire royal.

Dans ce livre M. Bernachez a écrit la date de naissance de ses enfants, et parle de leur position sociale, les uns sont riches, les autres sont pauvres. M. de Quirielle se propose de publier ce petit volume qui appartient à la famille Lomet, parce qu'il parle de Moulins.

— M. Pérot offre le n° du 7 juin du *Courrier de l'Allier* qui renferme une note bibliographique dont il est l'auteur sur un ouvrage que vient de faire paraître notre compatriote M. P. Grand-Bey, directeur général du Tanzim au Caire et qui a pour titre :

Rapport sur les temples égyptiens, adressé à S. E. le Ministre des travaux publics d'Egypte.

Il lit ensuite un travail qui a pour sujet : *Le Bourbonnais au Salon de 1889*.

Enfin il donne lecture d'une notice sur un tableau : *Un sacrifice aux temps préhistoriques*, ce tableau a été admis à l'Exposition universelle, section italienne et a reçu les éloges les plus flatteurs, tant de la part du jury que de plusieurs de nos grands artistes français et étrangers, il est l'œuvre de notre confrère M. Milanolo.

— M. Aubert informe la Société qu'il s'occupe d'un travail sur Droiturier, qu'il nous communiquera dans une de nos prochaines séances.

— M. Bernard signale à la Société les ouvrages suivants qui touchent à la bibliographie du Bourbonnais.

Catalogue d'une vente de livres du 12 au 20 juin, libraire expert Em. Paul — nº 907. Les decades qui se trouvent de Tite-Live, mises en langue française avec des annotations et figures pour l'intelligence de l'antiquité romaine..... par B. de Vigenère, Paris, Abel L'Angelier, 1606, 2 vol. in-fol. titre gr. fig. V. a, fil. tr. dor., nº 1011. Fêtes et jeux. — Discours sur l'entrée du roy à Moulins le 26 septembre 1595, 15 fr.

Archives du Bibliophile du libraire A. Claudin, mars 1889, nº 61,303. Reliures historiques. Les commentaires de Jules César des guerres de la Gaule, plus des guerres civiles.

Reliures historiques. Les Commentaires de Jules César des guerres de la Gaule, plus ceux des guerres civiles contre la part Pompéienne, le tout de la version

de Blaise de Vigenère. Bourbonnois. Paris, Abel l'Angelier, 1589, 2 tom. en un vol. in-fol., mar. r., fil à comp. (Reliure ancienne). 120 fr.

Bel exemplaire en GRAND-PAPIER, aux armes de MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, DUC DE SULLY, intendant de l'artillerie et ministre d'Henri IV. — Les volumes à cette provenance sont très rares.

Séance du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, il signale dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome IX, nº 137, les articles suivants de notre confrère F. Pérot : *Mathurin Jacquet d'Orléans*. — *Poteries anciennes* trouvées dans le jard (cailloux pour routes) au boulevard de Châteaudun, à Orléans, et du même confrère, dans le journal de la *Curiosité universelle*, nº du 17 juin 1889, les Artistes Bourbonnais, Thomas Regnaudin (1622-1700).

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Migout qui remercie la Société d'avoir bien voulu souscrire à la seconde édition de sa *Flore de l'Allier*.

— M. Croizier, président, notaire honoraire, donne lecture de la lettre suivante :

Moulins, 29 juin 1889.

Monsieur le Président de la Société d'Émulation,

J'ai l'honneur de vous informer que M. de Vaujoly a

fait à la Société d'Émulation le legs de sa collection de géologie dans les termes suivants à la date du 4 avril dernier :

« Je donne à la Société d'Émulation de l'Allier une « collection géologique et ses meubles ; en cas de refus « d'acceptation, je les donne au Musée de la ville de » Moulins. »

Je vous prierais de me faire connaître les intentions de la Société d'Émulation que je transmettrai aux héritiers et représentants de M. de Vaujoly.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

CROIZIER.

Cette collection de géologie de M. Victor de Vaujoly, décédé le 15 juin 1889 à Neuvy-lès-Moulins, représente tous les étages géologiques et comprend des coquillages, des fougères et des animaux fossiles. Elle avait été ingénieusement aménagée dans la tour du château de la Péronne, chaque étage de cette tour comprenait les échantillons d'un étage géologique.

La Société accepte avec reconnaissance le legs de M. de Vaujoly. Il sera déposé au Musée départemental et complètera la collection minéralogique de M. Boulanger. La Société entend en rester propriétaire.

Sur l'observation de M. Pérot, qu'il serait utile qu'un registre fût tenu pour inscrire les dons faits à notre compagnie, il est décidé que ce registre sera tenu par MM. Queyroy et Pérot.

— M. Bertrand informe la Société que M. Pérot s'offre à exécuter une vitrine pour la momie, don

de M. Grand-Bey et qu'il attendra pour être payé le temps que la Société voudra.

Il est répondu que le crédit pour le Musée est déjà engagé pour une année et qu'il ne serait pas prudent de dépenser trop à l'avance, les sommes affectées au Musée. La Société, tout en remerciant M. Pérot de son offre généreuse, remet à une autre époque cette dépense.

— M. Pérot lit un compte-rendu sur l'ouvrage suivant : *Une excursion dans la vallée de l'Aumance. — Hérisson, Chateloy, Cosnes*, par M. E. Grégoire. Illustrations de Bariau, Combes, Delaigue, Dutasta, Gélis-Didot, Leprat.

M. Pérot fait observer que : « Bien qu'une partie « de cette monographie ait été publiée dans les « *Annales bourbonnaises*, l'auteur a considérablement « augmenté les planches et le texte, notamment en « consacrant un chapitre inédit à la petite ville de » Cosne. »

Le même membre fait passer sous les yeux de la Société une tête de lance acheuléenne ou chelléen, trouvée dans le jardin du château d'Estrées, commune de Molinet.

— M. Bertrand donne lecture de la note suivante, dans laquelle il résume les découvertes archéologiques qu'il vient de faire dans notre pays.

Fragment d'inscription découvert à Néris, sur pierre de Mèves, par M. Dufraigne, en terminant le minage d'un terrain aux Plantes, dans lequel il a recueilli les fragments du beau groupe d'une femme arrêtant un cheval qui va écraser son enfant, — têtes du cheval et de la femme non encore trouvées. — Fragments de

peinture, bétons, petit manche de couteau, bronze à émaux bleus et restes de rouge, — monnaies de Constantin, de la colonie de Nimes. — Un fragment d'inscription, sur pierre, dont les lettres sont de bonne forme et bien gravées ; le mot COLIS (rejeton), paraît être entier ; à la suite d'AVGV, traces d'S, il manque environ trois lettres avant ce mot, ces lettres n'ont guère que 0,025, tandis que les premières ont environ 0,04 ; à la dernière ligne NO et traces d'S à la suite, il manque environ 4 lettres avant cette terminaison. Cette pierre est terminée au sommet par un petit bandeau de 0,01 en saillie à pans, affectant une forme courbe.

Cet hiver, à Néris, la municipalité a fait fouiller 4 puits antiques, dont 3 dans le cimetière et un sur la place publique, qui n'ont donné aucun résultat.

J'ai appris, en causant avec M. Lambert-Pontenier, maître d'hôtel de Vichy, l'acquisition qu'il avait faite d'une lampe de bronze à chaînettes et une autre en terre cuite, provenant de l'aqueduc d'assainissement que l'on vient de construire, rue de Paris, et que son père avait découvert, en 1852, rue de la Chaume, un trésor de monnaies romaines d'argent qu'il m'a montrées ; elles étaient contenues dans un vase de terre cuite qui a été brisé et dont les débris ont été négligés ; ce trésor se composait de 122 pièces,

dont 20 de Gordien III,
20 de Philippe Ier,
4 de Philippe II,
2 de Salonin,
2 de Salonine,
9 de Valérien Ier,
6 de Valérien II,
8 de Trebonien Gall,
7 de Trajan Dèce,

4 de Volusien.
20 de Gallien,
3 d'Alexandre Sévère,
1 de Philippe père,
2 de Maximien,
3 d'Etrucille,
3 de Maximien Ier,
3 de Julia Mamméa,
1 de Géta,
3 d'Eliogabale,
1 de Décius.

TOTAL . . 122

A Vichy, il m'a été donné par la femme d'un de mes amis, une monnaie d'Hadrien, tête laurée à droite, dont la légende est rognée presque complètement par le bord ; mais le titre AVGVSTVS s'y remarque en toutes lettres. La Santé, Egée nourrissant le serpent avec la légende SALVS AVGVSTI-SCCOS III — Deux noms de potiers romains, sur fonds de vases : LAVRI. O(fficina) & BASSUS. F(ecit) et enfin un petit fragment de vase romain en terre lustrée rouge, ayant une frise moulée de pampres et feuilles de vigne, très petites, mais bien nettes et au-dessous, près d'ornements à épis tenus par des tiges courbes et au centre, une autre en spirale terminée au sommet par une tête de pavot, se voient un bélier de profil et un singe aussi de profil, agaçant de la patte gauche un cygne.

Près de la rue de la Chaume, dans l'endroit où était, prétend-on, l'étang des Célestins, il a été trouvé dans les fouilles des fondations des maisons de la rue Lambert, ouverte par lui sur les terrains de ce propriétaire, les restes d'un petit bateau.

M. Edouard Bonnefond m'a remis pour le Musée, un lot d'une quarantaine de coquillages vivants et

beaucoup de très petits renfermés dans deux petites boîtes.

Au champ Putay, commune d'Iseure, j'ai recueilli un grattoir de silex et j'ai reconnu une habitation romaine, au même lieu, près de l'ancien étang du Roseau, (l'un des anciens étangs des Chartreux de Moulins, qui en avaient dans cette vallée une série de 5 à 6, qui se succédaient, jusqu'à l'étang Chaveau, l'un des derniers), cette habitation était proche d'une fontaine naturelle, sortant du sol, à mi-côte, où j'ai trouvé aussi des matériaux antiques ; elle est située en face de la Font-Georges ou St-Georges qui est sur la rive gauche, renfermée dans une enceinte maçonnée et couverte et qui, comme autrefois pour les Chartreux, conduit encore aujourd'hui au grand Séminaire construit à l'emplacement de ce monastère, l'eau potable de cet établissement.

Aux Châtelains, sur l'emplacement de la grande villa gallo-romaine que j'ai découverte il y a quelques années, le propriétaire Boucat a miné, cet hiver, une luzerne ; il a écrêté quelques fondations et a extrait du sol beaucoup de matériaux antiques, parmi lesquels, sur ma demande, il m'a remis pour le Musée, des carreaux de terre cuite circulaires, de piles d'hypocaustes et un grand revêtement de marbre de Châtelperron ; il n'a point mis de côté d'autres objets importants, ne sachant pas les reconnaître et je n'ai été averti de ce travail que quand il était fini ; j'ai pourtant recueilli à la surface un tout petit fragment de bronze circulaire, très mince, ayant dû servir de couvercle ou d'enveloppe de bouton ou fibule.

Un peu plus loin, sur les terrains de notre confrère, M. Aymard Thonier, étant dernièrement avec lui, dans ce clos, j'ai ramassé à la surface un fragment de meule à bras romaine en arkose de Bourbon-l'Archambault ;

un peu plus près de la rivière, j'ai rencontré des tuiles romaines, d'une habitation isolée.

Les déblais faits en ce moment, pour la conduite d'eau de l'Allier au réservoir de Belle-Croix, m'ont montré quelques restes de la voie romaine qui se dirigeait sur Iseure ; le statumen en pierre calcaire quartzeuse de Montilly est posé sur un lit de sable et gravier, à 1 m. 20 environ, en contrebas de la rue actuelle ; j'y ai remarqué quelques rares tuiles à rebords.

Le Secrétaire-archiviste,

G. BERNARD.

INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS

PENDANT L'ANNÉE 1887

SIXIÈME ANNÉE

C'est la sixième année que nous donnons à la Société d'Emulation la récapitulation des découvertes faites dans notre province et qui nous sont parvenues ; la bienveillance avec laquelle sont accueillies ces communications nous est un grand encouragement pour les continuer.

Les découvertes se rapportant aux périodes de la préhistoire sont nombreuses, tant est riche cette austère vallée de la Loire qui les fournit ; nous avons pu constater dans cette partie archéologique de notre province, que toutes les époques s'y succèdent : après les habitants primitifs qui taillaient et polissaient les silex, ce sont les Gaulois que l'on retrouve à Chassenard, à Cé, à Dompierre surtout, à Diou, à Beaulon, puis les Gallo-Romains y ont laissé des vestiges plus abondants, l'on y retrouve leurs nécropoles et leurs manses à Chassenard, à Cé. Estrées,



Coulanges, Pierrefitte, Diou, Dompierre, Beaulon, Garnat, ont fourni leurs antiquités de cette époque.

Période paléolithique

Scie denchée, silex des cailloux roulés, Diou. N. coll., n° 2372.

M. Landois possède une très belle série de silex taillés, haches, outils, grattoirs, etc., provenant de cette localité importante surtout à l'époque romaine. Un pont jeté sur la Loire servait à relier la Bourgogne avec notre pays, les derniers vestiges s'y voient aux basses eaux un peu au-dessous du passage du bac.

Toulon a donné un petit grattoir en silex blond des galets de la Loire et une hache en silex aux Jeandins, commune de Chézy.

Un beau couteau, les débris d'un autre en silex importé, trouvés à Hérisson. Ce sont des silex perdus dans ces contrées où l'on en rencontre très rarements. Coll. de M. Montagne.

Un grattoir arqué à Voussac.

Un couteau à cran pour être fixé à un manche, longueur 0,18 centimètres, à Deux-Chaises.

Un couteau de grande taille, un autre plus petit en silex de Pressigny, un couteau des galets de la Loire, ont été trouvés au domaine de l'Atelier, commune de Fleuriel. C'est la première fois que nous avons rencontré des vestiges de l'homme quaternaire dans cette région que nous avons explorée particulièrement. Le sol est formé du terrain primitif.

Nous avons trouvé à Molinet un joli perçoir en silex blanc, avec fines retouches, n° 2463 de n. coll. Dix lames en silex, perçoirs, alaisoirs, n°s 2464, une scie ovoïde, brisée, mais facile à reconstituer par les analogues, avec une fine denchure, n° 2465 de n. c. Il y avait une petite station, car les éclats de silex abondent en ce lieu appelé Chambedu.

Non loin de là, à Fombedant, commune de Pierrefitte, le sol a livré un très beau couteau en silex du Pressigny, long de 0,21 centimètres, un silex taillé du Magdalénien a été retiré de la fontaine du Niel, près Fombedant. Coll. de M. le Dr Bailleau.

Un alaisoir pour le perçage des trous dans la pierre ou le bois avec un enlevage obtenu pour en faciliter l'emploi. Demoret, commune de Trevol. Coll. de M. Bouchard fils.

Une scie en silex de la Loire de 0,11 centimètres de longueur avec encoches latérales, larges facettes, dos épais, lame fine et tranchante, Marigny.

Un galet percé à Trevol.

Plusieurs débris de lames, couteaux, etc., à Voussac.

Période néolithique

Une flèche polie n. coll., n° 2375, en silex blond, transparent. C'est la première flèche polie qui soit connue, le musée de Saint-Germain-en-Laye n'en possède aucune. Cette pièce unique est en silex de Neusy, tout porte à croire qu'elle a été façonnée dans

l'atelier si remarquable de Vitry-les-Paray, d'où elle a été perdue sur notre sol à Dompierre.

Une autre jolie flèche même provenance. N. coll., n° 2376.

Deux haches polies, schiste de Diou, trouvées à Bressolles.

Une hache en serpentine à Avermes.

Un affutoir en quartzite percé d'un trou rodé, au dessus de celui-ci un commencement de trou qui a brisé la pièce avant son achèvement. Coulandon.

Un polissoir en carbonate de chaux siliceux, très régulier de forme, rond, aplati dessous, convexe dessus. Notre collection, n° 2453.

Hache en fibrolithe d'Auvergne.

Hache en petrosilex de Graçay (Cher).

Hache en serpentine. Ces trois petites pièces trouvées au domaine de l'Atelier à Fleuriel

Hache en beau silex. Coll. de M. Bertrand, trouvée à Garnat.

Polisseur en grès, percé de trous rodés au silex. Les Ramillons, commune de Chemilly.

Marteau hache en porphyre noir avec grains de feldspath d'origine danoise, percé d'un trou transversal pour l'emmanchement. Villars, près Villeneuve.

Hache, schiste vert. La Rigolée, commune d'Avermes.

A cette nomenclature, nous pouvons ajouter l'intéressante découverte d'une incinération datant de cette époque, que nous avons récemment faite à Coulanges, et dont la *Revue Bourbonnaise* a donné tous les détails dans son numéro du 15 avril dernier,

cette sépulture gisait à une faible profondeur, des centaines de tessons de vases en terre noirâtre à peine cuits, façonnés à la main, ont été extraits d'une fouille d'environ 1 mètre cube, quelques fragments portaient un cordon godronné au pouce et quelques anses s'y sont rencontrées, elles sont exactement semblables à celles trouvées dans les fouilles du camp de Chassay (Saône-et-Loire). Ce sont des mamelons en saillie sur les panses du vase, elles sont traversées par un trou obtenu à l'aide d'une broche de bois. Un petit vase en forme d'auge de 0,10 centimètres sur 0,4, façonné à la main, en terre grossière et à peine cuite ; c'est l'un des rares ustensiles de forme carrée que l'on connaisse, notre pays n'en a pas encore fourni de semblables. Quelques lames en silex de la Loire, un percuteur ayant beaucoup servi et enfin deux polisseurs en quartz, ronds, complétaient cette incinération si remarquable, que nous pensons de beaucoup antérieure à la nécropole de Dompierre ; nous signalons aussi tout particulièrement les polisseurs en quartz, cette matière ayant été très rarement utilisée à cause de sa grande dureté, c'est à peine si l'on en connaît quelques spécimens dans le département de la Mayenne, ils ont été l'objet d'une remarque dans le *Préhistorique* de M. de Mortillet.

Age du bronze

Aucune découverte n'a été faite cette année d'objets de cette période.

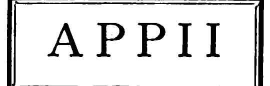
Epoque gauloise

Peu de trouvailles se rapportent à cette époque· Une belle épingle à cheveux longue de 0,15 cent. a été trouvée à Saint-Bonnet, elle fait partie de nos collections. Elle est ornée de lignes chevronnées, la tête offrait à la partie supérieure un évidement destiné à recevoir une couche émaillée qui a disparu. Travail éduen du Beuvray probablement.

Plusieurs fibules en bronze avec belle patine vert-clair proviennent de Chambedu, commune de Molinet, l'une d'elles avait le ressort si bien conservé, qu'il fonctionnait encore.

Une autre très belle fibule en bronze a été trouvée en février dernier, à Peu-Brillat, près d'Huriel. Sa forme est élégante.

Une belle fibule a été trouvée à Hérisson, (coll. de M. Montagne) elle porte une estampille de fabricant dans le genre de celle de Beaulon. Sa forme est celle d'un grand anneau de 70^{m}· muni de deux appendices dont l'un sert de ressort à la tête de la tige, et l'autre en reçoit l'extrémité. Nous donnons ci dessous cette estampille moins une lettre indéchiffrable.



Nous rapportons à cette époque un fragment de schiste carbonifère et faisant partie de nos collections, il provient de Chambedu, commune de Molinet, il est formé d'une plaque polie sur les deux

faces de 0,75m. de largeur, sur 0,79m. de longueur et 0,11m. d'épaisseur. Il porte un trou vers le milieu, et la moitié d'un autre se voit à la cassure de cette pièce qui n'est qu'un fragment. La partie supérieure présente une courbe d'un rayon de 30 degrés, cette partie devait être adhérente à un manche et maintenant l'outil à l'aide de chevillettes passant dans les trous ; la partie inférieure présente un vif tranchant obtenu par deux biseaux latéraux de 0,15m. de largeur. Cet outil était un tranchet, un ciseau dont la coupure devait être très vive. Nous n'avons vu nulle part encore cet instrument en pierre et c'est vainement que nous avons consulté le précieux recueil de Grivaud de la Vincelle : *Arts et métiers des anciens, représentés par les monuments, etc...* Paris, Nepveu 1819, g. in-fol.

Depuis nous en avons trouvé deux autres spécimens.

Un petit bronze de Pixtilos, chef inconnu du centre de la Gaule, tête à droite, au revers griffon retournant la tête. Trouvé à Huriel, coll. de M. l'abbé Clément.

Un tétradrachme d'argent copié sur les statères de Philippe de Macédoine, décrit par Duchalais n° 784. Provenance de Jaligny. Notre médailler.

Cinq pièces gauloises. Cat. Duchalais, n°s 446, 725, 728, 722. Chateloy, près d'Hérisson.

Une autre pièce de la même provenance est un denier d'argent imité par la famille Antonia, il porte au droit la tête casquée profil droit, et au revers un quadrige victoire et personnage, au dessous TVR.

Une statuette en bronze qui, dit-on, provient de

Toulon, représente un personnage debout, ayant 0,19 centimètres de hauteur.

Une très jolie tête en bronze pour servir d'ornement d'applique, elle est de face, elle représente une charmante tête d'enfant encadrée de boucles de cheveux ondulés, elle est coiffée du bonnet phrygien, et assurément cette charmante petite pièce est de facture grecque ; elle vient d'être trouvée au Péage, sur le bord du chemin d'Estrée à Molinet. Ne pourrait-on pas voir dans cette pièce la confirmation de l'opinion de M. le Dr Noëlas qui a trouvé à Roanne les traces du passage des Phéniciens. N. coll.

Epoque romaine

NUMISMATIQUE

A Cé, cinq grands bronzes ont été trouvés avec divers objets qui révèlent l'importance de cette ville aujourd'hui détruite ; çà et là des substructions puis l'orifice de plusieurs puits que les basses eaux de la Loire laissent apercevoir, c'est tout ce qu'il reste. Puis la nécropole par son étendue révèle toute l'importance de la ville de Cé.

Ces monnaies sont d'Hadrien et d'Antonin, l'une de ce dernier est au revers du Nil couché, puis un bronze d'Auguste et d'Agrippa coupé au milieu entre les deux têtes.

Des vases en verre, en terre et des instruments en fer viennent d'y être découverts.

Un denier de la famille Junia, un bronze de Claude Ier avec le rare revers FIDES-EXERCITV, deux mains jointes, un Trajan au revers de la colonne Trajane et un Vespasien. Ces dernières pièces trouvées à Hérisson, (coll. de M. Montagne).

A Huriel, beaucoup de monnaies romaines ont été recueillies par M. l'abbé Clément, notamment :

Un denier de la famille Aurélia, Auguste et Agrippa, Antonin-le-Pieux, Septime-Sévère, Aurélien, Volusien, Salonin, Gordien III, Constantin Ier, Maxime Galère, Probus et une pièce d'argent d'Alexandre Sévère.

La plus importante des découvertes faites cette année, est assurément celle de Néris, aux Villattes. En nettoyant un puits creusé à l'époque romaine, l'on découvrit une innombrable quantité de débris de toute nature qui avaient presque comblé ce puits. Parmi les pièces les plus remarquables se trouvaient un dolium, des amphores, des vases plats à panse renflée avec goulots et anse, des verres irisés, des médailles d'or de l'Empereur Trajan, et qui datent cette trouvaille.

Mais l'objet le plus important est un vase en bronze, uni sans ornement, de la capacité de trois litres environ ; il est muni d'une anse sur laquelle sont de petites figurines, et une tête de Méduse forme la jonction de l'anse avec le vase.

Cette trouvaille est déjà dispersée.

A la Grande Aire, près de Chassenard, il a été trouvé une urne en terre blanche fine, une jolie bouteille en même terre avec filets jaunes, une fibule, une agrafe et trois petites boules en bronze.

Près de Coulanges, Mortillon possède une grande fabrication de poteries antiques, elle sera fouillée bientôt, les noms de potiers y sont abondants, la terre est grise.

M. Bertrand nous a révélé la grande villa d'Avermes.

Moyen-Age

Le trésor de Murat que le hasard a fait découvrir se composait de plus de douze cents pièces en argent, renfermées dans une urne en terre noire. Ce vase était caché dans une anfractuosité du rocher un peu au-dessus du ruisseau et au dessous des ruines. Les plus anciennes pièces sont du règne de François Ier et les plus récentes de Louis XIV. Les monnaies étaient à fleur de coin. Cette trouvaille a été convertie en un lingot.

A Villeneuve, deux écus au soleil de Louis XII, un autre écu d'or de François Ier, trois reaulx d'or d'Aragon pour Philippe d'Autriche, Charles Ier, roi de Castille-Aragon, depuis Charles-Quint empereur. Ces pièces paraissent encore appartenir au grand trésor de Villeneuve que nous avons décrit il y a quelques années.

Un joli demi-écu d'or de François Ier au revers de la salamandre accostant l'écu. Cette très rare pièce a été trouvée au-delà du Grand Verger, commune de Montbeugny. Elle fait partie de notre médailler.

Enfin les trois mille deniers tournois cités par M. l'abbé Clément, et trouvés à la Tanière au lieu

dit les Petites Pierres Giraud, commune d'Archignat. Ils se composaient de tournois de Henri IV, Louis XIII, Gaston de Dombes, Marie de Montpensier, le duc François de Montpensier, et François de Bourbon de Chateaurenaud.

Bibliographie

Un livre peu commun était annoncé à la librairie Menu, 30, rue Jacob, à Paris. *Nature des Bains de Bourbon et des abus qui se commettent à présent en boisson de ces eaux*, par Cattier, directeur en médecine de la faculté de Montpellier. A Montpellier 1650 p. in-12. C'est une rareté inconnue dans notre bibliographie bourbonnaise.

Chartes

A la vente des chartes et documents historiques, faites par M. E. Charavay, le 28 mai dernier, figuraient deux pièces intéressant notre pays, le n° 31
« LOUIS II DUC DE BOURBON, deux pièces sur vélin,
« Poitiers, 7 juin 1385, et 17 février 1386.

« Mandement comme lieutenant de Charles VI en
« Limousin, Saintonge et Périgord, à son secrétaire
« Guillaume Séguin, trésorier du Bourbonnais de
« compter 30 fr. à son barbier et vallet de chambre
« Mahiet Croutelle pour acheter *un roncin*. Ensemble
« le reçu dudit Croutelle à la date du 17 février 1386.

N° 188. « Pièce sur vélin du 18 juillet 1392.

« Avis de Pierre de La Forest, chastellain de Mer-
« curol, aux gens de compte du duc Jean de Berry,
« que les travaux de ferrure de quatre portes de son
« château adjugés à deux *favres* (forgerons) de Vicq,
« sont adjugés. »

Cette pièce fait partie de nos collections de documents.

Francis PÉROT.



INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

En 1888

SEPTIÈME ANNÉE

Si les découvertes faites en Bourbonnais en 1888, n'ont pas produit de pièces importantes, elles ont été nombreuses, et les objets exhumés du sol sont encore de nouveaux matériaux qui viendront s'ajouter à ceux que nous connaissons, et qui aideront à la reconstitution de notre histoire locale aux temps primitifs.

TEMPS PRÉHISTORIQUES

Epoque paléolithique

Deux pointes de flèches en grossier silex étranger fortement retouchées. Ratignet, près le bourg de La Prugne. En cet endroit déjà de nombreux éclats de silex ont été recueillis depuis longtemps par M. l'abbé Bletterie qui a conservé tous ces silex.

M. le Dr Noëlas qui avait exploré la montagne bourbonnaise avait recueilli de nombreux specimens de silex taillés et quelques haches polies, qu'il avait trouvées à La Prugne, à l'Assise, à la Madeleine. Ces silex ont été légués avec une partie de ses collections au musée de Roanne, c'est là qu'est déposée la plus belle hache polie trouvée en Bourbonnais, c'est une serpentine d'une beauté extraordinaire, elle a été recueillie à La Prugne.

Un très beau couteau trouvé aux Dryats, commune de Gennetines, en silex blond, étranger au pays, il est fortement retouché sur toutes ses arêtes, la partie la plus large est retaillée en grattoir arrondi. Notre coll., n° 2547.

Une belle pointe moustérienne en silex blond du Grand Pressigny, avec arête médiane, et accentuée de retouches vigoureuses sur les latéraux. Taillis de la Garde, près l'Arizolles, domaine des Ragonnets, terre de Baleine, commune de Villeneuve-sur-Allier. Coll. de M. Doumet-Adanson.

Un grattoir en silex translucide du terrain parisien a été trouvé à Gennetines.

Une flèche en silex de la Loire, aux Chevaliers, commune de Toulon.

A Coulandon sur l'extrême limite de la commune touchant celle de Marigny, un laboureur a recueilli tous les silex que sa charrue découvrait, il en a ainsi rassemblé plus de cinquante, tous de nature différente et étrangers au pays, ces silex proviennent des rognons, de galets roulés de la Loire. Nous avons particulièrement remarqué des couteaux, des grattoirs arqués, dont un brûlé, deux flèches solutréen-

nes, des fragments de haches polies en silex et en schiste des grauwaches de Gilly ou Bourbon-Lancy, un fragment de poignard fort bien retouché, arrondi, et en tous points semblable à ceux de Pierrefitte-Bonnat, Coulanges (Allier), coll. de M. le Dr Bailleau et à ceux que nous avons trouvés dans l'atelier des Sèves (Yonne). Notre coll.

Epoque néolithique

Une grande flèche silex opaque, gris, longue de 0,70m avec fines retouches. n° 2480, n. c., a été trouvée avec une belle pointe de couteau, n° 2483, à Chassenard (Allier).

Une autre flèche à ailerons en silex des bords de la Loire obtenue par deux enlevages légèrement retouchés sur les bords, n° 2495 de n. c.

A Yzeure un joli grattoir, n° 2542. N. coll.

A Loddes, M. de Bure a recueilli depuis longtemps un nombre important d'objets préhistoriques, notamment plusieurs polisseurs d'un grand intérêt. Propriété du Faîtré.

Une hache en fibrolithe ; les côtés laissent voir le sciage du débitage de cette petite pièce dont la matière fort rare était débitée à l'aide d'une pointe de bois tendre et de sable fin humecté. N° 2490 de n. coll. Chassenard. Comme la rainure du débit devait se produire très lentement, elle n'était faite qu'à la moitié de l'épaisseur, puis un coup sèchement porté faisait détacher facilement les deux parties.

Une hache en basalte fragmentée, unie sur plusieurs facettes, trouvée à Baleine.

Une hache en schiste brun, à Aubigny. Coll. de M. l'abbé Crison.

Les objets polis sont excessivement rares sur la rive gauche de l'Allier.

Un polissoir en basalte trouvé sur le bord de l'Allier à Bressolles, il mesure 0,20 c. de longueur. Coll. de M. l'abbé Bletterie à La Prugne.

Un moulin en arkose, sur le chemin de la Gaudronne à Plaisance, commune d'Yzeure. N° 2545, n. coll.

Epoque romaine

Plusieurs disques en schiste houiller retaillés en tous sens, se trouvent fréquemment à Bert, à Montcombroux, ils ont environ 0,55^{m} de diam. sur 12 à 15^{m} d'épaisseur. On pouvait supposer que leur usage était similaire des méreaux du moyen-âge. Nous en avons trouvé deux semblables comme dimensions, mais en phonolite, au champ du Massacre, commune de Saint-Nicolas-des-Biefs. Si ces singuliers objets n'étaient des méreaux, ce devaient être des palets à jouer, des pierres à lancer.

Le curage partiel de la fontaine Saint-Martin à Coulanges, nous a procuré les bronzes suivants :

Une fibule de forme circulaire avec anneaux concentriques, argentée, bronzé rouge. Travail probablement antérieur à la conquête, et attribué aux orfèvres gaulois du Beuvray.

Une extrémité de fuseau.

Un ferrement de coffret.

Deux anneaux, dont un très renflé au milieu, et l'autre dentelé autour à la manière des Numi-Serrati des familles consulaires.

Enfin une monnaie de la colonie de Nîmes, coupée entre les deux têtes d'Auguste et d'Agrippa, particularité qui se rencontre fréquemment en Bourbonnais et en Bourgogne.

Un très beau bracelet en bronze recouvert de patine et orné de chevrons brisés, a été trouvé dans le curage du fossé de la route près la borne kil. n° 11, non loin de Saint-Ennemond.

Nous citerons comme mémoire plusieurs objets du musée de Lyon, et tout particulièrement deux charmantes boucles d'oreilles en bronze formées d'un anneau léger de 0,027m de diam. et dont les extrémités sont réunies par un petit cube orné de lignes concentriques. Elles ont été trouvées à Cusset et données au musée de Lyon par M. Gacon.

Un magnifique vase. Prœfericulum, d'un beau galbe, en bronze avec anse ornée d'une tête à l'amorce et d'un gros ornement à sa chute, trouvé à Ferrières, près Montgilbert, en 1872.

NUMISMATIQUE GALLO-ROMAINE

A Munay, un Carus, dont la légende commence par KARUS, buste à dr. au paludamentum.

R. VIRTUS AUG. Mars casqué, tenant la haste et s'appuyant sur un bouclier, à l'exergue XXI, rare et belle pièce. N. coll.

Un Aureus a été trouvé à Arfeuilles. NERO-CÆSAR-AVGVSTVS. Tête laurée à droite.

R. IUPITER-CVSTOS. Jupiter assis tenant une victoire.

La belle trouvaille du domaine des Miez et dont les *Annales Bourbonnaises* ont donné la description dans le n° du mois d'août 1888. Elle se composait de trois cents deniers d'argent enfermés dans un sac de toile protégé lui-même par un vase en terre grise.

Nous donnons ici l'énumération sommaire des Empereurs ou Impératrices représentés dans ce trésor. *Vespasien, Macrin. Elagabale, Balbin, Gordien III, Philippe Ier, Otacilie, Trajan-Dèce, Etruscille, Herennius, Etruscus, Hostilien, Trebonien-Galle, Volusien, Æmilien, Valérien Ier, Gallien, Salonine, Salonin et Posthume.*

A Aubigny, un denier d'argent de Julien l'apostat, rare pièce avec IVG. en exergue, frappé à Lyon. Coll. de M. l'abbé Crison.

MOYEN-AGE

Numismatique

Une belle trouvaille d'écus d'or, s'élevant à plus de 800 pièces, a été faite dans le département de l'Allier. Sur ce total 790 pièces ont été fondues, elles appartenaient toutes au règne de Charles V. Le trouveur, pour ne point partager avec le propriétaire, a vendu *clandestinement* ces pièces aujourd'hui transformées en lingot.

Deux cents écus d'or trouvés dans l'arrondissement de Moulins ont été fondus, ils étaient de plusieurs types, notamment de Charles VI, Charles VII, Louis XI, Louis XII, et François Ier.

Plusieurs monnaies féodales ont été trouvées aux

Guissots, commune du Mayet-d'Ecole. Parmi les deniers des Evêques de Maguelone, XIIIe siècle, et de ceux de Robert de Dampierre, duc de Nevers, en 1225, se trouvaient beaucoup de mailles de Louis IX.

A Gennetines, sur le talus d'un étang près de la bonde, on trouva une obole du XIIIe siècle de Barberousse, roi d'Italie, plusieurs blancs de Charles VII, au K gothique, et des testons très beaux de François Ier.

Aubigny a fourni un blanc de Genève 1555.

Philippe V, denier, et Louis VII pour Angoulême, deniers, et Louis IX, deniers.

A Buxières-les-Mines, deux écus d'or de Louis XII au type du porc-épic, et un teston de Charles IX, 1566, frappé à Bourges.

Aux environs de La Palice, plusieurs écus d'or ont été trouvés, l'un d'eux est de Jean V, roi de Portugal (1689).

Les autres sont des écus de Hollande, au type du faisceau de flèches et au revers l'écusson des provinces alliées, ils sont de la fin du XVe siècle.

Sur la hauteur du Haut-Barrieux, nous avons trouvé dans une vigne un fer de flèche en fer bien conservé, il mesure 14 cent. de longueur, l'extrémité est très aiguë et à ailerons, la soie a environ 11 cent. de longueur, elle devait être introduite dans une gæse à la mode des flèches de l'Océanie.

BIBLIOGRAPHIE

Un seul volume nous a paru intéressant pour notre province, il est inconnu à Brunet. Son prix excessif ne nous a pas permis de l'acquérir, c'est

une rareté bibliographique dont la place est indiquée dans les grandes bibliothèques publiques.

Nous en donnons le titre exact :

« PRAXIS. CRIMINIS. PERSEQVENDI. ELEGANTI-
« BVS. ALIQVOT. FIGVRIS. ILLVSTRATA. IOANNE.
« MILLAEO. BOIO. SYLVINIACO.

« Magni. aquarù. sylvarùm. omnium. francisca-
« rum. questoris. in. tribunali. marmoreo. palatii.
« apud. Parisios. sub. præfecto. authore. cum pri-
« vilegio.

« Ponam. in pondere. judicium.
« et. justitiæ. in. mensura.

« ESA 28. »

Parisius. prostant. apud. simonem.
colinaeum. 1541.

Au verso du premier feuillet est imprimé un écusson entouré d'une couronne fleurée et qui peut se blasonner ainsi moins les émaux qui ne sont pas indiqués : Ecartelé au 1er et au 4e d. . . . à trois fers de lance de. . . . . au 3 et au 4 d. . . . au rencontre de çerf d. . . .

Au bas est la légende suivante :

VITA. HOIS. MILITA.

Volume in-fol. de 85 pages, et 13 grandes planches enluminées, gravées sur bois, représentant depuis le commencement de la perpétration du crime, jusqu'à l'exécution capitale de celui qui l'a commis.

Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de Moulins.

Francis Pérot.



LES ANTIQUITÉS

DE CORDES

DÉCOUVERTES AU XVIIIe SIÈCLE

Ce n'est point l'histoire de cette cité gauloise restée jusque-là si obscure que nous voulons donner. mais seulement l'indication des antiquités qui ont été exhumées de ses ruines à la fin du siècle dernier et qui seraient restées inconnues, si M. Dufour n'avait eu la précaution de les décrire et même de les dessiner ; il en avait la facilité, archéologue, érudit, peintre et dessinateur de talent, il avait été chargé par le gouvernement de la république au siècle dernier, de réunir tous les objets d'art et d'antiquités provenant de tous les districts de la province du Bourbonnais, et d'en former un musée, que Lakanal fit décréter d'utilité publique en obtenant du gouvernement que le ci-devant monastère de la Visitation de Moulins devint une école centrale ; le musée formé par M. Dufour était dans la chapelle du couvent.

Nous regrettons de ne pouvoir joindre les dessins à la description que nous donnons de ces antiquités, les ressources de la Société d'Émulation ne le permettant pas.

Caylus (1) disait que dans son temps se voyaient encore les ruines de l'ancienne cité de Cordes, au XVII[e] siècle on distinguait les rues, les places et les constructions. Les fossés qui défendaient la ville du côté opposé à l'escarpement du rocher avaient trente toises de largeur, les murailles étaient faites à chaux et à sable et il ajoute que du côté du levant, elles étaient en pierres et que l'on y voyait encore une porte ; la ville mesurait 280 toises, elle avait 960 toises de circuit.

Durant ce siècle, un nombre considérable de médailles, de vases, d'objets de toute nature ont été trouvés, et ils ont été décrits.

Les antiquités de Cordes dénotent une population aisée, aristocratique même, les aureus, les armes, les intailles, camées, et une grande quantité de monnaies ne se trouvent guère que dans les villes d'une certaine opulence ; les magnifiques débris de vases sigillés, et les beaux fragments de verrerie viennent encore s'ajouter à cette hypothèse.

Pierres gravées.

Nous aurions voulu les décrire toutes, nous nous bornerons à citer les plus importantes.

Une agate (coll. Renault) mesurant 34 millimètres, elle représente un poète lyrique, couronné par une victoire.

Un grenat, donnant le sacrifice d'un agneau ; il est ellipsoïde, convexe, et mesure 13 millim., le travail en est artistique, c'était le chaton d'une bague.

(1) *Recueil d'antiquités*, t. III. p. 380. 1759,

Une cornaline de même dimension représente une tête d'Hercule barbu.

Une agate veinée plate, elliptique, ayant 0,017 m. dans son grand diamètre, elle représente un jeune homme vêtu du paludamentum, tenant une patère et un objet indéterminé ; cette pièce est inachevée, elle est restée à l'état d'ébauche, ce qui porterait à croire qu'elle n'a pas dû être importée d'Italie comme tant d'autres.

Un camée en serpentine à fond noir, la couche supérieure qui est gravée est bleuâtre, à bord biseauté, il représente Mercure appuyé sur un autel, diam. 0,017 m.

Cornaline de 0,018 m. sur laquelle est représentée une belle tête de femme.

Deux agates laiteuses, l'une donne un amour posé sur un globe ; l'autre, l'amour tenant un oiseau par le cou.

Une intaille représente une souris courant vers une rose.

Sur une émeraude est gravé un héron.

Plus de vingt autres intailles sont désignées par Dufour.

Médailles gauloises.

Onze pièces d'argent parmi lesquelles se trouvent deux statères de fabrique arverne, au type de Philippe de Macédoine. Une pièce des Tolosates, et plusieurs des Lemovices et des Bituriges.

La plus grande partie se voyait dans le cabinet de Mme la comtesse de Durat.

Plusieurs pièces grecques (cab. Lomet), ce sont des Alexandre de Macédoine, Ptolémée XII d'Egypte, (cab. de Durat), Antiochus, roi de Syrie, un beau tétradrachme de Lysandre de Lacédémone (coll. de Durat) et enfin plusieurs petites pièces de Marseille à la roue cantonnée de M. A. La plupart de ces pièces était restée sans attribution par Dufour.

Médailles consulaires.

Les deniers d'argent des familles consulaires étaient très nombreuses. Citons les familles : Accoleia, Calpurnia, Cornelia, Claudia, Crepusia, Egnatuleia, Fouteia, Horatia, Hosidia, Julia (1), Junia, Lucretia, Lutatia, Minucia, Poblioia, Plœtaria, Porcia, Rubria, Sergia, Tituria, Tulleia, Vibia. Les deniers de la famille Horatia sont de la plus grande rareté.

Monnaies impériales.

Cette longue série a été retrouvée à Cordes presque dans son entier, depuis Auguste jusqu'à Jean Zimmiscès. Parmi ces pièces de tous modules et de tous métaux, nous relevons quelques raretés, Germanicus, Agrippine, Galba, Vitellius, Titus et Julia sa fille, Domitia, Plotine (coll. Durat), Matidie, Pertinax (coll. Durat), Fausta, Vetranion (coll. Durat), Jovien, Gycérius (pièce d'or) et Jean Zimmiscès.

(1) Au type d'Enée, emportant Anchise et le Palladium, cette pièce est de Jules César. Dufour, dans un essai d'interprétation, en faisait une pièce unique, tandis qu'elle est assez commune

Plusieurs anfours d'or de la domination arabe y ont été trouvés, ces pièces assez rares datent du XIIIe au XVe siècle.

Parmi les pièces du moyen-âge, il en est une particulièrement remarquable, c'est un sou d'or mérovingien qui porte cette légende : EVAONO o VICV o. c'est assurément un monétaire frappé pour Evaux, petite ville de la Creuse et d'origine antique.

Des mailles de Souvigny, du chapitre de Saint-Martial de Limoges, et enfin des monnaies royales depuis Charles V, jusqu'à François Ier, y ont été trouvées assez abondamment.

Il résulte manifestement que la cité de Cordes existait aux temps qui précédèrent l'invasion romaine, et peut-être même antérieurement, car nous pensons et avec bien des raisons pour cela, qu'une cité lacustre existait vers la fin des époques préhistoriques au pied du rocher escarpé au-dessus duquel est édifié l'église de Chateloy, et que plus tard la cité lacustre n'ayant plus sa raison d'exister devant le courant civilisateur qui changeait la face de l'Europe à ce moment, ses habitants comme ceux des autres cités, édifièrent leur bourgade sur le sommet du rocher. Cette agglomération devint plus importante, elle forma le clan gaulois qui se transforma à son tour par le vicus gallo-romain.

Francis Pérot.

NOTICE

SUR

DEUX JETONS INÉDITS

DE LA MAISON DE BOURBON

Le premier de ces jetons qui est possédé par M. L. Béchu, est assurément le plus ancien monument numismatique de la maison de Bourbon, il est en cuivre jaune, et d'un diamètre de 0,027 mill.





Le droit représente un buste de face, couronné de la couronne ducale, les cheveux largement développés sont flottants et bouclés de chaque côté ; la tête est juvénile, imberbe, elle est entourée de huit lobes dont les extrémités se terminent par des fleurs de lis, les deux lobes au-dessus de la couronne sont

fermés par deux étoiles. Dans les vides laissés entre chaque intersection des lobes, sont huit tierce-feuilles.

Le revers est formé d'un écu chargé de cinq lis mal ordonnés remplissant le champ, avec cotice en barre brochant, l'écu repose sur un champ semé de besants.

Le type du droit rappelle le monnayage anglais du règne de Henri III ; celui du revers indique que cette pièce a été frappée vers le XIII[e] siècle — les pièces de ce type, frappées à Paris à cette époque pour les officiers de la chambre des comptes, sont en tous points semblables à celle-ci, moins cependant la cotice des Bourbons. Celles de la chambre des monnaies offrent le même type pour le droit, mais au revers elles portent une balance, indiquant leur origine.

Dans son important travail sur l'histoire du jeton au moyen-âge, Hucher (1) décrit une pièce dont la tête est exactement la même que celle de la pièce qui nous occupe. Les mêmes détails s'y rencontrent ; ce type immobilisé a dû servir à diverses émissions, différentes les unes des autres, puisque le revers de la pièce décrite par Hucher porte un écu chargé de deux fasces, circonscrit dans un cercle quadrilobé, et entouré de besants ; ce jeton est donné aux officiers de la maison du Roi, pour la chambre des comptes, il existe au cabinet des médailles à Paris.

Il ne faut pas rechercher ailleurs l'origine de cette pièce que dans le type adopté par le monnayage royal. De même que la maille forgée dans les ateliers

(1) *Hist. du jeton*, pl. 1, nº 2.

seigneuriaux imitait souvent le denier royal, il en fut de même pour les jetons, beaucoup sont frappés à l'imitation des coins royaux ; et si l'on trouve que ce jeton a une certaine analogie avec les monnaies de Henri III, roi d'Angleterre en 1216, ce n'est certes pas par envie que les ducs de Bourbon auraient imité ce type, car le souvenir des Plantagenet qui venaient de ravager la France quelques années auparavant, suffit pour faire repousser cette idée.

Il ne serait pas impossible que ce jeton fût frappé à Souvigny, puisque dans la charte d'Archambaud IX de l'année 1243, il est parlé du droit de battre monnaie dans cette ville. L'atelier seigneurial des Dombes a non-seulement frappé des monnaies, mais il a encore émis des jetons (1).

Déjà, les deniers de Louis VII frappés à Bourges, et ceux de Philippe Auguste frappés auparavant, apparaissent avec la tête de face couronnée, c'est donc vers cette époque que l'on peut rapporter la frappe de ce jeton émis pour les derniers sires de Bourbon.

Le second jeton que je viens d'acquérir est inédit comme le précédent, c'est une pièce fort intéressante pour la numismatique bourbonnaise, elle est de cuivre jaune, du diamètre de 0,025 mill., son poids est de deux grammes et demi.

L'attribution de ce jeton au duc Jean I[er] n'est pas douteuse, il a dû être frappé dans l'atelier de Tré-

(1) MAUTELLIER. *Notice sur la monnaie de Trévoux*, Paris, 1854.

voux, à en juger par le caractère général de la pièce ; la forme des lettres se rapporte au monnayage royal ; son type a été ensuite continué par ses successeurs, avec quelques variantes cependant, il est à remarquer que les ateliers seigneuriaux frappaient avec des coins moins variables que ceux employés dans les ateliers royaux, c'est ainsi que les types féodaux conservèrent si longtemps leurs caractères particuliers ; les ateliers du Mans, de Provins, la monnaie Chartraine, du Blésois, gardèrent presque sans altération sensible, le premier type de leurs monnaies.

Ce jeton porte au droit l'écu de Bourbon semé de six lis avec cotice en bande brochant, le bord de l'écu est entouré d'un grènetis, au-dessus de l'écu est une tige de chardon, à dextre une branche du même, à senestre un dauphin, la pointe de l'écu repose sur un lévrier.

Légende en caractères gothiques :

IOES ·✝ BORBONNOISC L ERMONT :

Au revers se lit cette légende :

* AVE ❋ ❋ MAR IA G ❋ RACI .

Croix fleurdelisée coupant la légende, chaque lis de la croix est surmonté d'une étoile à six raies, la croix cantonnée de deux lis au premier et au troisième, et de deux roses à cinq feuilles au deuxième et au quatrième. Ces mêmes roses paraissent sur deux jetons décrits par M. de Soultrait et M. Hucher, et enfin par M. Mautellier.

Cette pièce a dû être frappée avec un coin anté-

rieur à l'époque où le duc Jean Ier battait monnaie dans un atelier des Dombes, et la légende remaniée sur le coin laisse remarquer cette particularité ; en effet, la légende commencerait par † BORBONNOIS, la croisette qui est au-dessus de l'écusson et qui en indique le centre sépare le corps de la légende au lieu d'en indiquer le commencement, et le nom du prince IOES, est à gauche de cette croisette : « .IOES † BORBONNOIS » contrairement à ce qui se pratiquait d'une manière générale. Les jetons de la maison de Bourbon, et les autres pièces connues, ne commencent leurs légendes qu'après la croisette, les pièces de billon, les blancs, les deniers frappés à Trévoux par Jean II, Pierre II, sont ainsi conçues : † IOES, &.

Francis Perot.

L'OCÉAN NOCTURNE

Dans la nuit, que fais-tu, vaste Océan qui grondes
Sombre et puissant? — Ta voix élève son grand bruit;
Les foudres et les vents sont passés par tes ondes :
Redoutable Océan, que fais-tu dans la nuit?

Tu mugis! Secouant tes vagues sur les plages,
Argentant de flocons tes flots tumultueux,
Jetant, avec orgueil, tes écumes sauvages
Sur les rochers majestueux.

Tu t'étends! — L'œil se perd dans ta grandeur immense;
Il scrute le lointain d'un regard anxieux...
C'est toi! — Sur toi sans fin l'horizon recommence
Et tu parais n'avoir d'autres bords que les cieux.

Mouvement éternel! tu vas, tu vas sans cesse;
Comme un désir palpite en tes profonds séjours;
Chaque flot semble dire à celui qui le presse :
— « Frère! sans le trouver chercherons-nous toujours? »

Et que cherches-tu donc, Étendue inquiète?
Les rayons du soleil?... Mais obscure en ces lieux,
Tu vois l'aurore ailleurs éblouir de sa fête
Tes grands espaces radieux...

Veux-tu t'étendre encore, éloigner tes rivages?
Mais tu touches le pôle et baignes l'Équateur...
Veux-tu, pour reposer, de plus riantes plages
Que tes Antilles d'or..., ton Bosphore enchanteur?

Est-ce le vent qui ment ta plaine frémissante ?
Il enfle bien tes eaux d'orgueil ou de courroux ..
Mais que le zéphir souffle au lieu de la tourmente,
Que ton front soit terrible ou doux ...

Tu poursuis, tu poursuis ta course vagabonde...
Tu touches tous les bords et les fuis de dédain ;
Ce charme qui t'agite, il vient d'un autre monde,
Ainsi que pour le cœur humain.

Salut noble miroir où notre âme se mire !
Atômes près de toi, formidable Océan,
Une essence est en nous, cet Esprit qui t'admire
Et qui brave sans peur ton abîme géant.

Comme toi, plus que toi, mouvant, vaste, insondable,
Il poursuit sans repos le bonheur qui le fuit
Et sent, toujours saisi d'un rêve insaisissable
L'attrait d'un astre de la nuit

Léon Picard.

Biarritz.

LES ÉTATS

DU

BOURBONNAIS

Au siècle dernier, le Bourbonnais appartenait à la catégorie des pays d'élection, ainsi nommés par opposition aux pays d'états, et il semblait à ses habitants que cette situation remontait à un temps immémorial, car ils n'avaient pas, comme ceux de l'Auvergne, du Dauphiné et d'autres provinces, conservé le souvenir d'états provinciaux ayant fonctionné jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Ils croyaient sans doute n'avoir jamais eu d'états particuliers, car c'est uniquement à la bonté du souverain qu'ils font appel lorsque, stimulés par l'exemple des Dauphinois et à la suite de la création de l'assemblée provinciale de 1788, ils sont unanimes à réclamer l'établissement d'états communs aux provinces qui composent la généralité de Moulins, c'est-à-dire au Nivernais, au Bourbonnais, à la Marche et à la Combraille.

Le Bourbonnais, cependant, avait eu pendant plusieurs siècles, et avait conservé jusqu'à une époque relativement rapprochée, ses états régulièrement composés de représentants des trois ordres, ayant

une existence légale et des attributions déterminées. Depuis la Révolution, les érudits se sont largement occupés de l'étude de nos institutions, et pourtant ce point de notre histoire locale n'a pas encore été mis en lumière. Il est vrai qu'un livre, publié il y a une dizaine d'années par M. Antoine Thomas, aujourd'hui chargé de cours à la Sorbonne, sous ce titre : *Les états provinciaux de la France centrale sous Charles VII* (1), a permis de se faire une idée exacte de ce que furent ces états particuliers. L'auteur, malheureusement pour nous, a complètement laissé de côté le Bourbonnais. « Nos recherches, dit-il, se sont bornées à l'Auvergne, au Franc-Alleu, au Bas-Limousin, au Haut-Limousin et à la Marche. » Son travail est très complet au point de vue de l'organisation et des attributions des états des provinces qui nous avoisinent et tout ce qu'il dit sous ce double rapport peut s'appliquer en grande partie aux états du Bourbonnais ; l'histoire de ceux-ci, néanmoins, restait à faire.

Ils ont été mentionnés dans plusieurs ouvrages imprimés et Just Paquet a relevé, dans son livre sur les *Institutions provinciales, communales et corporations* (2), tout ce qu'il a rencontré les concernant. Voici le tableau qu'il a dressé :

1452. Les états de Combraille font un traité d'union avec ceux d'Auvergne, de Bourbonnais, de Forez et de Velay, portant obligation de s'aider

(1) Les parties essentielles de cette étude ont paru dans la *Revue historique*, t. X, pp. 249-284 et t. XI, pp. 1-62 ; elle a été imprimée plus tard avec pièces justificatives et forme 2 vol. in-8.

(2) Paris, 1835, un vol. in-8.

mutuellement pour résister aux pilleurs et voleurs (*Hist. de la Marche et pays de Combraille*, par JOULLIETTON, t. I, p. 261).

1482. Les états du Bourbonnais accordent leur consentement au traité de paix fait à Arras, entre Louis XI et le duc d'Autriche, et aux conventions matrimoniales réglées pour le mariage de la fille du duc avec le dauphin (COMMINES).

1493. Pierre, duc de Bourbonnais, convoqua à Montluçon tous les notables, tant du corps de l'Eglise, de la noblesse que du tiers-état, pour la rédaction des coutumes (RICHEBOURG, *Nouv. coutumier général*, t. III, p. 1208).

1520-1521. En 1520, les coutumes du Bourbonnais furent de nouveau rédigées et, en 1521, intervint un arrêt du Parlement qui déclara que les gens des trois états du Bourbonnais et de la Haute-Marche les avaient adoptées (*Ibid.*, p. 1303).

On remarquera que ces quatre sessions d'états ont un objet spécial qui ne comporte pas de convocations régulières. L'affaire réglée, on n'avait pas à y revenir, sauf peut-être lorsqu'il s'agissait d'une alliance défensive qui pouvait être renouvelée si les nécessités du moment le demandaient ; et c'est effectivement ce qui s'était produit pour le traité d'union de 1452, qui n'était en somme que le renouvellement de premières conventions arrêtées contre les routiers, par l'intermédiaire du comte de Clermont, le 15 juillet 1423 (1).

Des attributions en quelque sorte accidentelles

(1) HUILLARD-BRÉHOLLES et LECOY DE LA MARCHE. *Titres de la Maison de Bourb.*, n° 5195.



n'auraient pas suffi pour donner aux états du Bourbonnais le caractère d'une institution permanente. Ce caractère, ils le devaient à leur droit de voter l'impôt, droit qui constituait la première attribution des états provinciaux en matière politique. « Un principe d'origine féodale, dit M. Antoine Thomas, voulait que le roi, comme les autres seigneurs, en dehors de ses revenus ordinaires, ne pût lever aucun impôt sur ses sujets sans leur consentement. Depuis le XIV[e] siècle, le consentement devait être donné par les états provinciaux comme représentants du pays. On pense bien que la royauté chercha de bonne heure à se débarrasser de cette obligation ; on peut dire qu'elle y était à peu près arrivée sous Charles VI. Mais en 1418, le principe méconnu reprit une nouvelle vigueur ; le dauphin Charles, obligé de quitter Paris et cherchant à s'attacher par tous les moyens les provinces situées sur la rive gauche de la Loire, abolit toutes les impositions qui avaient cours à ce moment ; c'était reconnaître qu'elles avaient été perçues illégalement et se condamner pour longtemps à ne lever d'autre impôt extraordinaire que ceux que les états généraux ou provinciaux voudraient bien lui accorder. Il en fut ainsi en effet. Si Charles VII se passa plusieurs fois des états généraux, s'il y renonça de bonne heure, jamais, de 1418 à 1451, il ne put lever un impôt direct sans l'intervention des états provinciaux. Ce fait, qu'on avait à peine soupçonné jusqu'ici, est mis hors de doute par le catalogue, bien incomplet pourtant, qui forme la base de notre travail. Chaque année, et parfois plus souvent, les états votaient une aide plus ou moins considérable,

et chaque fois sans préjudice pour l'avenir. On peut dire que, de 1418 à 1451, il n'y a eu aucune différence à ce point de vue entre l'Auvergne ou la Marche et le Languedoc. » Cette conclusion, comme je le démontrerai en dressant un « catalogue » qui sera aussi malheureusement bien incomplet, des sessions des états du Bourbonnais pendant le XVe siècle, s'applique très exactement à notre province.

J'emprunterai presque tous les éléments de ce catalogue aux comptes des receveurs des deniers communs de la ville et franchise de Moulins, conservés dans les archives de cette ville, mais dont la série, qui remonte à 1400, offre de très nombreuses et très regrettables lacunes. Je sortirai largement des limites que M. Thomas s'était données, car, partant du début du XVe siècle, j'irai jusqu'à l'année 1521, où les trois états du Bourbonnais furent appelés à contribuer à la rédaction des nouvelles coutumes de la province. Je ferai remarquer dès maintenant qu'il n'est pas question des trois états dans les comptes communaux de Moulins avant 1418, bien qu'il y soit fait mention, antérieurement à cette date, de nombreux fouages levés, soit au profit du duc, soit au profit du roi, et que c'est au mois de juillet de cette année là que ces états sont mentionnés pour la première fois. La mesure prise par le dauphin Charles fut donc appliquée immédiatement dans le Bourbonnais.

Les levées de fouages qui vont être mentionnées remontent aux dernières années du gouvernement du duc Louis II. Ce prince avait dû, comme on le sait, faire si souvent appel au concours pécuniaire de ses

sujets qu'il se reprochait, dans son testament (1), d'avoir parfois abusé de leur bonne volonté. Il pouvait en tirer tout ce qu'il voulait, comme semble le prouver ce passage de la chronique qui porte son nom, où l'auteur, parlant du rachat de la Combraille par les soins du sire de Norris, dit que les « gens de Bourbonnois furent contens de payer la finance » (2).

Il s'agissait là d'un cas prévu par le droit féodal ; et quant au fouage annuel, il avait été aussi réglé par les chartes communales. A Moulins, la répartition en était confiée, par la charte de janvier 1244 (v. s.), à une commission composée du châtelain, de ses clercs, d'un sergent ducal et des quatre consuls. Ce fouage montait à une somme déterminée et qui ne variait guère d'une année à l'autre. Il était dû un fouage annuel, mais bien souvent on levait, dans la même année, un fouage et demi, deux fouages et même plus. Pour les gens taillables à merci, le duc, lorsqu'il était seigneur direct, en usait comme il l'entendait ; mais, dans le cas contraire, il semble qu'il devait obtenir l'assentiment du seigneur immédiat. On voit, par exemple, que le 7 juin 1407, Morinot de Tourzel, seigneur de Busset, autorisa le duc Louis II à lever aide et fouage sur les hommes de sa terre, mais pour une fois seulement et sans que cela pût tourner à préjudice pour lui ou pour ses sujets (3). Pour Moulins et pour les autres villes dont les obli-

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 667.

(2) *Chronique du bon duc Loys*, éd. de la Société de l'histoire de France, p. 164.

(3) *Arch. de la maison ... de Bourb.*, n° 4688.

gations avaient été réglées par écrit, ces suppléments d'impôts, qu'ils fussent destinés au seigneur ou roi, devaient être consentis par les habitants. Il semble résulter des textes suivants que ce consentement était demandé dans certains cas, et que, dans d'autres, on arrivait facilement à s'en passer.

*
* *

1405. — « Paié à Jaquet Viereaul et un autre sergent monseigneur, qui vindrent à Molins pour exequter les quatre de lad. ville, pour le foage ordené pour lors estre levé pour le roy, nostre sire, le XVe jour de may l'an dessus dit mil IIII^C^ et cinq, et lesquelx sergens l'en envoya chés Foet et ailleurs, qui estoient neans et reffusans de paier leur porcion dudit foage... (1). » (Arch. de Moulins, nº 247, fº 41.)

1405. — « S'ensuit la lieve et les noms et surnoms de ceux qui ont paié la moitié et tiers d'un foage octroyé au roi, nostre sire, par les bourghois et habitans de la ville et franchise de Molins, en l'an mil

(1) On rencontre, dans la série des comptes des receveurs de Moulins, plusieurs exemples du refus de payer le fouage. En 1404, Jean Babute se prétendait exempt parce qu'il était noble et écuyer ; les collecteurs firent saisir son cheval et un long procès s'engagea devant la chambre des comptes du Bourbonnais. Un autre procès, qui fut également très long et qui coûta fort cher, fut engagé pour le même motif entre la ville et le sieur de Pierrepont

IIII c et cinq ; et lequel moitié et tiers de foage fut imposé par Jehan Fromentaul, Jehan Touset et Guillaume Barbier, IIII consulz de ladicte ville en ladicte année, et par plusieurs autres bourghois et habitans de ladicte ville, en la maniere contenue et sur les personnes cy-emprès escriptes, et par commission donnée de Colas Denis, esleu pour le roy, nostre sire, ou pays de Bourbonnoys, laquelle commission fut envoyée à Paris, avec ques quictance de Jehan Ratat, recepveur pour le roi en la moitié et tiers dudict fouage, escripte au dox de ladicte commission, pour le plet et procès que eurent lesdiz bourghois et habitans à cause dudict impox, à l'encontre de Jehan Babute, qui fut imposé pour sa pourcion dudict impox, dont il appela, releva et executa pardevant les commissaires ordonnés sur le faict de l'aide octroyé au roy, nostre sire, en ladicte année. Et par ledict impox furent imposés lesdiz bourghois et habitans à la somme de IIII^{xx} et cinq livres tournois. » Suit le rôle des personnes imposées ; il comprend 244 articles (*Ibid.*, n° 247, f° 34).

1407. — « De Pierre Britot et Guillaume Pinquet, sergens, pour levaige d'un aide ou fouaige octroyé à mons. par ladite ville de Molins, du consentement de bourgoiz et habitans de ladite ville, lequel fut donné et octroyé à mondit seigneur le XVe jour de juing, l'an mil IIII^{c} et sept, pour aider à soustenir son estat, et lequel se monte en somme toute, sans les crozes, comme appert par les parties cy-après escriptes, VII^{xx} l. VIII s. IIII d. t., et dont se rebat par les non-solvables, sur Willequin Emblon, qui est officier de monseigneur, C. s. ; sur Cuisin Le Char-

pentier, qui est aussi officier de mondit seigneur, XXX s. ; sur sire Guy, qui est officier de monsieur de Norry, XX s. ; sur Jehan Babute, qui se dit escuyer noble, dont il est en appellacion contre ladite ville, LX s. ; sur Michel Pinquot, pour pouvreté, XX d. ; sur Tachon, pour pouvreté, XX d... » (*Ibid.*, n° 248, f° 2.)

« Paié à Laurant Andrault, tresorier de Bourbonnois, pour un fouage ou aide octroyé par les bourghois et habitans de la ville de Molins, au mois de juing l'an mil IIII^{C} et sept darrenier passé, à mons. le duc de Bourbonnois, VI^{XX} l. t. » (*Ibid.*)

1409. — « .... d'un don et fouaige accordé à mons. le duc de Bourbonnoys, le XXIXe jour de janvier l'an mil IIII^{C} et huict (v. s.), par les bourgois et habitans de la ville de Molins, lequel fut parti par lesdits bourgois, le XIe jour de février audit an...

« Item, pour deux quartes de vin et ung pain au boyre de plusieurs bourghois de ladicte ville qui estoient assamblés au chastel le mercredi ensuivant, sixiesme jour d'aoust (1409), pour tailler le don octroyé à mondict seigneur le duc, XXII. d. » (*Ibid.*, n° 249, f° 3).

1410. « Pour deux quartes de vin et un pain au boyre de plusieurs bourghois de la ville qui estoient assemblés au chastel le mercredi ensuivant, cinquiesme jour d'aoust, pour tailler le don octroyé à monseigneur, XXIII d. » (*Ibid.*, n° 250.)

1413. « A Audier de la Planche-Ferron, pour le loage de son cheval que ledit Ymbert (Roger, l'un des quatre consuls,) mena à Yssoire pour porter à

mons. le duc lettres du roy qui faisoient mencion que ladite ville envoiast à Paris II des plus notables bourgois de lad. ville pour veoir exposer aucunes choses touchant le fait et le bien du roy et de son royaume, lequel cheval il tint, allant et venant dudit lieu de Molins et d'Yssoire, par V jours, par jour II sols VI d. t., c'est assavoir le jeudi XIe jour de janvier MCCCCXII (v. s.), vendredi...

« A Jehan Vigier, paié et baillé par le commandement et ordenance des autres quatre et de plusieurs bourgois de lad. ville qui envoierent ledit Vigier et Jehan Duchat, espicier, à Paris pour rendre response au roy et à son conseil du mandement que le roy avoit envoié aux bourgois de lad. ville, pour ce VI liv.

« A Guillaume Pincot, sergent mons. le duc, pour III journées qu'il a faites le mercredi XIXe jour de février MCCCCXII (v. s.) ... pour adjourner les bourgois et habitans de ladite ville pour eulx faire assambler pour le fait de ladite ville et pour sçavoir et advis avoir de ce que Jehan Duchat et Jehan Vigier avoient fait à Paris par devers le roy, qui avoit mandez II des bourgois de lad. ville, comme dit est ci-devant.

« A Jehan Duchat et Jehan Vigier, bourgois de Molins..., sur ung voyage par eulx faict à Paris, par l'ordenance des IIII et autres habitans de ladite ville, pour aller faire la resp[on]se devers les [gens] du roy, à Paris, où plusieurs des bonnes villes de ce [Royaulme avoient] esté mandé, paié... par quittance, ou mois de feverier, XIX liv. » (*Ibid.*, n° 252.)

1415. « Autre recepte de deniers d'un foage mis sus ou moys d'octobre par le roy, nostre sire, ou

païs de Bourbonnois et imposé sur les bourghois et habitans de la ville et franchise de Molins, le XVIIIe jour de novembre mil IIII^{C} et quinze, sur les personnes qui s'ensuivent... » (*Ibid.*, n° 254, f° 3.) Ce fouage montait à 136 livres 2 sols 8 deniers.

*
* *

Cette première série d'extraits des comptes du receveur des deniers communs de la ville de Moulins se rapporte à des fouages levés au profit du roi ou au profit de monseigneur le duc. Presque toujours ils étaient consentis, donnés ou octroyés par les bourgeois et habitants. On voit, cependant, que le 15 mai 1405, un fouage fut « ordené pour lors estre levé pour le roy » et que des sergents ducaux vinrent exécuter les consuls pour défaut de payement. Au mois d'octobre 1415, un autre fouage est « mis sus par le roy... ou pays de Bourbonnois », et imposé sur les bourgeois et habitants de la ville de Moulins. Ces deux exemples prouvent suffisamment, il me semble, que le gouvernement royal s'inquiétait assez peu de violer les franchises locales.

Les extraits qui vont suivre nous montreront avec plus de détails comment et par qui les fouages étaient répartis[1] et levés ; mais avant d'aborder l'époque où les états du Bourbonnais font leur apparition dans nos comptes communaux, je dois faire remarquer l'importance des textes rapportés plus haut à la date de 1413. Il s'agit de l'envoi par la ville de Moulins de deux députés à des états géné-

raux convoqués à Paris pour le 30 janvier de cette année-là. Cette assemblée fut peu nombreuse et ne tint qu'un petit nombre de séances. Les lettres invitant la ville de Moulins à envoyer à Paris deux de ses plus notables bourgeois « pour veoir exposer aucunes choses touchant le fait et le bien du roi et de son royaume » ne furent probablement remises que le 10 ou le 11 janvier, car c'est le 11 qu'on envoie prévenir le duc, qui était alors à Issoire. Le messager ne revint qu'au bout de cinq jours. Il ne restait que deux semaines pour choisir les deux députés et leur permettre de se rendre à Paris pour l'ouverture des états ; les convocations avaient donc été expédiées un peu tardivement.

Les quatre « et plusieurs bourgeois de la ville » envoyèrent Jean Vigier, consul, et Jean Duchat, épicier. Ceux-ci étaient de retour dès le 19 février, puisqu'on invita ce jour-là les bourgeois et habitants à s'assembler pour apprendre ce qui s'était passé à Paris et comment les députés de Moulins avaient rempli leur mandat.

*
* *

1418. — « De Guillaume Roy, sergent monseigneur, commis à la levée d'un demi-foage octroyé à mons. par les gens des trois estats, ou moys de juillet mil IIII^C XVIII » (Arch. de Moulins, n° 256, f° 2).

1419-1420. On trouve, dans le compte de cette

année, la mention sommaire d'un fouage imposé pour la rançon du duc et payable en or.

1421. — « Autre recepte de deniers d'un impostz mis sus les bourghois et habitans de la ville et franchise de Molins, octroyé à madame la duchesse de Bourbonnois, lequel impostz fut mis sus au moys de may l'an mil IIII^C et XXI, et fut octroyé à madicte dame par les gens des troys estas de Bourbonnois pour la renson de mons. le duc, qui fut prins par le roy d'Engleterre à la batailhe d'Azincourt, ou moys d'octobre en l'an mil IIII^C et quinze. » Ce fouage, payable en or, montait à 570 l. t.

1422. — « Foage octroyé au roi, nostre sire, qui pour lors estoit regent le Royaulme, et à madame la duchesse de Bourbonnois pour les deux deniers de la renson de mons. le duc » (*Ibid.*, n° 259).

1424. — « Le compte Jehan Bilhonat, bourgois de Molins, ... receveur d'un foage nagueres octroyé à madame la duchesse, tant pour faire partir les gens d'armes estans en garnison à Saint-Pierre-le-Moustier, comme pour faire soustenir le fait et.... ou pays, lequel foage fut imparti par mandement de madite dame le XIIIe jour d'octobre l'an mil IIII^C vingt et quatre... » (Arch. de l'Allier, série E.)

1424. — « C'est l'impost d'un demy-foage octroyé à madame la duchesse de Bourbonnois et à Loys, monseigneur de Bourbon, en la ville de Sovigny, au terme de la Saint-Martin d'iver, l'an mil IIII^C XXIIII, lequel impost a esté fait sur les bourgois et habitans de la ville et franchise de Molins la somme de LX l. t., à quoy ilz ont estez imposés par les commissaires de

madicte dame la duchesse ou pays de Bourbonnois et commissaires en ceste partie, comme appert par leur commission cy-après incorporée et dont la teneur s'ensuit : Estienne de Bar et Guillaume Cadier, commissaires de notre très redoubtée dame, madame la duchesse, sur le fait de l'octroy fait en la ville de Sovigny, à la journée et assemblée des trois estas du pays de Bourbonnois tenue en ce present mois par Loys, monseigneur de Bourbonnois, oudit lieu, pour les frais necessaires à l'entretenement des treves et abstinence de guerre derrenement prinse en Savoye, tant au soldoyement des gens d'armes et de trait qui sont et seront mis à la garde des places frontieres de la guerre, comme autrement, pour le bien dudit païs, aux cosses (*sic*) et consulz de la ville et franchise de Molins, salut. Comme par lesditz estas à ladite journée ait esté ordonné estre mis sus presentement oudit païs ung foage et demy en oultre celluy qui derrenement a esté imposé pour les causes dessus dites, nous vous mandons que pour vostre part et porcion desdis foage et demy, vous imposez et recevés sur vous et sur les autres habitans de ladite ville et franchise la somme de II^{C} X l. t. le plus justement que faire se porra, le fort portant le foible, en la maniere accoustumée, à payer à III termes par egaulx porcions ; et est assavoir à la Saint-Martin d'iver prochain venant, pour le premier terme le tiers de ladite somme ; et à la Chandelleur après prochain ensuivant, le second tiers ; et à Pasques prochain en suivant, l'autre tiers pour derrain payement, par si grant dilligence que laditte somme ayez paiée et apportée aux termes et par les porcions dessus dittes

à Molins, par devers Michel Cordier, tresorier general de mons. et receveur commis à ce. Et nous mandons et commettons au premier sergent de mondit seigneur le duc sur ce requis qu'il contraigne les reffusans par prinse de corps et de biens, comme pour les propres debtes de mondit seigneur, requerant tous autres que à vous et à vos commis obeïssent dilligemment. Donné soubz noz signetz, le XXIIIIe jour d'octobre l'an mil quatre cens vingt-quatre. Et à faire ledit impost et somme sur ung chacun cy-après escript ont esté presens Michel Cordier, maistre Jehan de Jaligny, Guillaume Guy et Symonnet Maset, IIII consuls de ceste presente année de ladite ville » (Arch. de Moulins, nº 261, fº 6).

1426. — « De Jehan Foet et Jehan Charbonier, bourgois de ladite ville, pour trois foages qu'ilz ont levé à deux termes en ladite ville et franchise de Molins... Et montent lesdiz III foages la somme de IIIC IIIIXX XVIII l. IX s. II d. t. » (*Ibid.* Nº 262, fº 3, vº.)

« A Colin de Lisle, sergent mons. le duc, à lui paié par le commandement des quatre, pour avoir ajourné les bourgois de ladite ville pour avoir leur oppinions, sçavoir se ung foage que le roy, nostre sire, demandoit à ladite ville seroit imposé ou non — et fut ordonné que non et qu'ils feroient comme les autres bonnes villes, — pour sa puiaine (*sic*), II s. VI d. » (*Ibid.*, fº 13, vº.)

« A Jehan Pinson, sergent mons. le duc, à lui paié pour avoir ajourné les bourgois de la ville pour savoir leur volenté se le foage dont est faicte mencion cy-devant seroit imposé, dont il a esté dit que

non jusques à ce que l'ou saroit la volenté de mons. le conte... » (*Ibid.*, f° 15.)

« A Guillaume Pincot, sergent mons. le duc, à lui paié pour sa poine d'avoir ajourné la plus grant partie des bourgois de lad. ville pour venir veoir imposer ledit foage et pour veoir les lettres que mons. le conte avoit escriptes à Jehan Cheval et Colin Cordier, deux des quatre de ladite ville, pour cause dud. foage qui n'estoit point imposé ne paié, dont il estoit mal content contre lad. ville » (*Ibid.*, f° 24, v°).

« Audit Jehan Foet, à lui paié pour ung voyage qu'il a fait pour ladite ville pour avoir esté par devant mons. le conte de Clermont, en la ville de Montluçon, en la compaignie Jehan du Quesnoy, l'un des quatre de ladite ville, pour ce que mondit sieur avoit mandé les bonnes villes pour avoir le gouvernement... XIIII l. t. » (*Ibid.*, f° 28.)

« A Jehan Leclert, pour avoir fait le simple et le double du foage octroié au roy, nostre sire, ou moys de decembre l'an IIII^C XXVI, en la ville de Montluçon, par les trois estas. Et fut imposé ledit foage sur la ville et franchise de Molins le XXIXe jour de janvier l'an dessus dit (v. s.) ... » (*Ibid.*, f° 28, v°.)

1428. — « Au receveur, ce que la ville luy deust por la fin du compte d'ung fouage mis sus le XVe jour de novembre l'an mil IIII^C XXVIII... » (*Ibid.*, n° 263.)

1429. — « Payé pour adjourner les habitans pour imposer et asseoir ung fouage octroyé à Molins, le XVIIIe jour de juillet, lequel fut imposé et prest à

lever, mais point ne le fut pour aucunes causes... et fut rendu l'argent à aucuns qui avoyent payé.

« Item, pour adjourner lesdits habitans pour asseoir et imposer deux fouages et demi, le XXV[e] jour d'octobre, pour la delivrance de Sainct-Pierre-le-Moustier. (*Ibid.*)

1430. — « De l'impost de ung demy-foage octroyé à mons. le comte de Clermont, le X[e] jour de may, en la ville de Montluçon, pour la garde du païz et pour faire certain paiement...

« De l'impost de ung fouage entier octroyé pour le roy, nostre sire, au chasteau de Chantelle, le XVIII[e] jour du moys de juing derrenier passé, à rechasser les ennemis hors du Reaulme...

« De l'impost ou fouage derrenierement octroyé à mons. le comte de Clermont, en la ville de Molins, le XII[e] jour de septembre derrenier passé, pour la garde du païz, à son departement, pour cent hommes d'armes et cinquante hommes de trayt... » (*Ibid.*, n° 264, f° 4.)

1432. — « A maistre Pierre Seguin, pour sa peine d'avoir esté par devers mons. le conte, en la compaignie des quatre et autres, pour remonstrer par sa presence aux gens du roy, nostre sire, assemblez avec les III estaz en la ville pour requerir un aide, les necessitez de la ville, pour sur ce avoir remede, et semblablement à mondit sieur (1) » (*Ibid.*, n° 265, f° 47).

(1) Il y a ici une lacune de douze années dans la série des comptes des receveurs de Moulins, et cette lacune est particu-

1444. — « Audit recepveur qu'il a payé pour avoir escript et doublé le fouage le darnier jour de janvier mil IIII^C XLIII (v. s.), pour ce V s... Item, pour ung autre fouage octroyé en fevrier mil IIII^C XLIII (v. s.)... (*Ibid.*, n° 266, f° 31.)

« A Pierre de Boulhons, recepveur des aydes pour le roy, nostre sire, ou pays de Bourbonnois, pour la part et porcion d'un fouage mis sus en janvier mil IIII^C XLIII (v. s.), comme appert par quittance... la somme de VI^{XX}IIII l. t. »

« A Pierre de Boulhons, recepveur des aydes pour le roy, nostre sire, au pays de Bourbonnois, pour la part et porcion d'un fouage et demi mis sus le VIIIe jour de decembre l'an mil IIII^C LXIIII, comme appert par quittance, montant la somme de X^{XX} V l. XVIII s. (Ibid., f° 35.)

1446. — « Autre recepte de deniers faite par ledit recepveur, receu de certains fouages mis sus audit an, au moys de janvier l'an mil IIII^C quarante et cinq » (v. s.).

» Pour la part et porcion de ladite ville et franchise d'icelle d'un fouage octroyé à mons. le duc,

lièrement regrettable, car elle porte sur un temps où les renseignements relatifs aux états du Bourbonnais devaient être fort intéressants. Je trouve, parmi les documents que M. de Chantelauze a placés à la suite de l'*Histoire des comtes de Forez* de La Mure (t. III, 2e partie, p. 53), le compte d'une aide octroyée au duc de Bourbonnais, le 31 janvier 1435, par les gens des trois états du pays de Forez, pour l'aider à couvrir ses dépenses à l'occasion d'un voyage à Arras, pour le fait de la paix et l'évacuation de la ville de la Charité.

le IIIIe jour de janvier l'an mil IIIIC quarante et cinq (v. s.), montent VIXX l. t.

» Item, pour la part et porcion de ladite ville et franchise d'icelle, pour ung fouage et demy mis sus le darnier de mars mil IIIIC quarante et cinq, pour ce IXXX l. t. » (*Ibid.*, no 267.)

« Autre recepte de deniers par ledit recepveur receu pour l'impost de certains fouages mis sus audit an pour les gens d'armes. » (*Ibid.*) Ce dernier fouage montait à la somme de 249 liv. 4 s. 3 d.

1447. — « D'un autre fouaige mis sus pour la venue de tres haulte, tres excellant et puissant princesse et notre tres doubtée dame, ma dame Jehanne de France, le XXIIIe jour de janvier mil IIIIC XLVI (v. s.), montant à la somme de deux cens quatre-vings-troys livres dix-neuf solz huit deniers tournois. »

» D'un autre fouaige mis sus pour le roy, nostre sire, le IXe jour de mars mil IIIIC XLVI, dont pour la part et porcion de lad. ville et franchise monte la somme de huit-vingt-quatre livres t...

« D'un autre fouaige mis sus pour le roy, nostre sire, le premier jour de septembre mil IIIIC XLVII, dont pour la part et porcion de lad. ville et franchise monte la somme de huit-vingt-six liv. t. (*Ibid.* no 269.)

1448. — « A receu ledit recepveur, pour la part et porcion de ladicte ville d'un fouaige octroyé à mons. le duc le XIIe janvier M. IIIIC XLVII (v. s.), montant la somme de VIXX l. t... »

« A receu ledit recepveur ung fouaige mis suz pour les affaires de lad. ville... »

« A receu ledit recepveur, pour la part et porcion de ladicte ville et franchise de la moitié d'un fouaige octroyé au roy, nostre sire, le neufyesme jour de febvrier l'an M. IIII^C XLVII (v. s.), icelluy ordonné estre payé en avril... »

« A receu ledit recepveur, de la porcion de ladite ville et franchise de l'autre moitié dudit fouaige du roy, nostre dit sire, icelluy ordonné estre paié au moys d'octobre M IIII^C XLVIII... »

« Autre recepte de deniers receuz... de l'impost de certains fouaiges mis suz oudit an pour les vivres des gens d'armes » (*Ibid.*, nº 270).

« Audit recepveur qu'il a paié à Pierre Boillon, recepveur des aides en Bourbonnois, pour ung fouaige mis sus le XIIe jour de janvier mil IIII^C XLVII (v. s.), octroyé à mons. le duc, la somme de VI^XX l. t... Pour un fouaige mis sus en avril et levé par Garnat, l'an de ce present compte, octroyé au roy, la somme de cent dix l. t.... Pour ung fouaige mis sus en septembre l'an de ce present compte, octroyé au roy, la somme de cent dix l. t... » (*Ibid.*)

1452. — « De Huguet Ravot, leveur d'un fouage mis sus pour mons. le duc, à lui octroyé en janvier CCCCLI (v. s.), comme appert par commission des esleuz donnée le XXe de fevrier IIII^C LI (v. s.), VI^XX livres (*Ibid.*, nº 271).

1453. — « Audit Jehan Sirot, tresorier general de mondit seigneur le duc et receveur des aides ou païs

de Bourbonnois, pour le fouaige mis sus par monseigneur le duc, en mars M CCCC LII (v. s.) » (*Ibid.*, n° 272, f° 41, v°).

1455. — « L'impost d'un fouaige octroyé à mons. le duc, le XI° jour de fevrier mil CCCCLIIII (v. s.), à paier en juillet ensuivant CCCCLV. » (*Ibid.*, n° 274.)

1457. — « A maistre Jehan Cordier, le jeune, pour avoir fait response au chancellier de Bourbonnois, de par ladite ville, touchant la dont que mons. le duc leur demandoit pour la royne de France, comme appert par mandement desdits quatre consulz donné le segond jour d'aoust CCCCLVII » (*Ibid.*, n° 276).

1460. — « De l'impost du foage octroyé à mons. le duc par les gens des troiz estas pour ce assemblez à Molins, le X° jour de septembre CCCCLX, qui s'est paié en deux termes, le premier à la Saint-André audit an, et le second au premier jour d'avril ensuivant... » (*Ibid.*, n° 278.)

1461. — « Au clert de Jehan de Lacroix, pour avoir escript XXV lectres missoires par le païz, pour assembler les troys estas de Bourbonnois, pour remonstrer au Conseil la pouvreté du peuple, le XX° jour du moys d'aoust, pour ce V. s. » (*Ibid.*)

1467. — « A Peauderat, messagier à pié, pour troys journées qu'il a vacqué partant de ceste ville de Molins et aller à Ryon porter lettres missoires de par lad. ville à mons. l'arcevesque et conte de Lyon... pour avoir lettres missoires de mond. Sr de Lion adroissantes à mons. le duc, pour avoir descharge de l'accroissement des tailles du roy pour le pays...

« A maistre Pierre de Culant, pour ses peines d'avoir faiz les articles touchans les doleances du pays de Bourbonnoys et icelles baillé à mons. de Lyon... (*Ibid.*, n° 270.)

1468. — « Don et fouaige octroyé à mons. le duc par les gens des trois estatz, mis sus pour l'an de ce present compte (1467-1468). » (*Ibid.*, n° 281.)

1469. — « A Jehan Douet, tresorier general de Bourbonnois, la somme de troys cens livres tournois, laquelle somme fut ordonnée, imposée et mise sus ou pays de Bourbonnois par le consentement de monseigneur le duc et par l'ordonnance des gens des troys estas dudit pays assemblez au chastel de Molins, le VIIIe jour de novembre IIII^C LXIX, avec l'octroy du fouage ou dit mois de novembre octroyé à icelluy seigneur, pour icelle somme de III^C livres estre employée pour aller poursuir les charges et affaires dudit pays devers le roy, à Tours, comme plus à plain fut avisé et deliberé par lesditz troys estas... (*Ibid.*, n° 283.)

1470. — « De l'impost qui a esté mis sus durant l'an de ce present compte pour la venue et reception de la reyne de France, laquelle entra à Molins ou mois d'octobre l'an mil IIII^C LXX, montant ledit impost tout accordé à la somme de II^C XXVII l. XVIII s. IIII d. » En marge : « Cest impost pour la venue et reception de la royne a esté mis sus par vertu de la commission de mons. le seneschal, signée : Babot, donnée le Ve jour d'octobre IIII^C LXX... (*Ibid.*)

« A messire Blein Loup, chevalier, seigneur de

Beauvoir, la somme de soixante-six livres tournois pour vingt-deux journées qu'il a vacqué à aller devers le roi, nostre sire, et monseigneur le duc, à Tours et Amboyse, pour leur remonstrer les charges et affaires dudit pays de Bourbonnois, poursuivre et en avoir rabat, ainsi que par les gens des troys estas dudit pays fut ordonné faire dernierement, eulx estans assemblez en ceste ville de Molins, à LX s. t. par jour... (*Ibid.*)

*
* *

Les renseignements fournis par les comptes du receveur des deniers communs de la ville de Moulins ne vont pas plus loin, par suite d'une lacune dans la série de ces comptes plus considérable que toutes les précédentes, car elle va de 1471 à 1502 ; mais nous trouvons ailleurs la preuve que les trois états du Bourbonnais continuèrent à être convoqués lorsque des besoins financiers l'exigeaient. L'inventaire des registres de la chambre des comptes de Moulins (1), registres aujourd'hui détruits, mentionne, à la date du 20 février 1489, des lettres de Pierre II instituant Jean Leymarie greffier des dons et octrois qui pourront lui être faits par les trois états du pays de Bourbonnais. Cette charge avait été précédemment donnée par le chancelier du duc à un nommé Jean Garinet, qui ne fut point mis en possession, sans

(1) Archives de l'Allier, ms. de M. Chazaud.

doute parce que son protecteur vint à mourir ; et comme il importe de montrer que ce n'était point une charge de création nouvelle, je ferai remarquer qu'elle était à ce moment-là vacante par suite du « trespas de Jean Regnart, qui en étoit autrefois pourvu. » Elle n'était peut-être pas des plus lucratives, car le nouveau titulaire ne la conserva guère que trois ans, comme on le voit par d'autres lettres du 1er juin 1492, conférant ledit office de greffier des dons et octrois, devenu vacant par la résignation de Jean Leymarie, au sieur François Araby, secrétaire et clerc des comptes.

On a vu plus haut que les états du Bourbonnais avaient été appelés, en 1482, à donner leur consentement au traité de paix d'Arras et au projet de mariage du dauphin Charles avec la jeune Marguerite d'Autriche (1). Le 24 octobre 1483, des lettres de Charles VIII portant qu'il avait résolu, sur l'avis des princes et des gens de son Conseil, de convoquer les trois états du Royaume, invitaient le duc Jean à assembler les états du Bourbonnais pour élire trois députés, un d'église, un de la noblesse et un de l'état commun, qui devront assister aux dits états généraux, convoqués à Orléans pour le premier janvier suivant (2). On sait que ces états s'assemblèrent à Tours, le 14 janvier 1484.

Ces réunions pour des objets spéciaux fournissaient au duc l'occasion de réclamer et d'obtenir des subsides. Un document publié par M. E. Méplain,

(1) Just Paquet, *Institutions provinciales...*

(2) Huillard-Bréholles, *Titres de la maison... de Bourbon*, n° 6830.

dans son livre sur *Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais* (pages 313-319), nous en fournit la preuve avec une grande abondance de détails sur les frais que pouvait entraîner une session d'états provinciaux.

*
* *

Le document produit par M. Méplain se rapporte aux états réunis au commencement de l'année 1521, pour discuter les modifications à introduire dans le texte des coutumes du Bourbonnais, et ces états sont les seuls dont la composition nous soit exactement connue et dont nous possédions les procès-verbaux. Ils se placent à une date tardive et il est possible qu'un temps assez long s'était écoulé depuis la dernière convocation des représentants du pays (1), car une certaine inexpérience paraissant résulter de l'oubli des règles anciennes, se manifeste à plusieurs reprises. C'est sur l'ordre du Roi qu'ils avaient été réunis et les lettres de commission données pour cet objet s'expriment ainsi : « Nous mandons et par ces presentes commectons que appellez ès villes que

(1) Il est à croire cependant, si l'on en juge par ce qui se passait dans les autres possessions des ducs de Bourbonnais, que les états de cette province furent plusieurs fois réunis dans les premières années du XVI[e] siècle. Aubret (*Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, publ. par M.-C. Guigne, 4 vol. in-4°) mentionne, pour le Beaujolais d'empire, des sessions d'états tenues en octobre 1508, en avril 1514 et en janvier 1518. Dans cette dernière, il fut accordé au Connétable un don gratuit de 15,000 livres pour l'aider à supporter les frais faits à Moulins à l'occasion du baptême de son fils (t. III, p. 205).

verrés estre commodes esdictz pays de Bourbonnoys et de la Marche, respectivement, les troys estatz des dictz pays, exemps et non exemps, previllegiez et non previllegiez, en la maniere accoustumée, lesquelz voulons et ordonnons comparoir par devant vous en leurs personnes, s'il n'y a excusation legitime, et ad ce estre contrainctz, assavoir les gens d'esglise par la prinse et saisie de leur temporalité, et les laiz par vente et exploitation de leurs biens meubles et immeubles. » Il est probable que la procédure suivie en 1521 différa dans beaucoup de détails de celle qui était en usage au temps de Charles VII, mais comme les documents font défaut pour ce qui regarde celle-ci, il n'est guère possible de relever ces différences.

Les états se composaient de la réunion des gens du clergé, de la noblesse et du tiers. Le clergé devait à son caractère sacré de venir le premier, mais il ne figurait dans ces assemblées qu'à cause de ses possessions territoriales et comme représentant des populations qui étaient dans sa dépendance. Il était intéressé à ce qu'il n'y eût pas de confusion à ce sujet; aussi voyons-nous l'official de l'évêque d'Autun protester au nom de son ordre, dès le début des états de 1521, « que sa comparition et presance ne peust porter prejudice ou dommaige aux droictz et libertez de l'Eglise » et à leurs « droictz spirituelz, pour raison desquels ilz ne sont subjectz à la jurisdiction temporelle. » Il résulte de cela que les évêques et les chefs d'établissements religieux possédant des biens d'une certaine importance devaient seuls être convoqués, tandis que les curés et vicaires

n'avaient aucun droit à se faire représenter. Voici la liste des membres du clergé qui furent appelés aux états de 1521 :

Les évêques d'*Autun*, de *Clermont* et de *Nevers*. Celui-ci est aussi convoqué comme prieur du *Montet*. L'évêque du *Puy* (1), seigneur de *Gondailly*, qui devrait figurer à ce titre parmi les membres de la noblesse. L'abbé de *Sept-Fonts*, seigneur du *Petit-Montet* ; ceux de *Saint-Gilbert*, d'*Ebreuil* et de *Noirlac*. L'abbesse de *Saint-Menoux*. Les prieurs de *Souvigny*, de *Saint-Pourçain* et de *Saint-Germain-de-Salles*. Les doyens des chapitres de *Moulins*, d'*Hérisson*, de *Montluçon*, de *Verneuil* et de *Montcenoux*. Les Célestins de *Vichy*.

Les membres de la noblesse sont fort nombreux et il serait trop long d'en donner ici la liste ; on la trouvera dans un document publié à la fin de ce travail. La duchesse Anne et le Connétable, son gendre, y figurent par procureurs, et le nom de chaque noble mentionné est suivi de la désignation de la seigneurie ou des seigneuries qui lui appartiennent, car la noblesse, de même que le clergé, est censée représenter les sujets qui dépendent d'elle. Les populations rurales ou le plat pays, comme on disait alors, n'ont pas d'autres députés.

Le troisième ordre, ou tiers-état, se compose des représentants des bonnes villes, et voici, dans l'ordre qui leur est assigné par le procès-verbal, celles qui furent représentées aux états de 1521 :

Moulins, *Montluçon*, *Souvigny*, *Bourbon*, *Villefranche*,

(1) Antoine de Chabannes.

Ainay-le-Château, Hérisson, Verneuil, Chantelle, Charroux, Billy, Varennes, Vichy, Gannat, Villeneuve, Saint-Pourçain, Germigny, Montaigut-en-Combraille, Saint-Germain-des-Fossés, le Montet, Cosne-sur-l'Œil. Chaveroche. Charenton, Champdeuil et le Puy. Moulins était représenté par son maire et ses quatre échevins; Souvigny, Verneuil, Gannat et Saint-Pourçain avaient envoyé chacun deux députés ; les autres villes n'en avaient envoyé qu'un et Charenton, Champdeuil et le Puy avaient choisi le même délégué.

Les députés de Saint-Pourçain, en répondant à l'appel de leurs noms, firent remarquer qu'ils appartenaient au ressort de Montferrant, que leur ville était l'une des treize bonnes villes du bas pays d'Auvergne et qu'ils avaient déjà contribué aux frais de la publication des coutumes d'Auvergne ; Louis Falcon, député de Montaigut-en-Combraille, prétendit aussi que cette ville était du « pays d'Auvergne. »

Le droit de convoquer les états du Bourbonnais appartenait au duc et nous avons vu Charles VIII et François Ier inviter celui-ci à les assembler, au lieu d'user d'une convocation directe. D'après M. Antoine Thomas, les choses ne se passèrent pas ainsi à l'époque qu'il a étudiée. Le roi, se dispensant de tout intermédiaire, convoquait directement les états de son vassal lorsqu'il avait à requérir des subsides, et c'est ainsi, dit-il, que presque toutes les assemblées d'états de l'Auvergne et de la Marche ont été convoquées directement par le roi.

Je ne crois pas qu'on doive être aussi affirmatif pour ce qui regarde les états du Bourbonnais. Que le roi les ait convoqués dans certains cas, c'est chose

à peu près certaine. Nous voyons, en effet, que ses gens assistent à des états tenus à Moulins en 1432, et nous trouvons, d'autre part, la trace d'une sorte de refus d'accorder un fouage directement demandé par lui, en 1426, sous prétexte que le comte de Clermont, administrateur du duché pendant la captivité de Jean Ier, n'a pas fait connaître sa volonté ; mais il semble que d'ordinaire la convocation est faite par le duc ou son représentant, même lorsqu'il s'agit d'une levée de deniers destinés au roi.

En 1461, les trois états sont assemblés « pour remonstrer au Conseil la pauvreté du peuple » et c'est la ville de Moulins qui paraît avoir pris l'initiative de la convocation, car c'est elle qui fait établir à ses frais les lettres « missoires » envoyées dans le pays.

Le lieu où se réunissaient les états n'avait rien de fixe et c'étaient les circonstances du moment qui en déterminaient le choix. On a vu qu'en 1430 les états furent assemblés trois fois et qu'ils se réunirent d'abord à Montluçon, puis au château de Chantelle et enfin à Moulins. M. Thomas cite même une session des états d'Auvergne qui se tint à Gannat, en 1446, c'est-à-dire en dehors de la province.

Les renseignements sur la façon dont les députés des bonnes villes étaient choisis font absolument défaut. Quant aux membres de la noblesse et du clergé, ils étaient convoqués individuellement et devaient se présenter en personne ou envoyer des fondés de pouvoir munis d'une procuration expresse. Il était entendu, je pense, que les femmes et les mineurs, convoqués comme possesseurs de fiefs, devaient comparaître par procureurs.

Chaque session d'états entraînait, en dehors du fouage ou don accordé au roi ou au duc, le payement d'une série d'indemnités aux personnes qui y avaient pris part. Le document publié par M. Méplain, à la fin de son livre sur *Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais*, montre que le chiffre total de ces indemnités pouvait être considérable. Les membres du clergé ne figurent pas au nombre des indemnisés, non plus que ceux de la noblesse, qui avaient été hébergés pendant toute la durée des états par le sénéchal de Bourbonnais. Une partie seulement des représentants des bonnes villes est taxée et les taxes semblent n'avoir rien de fixe. Gilbert Daignet, maire de Moulins, reçoit 30 livres et les quatre échevins chacun dix livres ; le procureur de Montluçon et son secrétaire, députés de la ville et châtellenie, obtiennent 70 livres, tandis que les consuls de Gannat ne sont taxés qu'à 25 livres. Il n'est pas question des représentants de Villefranche, d'Ainay, d'Hérisson, de Chantelle, etc. On remarquera d'ailleurs, en comparant la liste de députés donnée dans le procès-verbal que je publie plus loin, avec celle que fournit le document de M. Méplain, que les noms de ces députés diffèrent pour plusieurs villes.

Il me resterait à examiner, pour que cette étude réponde au moins d'une façon sommaire aux différentes questions qu'on peut se poser à propos de l'organisation et du fonctionnement d'états provinciaux, comment se tenaient les états du Bourbonnais, à qui en appartenait la présidence, si les trois ordres votaient séparément ou en commun, s'ils fixaient eux-mêmes le chiffre de l'aide qu'on réclamait

d'eux, etc., etc. Ce sont là des points pour lesquels les renseignements font absolument défaut ou sont insuffisants pour permettre de préciser.

Quant au rôle des états du Bourbonnais, nous n'en voyons en somme que le côté financier, car nous ignorons les décisions qu'ils prirent dans les circonstances où ils furent appelés à s'occuper de politique, en 1426, par exemple, où le comte de Clermont les avait convoqués à Montluçon « pour avoir le gouvernement. »

Ils accordaient le don ou l'aide réclamé par le roi ou par le seigneur, et le vote émis, ils n'avaient à s'occuper ni de la répartition de la somme votée ni de sa perception. L'assiette générale était faite par les commissaires du roi ou du duc. Pour ce qui regarde Moulins, ces commissaires informaient par lettres spéciales le conseil et les consuls que telle somme avait été imposée sur la ville en vertu d'une décision des états, les invitaient à répartir cette somme sur les habitants « le plus justement que faire se pourra, le fort portant le foible », et leur fixaient un terme pour le versement des deniers entre les mains du trésorier général ou receveur du roi ou du duc de Bourbonnais. C'est aux consuls et aux bourgeois qui les assistaient dans l'administration de la ville, qu'incombait le soin d'établir le rôle et de faire payer les particuliers. Le receveur des deniers communs était chargé du recouvrement et il lui arrive assez souvent de faire figurer tout au long dans son compte le rôle des contribuables. Ceux-ci sont classés par quartiers. Viennent d'abord les habitants de la ville proprement dite, puis ceux

des rues de Bapaulme, d'Allier, « de Reffambles » et de la rue « aux Sueurs. »

*
* *

Je vais terminer en donnant, d'après une expédition du temps en forme authentique et signée des commissaires Barme et Brachet (1), un extrait du procès-verbal de rédaction des nouvelles coutumes donnant les noms de toutes les personnes qui furent appelées aux états de 1521. Cette liste offre un tableau que nous pouvons croire complet, de la noblesse du Bourbonnais au commencement du XVI[e] siècle. Elle ne se rencontre pas dans la première édition des coutumes, publiée à Paris, par Galliot du Pré (petit in-4° goth.), en vertu de lettres du Parlement, du 5 avril 1521, avant Pâques (1522), mais on la trouve dans l'édition donnée à Lyon, par Jean Marcorelle, en 1572.

« A mes tres honorez seigneurs, messeigneurs maistres Roger Barme, president, et Nicolle Brachet, conseilliers du roy, nostre sire, en sa court de parlement et commissaires de par ledict sieur ordonnez à la publication des coustumes du pays de Bourbonnois, Jacques de Mailly, huissier du roy, nostre dit sire, en ladite court, honneur, service et reverence. Messeigneurs, plaise à vous savoir que, en ensuivant votre commandement et en vertu de voz lectres de

(1) Arch. de l'Allier. A. 6, reg. in-4° de 51 feuillets, parchemin.

commission dactées du dixiesme jour du present moys de mars l'an mil cinq cens vingt (v. s.) cy-attachées, à moy ledict jour baillées en la ville d'Orleans, portant prorogacion et contynuacion de l'assignacion baillée en vertu d'autres voz lectres de commission aux gens des trois estatz dudit pays de Bourbonnoys, du quinziesme jour de ce present moys au dix-huictiesme jour d'icelluy moys, ledit dixiesme jour de mars partis dudit Orleans pour aller en la ville de Molins, où arrivay le mercredi enssuivant treiziesme jour dudit moys, et en icelle baillay voz lectres missives tant au chancelier que seneschal dudit Bourbonnoys, faisant mencion de ladicte prorogacion et continuacion d'assignacion... Et le vendredi ensuivant quinziesme dudit moys, qui estoit l'assignacion premiere baillée ausdites gens des trois estatz, me transportay en la grant salle du chasteau dudit Molins, lieu ordonné pour faire l'assemblée d'iceulx gens; et environ deux heures après midy, ès presence dudit seneschal... plusieurs personnes tant de l'estat de l'Eglise, nobles, praticiens qu'autrés du tiers estat en grant nombre venus à leurs assignacions, après avoir en l'assistance faict assavoir l'... et empeschement de vous mesditz sieurs et que audit quinziesme de mars ne poviez estre audit lieu de Molins pour les causes et selon qu'il est contenu en vostre dite commission, feiz d'icelle commission lecture, signiffiay et feiz assavoir à eulx tous à haulte voix, tant en general que en particullier, le contenu d'icelles et que ladicte assignacion dudict quinziesme aviez prorogée et contynuée au dix-huictiesme de mars, auquel jour seroit par vous procedé au faict et publi-

cation desdites coustumes, ainsi que de raison..... Signé : J. de Mailly.

« Auquel jour (18 mars 1520. v. s.), environ l'heure de deux heures après midi, nous transportasmes en la grande salle du chasteau de Molins, auquel lieu se comparurent maistre Nicole Lappelin, procureur de madite dame la duchesse, et maistre Jehan Dinet, advocat de ladite dame. Et par ledict Dinet, pour ladite dame, nous fut dit que pour la publicacion desd. coustumes dudit pays et duché de Bourbonnois, par vertu desdites lectres patentes dudit seigneur et de nostre dicte commission, auroit faict convocquer et appeller plusieurs gens d'Eglise, nobles, advocaitz, praticiens et autres gens du tiers estat, nous requerans lecture des lettres patentes du Roy, nostre dit seigneur, et que feissions appeller les gens des estatz qui avoient esté mandez et adjournez pour comparoir à ladite publication, requerant deffault contre les non-comparans portant tel proffit que de raison.

« Et ensuivant ce, ordonnasmes audit de Mailly faire lecture desd. lectres patentes dudit seigneur, et feismes commandement à Phelippes Chambon, greffier de la dite seneschaucée de Bourbonnois, appeller les gens d'Eglise, nobles, advocatz, praticiens et autres gens du tiers estat qui avoient esté adjournez pour assister à ladite publicacion.

COMPOSITION DES ESTATZ

L'Eglise

« Et pour reverendz pere en Dieu mons. l'evesque

d'Ostun, se comparut son official et son procureur, par procuration expresse.

« Pour monseigneur l'evesque de Clermont, maistre Durand Sebret, son procureur.

« Pour mons. l'evesque de Nevers, tant à cause de son dit evesché que du prieuré du Montet, Nicolas Guenin, son procureur par procuration expresse.

« Mons. l'evesque du Puy, seigneur de Gondailly, en personne.

« Pour les abbez de Septfons, seigneur du Petit-Montet, Guillaume Allotot, procureur en la seneschaucée de Bourbonnois ;

« De Sainct-Gilbert, maistre Guillaume Nury, licencié en loix, son procureur par procuration expresse ;

« D'Esbreuille, maistre Christofle Regin, licencié en loix, son procureur ;

« De Nouerlac, Me Simon de Cumyères, son procureur par procuration expresse.

« Pour l'abbesse de Saint-Menoulx, Nicolas Margot, par procuration expresse.

« Pour les prieurs de Souvigny, maistre Geoffroy Bigue ;

« De Saint-Poursain, Me Jehan Danglars, son procureur par procuration expresse.

« Le prieur de Sainct-Germain-de-Salles en personne.

« Pour les venerables doyen et chappitre de Molins, maistre Henry du Moustier, doyen de ladite esglise.

« Pour les venerables doyen et chappitre de Hérisson, maistre Jehan des Escures, doyen dudit lieu.

« Pour les venerable doyen et chappitre de Montluçon, maistre Nicolas Margot, leur procureur.

« Pour les venerables de Verneul, ledit Margot, leur procureur.

« Pour les venerable de Montcenoulx, ledit Nicolas Margot, leur procureur.

Les Nobles

« Pour madame et monseigneur les duchesse et duc de Bourbonnois, messire Pierre Popillon, chevalier, seigneur de Paray et de Chandousiers, chancellier dudit Bourbonnois.

« Messire François de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois, du Donjon et de Chasteldon, seneschal dudit duché de Bourbonnois, en personne.

« Messire Jehan de Levys, chevalier, baron de Chastelmorant, seigneur de Pierrefricte, Montermantier, Chastillon, Bournat et Chantemerle, en personne.

« Pour dame Françoise Daulphine (1), dame de Jalligny, maistre Victor Chauderon, son procureur.

« Messire Lourdin de Salligny, seigneur duditlieu, en personne.

« Pour messire Jehan de Chabannes, seigneur de Chizelles, maistre Noël Labrosse, son procureur.

« Jacques de la Croix, seigneur de Flory-sur-Loire, en personne.

« Pour Anthoine de Pierrepont, seigneur de Saint-Martin-des-Laiz et de Burrienne, maistre Michel Barroneau, son procureur.

« Pour damoiselle Loise Pasquiere (2), dame de

(1) Pour *Dauphin*. On donnait alors volontiers la forme féminine aux noms de familles, lorsqu'il s'agissait de femmes, et la forme du pluriel lorsqu'il était question de plusieurs personnes.

(2) Pour *Pasquier*, dame de *Beaumoix* ou *Beauvoix*.

Beaumoix, de la Fay-Brosseloize, maistre Aubert Cosson, son procureur.

« Nicolas Popillon, escuier, seigneur du Ryau, baron de Chastel-de-Montaigne, seigneur du Bouys et de Matigny, en personne.

« Les seigneurs de Vece ; Claude Petit, escuier, ung desdits seigneurs, en personne.

« Pour damoiselle Anne de la Touche, vefve de feu Jacques de Sarre, dame du Bouchault, maistre Guillaume Allotot, son procureur.

« Messire Jehan d'Isserpens, chevalier tuteur des seigneurs de Bosma, myneurs d'ans, en personne.

« Pour Gilbert de Bressolles, seigneur dudit lieu, maistre Jehan Penard, son procureur.

« Jehan et Anthoine de Ballore, seigneurs de Trizy, en personne.

« Messire Anthoine Le Long, chevalier, seigneur de Verieres, Chenillat et des Fogys, en personne.

« Pour messire Jacques de Chabannes, chevalier, seigneur de la Pallisse, Montagu-le-Blain, Chastel-Perron et autres ses seigneuries, maistre François Obeilh, licencié en loix, son procureur.

« Pour messire Jacques de Beaufort, chevalier, seigneur de Ferrieres, maistre Nicolas Duchollet, son procureur.

« Jehan d'Albon, escuier, seigneur de Sainct-André, de Serezac, de Fretay, la Guillermye, la Presle, Chaumeilh, Punsac et Sainct-Christofle, en personne.

« Ledit Jehan d'Albon et Loys du Peschin, escuiers, seigneurs du Suillet, en personne.

« Pour le seigneur du Cognac, Mathieu Caneau, son procureur par procuration expresse.

« Guillaume de Chantelot, escuier, seigneur de la Cheize lez le Breulh, en personne.

« Pour le seigneur de Lourdyé, Claude Dynet, son procureur.

« Le seigneur de la Chaise en Ande, en personne.

« Guillaume de Chantelot, sieur de Beauperier, en personne.

« Pour le seigneur de Sainct-Geran-d'Urphé, maistre Guillaume Nury, son procureur.

« Pour dame Magdelaine de Gaiecte, comme tutrice de ses enffans, seigneurs de Boucé, Me Claude Dinet, son procureur par procuration expresse.

« Nicolas de Boucé, seigneur de Poncena, en personne.

« Pour Charles de Tognes (1), escuier, seigneur de la Mothe et des Noyers, maistre François Obeilh.

« Le seigneur de Glené, d'Ande, en personne.

« Jehan de Villars, escuier, seigneur de Servillis, en personne.

« Le seigneur de la Roche-Chauffault en personne.

« Pour le seigneur de Rongeres en partye, icelluy maistre François Obeilh, son procureur.

« Pour le seigneur de Bassechieres, lesdits Dinet et Obeilh.

« Anthoine d'Ussel, seigneur de Crespin, en personne.

« Le seigneur de Bonnefont en personne.

« Le seigneur de la Chievre en personne.

(1) *Togues* ou *Tognes*. De 1374 à 1398, Guillaume de Tognes, damoiseau de la paroisse de Langy, reconnut tenir en fief divers immeubles situés dans la paroisse de Varennes-sur-Tesche (*Noms féodaux*).

« Pour messire Pierre de Bourbon, seigneur de Vendat, Jehan Vigier, son procureur.

« Pour le seigneur de Chastelroux, maistre François Obeilh, son procureur.

« Le seigneur de Versailles en personne.

« Le seigneur de la Brelyere en personne.

« Messire Blaise de Chareilh, chevalier, seigneur de Cordebeuf, en personne, et par Me Claude Dinet, son procureur par procuracion expresse.

« Les Célestins de Vichy, par les prieur et procureur du convent, et par ledit Alotot, leur procureur par procuracion expresse.

« Pour Pierre de la Roche, escuier, seigneur de la Mothe-Morgon, maistre François Obeilh.

« Pour le seigneur de Beaurevoir, ledit Obeilh.

« Le seigneur de Billezois en personne.

« Les seigneurs de Peramont, l'ung en personne, l'autre par La Cheise.

« Pour dame Magdelaine de Gayecte, dame dudit lieu, maistre Guillaume Nury.

« Le seigneur de Baucherel en personne.

« Françoys Gabart, escuier, seigneur d'Eschallette, en personne.

« Pour messire Loys de Levys, conte de Ventadour et seigneur de Beauregard, maistre Claude Dynet, son procureur.

« Jehan de Lafayette, seigneur de Sainct-Germain, en personne.

« Pour Guillaume de Rollat, seigneur d'Isserpens, maistre François Obeilh.

« Pour le seigneur de Charnat, ledict maistre Claude Dynet.

« Pour damoiselle Jehanne de Rollat, dame de Chambon, Me Guillaume Nury, son procureur par procuration expresse.

« Le seigneur de Buxoles en personne.

« Pour le seigneur d'Aronne, maistre Guillaume Nury, son procureur.

« Pour le seigneur de Sainct-Pierre-de-Laval, Jehan Bernard.

« Le seigneur de Grant-Val et Vaulx en personne.

« Pour le seigneur de Sainct-Tellement (Saint-Clément ?), Noël Brosse.

« Messire Jehan d'Isserpens, seigneur de Chitiu, en personne.

« Le seigneur de Sainct-Yorre en personne

« Le seigneur de Crozet-le-Viel en personne.

« Pour le seigneur de Molles, monsieur de Busset, son procureur par procuracion expresse.

« Phelippes Favyer, seigneur de Pouzelieres, en personne.

« Jehan de Coulonges, escuier, seigneur de Bouchaines et de Chabanes, en personne.

« Pour le seigneur de Droicturier, le seigneur de Poncema (*sic*), comme tuteur.

« Pour le seigneur de Burnat, maistre Guillaume Nury.

« Le seigneur de Jozeran, Jayet et Poisat en personne.

« Le seigneur de la commune justice de Sauzet en personne.

« Le seigneur de Sauzet, à la part de Merlin Blanc (1), maistre Loys Falcon.

(1) De 1448 à 1489, Jacques Blanc, écuyer, possédait la moitié du château et de la terre et seigneurie de Saulzet (*Noms féodaux*).

« Pour le seigneur ou dame de Langlas, par Michel Entrand.

« Pour Robert de Cordebeuf, escuier, seigneur de Beauvergier, maistre Loys Falcon.

« Gilbert Fillol, escuyer, seigneur de la Faulconnyere, en personne.

« Le seigneur de Mathat, à cause de Champs, en personne.

« Le seigneur de Sainct-Agolin en personne.

« Phelibert de Beaujeu, seigneur de Lynyeres, à cause d'Ussel et Rocheffort, en personne.

« Pour messire Loys Jehan, chevalier, seigneur de Ballenave, maistre Claude Dinet.

« Pour le seigneur de Naddes, Mathieu Caneau, son procureur par procuration expresse.

« Pour le seigneur de Lafont-Saint-Mageran, André Piarre.

« Le seigneur de Douzon et de Juillac en personne.

« Annet Breschard, escuier, seigneur du Luz, en personne.

« Pour le seigneur du Chastellard, Pierre Giard.

« Pour le seigneur de Marcilhac, maistre Claude Dynet.

« Pour Ythier d'Aubigny, escuier, seigneur de Genzat, ledit Dinet.

« Messire Guillaume du Peschin, escuier, seigneur de Barbate, en personne.

« Pour le seigneur de Chaseul, maistre Claude Dinet.

« Anthoine et Geoffroy de Sainct-Geran, seigneurs

de Sainct-Loup, en personne et par maistre Jehan Soreau.

« Pour les relligieux de Souvigny, seigneurs de la Ferté, maistre Geoffroy Bigue.

« Le seigneur de Montphan en personne et par maistre Claude Dinet.

« Pour maistre Jehan de la Louëre, seigneur de Paray-soubs-Briailhe, maistre Denis Berland.

« Le seigneur du Molin-Neuf en personne.

« Pour Gilbert Pointet, escuier, seigneur de Laugière, maistre Denis Berland et Martin Billon.

« Pour Jehan du Boys, escuier, seigneur de Gouyse (1), maistre Jehan Soreau, prothonotaire.

« Messire Claude de Montcaulquier, chevalier, seigneur du Fraigne, en personne.

« Le seigneur de la Mousse, à cause de Chemilly, Madame par moitié ; et pour l'autre moitié, Charles de la Mousse, escuier, en personne.

« Pour le seigneur de Villars, le seigneur de Poncena.

« Pour le seigneur de Sorbier, Jehan Merle.

« Pour Phelippes de Chantemerle, seigneur dudit lieu et de la Clayecte, Anthoine Robin, son procureur par procuration expresse.

« Le seigneur de Chambort en personne.

« Jehan de Vesvres, escuier, seigneur dudit lieu, en personne.

(1) On lit : *Souppezes* et *Salus* dans le texte donné par Marcorelle, et nous voyons que Jean du Boys, secrétaire de la duchesse Anne, possédait en 1506, la terre et seigneurie de Soupaise (*Noms féodaux*).

« Le seigneur de Chantellot en personne.

« Pour Charles de Marconnay, escuier, seigneur de Montaré, maistre Anthoine Baron.

« Pierre Trousseboys, escuier, seigneur de Ris et Champmesgre, en personne.

« Pour Ythier d'Aubigny, seigneur de Genzat, maistre Loys Falcon, son procureur.

« Jacques de Grassay, escuier, seigneur de Champerroux, en personne.

« Regnauld de Bar, seigneur de Clusors en personne.

« Le seigneur de Lespau, à la part de Clusors, en personne.

« Le seigneur de Beaumont en personne.

« Pour Jehan et Guillaume de Sainct-Aulbin, myneurs, seigneurs de Lespine, messire Jacques de Sainct-Aulbin, tuteur desditz myneurs, en personne.

« Pierre de Vaulx, seigneur du Plessis, en personne.

« Le seigneur de la Mothe-du-Plessis en personne.

« Le seigneur de Rolin en personne.

« Le seigneur de Beauregard en personne.

« Claude d'Anlezi, escuier, seigneur de Montverin, en personne.

« Jehan Esgrin, seigneur de la Forestz-Sainct-Aubin, en personne.

« Le seigneur de Sarguerin (1) en personne.

« Dame Jehanne de Graville, dame d'Aveurdre en partie, par François Touzelles.

(1) Probablement pour Salle-Guérin, dans la paroisse de Couleuvre.

« Pour Loys de Barres, escuier, seigneur de Neuvys, Guillaume Allotot.

« Pierre Andrault, seigneur de Langeron, par ledit Allotot.

« Le seigneur du Pech en personne.

« Jehan Blanc, escuier, seigneur de la Tour-de-Neurre, en personne.

« Charles de Villars, seigneur de Blancfossé, en personne.

« Pour maistre Gilbert Racquet, lieutenant en la chastellenie de Bourbon, seigneur de Froidequeue, Me Gilbert Daignet par procuration expresse.

« Pour le seigneur du Bouys, maistre Jehan de Lespine.

« Le seigneur de Valligny-Vault en personne.

« Messire Jacques de Sainct-Aulbin, chevalier, seigneur de Salligny, en personne.

« Pour le seigneur de Pouzy, maistre Jehan de Lespine.

« Jehan et Charles de la Souche, escuiers, seigneurs de Saint-Augustin, en personne.

« Phelippes et Gilbert de Malgilbert, seigneurs de Misery, par Phelippes de Malgilbert, pour luy et pour Guillaume ds Malgilbert, son cousin, seigneur de Misery.

« Ledict Gilbert de Boulle en personne.

« Les seigneurs de Bort en personne.

« Les seigneurs de Beaucaire en personne.

« Le seigneur de Sainct-Marcel en personne.

« Le seigneur de la Fulhault en personne.

« Pour le seigneur du Couldray, maistre Claude Dynet.

« Le seigneur de Beaune en personne.

« Le seigneur de Sauget en personne.

« Les seigneurs de Marcillat, à la part de Michel Jacques et de Me Gilbert du Gué, par Nicolas Guenin, par procuration expresse.

« Pour Gadiffert de Malleret, seigneur de Luzac, Nicolas Margot.

« Pour le seigneur de Gouzon, Me François Rapault.

« Jehan de Leage, seigneur de Quinsanes, en personne.

« Le seigneur de Puynault en personne.

« Messire Anthoine de Follet, chevalier, seigneur de Recullé, en personne.

« Pour les seigneurs d'Orcenay, Françoys Roy.

« Pour messire Jehan d'Allebret, chevalier, seigneur d'Orval et autres plusieurs seigneuries, maistre Guillaume Allotot.

« Pour le seigneur de Huriet, G. Condoulx.

« Pour le seigneur de Chauvinières, ledit Condoulx.

« Pour le seigneur de Pallières, Rapault.

« Le seigneur de Meaulne en personne.

« Pour le seigneur de Valligny pour moytié, Jehan Becas.

« Pour le seigneur de Vaulx, Nicolas Margot.

« Guiot du Bus, seigneur de Tizon, en personne.

« Jehan de Mauvoisin, seigneur de la Forest-Mauvoisin, en personne.

« Pour messire Gabriel de Cullant, seigneur de Sainct-Desiré, par René Badon, par procuration expresse.

« Le seigneur de Nassignet en personne.

« Pour Huguet de Malleret, escuier, seigneur de la Roche-Guillebault, Me François Rapault.

« Pour le seigneur de Vielhevigne, ledit François Rapault.

« Pour le seigneur de Virignet, Jacques Brugnon.

« Pour le seigneur de la Creste, René Badon.

« Guillaume de Villelume, seigneur de la Roche-Authon, en personne.

« Le seigneur de Valleguynand en personne.

« Pour dame Jehanne de Graville, dame de Sagonne, Meillant, Charenton et autres ses seigneuries, ledit François Touzelles.

« Le seigneur de la Forest-Tamyer en personne.

« Pour les seigneurs de Sainct-Amand, François Roy.

« Pour le seigneur de Sainct-Amand-le-Chastel et le seigneur de Changy, ledit Roy.

« Le sieur du Molin-Porchier en personne.

« Pour les seigneurs du Pontdiz, ledit François Touzelles.

« Pour le seigneur de Rimbé, Nicolas Margot.

« Maistre Jehan Dinet, licencié en loix, advocat fiscal de Bourbonnois, seigneur de Brueul-ès-Chas, en personne.

« Pour le seigneur de Thomerays, ledit Margot.

« Le seigneur de Sainct-Agnin en personne.

« Pour le seigneur du Chandeul, Cumyeres.

« Pour le seigneur de Laigny, J. Mouton.

« Pour le seigneur du Jouy, Nicolas Duchollet.

« Pour le seigneur de Fontenay, Martin Billon.

« Messire Claude Gomeau, chevalier, seigneur de Grossour, en personne.

« Le seigneur des Bordes en personne.

« Pour le seigneur de Chezelles, Nicolas Margot.

« Le seigneur de Bonnebuche en personne.

« Claude Segaud, escuier, seigneur de la Fougerolles, en personne.

« Pour le seigneur de Croisy, J. Mouton.

« Le seigneur de Salles en personne.

« Guillaume de Pierrepont, escuier, seigneur de Ballenne, des Granges et Lucenay, en personne.

« Pour le seigneur de Giry et la Vallée, dame Katherine des Barres, vefve de feu messire Guillaume de Pierrepont, dame de Darizolles, Michel Barraveau et Jehan de Pierrepont, et le seigneur de Ballenne, pour sa part, en personne.

« Pierre de Bonnay, escuier, seigneur du Bessay, en personne.

Le Tiers-Estat

« Maistre Gilbert Daignet, maire ; maistre Jehan Duret ; Jehan Perrignon ; Guillaume Benoist dit Treilhis, et Loys Rongnon, eschevins de la ville de Molins, en personne.

« Pour les eschevins de Montluçon, Me Pierre Urban.

« Anthoine Baron, Jehan du Ryz et Guillaume Hugues, eschevins de Souvigny, en personne.

« Pour les habitans de Bourbon, Pierre de Bellemaine.

« Pour les habitans de Villefranche, Jehan Huguet.

« Pour les eschevins d'Aynay, Martin Odeau.

« Pour les habitans de Heriçon, maistre Jehan Gauffinet le jeune.

« Pour les habitans de Vernueilh, Pierre de Cusy et Jehan Ferault.

« Pour les habitans de Chantelle, maistre Charles Barbier.

« Pour les habitans de Charroux, Jehan Guadde.

« Pour les habitans de Billy, maistre Guillaume Nury.

« Pour les habitans de Varennes, J. Morel.

« Pour les habitans de Vichy, Guillaume Ligier.

« Pour les habitans de Gannat, Jehan Ollier et Jehan Gannay.

« Pour les habitans de Villeneufve, Jehan Morant.

« Pour les eschevins de Sainct-Pourçain, Joachin Vache avec maistre Jehan Chomat, licencié en loix. Ont dit que lesditz habitans ne sont du ressort de la seneschaucée de Bourbonnois ne de la contribution d'avec ceulx de Bourbonnois, ains sont du ressort de Montferrand, l'une des treize bonnes villes d'Auvergne, contribuans en tous subcides avec ceulx du bas Auvergne, et que au dernier octroy faict à monseigneur le connestable par ceulx du pays d'Auvergne, lesditz de Sainct-Pourçain ont contribué, et semblablement aux fraitz de la publication des coustumes d'Auvergne ; et par ce ont protesté n'estre tenus à l'octroy et fraictz des coustumes de Bourbonnoys, et soubz ces protestacions ont comparu et mys en court deux procuracions.

« Pour les habitans de Germigny, maistre Pierre Mathé.

« Pour les habitans de Montagu-en-Combrailhe, maistre Loys Falcon.

« Pour les habitans de Sainct-Germain-des-Fossez, Claude Mareschal.

« Pour les habitans du Montet, Gilbert Faulconnier.

« Pour les habitans de Cosne, François Basle.

« Pour les habitans de Chaveroche, Jehan Merle le jeune.

« Pour les habitans de Charenton, Me Symon de Cumyeres.

« Pour les habitans de Chandeul, ledit Cumyeres.

« Pour les habitans du Puy, ledit Cumyeres.

« Pour les habitans de Meilhan, ledit Cumyeres.

« A tous lesquelz procureurs ordonnasmes mectre leurs procuracions devers le greffe, en commandant au greffier les prandre et garder devers luy.

Officiers et praticiens

« Comparurent aussi maistre Jacques de Lorme, president de Bourbonnois ; maistre Anthoine Chauveau, lieutenant general de ladite seneschaucée ; maistre Jehan Chanteau, auditeur des comptes de Bourbonnois ; maistre Jehan Dynet, advocat fiscal dudit duché ; maistre Nicolle Lappelin, procureur general dudit duché ; maistre Jehan Cadier, lieutenant general au domayne ; maistre Jehan Billonnat le jeune, procureur pour ladite dame et duchesse du dommaine ; le chastelain de Molins ; maistre Charles Rouer, lieutenant general dudit chastelain ; le maistre

des eaues et fourestz; maistre Françoys Taucard, lieutenant particulier en ladite seneschaucée; maistre Jehan Billonnat l'aisné ; maistre Remy Guillouet ; maistre Gilbert Daignet ; maistre Denis Berland ; maistre Jacques Cornillier, lieutenant de Billy ; maistre Loys Desbon ; maistre Anthoine Carrel ; maistre Charles Cocterouge ; maistre Vincent de la Louere ; maistre Gabriel Lagaron ; maistre Clement Aubert ; maistre Gilbert Gay : maistre Estienne Burelle ; maistre Jehan Duret ; maistre Jehan de Lespine ; maistre Pierre Taboulas ; maistre Gabriel du Moustier ; maistre Jehan Bachelier ; maistre Geoffroy de Bigue ; maistre Loys Fouchier ; maistre Anthoine Gardel ; maistre Symon Girard ; maistre Loys Guillouet ; maistre Pierre Peynier, tous advocatz en ladite seneschaucée.

« Comparurent aussi Anthoine Gros ; Guillaume Allotot ; Guy Faulcheur ; Pierre des Granges ; Martin Billon ; Nicolas Margot, lieutenant en la chastellenie de Beçay ; Nicolas Duchollet ; Jehan des Pasturaulx ; Jacques Admirand ; Jehan Arnaud ; Jehan Gascon ; Michel Barrantan ; Thomas Joneau ; Aulbert Consson ; Nicolas Herault ; Estienne Thouzet ; Jehan Becas ; Jehan Ponard ; Nicolas Garnier ; Jehan Cantat ; Jehan Planchard ; Pierre Amiraud ; Nicolas Guenin ; Jacques Brugnon ; Loys Allart ; Jehan de la Croix ; Claude Dynet ; Gilles du Rouzay ; Christofle Prevost ; Olivier Symonnet ; Charles Peynyer ; Mathieu Dussord ; Anthoine Lescullier, tous procureurs en ladite seneschaucée de Bourbonnois.

« Aussi semblablement comparurent Guillaume Bouciquaud ; Odras Bourcier ; Guillaume Pengris et

Phelippes Chambon, greffiers de ladite seneschaucée.

« Maistre François Obeilh.

« Maistre Nicolas Blein, procureur en la chastellenie de Beçay.

« Berault Guy.

« Jehan Gascon, de Beçay.

« Maistre Jehan Morel, lieutenant de Varennes.

« Maistre Loys Bresman, substitud du procureur general de Bourbonnois audit lieu de Varennes.

« Estienne Burelle, dudit Varennes.

« Les seigneurs du Vernet et de la Mothe de Vallieres, excusez pour malladie.

« Et ce faict, par ledit Dynet nous a esté requis deffault contre les non-comparans ; sur quoy avons ordonné que les comparans par procuracion specialle mectroient devers le greffe de ladite seneschaucée leur procuracion ; et contre les autres non-comparans ou comparans par procuracion generalle *ad lites* avons donné deffault, sauf que si auparavant la publication des coustumes ilz comparoient ou fournissoient de procuration specialle, il sera rabatu et sans plus appeller.

« Et après ce aux dessus dites gens d'Eglise avons faict mettre la main au pictz, aux nobles, praticiens et autres du tiers-estat avons faict faire le serment de bien et loyaument dexposer du faict desdites coutumes et de nous advertir sur icelles des choses qu'ilz verront estre utilles et prouffittables, et aussi dommageables au bien et utillité dudit pays.

« Et par ledit official d'Ostun, tant pour ledit evesque que pour le clergé, fut protesté que sa

comparition et presance, tant de luy et autres gens d'Eglise, ne peust porter prejudice ou dommaige aux droictz et libertez de l'Eglise. Sur quoy luy fut par nous faict response que ilz estoient appellez comme le premier et principal membre des estatz, et que es articles concernans les droictz de l'Eglise et autres ilz pourroient dire ce que bon leur sembleroit, tant pour leur interetz que pour le bien commung du pays, par quoy sembloit que ladite protestacion ne feust recepvable. Et sur ce, par ledit official ou nom que dessus, fut dit qu'il entendoit faire ladite protestacion quant aux droictz spirituelz, pour raison desquelz ilz n'estoient subjectz à la jurisdiction temporelle, et à ceste cause protestoit que ceste comparition quant ausditz droictz spirituelz ne leur peust prejudicier. Et sur ce accordasmes que ladite protestacion et declaracion en ferions mention en nostre proces-verbal.

« Et pareillement les manans et habitans de Montagu-lez-Combrailhe ont protesté que par la comparition qu'ilz font et feront cy-apres ilz n'entendent desroger à leur previllege, disans qu'ilz sont du pays d'Auvergne.

« Aussi semblablement les religieux, prieur et convent de Sainct-Pourçain, eulx disans seigneurs temporelz en toute justice, haulte, moienne et basse dudit prieuré, membres et deppendances d'icelluy par fondacion royale, se sont comparus par maistre Jehan Danglards, licencié en loix, leur procureur exprès, pour comparoir comme adjournez aux estatz et reduction desdites coustumes.

« Et les manans et habitans de ladite ville de

Sainct-Pourçain aussi se sont comparus par Joachin Vache, procureur au faict commung d'icelle ville et leur procureur exprès, avec maistre Jehan Chomat, bachelier en loix, lesquelz nous ont dit que ladite ville et prioré de Sainct-Pourçain, et membres deppendans d'icellui, sont du bas pays d'Auvergne au ressort du bailliage de Montferrand, contribuables en tous subsides avec ceulx dudit bas pays d'Auvergne et ne sont dudit duché de Bourbonnois, ressort et contribucion d'icelluy, combien que leur territoire soit environné dudit pays de Bourbonnois, et qu'ilz se gouvernent et regissent hors leurs composicions et previlleges selon les us et coustumes dudit pays de Bourbonnois, excepté que par coustume localle en matière de retraict et retenue, le lignagier peult recouvrer la chose immeuble vendue par son lignagier, provenue de son estoc, dedans an et jour, à la prendre du jour de la vente, en payant le sort et loyaulx coustemens. Et ès matieres d'asseuremens se gouvernent selon la coustume dudit pays d'Auvergne, lesquelles deux coustumes localles dient estre contenues et declairées au nouveau coustumier dudit pays d'Auvergne, et qu'ilz n'entendent ne veullent par la publicacion et decret qui sera faict des coustumes dudit pays de Bourbonnois desroger en aucune maniere à leurs previlleges, concordatz, accords et compositions faictz entre les seigneurs et ducz de Bourbon et lesditz religieulx, et lesditz religieux et iceulx habitans, ains ont protesté que lesdites coustumes ne puissent prejudicier auxditz privilleges, droictz, accords et compositions, nous requerans lesditz religieux et habitans, et chacun

d'eulx respectivement, que de leur dire, declaracion et protestacion en fust faicte mencion en nostre procès-verbal, que leur avons accordé...... »

Nota. — J'ai omis, par suite d'une erreur de composition, de mentionner les habitants de Meillant parmi ceux des bonnes villes représentées aux états de 1521. Le nom de cette localité aurait dû trouver place à la fin de la liste donnée aux pages 387-388.

A. VAYSSIÈRE.

PIÈCES CURIEUSES OU INÉDITES

RELATIVES A L'HISTOIRE

DU BOURBONNAIS

Reconnaissance des laydes, péages et autres droits que Monseigneur le duc de Bourbonnais prend et exige en la ville et franchise de Montluçon (1375-1498).

Montluçon reçut d'Archambaud VII, le 5 décembre 1242, une charte de franchises qui a été publiée par les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* (t. I, p. 404) et par les éditeurs de l'*Histoire des ducs de Bourbon* de la Mure (t. III, 2e partie, p. 94), et dont il existe des copies dans plusieurs dépôts publics (1). Cette charte nous fournit la preuve que le seigneur de Montluçon prenait des droits de layde sur les marchandises et denrées mises en vente les jours de foire et de marché, mais elle n'entre dans aucun détail à ce sujet, et, si l'on veut en savoir plus long, il est nécessaire de recourir à diverses reconnaissances placées en tête de terriers de la châtellenie du XIVe et du XVe siècle.

Ces reconnaissances sont intéressantes pour l'histoire du commerce local, et il est vraiment regrettable qu'il n'en existe pas pour des époques plus reculées, car nous savons par le géographe arabe Edrisi (1) qu'il se faisait à Montluçon, dès le XIIe siècle

(1) Arch. nat., P. 1357^1, cotes 351 et 352 ; *ibid.*, P. 1376^1, cote 2731 ; arch. de l'Allier, C. 30 ; bibl. de Moulins, manuscrit 69, fol. 5 à 15.

(2) Trad. Jaubert, t. II, pages 239-242.

un trafic relativement considérable. On doit d'ailleurs les considérer comme un complément de la charte de franchises, et c'est à ce titre que M. Bâtissier a donné place au tarif de Moulins parmi les pièces justificatives insérées dans l'*Ancien Bourbonnais* (1), et c'est au même titre que j'imprime ici le tarif des laydes et péages de Montluçon.

J'ai trouvé aux archives de l'Allier deux textes de ce tarif : l'un, qui est de novembre 1375, appartient à ce que l'on peut appeler le fonds Chazaud, c'est-à-dire au fonds de copies formé par cet ancien archiviste, l'autre, daté du 18 janvier 1498 (n. s.), occupe les sept premiers feuillets d'un terrier coté A. 107. Je reproduis ce dernier et je donne en note les variantes qu'offre le texte de 1375.

Je regrette de ne pouvoir donner en même temps cette charte de 1398, que du Cange rencontra dans les archives de la chambre des comptes de Paris et dont il a fourni un si curieux extrait au mot *bombus*, dans son glossaire (2).

Fait à Montluçon, le dix-huitiesme jour de janvier l'an mil quatre cens quatre-vingts et dix sept, par devant nous Phelippes de Fourestz, receveur pour monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne aud. Montluçon et commissaire ordonné et depputé

(1) *Voyage pittoresque*, p. 132.

(2) Charta 27 sept. anno 1398, pro loco de Breuil in Bourbon, ex camera comput. Paris : *Item, in et super qualibet uxore maritum suum verberante unum tripodem ; item in et super qualibet filia communis sexus, videlicet viriles quoscunque cognoscente de novo in villa Montis Lucii eveniente, quatuor denarios semel, aut unum bombum, sive vulgariter* pet, *super pontem de castro Montis Lucii solvendum.*

par messieurs les president et gens des comptes de mond. seigneur le duc, à Molins, à veriffier et renouveller les terriers des cens, rentes et autres devoirs annuelz appartenans à mond. seigneur le duc en la chastellenie de Montluçon....., honnorable homme et saige le procureur de mond. s^r le duc, comparant par maistre Jaques de Chesauviel, licencié en loix, son substitud en la chastellenie dud. Montluçon, a fait convenir et appeller pardevant nous honnorables hommes Claude de Lion, Rougier Bessonnat, Jehan Bezart et Henry Blondeau, consulz ceste presente année de la ville dud. Montluçon ; Jehan de Pollier, Berthomier Carnault, Colas Ardi, Françoys Luzon, Anthoine Loyson, Jehan Brignat, Pierre Monnot, Jehan Coppin, Ligier Johannot, Simon Fredasse, Guillaume Nebout, Marsault Pellasson, Martial Serclier, Guillaume Michiel, Perrinet le Boix, Marçault Dumas, Jaques Dupauper, Colas Chennet, Jacques Limonier, Anthoine Prugnault, Estienne Lambellin, Françoys Canomin, Phellibert Canomin. Jehan Rondeau, Jehan Narzame, Jehan Sablier, Estienne des Cloux, Phellibert Gondrin, Pierre Perrier, Phelippes Billart et Jehan Glatinat, des plus notables bourgeoys, marchans et habitans de lad. ville et franchise dud. Montluçon, et dont les aucuns d'iceulx ont esté par cy-devant fermiers et adcenseurs des laides et autres fermes appartenans à mond. seigneur le duc en ladite ville et franchise, requerant icellui procureur de mond. seigneur le duc de interroguer les dessus nommez et sçavoir par leurs adviz et oppinions, quelz drois de laydes, peages et autres mond. seigneur le duc prand et exige en lad. ville et

franchise de Montluçon, à quelz jours et termes et sur quelles denrées. Lesquelz bourgeoys et habitans dessus nommez, après le serement par eulx fait de dire verité sur ce, nous ont dit et rapporté tous d'une voix et chacun par soy ce qui s'ensuyt :

C'est assavoir qu'en ladite ville de Montluçon a sept foires en l'an : la première le lundi avant la feste de la Purification Nostre-Dame ; la seconde, le jeudi avant Pasques-fleuries ; la tierce, le premier jour de may ; la quarte, le lundi avant la feste de la Panthecouste ; la quincte, le jour de la feste de la Collation de sainct Jehan-Baptiste ; la sixiesme, le jour de l'octave Sainct-Michiel, et la septiesme, le jour et feste de sainct Thomas, appostre. Et aussi y a en lad. ville dud. Montluçon chacune sepmaine marchez communs à jour de samedi et mercredi ; esquelles foires et marchez se vendent toutes manieres de denrées que y sont amenées ou apportées ; esquels foires et marchez mond. seigneur le duc prand et exige par ses deputez, fermiers et adcenseurs tous les devoirs des laides, truaiges et autres en la maniere qui s'ensuyt :

En toutes les foires dessus dites, excepté la foire qui est le jour de la feste de la Decollacion sainct Jehan-Baptiste et la foire qui est le jour de sainct Thomas, qui sont aux gouverneurs de l'ospital de Nostre-Dame de Montluçon, mond. seigneur le duc prand sur les blez, de deux quartes à la mesure de Montluçon, demy-layde, dont vingt-quatre laydes font la quarte ; et au-dessus de deux quartes, par la maniere dessus dite ; et au-dessoubz de deux quartes riens ; et ce sur les gros blez.

Et sur les aveines, de quatre boisseaulx une couppe reze, dont au boisseaul a six couppes ; et de huit boisseaulx le double. Et s'il en y avoit que sept boisseaulx, il n'y a que une layde, pour ce qu'il n'y a point de layde à moins de quatre boisseaulx.

En tous les marchez de l'an, la layde du blé se lieve aud. Montluçon par la maniere dessus dite. Esquelz marchez mond. seigneur prand la layde la premiere sepmaine ; le seigneur de Sainct-Maixand, à cause de sa seigneurie du Breulh, prand les deux sepmaines ensuyvans ; le chappitre de Sainct-Nicolas de Montluçon prand led. droit de layde autres trois sepmaines enssuyvans ; la saincte chapelle de Bourbon, pour Jehan Chastellet (1), une aultre sepmaine, et le seigneur de Goutiere une aultre sepmaine ensuyvant ; et puis mond. seigneur le duc reprand l'autre premiere sepmaine et tous les autres, par la maniere dessus dite, jusques à la fin de l'année. Et se commence à lever lad. layde le jour de la feste sainct Jehan-Baptiste.

De la layde dessus dite sont exemps gens d'eglise, clercz clerjaument vivans, gens nobles, et les bourgeoys de la ville et franchise de ladite ville de Montluçon de tous les blez creuz en leur heritage. Touteffois, s'il y avoit aucun qui feust marchant publicque qui achetast et vendist, il seroit tenu de payer layde par la maniere dessus dite.

Quant aucuns chevaulx ou jumens, ou aultres bestes quelles que elles soient, se vendent, soit à jour de foire ou marché, en ladite ville de Montluçon,

(1) Dans la reconnaissance de 1375, il n'est pas question de la sainte chapelle de Bourbon, mais seulement de Jean Chastellet.

ou dans la franchise d'icelle, le cheval, la jument, l'asne, la sosmiere et autres bestes ferrées doivent chacune huit deniers de layde. Le poulain ou jument defferrez, chacun IIII deniers; asnes et sosmieres defferrez, chacun IIII d.; mulletz et mulles defferez, chacun IIII deniers; beufz et vaches, chacun IIII deniers; porcz, pourceaulx, ouilhes et moutons doivent chescun mailhe (1).

Tous lesquelz drois de laydes en deniers appartiennent entierement à mondit seigneur le duc, excepté esdites deux foires de la Decollacion saint Jehan-Baptiste et du jour saint Thomas, qui appartiennent aux gouverneurs de l'hospital Nostre-Dame.

Toutes personnes vendens sel en gros ou en detail en ladite ville de Montluçon doivent chacun an chacun une emyne sel, dont mondit seigneur le duc prant la moitié; les ayans cause du seigneur de Nourry pour le seigneur de Montboissier, dont monseigneur a à present le droit, la quarte partie (2); et trois des chanoines prebendiers de l'eglise de Sainct-Nicolas de Montluçon prengnent l'autre quarte partie qu'ils despartissent entre eulx.

Sur tous ceulx qui conduisent sel sur beste, l'on prant une manée de sel, et si la charge est sur asne ou sur sosmiere, demye-manée; et se meslent et assemblent lesdites manées avecques la layde dessus dite et se departent le sel qui en provient par la maniere dessus dite.

Se aucun amaine sel en la ville de Montluçon à

(1) « Obolle », dans la recon. de 1375.
(2) « Monsicur de Nory, à cause de sa femme ayant cause du seigneur de Montboisset ..» Recon. de 1375.

charroy de beufz ou chevaulx, vendent ledit sel ou non, sondit sel sera estimé à charge de bestes et paiera pour chacune charge de bestes une manée de sel qui sera meslée et partie par la maniere dessus dite.

Si led. sel est vendu en lad. ville de Montluçon, il sera paié à mond. seigneur le duc, ses commis et depputez, pour chacune charrectée ung quarton de sel, appellé le quarton Bertrand (1), dont les quatre font une esmine de sel (2). Et de ce truaige sont exemps les bourgeoys de la ville dudit Montluçon, et n'en paient riens si comme l'en dit. Touteffois, paient-ilz les esmines et manées de sel par an, comme dit est dessus.

Tous drappiers qui vendent draps de couleur, s'ilz sont de la ville, ilz paient pour ban en la halle et le peuvent et doivent choisir avant les autres drapiers forains Ilz doivent chacun dix-neuf solz tournois pour chacun an. Et les drappiers estranges chacun vingt et ung solz tournois pour an.

Et si aucuns desd. marchans ne vouloient vendre drap en lad. ville que pour une foire ou pour ung marché l'an, il louera son ban du fermier de lad. halle ce qui sera accordé entre eulx. Et s'il vend sans louer son ban, il paiera par la maniere dessus dite pour chacun an vingt et ung solz tournois, comme s'il vendoit toute l'année.

Et oultre ce que dit est dessus, doivent tous les drappiers dessus ditz à chacune foire dudit Montluçon deux deniers tournois de layde.

(1) On lit *Berault* dans la reconnaissance de 1375.

(2) « Duquel sel monseigneur prend la tierce poursion, et les enfans Jehan Paludeaul les deux parts. » Recon. de 1375.

Et est assavoir que pour ce que à present il n'a point de halles en lad. ville de Montluçon, l'on a coustume user des devoirs dessus ditz comme s'ensuyt. C'est assavoir que les marchans drappiers estranges paient à chacune foire dud. Montluçon, pour le droit de halles quelque part qu'ilz vendent, vingt deniers tournois de layde à mond. seigneur le duc, excepté esd. deux foires desd. gouverneurs de l'ospital Nostre-Dame, esquelles mond. seigneur le duc prant sur chacun desd. drapiers dix-huit deniers tournois, et led. gouverneur les autres deux deniers tournois. Et es jours de marchez, lesd. drappiers et marchans, soient de la ville, estrangiers ou fourains, ne doivent aucunes laydes (1).

Burelliers et vendeurs de toilles et gens qui vendent grosses laynes et chandes, qui vendent amprès terre ou sur banc, doivent par an chacun douze deniers. Et oultre es foires qui sont à mond. seigneur chacun ung denier de layde. Tous aultres qui vendent bureaulx de layne et toelles, s'ilz portent leurs denrées au col ou sur eulx sans les mectre à terre ne sur banc, n'en doivent point de layde.

Ceulx qui amainent vendre en lad. ville chandelles de suif, doivent par an chacun trois deniers et maille ; et à chacune foire ung denier de layde.

Tous panetiers qui vendent pain en la halle, doivent chacun an chacun quatre solz tournois, dont deux solz à chacune feste de Noël, et aultres deux solz à la Sainct-Jehan-Baptiste.

Et est assavoir que pour ce qu'il n'y a point pour le present de halles en lad. ville, les panetiers d'icelle ville n'en doivent point, mais les forains et estrangiers paient lesd. quatre solz tournois en la maniere dessus dite (2).

(1) Cet article ne figure pas dans la reconnaissance de 1375.

(2) Cet article est remplacé dans la reconnaissance de 1375, par le suivant : « Merciers louent du fermier leur banc de la halle ce qu'ils accordent entre eux. »

Tous vendeurs de bois, comme de charrectes, fusteries, cercles, bannes, barriz, escuelles de boys, et de toutes aultres fusteries, excepté boys à chauffer, doivent par an trois deniers et maille. Et d'abondant ceulx qui ameinent lesd. charrectes à chacune foire dud. lieu, chacun trois deniers et mailhe.

Tupiniers et vendeurs de potz de terre qui ameinent leurs denrées vendre en lad. ville à charroy ou bestes, doivent à chacun marché trois potz ou tuppins, et à chacune foire ung denier de layde. Es quelz potz et tuppins de layde monseigneur le duc, ou ses commis et depputez, prant chacun an le tiers, le seigneur de Sainct-Maissant, à cause de sa seigneurie du Breulh, l'autre tiers, et le seigneur de la Riviere et Glaude Charles l'autre tiers (2).

Tous vendeurs d'acier et de fer doivent pour an chacun cinq deniers tournois, et à chacune foire ung denier tournois de layde. Et se prand led. droit de layde seulement sur les marchans forains et estrangiers, car ceulx de la ville qui vendent en leurs maisons n'en doivent rien.

Vendeurs de poige blanche ou noire qui vendent au poix, doivent pour an chacun trois sols tournois.

Vendeurs de huille en gros doivent chacun an chacun V deniers t. ; et à chacune foire I d. t.

Chacune charrette [chargée de vin] qui part de Montluçon pour estre vendue, doit trois deniers et mailhe. [Chacune somme de vin, obolle ; es queulx sommes monseigneur a les trois quarts et Jeannet de Saintes le quart]. Recon. de 1375.

Vendeurs de harans et anguilhotes doivent pour an, ceulx [qui] vendent les anguillotes, chacun huit anguillotes, et ceulx qui vendent les arans, chacun huit arans ; et ceulx qui vendent arans et anguillotes ne doivent layde que pour l'un.

(1) « ...Esquieulx monseigneur prend la sixiesme pourtion, et le seigneur du Breul, mons. de Norry, à cause de sa femme, et plusieurs autres leurs personniers en cette partie, si comme l'en dit, les autres cinq pourcions. » Recon. de 1375.

Vendeurs d'ailletz et d'ougnons doivent pour an chacun trois deniers et mailhe ; et à chacune foire dud. Montluçon, ung denier tournois de layde.

Le peaige de la ville dud. Montluçon se lieve et exige comme s'ensuit :

Chacune beste qui porte avoir de poix, quelque beste que ce soit, doit chacune beste I d. t.

Bestes qui portent harans ou anguillotes doivent chacune IIII d. t.

Merceries, I d. t.

Toutes autres bestes portans denrées, quelque beste que ce soient, doivent ung denier de peage chacune.

Et toutes autres bestes qui ne portent riens, ne doivent riens.

En la ville dud. Montluçon a de present deux fours banniers seulement, appartenans à mond. seigneur le duc ; et toutes manieres de gens peuvent cuire leurs pains en quelque four qu'ilz veullent des deux, et doivent pour chacun sestier de blé qu'ilz cuisent en pain, soit froment ou soilhe, et soit en gros pain ou menu, six deniers tournois de fournaige ; et de plus plus, et de moins moins (1).

A. VAYSSIÈRE.

(1) La reconnaissance de 1375 porte qu' « en la ville de Montluçon a trois fours banniers, dont les deux sont à monseigneur, et le tiers à monsieur de Norry, à cause de sa femme... ». Elle renferme, en outre, un dernier article relatif aux boucheries.

« En la ville de Montluçon a deux boucheries notables, une appelée la grande et l'autre petite boucherie, es quelles monseigneur prend pour an sur chacun bouchier cinq sols et une longe de bœuf. Et en outre doivent tous lesdis bouchiers ensemble pour an qu'il payent la veille de Noël, avec les longes de bœuf dessusdites, cinq cuisses de bœufs des meilleurs bœufs qui soient vendus, au choix de monseigneur, desqueulx cinq cuisses l'une est au receveur. »

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1889

Séance du 2 août

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il appelle l'attention de la Société sur un travail de notre confrère M. J.-H. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, 1885 à 1887. (*Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome seizième) et sur un article : *Vases pharmaceutiques du dix-septième siècle*, par notre confrère M. F. Pérot, inséré au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1887, du Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Enfin dans la même publication se trouve : *Notice sur la vie et les œuvres du comte de Soultrait*, par M. René de Lespinasse.

Il donne lecture d'une circulaire de M. Bourdery, de Limoges, qui demande de lui donner la description des émaux du Musée départemental et de ceux

qui se trouvent dans les collections particulières de notre pays.

MM. Bertrand, Queyroy et de Quirielle sont priés de donner ces renseignements.

— M. Migout entretient brièvement la Société de ce qui s'est passé au Conseil municipal au sujet des portraits de J. Regnaudin et de P. de Sève, demandés à l'instigation de notre Société, par M. le Maire, pour le Musée de Moulins, à M. le Directeur des Beaux-Arts.

M. Migout était rapporteur de la Commission chargée de décider s'il fallait acquérir au prix de 1,700 fr., demandé par l'administration des Beaux-Arts, une copie de ces deux portraits. M. Migout a conclu avec raison que cette somme était excessive et que la ville ne pouvait faire cette dépense. Cependant il espère que si la ville de Moulins ne peut pas compter obtenir les portraits en pied de nos deux compatriotes, elle pourra avoir ces portraits en buste.

— M. A. Girard offre à la Société un coquillage fossile bivalve, très gros, remarquable à cause de son développement. M. Pérot croit qu'il appartient probablement au genre Pnoceramus.

— MM. Bouchard et Bertrand se sont rendus au château de la Péronne, pour prendre possession, au nom de notre Société, de la collection géologique de M. de Vaujoly, et ont déposé au Musée huit armoires vitrées pleines d'échantillons, mais cette collection est toute à remanier et à mettre en ordre, car M. de Launay nous a donné deux vitrines qu'il faudra

classer et faire entrer dans la collection de Vaujoly. M. Bertrand qui a passé deux jours pour faire transporter cette collection, reçoit les remerciements de la Société pour son dévouement.

— M. Bertrand informe notre Société qu'il a été trouvé sur la limite des communes de Chamblet et Saint-Angel, un vase de bronze de 15 centimètres de haut, la lèvre du goulot est trilobée, l'anse présente la tête d'un animal, il a été vendu à un amateur de Paris.

Ce vase était au fond d'un puits aujourd'hui vide, qui se trouvait dans un champ rempli de débris gallo-romains, on a retiré de ce puits 60 mètres cubes de matériaux parmi lesquels des vases, une bouteille à deux anses, une meule en pierre de Volvic.

Le même confrère a trouvé à Saint-Amand deux silex dont l'un est brûlé, et tout près de là, à Charenton, un entrepreneur a découvert des pièces mérovingiennes, dont M. Pérot nous a donné la nomenclature dans une de nos dernières séances. Dans la même localité on a mis à jour, dans les restes d'un couvent, une crypte fort ancienne, dont on a retiré deux colonnes de cinq mètres sans chapiteaux ; la suite d'un tombeau en marbre blanc qui est au Musée de Bourges, c'est le couronnement de ce tombeau avec le monogramme du Christ et les lettres A et Ω des tombeaux anciens, affrontés de deux paons. Cette crypte semble appartenir au XII[e] siècle.

A Gennetines, M Bertrand a trouvé aux Turraux, chez M. Dujon, un important polissoir en arkose et des silex taillés dont quelques-uns ont été importés

de Saligny ; une autre station de silex semblable a été reconnue aussi par notre confrère dans la propriété voisine appartenant à la famille de Vaujoly.

— M. F. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Note sur les devises héroïques de la maison de Bourbon.*

Séance du 8 novembre

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus en grand nombre depuis notre dernière séance, parmi eux se trouvent : *Une excursion au domaine des étymologies*, par notre confrère le docteur Hospital ; les belles œuvres de la littérature portugaise : *Cœurs Héroïques* (Frei luiz de Sousa) drame en trois actes, en vers, par notre confrère, M. H. Faure. Et parmi les ouvrages reçus des Sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en correspondance, M. le Président signale dans le tome XXIV des Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand un travail de M. Chaix de Laverne et qui a pour titre : *Correspondance diplomatique des papes avec l'Auvergne, au XIIIe siècle*, et où il est parlé du Bourbonnais, aux pages 530, 556, 560, 572, 576, 594, 606, 624.

Dans le Bulletin de la Société nivernaise, tome XIII, est insérée une communication de notre confrère F. Pérot, relative à une découverte de vases pharmaceutiques en terre commune datant du XVIIe siècle,

faite dans une cave à Bourges. Et dans le même Bulletin : *Notice sur la vie et les travaux de M. le comte de Soultrait*, par M. R. de Lespinasse.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au sujet du Congrès des Sociétés savantes en 1890 ; et d'une autre circulaire émanant du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, nous invitant à prendre part au Congrès international des sciences ethnographiques.

— M. Montcluis, professeur au Musée national de Stockolm, nous demande le Catalogue du Musée départemental, le tome III de notre Bulletin et l'échange de nos publications. Il nous envoie le Catalogue du Muséum de Stockolm.

Ces différentes demandes sont favorablement accueillies et M. Bertrand est chargé d'en informer M. Montcluis.

— Il est enfin donné lecture par M. le Président d'une lettre de M. Croizier, trésorier de notre Compagnie, qui désire ne plus remplir cette fonction, invoquant l'article 2, du titre III de nos statuts, où il est dit que le trésorier est élu chaque année et qu'il ne peut être réélu que pour une autre année.

Or, M. Croizier, remplit les fonctions de trésorier à la satisfaction générale depuis 1882 sans que son mandat lui fût renouvelé par un vote, mais en 1885, époque à laquelle il aurait dû quitter pour se conformer à nos statuts, ses fonctions de Trésorier, il a été fait mention au procès-verbal que M. Croizier était

prié de vouloir bien continuer à remplir cette fonction.

Il va être procédé à la formation du bureau pour l'année 1889-1890, et il sera ouvert un scrutin pour la nomination du Trésorier, sans tenir compte de notre règlement qui, plus d'une fois déjà, a été violé d'un consentement mutuel.

— M. Bertrand fait la communication suivante : Il a trouvé aux Baillons, près de Diou, un grand vase, des poids de tisserand ou de filets, qui sont assez curieux ayant été faits en deux fois. Au même endroit, un couteau en silex retouché dans tous les sens, un autre en silex rouge qui n'est pas terminé.

A Coulandon, le même confrère a découvert un polissoir en silex rond de 7 centimètres de diamètre, sur 15 millimètres d'épaisseur environ.

Il fait passer sous les yeux des membres présents des pièces d'or trouvées dans la commune de Bessay, dont il donnera la description dans une prochaine séance.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Aymé Rambert dans laquelle il annonce qu'il donne ses collections d'antiquités au Musée départemental.

— M. Pérot offre un opuscule de 15 pages, au nom de M. l'abbé Renoux. Bien que ce ne soit qu'une brochure, l'auteur a consacré des années à ce travail et a eu à surmonter des difficultés de tous genres pour réunir les plantes dont il parle, elles ne se trouvent que sur les montagnes et dans les eaux, le plus grand nombre ne sont pas déterminées à cause de leur rareté.

— M. Pérot donne lecture d'un travail sur notre compatriote Marius Perret, peintre distingué, qui a pour titre : *Marius Perret, ses œuvres à l'Exposition universelle.*

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la nomination au scrutin du bureau de l'année 1889-1890.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. E. Bouchard ayant obtenu la majorité des suffrages est élu et proclamé président.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés : MM. Bertrand, pour la classe des arts ; Doumet-Adanson, pour la classe des sciences ; Vayssière, pour la classe des lettres.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du trésorier, du secrétaire-adjoint et du bibliothécaire. MM. Croizier, A. Thonnier et Génermont, ayant obtenu la majorité, sont élus et proclamés trésorier, secrétaire-adjoint et bibliothécaire.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1889-1890 :

Président : M. E. BOUCHARD.

Vice-Présidents : MM. DOUMET-ADANSON, pour les sciences.
BERTRAND, pour les arts.
VAYSSIÈRE, pour les lettres.

Secrétaire-Archiviste : M. G. BERNARD.

Secrétaire-Adjoint : M A. THONNIER.

Trésorier : M. H. CROIZIER.

Bibliothécaire : M. Génermont.

Conservateur du Musée : M. A. Queyroy.

— Est présenté en qualité de membre correspondant, dans la classe des sciences, M. l'abbé Renoux, par MM. Bertrand, Pérot et Bouchard.

Séance du 6 décembre

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, que publie le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Ce volume sur lequel M. le Président appelle l'attention de la Société, comprend la description des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Moulins.

— M. E. Olivier signale dans le numéro de septembre-octobre 1889, de la Revue d'Auvergne, un article de M. A. Vernière, qui a pour titre : *Courses de Mandrin*, dans l'Auvergne, le Velay et le Forez, où il est parlé de ses excursions en Bourbonnais.

A ce propos, M. de Quirielle explique que notre confrère, M. Aubert, qui prépare une monographie de Droiturier, vient de faire dans les archives de cette commune une enquête très complète et très intéressante. Il y a trouvé notamment deux passages relatifs à Mandrin. M. de Quirielle donne lecture de ces deux passages qui relatent l'itinéraire suivi

par Mandrin dans sa fuite après la bataille d'Etang, depuis la Loire à Dompierre jusqu'à Saint-Clément-des-Montagnes.

— M. le Président donne de nouveau la parole à M. de Quirielle, chargé par notre confrère M. Aubert, empêché, de donner à la Société d'Émulation les prémices d'une notice sur le jurisconsulte Ducher, auteur des « *Coutumes annotées du Bourbonnais* » publiées à Paris en 1781.

Cette notice, destinée aux *Annales bourbonnaises*, fait revivre une figure complètement disparue et qui eut pourtant son heure de célébrité. Elle suit Joseph Ducher, né à Châteldon, province de Bourbonnais en 1744, dans les différentes étapes de sa vie mouvementée et nous le montre successivement jésuite, avocat, diplomate et économiste. Suspect à bon droit de royalisme et sauvé à grand peine sous la Terreur par son ami Barère, Ducher passa le reste de sa vie dans une obscurité, dont sa mémoire souffrirait encore sans les soins de notre confrère.

Il signale le numéro 269 du Catalogue mensuel (décembre 1889) du libraire Dordon. *Durand* (*Guill.*) *Rational ou manuel des divins offices ou raisons mystiques et historiques de la lithurgie catholique, traduit du latin en français, par Ch. Barthélemy* (*de Paris*). *Paris, Vivès*, 1854, 5 *vol. in*-8 *br., couv. prix* 15 *fr.*

— M. l'abbé Clément offre à la Société une photographie reproduisant un testament gravé sur une pierre et qui se trouve dans l'église d'Archignat. Il communique en outre le texte d'une inscription

semblable qui se trouve dans l'église Saint-Sauvier, canton d'Huriel. M. le Président est prié d'écrire au maire de cette commune pour que cette pierre qui est cachée par un galandage soit mise au jour.

— M. Bertrand informe ses confrères que les objets envoyés à Paris pour l'Exposition universelle sont presque tous réintégrés au Musée et dans le même état qu'ils ont été envoyés. Notre envoi a obtenu une mention du jury des récompenses de l'Exposition.

Il fait passer sous les yeux des membres présents l'empreinte en cire rouge du sceau du maréchal d'Effiat (1630 environ). Les armes sont parti de celles du maréchal et de Marie de Fouvay sa femme. Sceau matrice de cuivre avec manche de cuivre. (Musée Tardieu, à Herment, Puy-de-Dôme).

Un membre de la Société fait observer d'après les détails de ce sceau, que ce ne sont pas les armes du maréchal. mais seulement celles de sa femme.

Le même confrère entretient la Société qu'à Vallière, dans la propriété de M. Mallet, il s'est fait une excavation de cinq mètres, et à cinquante mètres environ, on a trouvé un puits abandonné depuis de longues années, ce puits avait été recouvert de moëllons, son diamètre est de 80 centimètres. On en a retiré 2 mètres de terre, contenant des débris gallo-romains, des débris d'animaux. Ce puits n'a pas été encore fouillé jusqu'au fond, M. Bertrand entretiendra la Société des découvertes qui seront faites, quand la saison permettra de continuer les fouilles.

— M. H. du Buysson dépose sur le bureau pour être soumis à la Commission du Bulletin, un travail dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Histoire naturelle, chimique et thérapeutique de la coca, de la cocaïne et de ses sels, d'après les auteurs anciens et récents.*

— M. de Quirielle fait passer sous les yeux de la Société un écusson portant des traces de dorure et les insignes d'officier de justice, trouvé en creusant une cave à Saint-Gerand-le-Puy.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination des différentes Commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin : MM. Chevalier, Melin (l'abbé) et de Brinon.

De la Commission du Musée : MM. Doumet-Adanson, Croizier et Thonnier.

De la Commission d'Histoire naturelle : MM. Migout, E. Olivier et F. Méplain.

De la Commission des Comptes : MM. Seuillet, Frobert et Girard.

– Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. l'abbé Renoux.

ANNÉE 1890.

Séance du 3 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet de la quatorzième réunion mensuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui aura lieu à la même époque que la réunion des Sociétés savantes.

Il communique ensuite une invitation à notre Compagnie de la Société scientifique Flammarion, de Marseille, qui nous invite à émettre un vœu motivé en faveur de l'*Œuvre nationale* en France et en Algérie et de transmettre ce vœu aux pouvoirs publics.

Après cette lecture, il est fait observer que notre Société n'est pas au courant de cette question et partant qu'elle ne peut émettre un vœu motivé sur un sujet qu'elle ne connaît pas, ce qui ne veut pas dire que si un de nos confrères voulait nous lire un travail traitant cette question, nous l'écouterions avec le plus grand intérêt.

— M. Bertrand lit une note sur deux puits gallo-romains, découverts à Bourbon-l'Archambault. Dans cette note il décrit tous les objets trouvés.

Le même membre fait passer sous les yeux de la

Société un marche-pied en fer, gallo-romain, trouvé à Boucé, et c'est bien un marche-pied de cette époque, car notre confrère a vu à l'Exposition un char romain, dont le marche-pied est tout-à-fait semblable à celui trouvé à Boucé. (Il est au Musée).

Il parle ensuite d'un calice du XIIe siècle trouvé à Beaulon, ce calice est en cuivre et en partie doré.

Il donne enfin lecture d'une lettre de M. Marchand, à Dijon, dans laquelle il est dit : « J'ai dans ma col-
« lection un cachet intéressant votre province et
« que je cèderais volontiers à votre ville où il serait
« à sa vraie place.

« C'est celui de la sénéchaussée de Moulins et je
« vous en envoie une empreinte.

« Il est tout entier en bois (buis) et parfaitement
« conservé, je l'ai payé 32 francs, le prix auquel je
« le céderai. »

Ce cachet porte l'inscription suivante : *Administration provinciale de la généralité de Moulins*, or, c'est à tort que M. Marchand désigne ce sceau comme celui de la sénéchaussée puisque l'inscription dit : Administration provinciale de la généralité de Moulins.

— M. l'abbé Clément donne lecture d'un testament recueilli par lui sur une pierre tombale de Lignerolles. Il se propose d'en faire un estampage pour l'offrir à la Société.

— M. F. Pérot lit un article sur les découvertes récentes qu'il vient de faire et qui a pour titre : *Les silex de Gennetines*, et un autre sur : *La font Saint-Bruno*, à Plaisance, commune d'Iseure.

— M. Bouchard communique à la Société un nouvel extrait de son histoire de Saint-Pourçain. Déjà et dans plus d'une séance il nous a donné des fragments de cette histoire à laquelle il travaille depuis plusieurs années et qui aujourd'hui est presque terminée.

— A propos du livre de raison de M. Bernachez et que M. de Quirielle doit publier, M. Seuillet prie M. le Président de demander au nom de la Société, à M. le Président de la Chambre des notaires, l'autorisation de faire des recherches dans les archives de cette Compagnie, M. Seuillet désirait compulser les dossiers qui se trouvent dans ce dépôt, pour savoir s'il n'y a pas des documents touchant la famille Bernachez et en particulier sur celui qui a écrit ce livre de raison, étant entré par alliance dans la famille Bernachez. Il sera fait droit à la demande de M. Seuillet, M. le Président s'occupera en notre nom de faciliter la communication des pièces des archives de la Chambre des notaires aux membres de notre Société.

Séance du 6 février

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

M. le Président, avant la lecture du procès-verbal, lit la notice suivante sur M. E. Méplain qui faisait partie de notre Compagnie depuis le 31 janvier 1846:

Dès le début de cette séance, je me fais l'interprète

de tous les membres de la Société, en exprimant nos bien sincères regrets de la mort de notre vénérable confrère, M. Etienne Méplain, juge honoraire, décédé à Diou, il y a quelques jours, dans sa quatre-vingt-septième année. Une indisposition qui heureusement n'enlevait rien à la lucidité de son intelligence et à sa belle santé l'avait tenu depuis longtemps éloigné de nous et nous avait ainsi malheureusement privés de son aimable et savant commerce.

Le premier volume de notre Bulletin contient plusieurs publications de M. Méplain :

1° Un essai sur la législation du métayage ou colonage partiaire qui n'était pour ainsi dire que l'introduction de l'ouvrage qu'il a publié sur cet important sujet.

2° Un rapport sur les œuvres dramatiques de M. Rey, de l'Académie du Gard, comprenant trois comédies : l'*Ecole des Soubrettes*, l'*Homme timide* et le *Bourgeois anobli*.

3° Un compte-rendu d'une livraison du Bulletin de Beauvoisis, dont voici les dernières lignes toujours si pleines d'à-propos : « Bénissons Dieu, Messieurs, de nous avoir jusque là préservés, dans cette enceinte, de sa maligne influence (l'esprit de parti) ; conservons bien l'esprit de tolérance et de respect, dont nous avons fait preuve les uns pour les autres, et restons à tout jamais amis dans les sciences, les lettres et les arts. »

Les tomes III à VIII renferment les différentes parties de la belle étude de notre confrère sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais dont il donna, l'année dernière, une seconde édition revue, augmentée et illustrée.

Plusieurs fois, M. Méplain fut appelé à la présidence

de notre compagnie, ce qui nous valut les rapports sur les travaux de la Société pendant les années 1859, 1860, 1863, 1864, 1876 et 1877.

Dans le tome XVI se trouve la dernière publication que M. Méplain nous ait donnée ; elle a pour titre : *Le matérialisme contemporain*, étude suivant les simples lumières du sens commun sur le livre de Buchner : *Force et Matière*. En voici la conclusion : « Or, entre l'hypothèse arbitrairement négative du matérialisme, et l'hypothèse rationnellement affirmative du spiritualisme, entre la doctrine qui ferme l'espace à l'intelligence et la doctrine qui l'ouvre devant elle, entre la croyance qui dégrade et la croyance qui honore, entre la foi qui désole et la foi qui console, le choix s'impose : Elevons nos âmes, croyons en Dieu ; espérons »

Tous les membres présents s'associent aux regrets exprimés en si bons termes par M. le Président, de la perte de l'excellent et digne confrère que nous venons de perdre, et sur la proposition de M. le Secrétaire-archiviste, il est décidé qu'on annexé au procès-verbal de ce jour un article de notre confrère E. Auclaire, paru dans le journal *La Gazette de l'Allier* du 25 janvier ; un autre article de M. Crépin-Leblond, inséré dans le journal le *Courrier de l'Allier* du 24 janvier, retraçant brièvement la vie de M. E. Méplain. Enfin le discours prononcé sur la tombe de notre regretté confrère, par M. A. Robert, membre de notre Société et bâtonnier de l'ordre des avocats.

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il signale dans le Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, années 1888-1889, page 239 : *Notice sur le comte Georges-Richard de Soultrait,* par M. J. Gauthier.

—MM. les Présidents des Sociétés départementales d'agriculture de l'Allier et du Cher, ont envoyé une carte à notre Président en le priant de visiter le Concours d'animaux qui a eu lieu à Moulins en janvier 1890.

— M. Doumet-Adanson offre à la Société une photographie représentant les nombreux silex taillés qu'il a découverts, en Tunisie, lors de la mission scientifique de 1886 envoyée dans ce pays par M. le Ministre de l'Instruction publique et dont M. Doumet-Adanson faisait partie. Ces silex ont pris place dans l'Exposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, au Champ-de-Mars.

— M. Vayssière fait passer sous les yeux des membres présents l'original sur parchemin d'une carte de la châtellenie de Moulins, dressée en 1574, par Antoine de Laval. Cette carte offre de l'analogie avec les cartes du Berry, dressées par Nicolay. La carte de la châtellenie de Moulins dont il vient d'être parlé, appartient à M. Durond, libraire.

— M. Frobert, rapporteur de la Commission des comptes, soumet à la Société l'état de notre situation financière qui présente sans grandes modifications, soit en recettes, soit en dépenses, les mêmes chiffres que les années précédentes, aussi les comptes de l'année 1889 et le budget provisoire des recettes et

des dépenses pour l'année 1890 sont approuvés tels qu'ils ont été présentés par le rapporteur.

La Société comme les années précédentes est priée de voter, ajoute M. Frobert, des remerciements à M. Croizier, qui, pendant quinze ans, a rempli avec dévouement les fonctions de Trésorier de notre Compagnie et de manifester le regret que nous cause sa décision d'être relevé de ces fonctions.

La Société s'associe au vœu émis par M. Frobert et regrette que M. Croizier ne veuille plus gérer comme par le passé les finances de notre Société.

— M. Bouchard donne lecture de plusieurs passages d'un travail de notre confrère H. Faure qui a pour titre : *Les bizarreries de la langue française.* — Dialogue entre un instituteur et son élève sur les principales difficultés qu'offre la prononciation de notre langue.

— M. Doumet-Adanson appelle l'attention de la Société sur la destruction opérée en ce moment des beaux arbres qui ornent le cours de Bercy. Sur l'observation de plusieurs membres du bureau qui invoquent que l'intérêt de la Société défend à celle-ci de formuler un blâme collectif à ce sujet, il demande que le procès-verbal fasse mention sous son nom personnel de la protestation qu'il formule contre cette mesure de destruction qu'il regarde comme étant d'autant plus déplorable qu'elle n'était nullement motivée par l'état de santé de ces arbres, aussi remarquables par leur grande vigueur que par les magnifiques proportions qu'ils ont atteintes.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination du Trésorier de notre Société.

M. Frobert ayant obtenu la majorité est élu et proclamé Trésorier pour l'année 1890.

E. MÉPLAIN

Juge honoraire du Tribunal civil de Moulins.

Ce matin s'est éteint à Diou, dans sa 87e année, M. Etienne Méplain, juge honoraire au tribunal civil de Moulins.

Malgré son âge avancé, M. Méplain avait conservé une assez bonne santé. Selon son habitude, il était allé, après les fêtes du 1er janvier, passer quelques jours à la campagne, lorsqu'il a été saisi du mal qui devait l'emporter. Mais c'est moins à la maladie qu'à l'âge qu'il a succombé. Il a conservé jusqu'à la fin toutes ses facultés et s'est éteint peu à peu comme une lumière qui va en baissant à mesure que s'épuise la source qui l'alimente. Ni les soins dévoués de sa compagne, ni la science de son fils n'ont pu retarder le fatal dénouement.

La mort de M. Méplain causera de vifs regrets. M. Méplain était en effet la bonté même, et son plus grand plaisir était d'obliger. Aussi haut qu'on remonte dans sa vie, on n'y trouvera que le souvenir des services rendus à ses amis et à ses concitoyens.

Nous qui l'avons connu intimement, pouvons mieux que tout autre témoigner de sa bonté et dire le zèle qu'il déployait, la joie qu'il ressentait lorsqu'il avait réussi.

—

M. Méplain était né aux environs du Donjon d'une

des familles les plus honorables et les plus anciennes du pays ; après avoir terminé ses études, il était venu s'établir comme avocat à Cusset, puis, quelques années plus tard, il se fixait définitivement à Moulins. Jusqu'en 1843, il se consacra aux discussions du barreau Nommé alors juge au tribunal civil, il remettait à son frère, M. Armand Méplain, le cabinet qu'il avait fondé et que celui-ci a continué, on sait avec quel bonheur, quel zèle et quel talent.

D'autres, mieux que nous, diront ce qu'a été M. Méplain comme juge, le soin qu'il apportait à l'étude des affaires qui lui étaient confiées, avec quelle facilité il savait élucider les questions les plus difficiles.

Les loisirs que lui laissaient ses fonctions, il les consacrait tout entiers à ses concitoyens ; il fut longtemps membre de la Commission administrative des hospices, conseiller municipal, adjoint au maire de la ville de Moulins.

Comme conseiller municipal, il a fait partie de presque toutes les commissions importantes dont les travaux ont transformé Moulins ; presque toujours il en était nommé le rapporteur, et on peut voir dans les archives de la mairie la longue série de rapports qu'il a écrits. On sait ce qu'était Moulins, il y a trente ans à peine, et c'est de 1854 à 1870 qu'ont été commencées ou jetées les bases de toutes les améliorations qui ont été effectuées. L'honneur n'en revient-il pas à bon droit plus à ceux qui ont su les préparer et réunir les ressources nécessaires qu'à ceux qui, venus plus tard, n'ont eu qu'à suivre la voie qui leur était tracée ?

Outre ces occupations multiples, M. Méplain trouvait encore du temps pour cultiver les lettres ; il est l'auteur de plusieurs ouvrages importants ; son *Traité du Métayage* est le premier et le plus complet des ouvrages

écrits sur cette matière; il écrivit aussi en collaboration avec M. Taizy l'*Histoire du grand Jacquet*, destinée à faire connaître aux paysans les bons procédés de culture et à détruire la routine si invétérée dans notre pays.

A la Société d'Emulation, dont il fut, croyons-nous, l'un des membres fondateurs, il adressait de nombreuses communications, principalement sur des sujets de Droit, qu'il a résumés dans un livre paru l'an passé; il fut longtemps l'un des membres les plus assidus de cette assemblée, qui l'éleva plusieurs fois au fauteuil de la présidence. On se plaisait à l'entendre lorsque, dans ses discours annuels, il résumait les travaux de la Société, stimulait le zèle de ses collègues et les encourageait à la fois.

M. Méplain fut aussi l'un des membres les plus actifs de la Société d'agriculture, et sa parole y faisait également autorité.

Nous pourrions nous étendre longuement encore, mais nous ne pourrions que répéter tout ce que l'on sait et dit déjà à Moulins.

Cette vie si longue et si bien remplie aurait dû être toujours heureuse ; M. Méplain, cependant, connut, lui aussi, l'adversité ; de ses trois fils, deux succombèrent prématurément à la fleur de l'âge, alors qu'un avenir brillant s'ouvrait devant eux.

Que le fils qui lui survit et qui continue si bien les traditions paternelles, M. le Dr F. Méplain, que Mme Méplain veuillent croire à toute la part que nous prenons à leur douleur et agréer nos plus sincères condoléances.

E. A.

Dans les lignes que nous avons consacrées au regretté M. Etienne Méplain, nous exprimions le désir qu'une voix plus autorisée que la nôtre vînt rappeler ici la vie de l'avocat, du magistrat, du citoyen, de l'écrivain, de l'homme serviable à tous, enfin du bon père de famille.

Cette voix s'est fait entendre hier dans le silence solennel de la petite nécropole de Diou. M. Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats, a retracé au nom du barreau et du tribunal de Moulins, en termes élevés, la vie publique et privée de M. Méplain, dans le discours suivant, qui a vivement émotionné le nombreux auditoire :

DISCOURS DE M. ROBERT.

MESSIEURS,

L'homme éminent que nous venons de perdre trouvait encore, l'an dernier, dans l'énergie de sa verte vieillesse, la force de publier un livre qui restera un titre de gloire pour la magistrature et le barreau de Moulins.

M. Méplain a raconté, avec amour, la vie et les travaux des *Jurisconsultes de l'Ancien Bourbonnais*. Le jour où on continuera cet ouvrage par la vie des jurisconsultes des temps modernes, le nom de Etienne Méplain devra s'y trouver, au premier rang, à côté des Chabot et des Duranton, dont s'enorgueillit notre province.

« Il est bon, disait-il (en cherchant ce qu'il appelait « les reliques des saints oubliés du culte du droit »), il est bon de disputer au temps la mémoire de tous les hommes utiles. »

La mémoire de M. Etienne Méplain, Messieurs, n'aura pas besoin d'être disputée au temps.

Elle sera conservée, parmi nous, par sa famille, par ses ouvrages et par le souvenir des services qu'il a rendus.

On cite souvent, au Palais, ces anciennes familles parlementaires qui maintenaient, par leurs travaux, leur intelligence héréditaire et leur souci de la justice, les traditions qui ont fait l'honneur des anciennes compagnies judiciaires.

Mais en est-il beaucoup de ces familles qui puissent être comparées à celle dont M. Méplain a été, pendant plus d'un demi-siècle, le chef vénéré ?...

Quand il fut appelé, en 1846, à occuper un siège de juge au tribunal de Moulins, M. Etienne Méplain (à l'exemple des coureurs antiques qui se passaient le flambeau de main en main) ne laissa pas tomber la lumière qui, pendant vingt années, avait éclairé les discussions à la barre des tribunaux de Cusset et de Moulins — il la confia à un autre lui-même...

Vous savez, Messieurs, comment, depuis cette époque, M. Etienne Méplain est remplacé à la barre... mais, laissez-moi ajouter un vœu au milieu de ce deuil, c'est que ce flambeau, reçu du frère aîné, puisse un jour être transmis par celui-là même qui le porte aujourd'hui, au petit-fils auquel incombera ainsi l'honneur de continuer ces traditions judiciaires déjà vieilles de près d'un siècle dans la même famille.

M. Etienne Méplain, fortement préparé par la vie du barreau, apporta sur le siège du magistrat une expérience, un tact, une lucidité, un scrupule de la justice, qui n'ont pas été oubliés au Palais

Depuis, il m'est arrivé bien des fois d'entendre des magistrats, dont la modestie égalait le mérite, me dire :

c'est à l'éole de M. Méplain que j'ai appris à rendre la justice.

Longtemps doyen de la compagnie, M. Méplain était écouté avec déférence par tous, magistrats et avocats.

Cette autorité incontestée, il la devait à une bienveillance qui ne se démentait jamais, — il la devait à une expérience que les mille difficultés toujours nouvelles et sans cesse renaissantes de la pratique ne trouvaient jamais en défaut.

Il la devait enfin à une science consommmée, qui puisait aisément dans les principes généraux les solutions que des esprits moins forts cherchent en tâtonnant dans les ténèbres de l'équité individuelle.

« Rien n'est plus dangereux au palais, a-t-il écrit, d'après un vieux jurisconsulte, soit dans la fonction de juge, soit dans celle d'avocat, que la demi-science. »

Et pour ne voir jamais diminuer cette science qui lui était chère, il travaillait toujours. Il semblait parler de lui-même en citant cette parole du chancelier Pierre de Belleperche : « Je voudrais encore apprendre alors que « j'aurais un pied dans la tombe : *Adhuc addiscere* « *vellem etiamsi alterum pedem in sepulchro habe-* « *rem*,.. »

Il y a quelques jours, Messieurs, à 87 ans, M. Etienne Méplain travaillait encore...

Quand on a de pareilles habitudes de travail, la retraite n'est qu'une occasion favorable à de nouveaux travaux.

Après plus de quarante-sept années de vie judiciaire — vingt comme avocat et vingt-sept comme magistrat — M. Et. Méplain fut mis à la retraite et nommé juge honoraire en 1873, à l'âge de 70 ans.

C'est alors qu'il remit la main aux ouvrages qui per-

pétueront son nom. Il fit une nouvelle édition des *Anciens Jurisconsultes.* Il réunissait des notes pour une seconde édition de ce livre si remarquable et si souvent cité devant le tribunal de Moulins, intitulé : *Traité du Bail à portion de fruits.*

Dans sa retraite et en face de la mort, M. Méplain pouvait, avec sérénité, jeter un regard en arrière.

Je relisais hier quelques pages des œuvres de M. Méplain.

Je relisais la très belle introduction de ce *Traité du Métayage,* où M. Méplain rappelle, avec une véritable éloquence, à ceux qui possèdent, leurs obligations et les convie à l'amélioration du sort du paysan, — et je me disais : celui qui a écrit de telles pages aimait les humbles et je comprends comment, à son école, un médecin a si bien appris le dévouement.

Je parcourais les notices dans lesquelles M. Méplain indique aux juges leurs devoirs, — devoirs à la fois de justice et *de miséricorde*, et je me demandais si ce n'était pas de lui-même qu'il avait voulu parler, lorsque, avec un vieux jurisconsulte, il écrivait : « Le juge doit « se montrer tel dans sa vie publique et dans sa vie « privée... et par sa mansuétude et sa bienveillance « rassurer les hommes de paix. »

C'est bien à lui-même encore qu'il pensait lorsqu'il citait cette parole prononcée, il y a trois siècles, par Michel de l'Hospital à l'assemblée de Moulins : « *Il n'est saison si fâcheuse pour détourner le bon juge de faire droicture.* »

Né en 1803, M. Méplain avait traversé assurément bien des « *saisons fâcheuses* » pour la justice, selon l'expression de l'Hospital, mais sa conscience lui rendait ce témoignage, qu'il n'avait jamais été détourné de « *faire droicture.* »

A cette heure, Messieurs, où le juge de la terre comparaît devant le souverain Juge, je ne sache pas de pensée plus consolante. — Et devant cette tombe encore ouverte, c'est par cette pensée qui, pour moi, est une espérance chrétienne, que je veux terminer le témoignage que le Barreau, uni à la Magistrature de Moulins, a tenu à honneur de donner au très regretté M. Etienne Méplain.

Une très pénible nouvelle nous est parvenue hier soir, après notre tirage : M. Etienne Méplain, juge honoraire, est mort dans sa propriété de Diou, où il était allé, peut-être imprudemment, pour affaires.

Cette mort aura un douloureux écho dans notre région, où M. Méplain ne comptait que des amis et des obligés. Homme de bien, il le fut dans l'acception la plus étendue du mot. Citoyen éclairé, il sut rester Lui dans toutes les circonstances politiques où les agitations du moment le firent intervenir. Très obligeant, toujours préoccupé de rendre service à qui le lui demandait, il ne pouvait que se faire des amis et il eut, grâce à ses qualités d'esprit et de cœur, la rare fortune de conserver leur fidélité.

Nous comptons sur une plume plus autorisée que la nôtre pour rappeler la vie si honorablement remplie de M. Etienne Méplain. Mais nous voulons aujourd'hui, nous qu'il honora de sa précieuse estime, nous à qui il donna des conseils toujours religieusement écoutés et suivis, nous voulons apporter dans ce journal, dont il était le lecteur bienveillant, une suprême marque de reconnaissance et d'affectueux souvenir à cet homme si sympathique, à ce bon vieillard qui, malgré ses quatre-

vingt-sept ans, avait gardé la vivacité de l'esprit, la hauteur de vue dans ses écrits, la lucidité parfaite du jugement.

Nous voulons saluer sur son lit de mort ce penseur éminent, qui honorait notre cité, autant par la profondeur de son savoir juridique que par la dignité de son caractère, et dont la mémoire demeurera vénérée parmi celles des hommes du Bourbonnais, qui ont honoré leur pays par le travail utile, la droiture du caractère et la solidité de la conscience.

Puissent les regrets unanimes qu'emporte avec lui cet homme de bien et de bons conseils, adoucir la douleur de sa famille : de sa pauvre veuve, de son excellent fils, M. le docteur Firmin, de son frère, M. Armand. Que toutes les preuves de sympathie qui leur seront données dans cette douloureuse circonstance leur soient une atténuation de leur peine. Quant à la vraie consolation, ils la trouveront dans l'assurance que la vie si exemplaire de leur cher défunt reçoit en ce moment la récompense réservée aux âmes d'élite.

C.-L.

Séance du 7 mars

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il donne lecture du passage suivant du bulletin de la *Diana* (oct. 1889-janv. 1890) au sujet d'un vase antique découvert dans la commune de Cuzieu. — Communication de MM. J. Desjoyaux et E. Brassart.

Cette formo de vase continua à être usitée pendant le siècle suivant; de nombreux spécimens mais généralement plus petits en ont été rencontrés dans les officines de l'Allier fouillées avec tant de succès par notre confrère M. A. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier. Ce savant et généreux archéologue a même enrichi notre musée de moulages d'objets de cette série; mais ce sont des produits purement commerciaux et ayant une valeur artistique limitée.

— M. Bertrand donne lecture de la note suivante relatant différentes découvertes archéologiques faites par lui ces temps derniers :

Je viens vous informer que notre confrère, M. le colonel Laussedat, a fait miner, dernièrement, à Iseure dans son clos, une certaine surface de terrain, près de celui dans lequel, il y a quelques années, il avait trouvé une grande salle et des débris de marbre et de sculpture, dont je vous ai entretenus à cette époque ; aujourd'hui, les déblais se sont malheureusement exécutés sans que j'en aie été avisé pour les surveiller et je n'en ai été prévenu que quand ils étaient terminés ; il ne m'a donc été donné que d'examiner, au milieu de la masse de moëllons, retirés des déblais, si par hasard il ne s'y trouvait pas quelques débris intéressants.

J'y ai recueilli un fragment de vase avec un nom difficile à lire ; deux fragments de bustes en terre cuite blanche, un fragment d'une mosaïque à très petits cubes, de 0,003 sur 0,005 et 0,006 de côtés ; un carreau de marbre ressemblant au lumachel, taillé en pointe d'étoile, qui devait former une grande étoile de milieu d'appartement pavé d'une mosaïque de grand appareil ; plusieurs frag-

ments de schiste de la rive droite de la Loire à Gilly, qui entraient dans la composition de mosaïques, — des fragments de marbre blanc, dont un d'angle dont les moulures se profilent sur les deux faces. — Des briques d'hypocaustes et des carreaux ronds des piles qui les soutenaient. — Quelques fragments de peinture polychrômes sur des enduits de mortiers. — Des fragments de vases blancs, à filets de peinture jaune et rouge. — M. Laussedat a emporté à Paris, deux petits vases intacts et deux monnaies qui avaient été trouvés au début ; je lui ai demandé les dessins et les légendes des monnaies qui sont de bronze, je vous les communiquerai.

— A Varennes, j'ai trouvé dernièrement une clef de bronze à double panneton ajouré, la patine en est bien rugueuse, mais elle indique une serrure à garniture intérieure assez compliquée.

— A Champfollet, commune de Paray-sous-Briailles, dans les débris d'une villa gallo-romaine touchant la butte d'observation gallo-romaine que nous avions visitée, il y a quelques années, avec M. Raynaud, notre confrère, j'ai recueilli un galet de quartz qui a servi d'écraseur à deux de ses extrémités.

— M. Bouchard informe la Société qu'il a été trouvé à Toulon un certain nombre de pièces d'argent à l'effigie de Louis XIV et de Charles IV.

— M. Bertrand, sous le titre : *Extrait du XVIe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (année 1888-1889), analyse une découverte aux environs de La Guerche d'une officine de potiers modeleurs gallo-romains, ayant beaucoup de rapport avec les officines nombreuses de l'Allier.

Cette découverte est due à M. L. Roubet, ancien juge de paix de La Guerche, qui a décrit un grand nombre des objets contenus dans ce travail, qui a été interrompu par sa mort et continué de son consentement par M. le comte Raymond de La Guère. Au reste, ce mémoire est magnifiquement illustré, il contient quatorze planches de moulages donnant 81 sujets, outre cela, cinq planches doubles donnent 31 reproductions de moules de la plupart des mêmes sujets.

M. Bertrand donne une analyse succincte des divers articles qui composent ce volume et qui ont trait surtout au département du Cher.

— Est présenté, en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. le docteur E. Fabre, médecin à Commentry, par MM. Bouchard, Bertrand et Bernard.

Séance du 18 Avril

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve une notice sur M. Malorey, doyen des bouquinistes français, par notre confrère V. Advielle.

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans laquelle il nous informe de l'ouverture de la 14e session des Sociétés des Beaux-Arts et des Sociétés savantes des départements.

M. Bertrand veut bien représenter notre Société à ce congrès. Il donnera lecture d'un travail qui a pour titre : *Les ateliers de potiers gallo-romains en Gaule et particulièrement dans le département de l'Allier.*

Il communique une lettre du président de l'exposition rétrospective et le programme de cette exposition qui doit avoir lieu à Tours en janvier 1890, et invite les membres de notre Société à vouloir visiter cette exposition et à prendre part aux excursions qui auront lieu à cette occasion sous les auspices de la Société archéologique de Touraine.

La Société havraise d'études diverses ouvre un concours en 1890, dont elle nous a envoyé le règlement.

La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques nous adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Brive, du 17 au 24 juin, par cette société.

— M. le secrétaire de la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Moulins, répond au nom de M. le président de cette chambre, que l'autorisation demandée par notre Président de faire des recherches dans les archives de cette Compagnie est accordée, mais à la condition d'indiquer l'heure et le jour où ces recherches seront faites, pour qu'un membre de la chambre des notaires assiste à ces recherches.

— M. Bouchard fait passer sous les yeux de la Société deux objets trouvés par M. A. Bouchard,

son fils, l'un au Veurdre, c'est une tête de lance, type de Saint-Acheul ; l'autre à Demoux, commune de Trevol, c'est un percuteur en basalte.

M. Bertrand donne lecture des notes suivantes dans lesquelles il résume les découvertes archéologiques faites récemment dans notre pays :

Dans la fin du mois de mai dernier, il a été découvert, dans les fondations de l'hôtel du Dauphin, en reconstruction, un vase de terre contenant des monnaies du XIe ou XIIe siècle, en bas argent, dont le cuivre, à l'état d'oxyde, les avait soudées en forme de cotte de mailles ; le pot a été brisé et on n'en a pas conservé les débris. — J'ai vu ces pièces à Paris, chez notre confrère le colonel Laussedat, dont la belle-mère, Mme Bruel Henri, est la propriétaire du Dauphin ; j'y ai reconnu des pièces de Saint-Mayol de Souvigny ainsi que d'autres des premiers évêques de Lyon, à la légende : PRIMA SEDES GALLIARUM ; il pourra s'en trouver de Clermont, Nevers, Gien, Déols, Bourges, etc. M. Laussedat va les dessouder et les nettoyer et nous rendra compte de cette découverte.

— A Varennes-sur-Allier, en déblayant les caves d'une nouvelle construction, à Vouroux, chez M. Baudet, on vient de trouver de nombreux débris gallo-romains, parmi lesquels un vase, dit riton, en terre blanche, représentant une tête de femme ; ce vase a une anse et la base du cou très allongé en forme le pied. — Mentionnons qu'un vase analogue, mais d'un plus beau style, a été découvert, il y a quelques mois, à Cuzieu (Loire), à la différence près qu'il est en terre noire, pâte tendre, dit la note de M. Brassard Eleuthère, t. V, n° 4, des *Bulletins de la Diana*, p. 157.

LISTE DES DÉBRIS DE VOUROUX

La partie postérieure d'une tête de statuette, terre blanche.

Des fragments de vases, terre blanche, peints au manganèse.

Un poids pyramidal en terre cuite grossière, percé en haut, ayant pu servir à un tisserand.

Beaucoup de fragments de poteries à reliefs, terre rouge, dont plusieurs débris d'un vase cylindrique provenant des officines de Lezoux (Puy-de-Dôme), nous montrent pour la première fois, dans un portique à arcature cintrée se touchant, deux guerriers casqués de profil à gauche, portant la lance et le bouclier losangé. — Dans d'autres portiques est un oiseau aquatique, le cou tendu en l'air, à droite.

Un autre grand débris d'un bol de Lezoux à ornements circulaires avec deux lapins ou lièvres et un groupe d'oiseaux dans la frise.

Des fragments d'autres vases décorés, provenant de Vichy ?

Des fragments d'assiettes en terre jaune à engobe marbré rouge.

Des débris de tasses à écailles à l'extérieur et vernis au plomb, de Gannat ou Saint-Rémy.

Un très petit vase entier, sans anse et uni.

Quelques noms de potiers : M LIXI ? RIO. FECIT CAPIIO. OFIC. BILIO, ce dernier d'Auvergne, car je l'ai déjà écrit ainsi : ACUTI BILIOAR, les deux dernières lettres pour ARVERNI. FRONTIVI ? — Deux autres noms douteux, sur une anse de vase trouvée à Vichy : RITIA, et sur un fond de vase trouvé aussi à Vichy : ARD, l'A et l'R accolées.

Un débris de la tête d'un lion à vernis jaune au plomb, ayant fait partie d'un vase.

Des fragments de peinture à fresque sur enduits de mortier.

Des débris de meules à bras, en lave de Volvic, de plusieurs formes, dont une à plusieurs pieds carrés dégagés dans la masse.

Des restes de murs en terre argileuse pétrie dans des branches de bois et cuits après. — Ce qui prouve que les habitations luxueuses étaient avoisinantes de plus modestes.

Un canon d'os percé de plusieurs trous pour servir de charnière de meuble ; cet objet est très noir, par son séjour dans des débris de bois devenus presque en charbon par leur long séjour dans la terre.

Un petit cylindre de bois, également devenu charbonneux ; il est percé à ses deux sections, ainsi qu'en son milieu, et ce dernier trou est rempli par un petit goujon de bois.

— J'ai obtenu de M. Fernand Dubost, pour le Musée, une superbe gaîne du XVII[e] siècle, en pierre tendre, à deux faces, dont l'une représente une femme à mi-corps et le côté opposé un homme ; les bras de la femme se retournent pour servir à l'homme.

Cette sculpture est très soignée.

Une découverte de fragments antiques à Vichy

Par M. Pélisse, architecte

Les journaux de Moulins et de Vichy ont annoncé en octobre et novembre derniers, que M. Pélisse, architecte à Vichy, en faisant la construction de M. le capitaine

Guéden sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Vichy, au quartier du Moutier, avait découvert des fragments gallo-romains. Je me suis rendu à Vichy, chez M. Pélisse, qui est un de nos compatriotes par sa mère et un ancien élève du lycée de Moulins et très dévoué à ce qui peut intéresser son pays. Je vous ai déjà dit que notre savant confrère, M. E. de Montlaur m'avait prévenu de cette trouvaille que lui avait annoncée dès le début M. Pélisse, qui l'a en grande affection.

Cette découverte est des plus modestes en enseignements nouveaux pour les antiquités de notre cité thermale; il a été rencontré un puits antique dont le déblaiement n'a produit que des ossements, bien qu'il ait été nettoyé jusqu'au sable; il avait 80 centimètres de diamètre intérieur, mais je crains bien que les terrassiers n'aient pas remis à M. Pelisse ce qu'ils y ont trouvé.

— J'ai recueilli dernièrement à Mauvet, commune d'Avermes, un écraseur à grains, en quartz rouge, qui a servi sur ses deux parties arrondies opposées du galet.

— Dans un champ voisin de la même propriété, j'ai trouvé deux fragments de lave de Volvic ayant servi l'un de meule de cuisine et l'autre d'écraseur, tous les deux à concavités très polies, la lave étant d'un grain très fin.

— Sur la commune de Mercy, au levant du domaine de Fouine, appartenant à M. Fournier, et au midi, à droite et à gauche de la route de Neuilly à Mercy et Saint-Voir, j'ai reconnu des habitations gallo-romaines; au premier point, M. Fournier a recueilli une tuile à rebords entière, qu'il a promise pour le Musée.

— Sur la même propriété, dans un champ du domaine de Potiers, j'ai reconnu une autre habitation antique qui se continue chez Mlle Liandon. — J'ai constaté des restes d'une autre habitation gallo-romaine, sur les terres de Mlle Liandon, qui sont sur le versant nord du lieu dit Bel'air.

— Notre confrère le colonel Laussedat a recueilli, à l'hôtel du Dauphin, dans un tas de pavés d'arkose transporté là de Bourbon-l'Archambault, l'un de ces pavés portant un assez gros débris de palmier silicifié.

M. Bertrand fait ensuite passer sous les yeux de la Société l'empreinte d'un sceau du prieur des Carmes de Moulins. Après les observations de MM. Vayssière et Clément, ce sceau est le sceau non pas de l'ordre des Carmes, comme semblait le croire M. Bertrand, mais bien le sceau particulier du prieur des Carmes de Moulins en 1690.

M. Bernard ajoute qu'il possède un plat en faïence de Nevers et que ce plat porte les armes des Carmes. M. de Soultrait, sans hésitation, a reconnu ces armes qui portent en exergue : *zelo zela tvs svm pro domino deo exercituum.*

— M. l'abbé Clément présente un dessin représentant un fragment de peinture de l'église de Saint-Désiré.

Il nous entretient ensuite de la reconstruction du château de Toury. M. Vayssière signale dans la partie du premier étage quelques traces de peinture, une espèce de frise sur les poutrelles, rinceaux, etc., qui pourraient peut-être dater du XVIe siècle.

Une question est posée : le château de Toury est-il de la commune de Neuvy-lès-Moulins ou de celle de Montilly ? M. Génermont tranche la question en nous apprenant que Toury paie les impôts au percepteur de Neuvy-lès-Moulins.

— Est admis en qualité de membre correspondant, dans la classe des sciences, M. le docteur P. Fabre, médecin à Commentry.

Séance du 2 mai

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale dans le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (tome IX, 1889), une communication de notre confrère F. Pérot sur *Mathurin Jacquet* et un autre personnage orléanais, décédés à Moulins, et à la page 424 a été inséré : *Acte de sépulture de Mathurin Jacquet.*

— M. le Président informe la Société que notre confrère M. A. Bertrand vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut impérial archéologique de Berlin, Rome et Athènes.

Cette distinction que vient d'obtenir notre vice-président, est due uniquement à la collaboration, complètement désintéressée, qu'il a apportée pour le *corpus inscriptionum latinarum,* publié par M. Otto Hirschefeld.

— M. F. Pérot offre pour notre bibliothèque les opuscules suivants dont il est l'auteur : 1° *La légende des Abrioux et le château de Villegongis,* 2° *Les légendes du Bourbonnais,* 3° *Jehan l'Ermite, le dernier prieur de la Madeleine,* 4° *Marius Perret, peintre orientaliste.*

Il demande qu'il soit annexé au procès verbal une notice nécrologique, parue dans le journal le *Courrier de l'Allier* du 29 mars, sur notre confrère le lieutenant colonel Rouby.

Cette demande est favorablement accueillie.

— M. Aubert lit au nom de notre confrère M. l'abbé Bletterie, un travail sur *Pierre d'Ysserpent, de la maison de Gondrat en Bourbonnais.*

LE LIEUTENANT-COLONEL ROUBY

—

Un brave soldat, tel était le lieutenant-colonel Rouby, allié à l'une des honorables familles de notre ville. Fils de soldat, son père était le chef de musique du vaillant régiment de cuirassiers, c'est nommer le huitième ; c'était dans ce même régiment que notre compatriote, le vaillant général Thurot, avait gagné ses épaulettes, ses grades et ses batailles.

Né en 1827, le jeune Rouby fit l'apprentissage des armes dans ce régiment qu'il quitta pour entrer à Saint-Cyr, il en sortit l'un des vingt-cinq premiers et entra à l'Ecole d'état-major. A vingt-quatre ans, il était déjà capitaine dans son ancien régiment alors en garnison à Moulins ; le général Jamin en résidence dans notre ville se l'attacha comme aide de camp.

La stratégie et la topographie militaires avaient fait l'objet de ses études particulières et il fut bientôt attaché au dépôt de la carte de France au ministère de la guerre ; la rédaction des cartes de la Savoie, des Alpes et d'une partie des Pyrénées lui fut confiée.

Il travailla très activement, en collaboration avec Napoléon III, à l'histoire de Jules César. L'Empereur ne manqua pas de citer dans ce travail cette précieuse collaboration et après son achèvement, il demeura attaché au bureau de topographie du palais des Tuileries avec le général de Béville. Après la guerre, il revint au dépôt de la carte d'état-major, et c'est là qu'il fut promu à la dignité d'officier de la Légion d'honneur et qu'il devint lieutenant-colonel.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique lui furent décernées pour les travaux spéciaux qu'il publia comme membre de la Société de Géographie dans les bulletins de cette Société, et enfin comme examinateur aux examens de topographie de Saint-Cyr.

Il était membre de la Société d'Emulation de l'Allier et commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal.

En outre de l'active participation qu'il prit aux travaux du dépôt des cartes auquel il demeura si longtemps attaché, M. Rouby publia un manuel de topographie militaire à l'usage des sous-officiers, et parmi ses travaux les plus remarquables publiés par la Société de géographie, nous citerons : *Le sol de Marseille au temps de César*, savante étude accompagnée de deux cartes coloriées.

Si M. Rouby était un brillant officier, il était aussi l'ami de tous ; dans chacune de ses garnisons, il laissa des souvenirs et des regrets que sa mort prématurée augmentera encore.

Francis Pérot

Séance du 6 Juin

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale un article inséré dans les publications de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (année 1889). Cet article a trait à *un sceau inédit du connétable de Bourbon,* par M. J. Gauthier. Ce travail est accompagné d'un dessin du sceau et contre-sceau du connétable de Bourbon (1523-1527).

— M. A. Bertrand, délégué de notre Société à la 24e réunion des Sociétés savantes des départements, qui a eu lieu à la Sorbonne du 27 au 30 mai, donne lecture du mémoire qu'il a lu à cette réunion sur les ateliers et fours de potiers modeleurs gallo-romains découverts par lui, jusqu'à présent, dans le département de l'Allier.

Nous devons dire que M. A. Bertrand a vivement intéressé par sa communication le savant auditoire de la Sorbonne et que M. Chabouillet, président, a cru devoir lui adresser des félicitations méritées.

Au reste nous insérons le compte rendu de cette séance concernant le mémoire de M. A. Bertrand qui a été publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

M. A. Bertrand, de la Société d'émulation de l'Allier, fait une communication sur les fours de potiers gallo-romains découverts par lui dans le département

de l'Allier et particulièrement à Vichy. Ces fours servaient à cuire de grands vases dont M. Bertrand a recueilli plusieurs spécimens. Leurs murs sont en briques maçonnées avec de la terre réfractaire. Le plus grand four avait 8 mètres de long, et dans le terrain qui l'environnait on a trouvé plusieurs moules de statuettes. Dans l'atelier de Vichy, on a trouvé en outre un masque scénique en terre cuite. M. Bertrand décrit successivement une douzaine de fours qu'il a explorés près de la gare de Vichy ; il signale d'autres fours de forme circulaire dont il a reconnu l'existence dans diverses autres localités du département. Le travail de M. Bertrand permettra aux archéologues de se rendre compte des procédés de fabrication employés par les potiers gallo romains dans le Bourbonnais.

Séance du 4 juillet

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale dans le numéro de décembre 1889 du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* une communication de M. l'abbé G. Tixier qui fait des recherches dans les archives du Vatican au sujet du *Bullaire d'Auvergne,* et il demande qu'on lui communique tous les renseignements qui ont trait à son travail.

M. le Président a reçu une carte d'entrée de l'Exposition rétrospective forézienne qui a eu lieu du 5 au 29 juin 1890.

Il donne lecture d'une lettre de M. le Président de la *Lyre Moulinoise*, qui sollicite de notre Société, une médaille pour le concours de musique qui doit avoir lieu du 9 au 10 août 1890. Notre société, malgré son désir d'encourager par le don d'une médaille ce concours qui aura un certain éclat, se voit, vu l'exiguïté de ses ressources, obligée de refuser cette médaille, et ce refus lui est d'autant plus pénible qu'un grand nombre des membres de notre Société font partie, à titre de membres honoraires, de cette sympathique société.

— M. E. Olivier offre pour notre bibliothèque un exemplaire de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, qu'il dirige avec tant de distinction, et deux brochures, l'une de M. le Dr E. Lantier, qui a pour titre : *L'Ecole antiseptique conservatrice* et l'autre de M. Loiseau, qui a pour titre : *Une ascension au Finsteraarhorn* sur le versant oriental ; et un autre ouvrage dont il est l'auteur : *Faune de l'Allier ou catalogue raisonné des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans ce département.*

— Mlle Pérard offre de céder, à des conditions avantageuses, l'herbier de feu son frère, notre regretté confrère.

— M. Bertrand entretient la Société d'un vol qui a été commis, chez lui, d'une mâchoire et d'un porte-plume en bronze gallo-romain dont il donne la description suivante.

Une mâchoire fossile de rhinoceros pleuroceros de Duvernoy, qui vivait dans les environs des lacs

du centre de la Gaule ; cette mâchoire ne comprend que la maxillaire gauche, dont l'os est transformé en matière siliceuse et a trois dents agathisées ; le dessous de la tranche a reçu, lorsqu'il était à l'état frais, trois entailles successives, qui offrent la même minéralisation que l'extérieur de l'os : elles ont donc été produites par l'homme au moment où l'os était à l'état frais.

Elle a été trouvée ainsi qu'un fragment de maxillaire droit et quelques côtes dans les terrains du miocène inférieur de Billy (Allier), à son niveau géognosique associé aux calcaires à phrygane et helyx Ramondi. Ce terrain n'avait donc pas subi de transport ni de remaniement. Lorsqu'elle a été présentée en 1868 à la Société de géologie de France, par notre confrère le colonel Laussedat, cette mâchoire a donné lieu à des discussions entre MM. Hébert, de Mortellier, Lartet père et autres.

Il a été soustrait en même temps que cette mâchoire, un porte-plume de bronze gallo-romain des plus rares, attendu qu'il n'en a été trouvé qu'un à Ste-Colombe près Vienne et un autre à Pompéi.

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux de la Société un sceau dont il ne peut aujourd'hui donner l'explication et qui a été trouvé à Chantenay ; ce sceau semble être du XVe siècle.

Il signale également une pierre qu'il croit être de l'époque mégalithique, qui se trouve sur le chemin de Villars à Lucenay, tout près de la croix.

M. Bertrand en a découvert une autre à peu près semblable à celle dont parle M. Doumet-Adanson, sur le chemin allant de Villeneuve à Aurouer.

Séance du 1er Août

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Il signale dans : Bulletin et mémoires de la Société nationale des antiquaires de France (mémoires de 1888, page 173), *un mémoire sur plusieurs antiquités trouvées à Néris* (*Allier*), par M. L. de Laigue, et dans le bulletin de la Société nationale de France 1888, une communication de M. Héron de Villefosse *sur différents objets trouvés dans un puits antique à Néris et à Vichy*. M. Héron de Villefosse tient les renseignements qu'il communique à la Société des antiquaires, de notre confrère A. Bertrand.

— M. de Quirielle signale une plaque de cheminée aux armes de Bourbon et un cerf-volant dans le champ, trouvée dans l'hôtel de Paris, ancien hôtel de l'Image. M. Bertrand avait entretenu la Société dans une de nos séances, lors de la découverte de cette plaque. Elle provient, selon toute probabilité, du château de Moulins.

M. Bertrand donne quelques détails sur sa découverte ; elle était dans une cheminée et M. Roussel l'avait retournée et mise horizontalement, les reliefs

en dessous, pour servir de gril ; plus tard, son gendre, ayant fait des modifications à la cuisine, l'a enlevée et comme elle était immeuble par destination, il l'a placée, sur le conseil de M. Bertrand, dans la cour et l'a fait sceller à un mur extérieur. Mais M. Bertrand voyant cette plaque exposée aux intempéries des saisons a engagé M. Guimard de la placer à l'intérieur de l'hôtel. Ce dernier alors l'a mise dans sa bibliothèque pour cacher un ancien évier. Le nouveau locataire de l'hôtel de Paris l'a enlevée de cette pièce, elle a été abandonnée, pendant quelque temps dans la cour de l'hôtel et enfin elle a disparu. Mais M. Bertrand en a retrouvé la trace, il a fait des démarches auprès des propriétaires de l'hôtel de Paris pour les engager à faire rentrer cette plaque en leur possession ; ils lui ont promis que s'ils obtenaient gain de cause, ils feraient don au musée départemental de cet objet intéressant notre pays.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, M. Laboissière par MM. Bertrand, Génermont et Bernard.

— M. Bertrand nous informe qu'on vient de découvrir dans la propriété de M. Dubost, à Montilly, une statue double représentant sur l'une de ses faces un homme, sur l'autre une femme. Cette statue parfaitement conservée mesure 1 m. 25 de hauteur ; elle est d'un très beau style et son exécution parfaite remonte au XVII[e] siècle, à en juger par l'aspect qu'offre le couronnement du sujet ; on croit que celui-ci a dû supporter un cadran solaire.

M. Dubost a généreusement fait don de cette statue au musée départemental.

Séance du 7 novembre

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus en grand nombre depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve un numéro du musée scolaire (septembre 1890) contenant un travail de notre confrère M. Francis Pérot, qui a pour titre : *Les chapeaux bourbonnais,* et dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, un compte rendu d'une lecture faite par notre confrère M. Bertrand sur les fours de potiers gallo-romains découverts par lui dans le département de l'Allier et particulièrement à Vichy.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 31 juillet 1890, appelant l'attention des sociétés savantes sur deux questions posées par le Comité des travaux historiques et scientifiques :

1° Changements survenus depuis cinquante ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence.

2° Donner des renseignements sur la propriété bâtie. Pour compléter l'enquête fournie par l'administration, on nous demande des renseignements d'une nature plus concrète sur les conditions de l'habitation dans notre pays.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Grand qui se plaint en termes courtois et avec raison, que la momie égyptienne offerte par lui au musée départemental n'a pas été mise dans un coffre hermétiquement fermé, mettant cet objet précieux à l'abri de l'air qui altère au bout de quelques années les couleurs dont sont revêtues ces momies rares et que bien des musées plus importants que celui du département de l'Allier ne possèdent pas.

La Société d'Emulation, à laquelle s'adresse notre généreux compatriote M. Grand, ne peut en ce moment faire la moindre dépense pour le musée départemental, vu ses ressources, car ce musée ne lui appartient pas ; le conseil général a voté cette année encore une subvention, grâce à notre confrère M. Seuillet, mais cette subvention a été absorbée par l'acquisition Esmonnot. L'an prochain, si le conseil général alloue la même somme que les années précédentes pour le musée départemental, on pourra faire ce que réclame à juste titre, notre éminent compatriote pour la momie égyptienne.

— M. Bertrand donne communication des deux inscriptions suivantes qu'il a relevées sur des cloches fêlées, chez M. Barbier, fondeur de cloches :

✝ MONSIEUR IEAN MESTRAVLT CONSEILLIER
DV ROY RECEVEVR DES ✝ EPICES DV BVREAV
DES FINANCES DE LA GENERALITE DV BOVR
BONNOIS ✝ ET DAMOISELLE MARIE DE LAN
SON EPOVSE ONT FAIT FAIRE CETTE CLO✝CHE

QVILS ONT NOMME IANNE MARIE LE 8 SEPTEMBRE
1704 ETIENNE DARMET MAF.
St GILBERT ABE St IEAN.

LAN 4 DE LA REPVBLIQVE F IAPARTI
ENS A IBADANS / RANGOV ET
SVZANNE MOREAV SA FAMME
A ETE FON/DU POUR LES DEFENDRE
DES VOLEVRS
IEAN PERRIOT FILS FONDEVR
IOSEPH BAVDOVIN MA FIAT (*sic*)

— M. F. Pérot donne lecture d'une notice nécrologique sur notre confrère Roach Smith, archéologue anglais, qui sera annexée au procès-verbal.

— M. F. Pérot fait passer sous les yeux des membres présents des silex préhistoriques trouvés à Saint-Ennemond.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau pour l'année 1890-1891.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président. M. A. Bertrand, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu président.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus : MM. Doumet-Adanson dans la classe des arts, Bouchard dans la classe des lettres, Seuillet dans la classe des sciences.

Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint et du trésorier. MM. de Brinon et Frobert, ayant obtenu la majorité, sont

élus secrétaire-adjoint et trésorier. Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit, pour l'année 1890-1891 :

Président : M. A. Bertrand.

Vice-Présidents : MM. Doumet-Adanson, pour les arts ;
Bouchard, pour les lettres ;
Seuillet, pour les sciences.

Secrétaire-Archiviste : M. G. Bernard.
Secrétaire-Adjoint : M. de Brinon.
Trésorier : M. Frobert.
Bibliothécaire : M. Genermont.
Conservateur du Musée : M. Queyroy.

— Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, M. Laboissière.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. Dunan, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, par MM. Bertrand, Bernard et Pérot.

Séance du 5 décembre

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve un numéro du journal *le Courrier de l'Allier*, contenant un article de notre confrère M. Pérot, qui a pour titre : *La sépulture des pauvres*.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. G. Berger, député, directeur général de l'Exposition universelle de 1889, de la classe 8, le prévenant qu'il a à sa disposition le diplôme qui a été décerné à notre Société pour notre envoi du musée.

— Il lit une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous envoyant le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891. Dans cette circulaire, M. le Ministre se plaint, quoiqu'il rende hommage au mérite des travaux du Congrès de 1890, que MM. les délégués ne fournissent pas des indications précises sur les questions à mettre à l'ordre du jour des réunions suivantes. Aussi le programme de 1891 reste à peu près le même que celui de 1890.

— M. Aubert entretient la Société de différents objets gallo-romains, qu'il a trouvés à Lubié, près de l'église et le long de la rivière qui passe dans ce village.

— M. Bertrand présente un fac-simile d'une plaque de cuivre rouge, conservée dans le bureau du secrétaire de l'hôpital général.

Au sommet de cette plaque, dans un écu ovale, fleuronné, surmonté d'une couronne de comte, se voient trois petits losanges posés 2 et 1 aux émaux d'or ; l'inscription qui suit, indique des dons considérables faits aux hospices de Moulins par M. Mathieu Aumaistre.

L'armorial du Bourbonnais donne à M. Mathieu Aumaistre : *de gueules à trois losanges d'or.*

Cet Aumaistre était l'aïeul de notre regretté confrère M. Aumaitre Desfernaux.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes Commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin : MM. Chevalier, Melin (l'abbé) et de Brinon.

De la Commission du Musée : MM. Doumet-Adanson, Thonier et Clément.

De la Commission d'Histoire naturelle : MM. Migout, E. Olivier et F. Méplain.

De la Commission des Comptes : MM. Croizier, Seuillet et Girard.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. Dunan.

ROACH SMITH

L'Archéologie vient de faire une grande perte : sir Roach Smith, l'un des plus éminents archéologues de l'Angleterre, est mort à Londres au mois de mai dernier.

Cette perte nous frappe directement, car depuis 1861, la Société d'Émulation comptait cet archéologue au nombre de ses membres correspondants.

Sir Roach Smith a été un travailleur de la première heure, la mort l'a surpris au milieu de ses travaux ; il était âgé de 85 ans.

Notre confrère M. le comte de l'Estoille eut souvent l'occasion de le citer au cours de nos séances ; il prenait une part très active à nos travaux, il se passionnait surtout pour l'époque gallo-romaine ; aussi, les découvertes de Toulon, de Varennes, de Vichy et de

Toury l'intéressaient au plus haut degré. Il a même laissé ses *Opinions* (1) sur les antiquités de ces diverses localités.

Notre confrère a reconnu dans les musées de Londres et au British Muséum particulièrement, qu'une certaine partie des vases en terre rouge de l'époque romaine qui y sont déposés, provenaient des officines de Toulon et de Vichy ; elles ont été exportées par la Loire, traversaient la Manche pour se répandre dans la Grande-Bretagne ; ce fait donne le degré d'appréciation des produits des plasticiens du Bourbonnais au delà du détroit.

Sir Roach Smith a laissé d'importants travaux archéologiques, parmi lesquels nous citerons :

1° *Illustrations of roman London*. Imprimé à Londres en 1859, de format in-4° avec de magnifiques planches.

2° *The collectanea antiqua*. 5 vol.

3° *The antiquities of Richeborough recubver and Lyme*.

4° *Report on excavations made upun the site of the roman castrum at Lyme in Kent*.

5° *Report on excavations made upun the site of the roman castrum at Pevensy in Susser*.

M. le comte de l'Estoille était très lié avec ce savant, ainsi que MM. Esmonnot et Tudot ; il entretenait avec eux une correspondance toute scientifique et amicale. Il a cité ces derniers dans plusieurs de ses travaux.

F. Pérot.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. Bernard.

(1) *Opinions des principales revues françaises et étrangères sur les statuettes en argile du Bourbonnais*. Opuscule de 3 opp. avec fig. Moulins, Desrosiers 1861, in-8°.

INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1889

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

HUITIÈME ANNÉE

---

§ I

Ce sont surtout les périodes préhistoriques qui ont fourni, cette année, le plus fort appoint des découvertes et trouvailles faites dans notre province. Le détail que nous donnons de celles qui sont parvenues à notre connaissance n'est point seulement une désignation de ces objets, car, à un moment donné, groupant dans un rassemblement général tous ces matériaux recueillis sur notre sol, l'on pourra saisir d'un seul coup d'œil l'importance, pour ne pas dire le nombre, des tribus primitives qui ont séjourné en Bourbonnais durant ces lointaines périodes, et cela par le nombre et le genre des instruments et des outils de pierre abandonnés sur le sol.

La valeur ethnique de ces documents prend par le groupement et le classement, une grande importance pour l'histoire des origines. Plusieurs savants ont

traité cette question dont la solution se produira dans un temps plus ou moins long, mais qui sera déterminée par les travaux qui pourront être entrepris pour chaque province; le département du Rhône, celui de l'Aube sont entrés dans cette voie, et dans ce dernier, l'inventaire général des documents préhistoriques est terminé.

Peu de départements offrent autant de matériaux que le nôtre, et ces archives de pierre nous révèlent même avec précision la nature des habitants primitifs ; nous retrouvons leur passage sur les terres étrangères par la nature et la qualité des instruments de pierre qu'ils rapportaient des diverses étapes de leurs migrations, car ce sont ces tribus elles-mêmes qui ont abandonné, perdu, ces haches en pierre que l'on ne retrouve qu'en Orient ; ce jade océanien inconnu en France, en Europe même, puis ces roches qui sont particulières à l'Asie et que nous retrouvons sous la forme de haches, pointes, couteaux, flèches. Plus tard, l'emploi du bronze suppose les mêmes courants de migrations. C'est donc une tâche qui s'impose, puisque tant de matériaux nous sont fournis pour établir ce travail ; et plus tard, quand chacune des provinces françaises aura apporté sa somme contributive de travail, il sera facile d'établir des cartes générales de la France avec celles particulières de chaque département, où toutes les migrations et les diverses périodes se rapportant aux temps préhistoriques seront indiquées. Plusieurs de ces cartes existent, mais malgré les travaux entrepris depuis plus de trente ans, il en reste beaucoup

à faire. Nous avons commencé celle du Bourbonnais, elle est loin d'être terminée, mais ce n'est point perdre son temps que d'attendre pour y tracer tout ce qui peut y être indiqué pendant le cours d'une année.

Un grand inconvénient se présente pour établir ces cartes, car chaque auteur y apporte les signes conventionnels et les couleurs qu'il lui convient, tandis que des signes officiellement déterminés devraient être imposés.

Les sciences préhistoriques avaient à peine projeté quelques rayons lumineux sur ces temps obscurs qu'une nouvelle science surgissait, l'ethnographie, cette partie spéciale qui se rattache autant à l'étude de l'homme actuel qu'à celle de l'homme primitif ; en ce moment, les études se portent tant sur les âges palézoïques que sur ceux du bronze et du fer, il devenait nécessaire de connaître d'une manière intime les races qui étaient contemporaines de ces temps ; aussi un nouveau musée est devenu la conséquence même de ces études tout en étant le complément direct de celui des antiquités nationales du musée de Saint-Germain. M. Bertrand, M. l'abbé Bletterie et nous même, avons apporté notre contribution à la formation de ce musée dignement installé au palais du Trocadéro, et qui bientôt offrant l'ethnique de chaque province, deviendra l'un des centres les plus curieux où il sera donné d'étudier l'humanité sous le triple rapport, physique, moral et religieux.

§ II

Époque paléolithique

Plusieurs grattoirs à Trevol, à Toulon, un grattoir double au champ Putay, commune d Yzeure, à Barrais-Bussolles, deux à la Bouloise, commune de Lusigny, de Saligny, un très remarquable grattoir (coll. Bertrand), long de 15 c., formé d'une lame droite en silex de Pressigny et brusquement arqué avec retouches à l'une de ses extrémités.

Une grande pièce chelléenne (n° 36 de n. c.) est formée de silex de Tilly, elle mesure 013 × 09 c. à sa base ; cette grande dimension est remarquable à cause de la qualité de ce silex qui ne se prêtait pas à la confection de grandes pièces.

Une autre pièce du même temps et du même atelier (n° 35 de n. c.), de dimensions plus restreintes ; elle est parfaitement terminée d'un côté, tandis que l'autre face n'est même pas ébauchée ; cependant sur cette pièce en voie de fabrication, on remarque sur les parties à détacher, de petits enlevages pratiqués sous la partie la plus importante, de manière à ce qu'un simple choc suffisait pour achever la pièce. Ce type est assez remarquable, c'est un rare spécimen d'une tête de lance en voie de fabrication. Nous possédons plusieurs haches, des flèches, des grattoirs à moitié fabriqués, ils proviennent du grand atelier de Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

La plus importante tête de lance de l'époque chelléenne trouvée en Bourbonnais est bien celle qui

fait partie de n. c. sous le n° 53; elle provient du jardin du château d'Estrées, commune de Molinet, elle a été taillée dans un quartier de pétrosilex d'une grande finesse de pâte et d'une dureté sans égale, les deux tranchants sont vifs et la pointe très aiguë ; elle est à talon, c'est-à-dire faite pour être saisie à la main et non dans une gaîne. Ce type est le plus ancien des silex taillés. Cette remarquable pièce mesure 153m sur 0,98m à sa base. C'est jusqu'à présent une pièce unique pour le Bourbonnais.

Des nucleus, lames, couteaux, hachettes ont été trouvés à La Prugne, à Lavoine, à La Boffety, près de La Chabanne, et dans cette localité une flèche grossière dite moustérienne a également été découverte ; sur l'Assise, des éclats ont été remarqués à Giteny, à Routard et à Retord, Ratinier a fourni des haches (coll. de M. l'abbé Bletterie) et dans le souterrain de la Bletterie, on a trouvé un nucleus.

La Pierre-Achatel, près de ce souterrain, a fourni des éclats de silex et des poteries fort grossières, ainsi que Fratry, Fontbelle, la Guillermie, le rocher Saint-Vincent, chez Fayet ; dans ce même village on remarque une tête humaine taillée dans le granit à une époque indéterminable. La Montagne bourbonnaise ne fournit que de très petits instruments et beaucoup de variétés dans la nature des silex, importés des montagnes du Lyonnais.

Une scie nous a été fournie par les Barathiers, commune de Gennetines, c'est un magnifique éclat d'un beau silex blond patiné, portant des entailles sur un côté (n° 23 de n. c.).

§ III

Époque néolithique

Six haches polies en silex, mais de petites dimensions, ont été trouvées au champ du Bouchet, commune de Treteau.

Une hache polie en grès siliceux d'une grande finesse, taillée en forme de coin, trouvée à Gannat, ainsi qu'une hache en basalte d'Auvergne, en forme de doloire courbc, fortement cintrée ; cette pièce qui fait partie des coll. de M. A. Martin, à Moulins, est fort remarquable.

Une hache en petrosilex rouge mesurant 165^{m} a été trouvée avec une autre hache en silex de 120^{m} de long, à La Chapelette, sur les bords de l'Arnon, en face de La Roche-Guillebaud. Cette dernière présente trois facettes et deux polissages différents.

Gennetines nous a procuré plusieurs hachettes votives, une très grande hache en schiste bleuâtre avec arêtes vives et mesurant 0,21 c. de longueur (n. c. n° 26). Cette dimension est remarquable ; elle provient du domaine des Péchins, ainsi qu'un fort beau polisseur en porphyre fin rosé du Morvan, c'est un galet plat de 30^{m} d'épaisseur sur 20 c. de longueur offrant une dépression de 010^{m} au centre, dessinée avec rectitude sur ses bords, et obtenue par un frottement long et très régulier. C'est une pièce unique eu égard à ses dimensions restreintes, à sa forme et surtout à la régularité de la cuvette (n. c. n° 25).

Estrées, commune de Molinet, est une station d'un grand intérêt archéologique à toutes les époques; nous y avons trouvé une hache en serpentine d'un bon travail (n. c. nº 34). Une hache en fibrolithe blanche d'Auvergne (n. c. nº 67). Un instrument en schiste présentant une ligne courbe sur un plan droit, le bord du côté courbe est aminci; ce ne doit être autre chose qu'un tranchet (n. c. nº 70). Une molette en grès servant d'écraseur à grains et de forme allongée, c'est la première trouvée en Bourbonnais, nous en possédons six venant de Saône-et-Loire. Cette molette était destinée à moudre le grain sur ces moulins formés d'un bloc d'arkose et profondément creusés par l'usage et dont nous possédons plusieurs exemplaires (n. c. nº 72).

Une superbe flèche à ailerons et soie provient de cette station (n. c. nº 66), de même qu'une pierre entaillée sur une face (n. c. nº 71). Puis une amulette assez semblable à celles des lacs de Bienne et de Neuchatel, elle provient de la Rozière, elle rappelle aussi par ses dessins celle de La Prugne. Elle est en pierre calcaire blanche du Berry, la tranche est ornée d'une série de chevrons doublés, les deux faces présentent un assemblage de lignes différentes, elle est percée d'un trou au centre, et recouverte d'une patine ferrugineuse (n. c. nº 33). Le Péage, près Estrées, a fourni une très belle flèche à ailerons, soie, et parfaitement retouchée.

Deux haches en schiste ont été trouvées à Vichy.

Une hache polie en grauwacke de Bourbon-Lancy a été trouvée entre les Moines et Mimorin, commune

de Lusigny ; le tranchant est parfaitement poli, le reste qui devait être retenu dans une gaîne est pointillé afin d'offrir plus de résistance au manche (collection Bertrand).

Une hache en schiste à Barrais-Bussolles. A Beaulouis sur la montagne bourbonnaise, une très belle hache en schiste noir.

Trois haches votives en diorite veinée, de très petites dimensions, provenant de Sorbier, figurent actuellement au musée de Roanne.

Le Mayet-de-Montagne a fourni une hache en diorite de petit galbe ; la montagne n'a que très peu donné d'objets polis.

A Chevagnes, une très belle hache polie a été trouvée dans la propriété de M. le baron de La Rouillère (coll. de M. Sicard, à Moulins).

Dans un tumulus appelé La Motte-Montmartin, à Maupertuis, commune de Dompierre, M. de Colasson a trouvé un galet roulé de la Loire percé d'un trou rodé sur les deux côtés de la pierre ; il est à remarquer que ce galet devenait mince sur l'un de ces bords, et c'est précisément cette partie qui a été utilisée. Nous ne pouvons guère nous prononcer sur la destination de ces pierres percées avec beaucoup de difficulté, et jusqu'à présent, on suppose que ce sont des poids de filets.

Estrées a donné plusieurs affûtoirs en micaschiste compacte d'une grande finesse et percés à leurs extrémités, puis un trou s'étant brisé lors de sa confection, l'on a pratiqué un sillon sur chaque face destiné à retenir le ligament qui devait le maintenir sus-

pendu. C'est la première fois que nous rencontrons cette matière employée à cet usage. Gennetines a fourni plusieurs de ces affûtoirs en quartzite perforée.

Trois pierres votives entaillées ont été trouvées près de la terre de Villars, commune de Villeneuve (coll. Doumet-Adanson) ; l'une d'elles porte huit entailles, elles sont en calcaire grézeux des *baumes* de la rive droite de l'Allier, à Villars. Une autre a été trouvée à Trevol (coll. de M. Bouchard fils).

§ IV

Age du bronze

Une seule hachette en bronze a été trouvée dans la plaine de Boucé, commune de Boucé, et le fragment d'une autre sur le chemin de la Ligue ou des Soldats, au Point-du-Jour, et en face du Rocher Saint-Vincent, territoire de La Prugne.

§ V

Époque gauloise

Une Egrigne en bronze provient de Molinet (n. c.), elle mesure 58^{m} de longueur ; c'est la première que nous connaissions d'une dimension si extraordinaire, ces objets funéraires ne dépassant guère de 20 à 25 millim.

Huit disques en terre cuite d'un gros volume, percés au centre avec le doigt et assez semblables à ceux de Baleine et de Sept-Fonts ont été trouvés

dans un dolium aux Bayons, commune de Diou (coll. Bertrand).

Une rouelle de grande dimension provient de Chassenard (n. c.), c'est la plus volumineuse que nous possédions. Elle présente sur chacune de ses faces des ornements variés et dissemblables, ce qui constitue un type entièrement nouveau. L'un des côtés offre des dessins en queue d'aronde, et l'autre de simples stries partant du centre au bord du segment médian ; poids, 27 grammes. Les rouelles ordinaires pèsent en moyenne de 7 à 12 grammes.

La plus belle pièce en bronze de cette époque trouvée cette année, est une magnifique épingle de chlamyde, elle mesure 160^{m} de longueur ; la tête est formée d'un large bouton renflé au centre de 35^{m} de diamètre. Un cordon perlé en décore le bord, tandis que des lignes concentriques parallèles ornent le champ ; trois pierres précieuses ou plutôt des émaux (?) devaient en orner le centre. Cette remarquable pièce a été trouvée par M. Choussy dans sa propriété à Rongères. Déjà, M. Bertrand avait rencontré en cet endroit un statère d'or, au type de ceux de Philippe de Macédoine.

Cette épingle nous paraît bien provenir des ateliers de Beuvray, elle est recouverte d'une patine des plus belles.

A Chassenard, nous avons trouvé une très jolie fibule en bronze et qui a la forme d'un scorpion relevant sa queue et portant sur deux pattes. Nous signalons comme très singulière cette représentation d'un animal, à une époque où les fondeurs et cise-

leurs empruntaient aux figures géométriques et au règne végétal tous leurs motifs de décoration, puis la présence de ce dangereux animal connu dans les provinces méridionales, rend intéressant cet objet.

Un joli bracelet en bronze, mesurant 50m de diamètre, a été trouvé dans une tombelle à Ainay-le-Château ; il est formé d'une lame de bronze très mince, haute de 7m et décorée sur la face extérieure d'une gravure formant un dessin réticulé.

Enfin, au village de La Prugne, il a été trouvé un vase de 80 c. de diamètre environ, de forme olla, il est en terre rouge très grossière ; au fond était une matière noire, résineuse, sentant encore le bitume. Ce devait être un vase funéraire dont il ne restait plus que la matière ayant servi à l'embaumement. Ce vase a été brisé récemment.

§ VI

Époque gallo-romaine

Peu d'objets de cette époque ont été trouvés, à part les découvertes constantes qui se font soit à Néris, soit à Chassenard, à Cé, où de simples labours mettent constamment des antiquités à découvert.

Dans cette dernière localité, un charmant bijou en serpentine a été trouvé, il est de forme ovale et taillé en biseau sur le bord ; cette variété de diallage est assez répandue dans les ruines gallo-romaines.

Ce bijou devait être serti dans une monture métallique, afin d'être porté comme amulette, car, sui-

vant Pline, cette pierre avait des propriétés merveilleuses et curatives (1).

M. l'abbé Clément a trouvé à Saint-Palais une statuette en terre cuite d'un style qui rappelle celles de l'île de Chypre. C'est une production du pays, à en juger par la terre fort grossière, et rien ne s'oppose à penser que cette singulière statuette ait été moulée sur un original chypriote.

Elle représente une femme vêtue de la *stola*, elle porte la tête de Méduse sur sa poitrine, à la manière de Pallas ; elle retient sa chevelure de la main droite et elle appuie la gauche sur un bouclier de forme allongée. Elle repose sur un socle rectangulaire, sa tête est ornée d'un bandeau radial à trois pointes, symbole du soleil ; elle mesure 0,19 c. de hauteur.

Cette pièce n'est moulée que d'un seul côté, contrairement aux statuettes phéniciennes, grecques, chypriotes ou gallo-romaines ; c'est ce qui nous confirme dans notre opinion que cette statuette provient d'un creux obtenu avec un original étranger ; la partie postérieure est lissée à l'ébauchoir.

Un moyen-bronze d'Adrien accompagnait cette statuette trouvée en 1883, par un laboureur nommé Simonnet, au domaine du Peu-Pelé ou Montpelé.

Près de là est la chapelle Saint-Roch, avec une légende, et qui aurait bien pu être édifiée sur l'emplacement ou dans le voisinage d'un édicule païen ; du reste, les substructions romaines, les tuiles, les

(1) Voir : *Les Talismans*, par notre collègue E. Gilbert, p. 32 et 33.

matériaux antiques que l'on y trouve font bien supposer un *mas* ou agglomération.

La Fontaine-Saint-Martin, à Coulanges, a révélé de nombreuses antiquités et particulièrement des bronzes que nous avons acquis et parmi lesquels nous citerons :

1° Un magnifique support de statuette avec belle patine ; on remarque sur ce socle tourné la place qu'occupaient les pieds de la statuette. Sa forme est sphérique avec plate-forme percée de deux trous ; il a été fondu en creux et la barbelure du moule a été limée à l'aide d'une lime plate.

2° Un gros anneau avec renflement médian et recouvert de patine verte.

3° Une partie de fibule faite au tour avec filets concentriques. Cette forme est peu commune.

4° Un fragment de poterie rouge sur laquelle étaient représentés deux licteurs et au milieu une main ouverte coupée au poignet.

5° Et un fragment de grosse poterie avec l'estampille du potier PATERNOS encadrée d'un filet double.

La Font-Saint-Martin était autrefois un lieu de pèlerinage, et le nom du grand apôtre a remplacé celui de la divinité invoquée dans ce lieu encore appelé Champ-de-la-Font-Saint-Martin, bien que la fontaine n'existe plus aujourd'hui.

§ VII

Numismatique

Aux Châtelards ou Châtelains, à Nomazy près Moulins, une Faustine jeune en bronze et un Gordien III en argent ont été trouvés.

La pose de tuyaux de canalisation a fait découvrir à Vichy une quantité de monnaies diverses du Haut-Empire et une cachette de 72 deniers en bronze du Bas-Empire. A côté se trouvait un pied de flambeau en bronze et beaucoup de poteries.

A Rangoux, près Toulon, un petit trésor de 40 écus de Louis XIV et de Louis XV a été découvert par le fermier Merle.

A Bessay, un certain nombre d'écus d'or et d'argent du règne de Charles V d'Espagne ont été trouvés, il y avait également des testons de Henri III et de Henri IV; et quelques jours plus tard, on retrouvait sur le même lieu un *noble* de Henri VI d'Angleterre à fleur de coin (1).

§ VIII

Temps modernes

Nous ne citerons, appartenant à cette époque, que plusieurs objets trouvés dans les fondations d'une maison formant l'angle de la rue des Grèves et du faubourg Sainte-Catherine, et qui consistent en une meule en grès percée au centre d'un trou égal au

(1) Le Blant, *Traité hist. des monnaies*, p. 296-298.

tiers de son volume, et d'un broyeur formé d'un disque en pierre calcairifère quartzeux de 016^m de diamètre sur 10^m d'épaisseur, poli sur les deux faces.

Ces deux objets devaient faire partie du matériel d'une officine de potier du XVIe au XVIIe siècle, établie en cet endroit. Du reste, plusieurs poteries étaient dans le voisinage, l'une sur l'emplacement de la maison qui forme l'angle de la rue des Potiers avec la rue Sainte-Catherine, et deux autres, à l'angle de la rue de la Paix et de celle de Sainte-Catherine, la dernière sur l'emplacement de la maison portant le n° 4 de la rue de la Paix. Nous avons recueilli dans cette dernière des moules en terre réfractaire destinés à fondre des boucles en étain, d'autres moules doubles en même terre produisaient des oreilles d'écuelles avec ornements variés, et tout à côté, un fragment de gazette avec émail blanc craquelé et engobe bleu compacte; et la terre qui avait servi à faire ces moules devait provenir des environs du moulin de Sannes, à Toulon, au Champ-Lary, car elle a beaucoup d'analogie avec celle employée dans les officines des plasticiens gaulois établies en cet endroit.

NEUVIÈME ANNÉE

1890

Ce n'est pas sans un légitime orgueil que, pour la neuvième fois, j'offre à la Société d'Émulation de l'Allier, l'inventaire annuel des découvertes archéologiques faites dans notre province ; le sympathique accueil avec lequel ces travaux ont été accueillis nous impose le devoir de les continuer.

Époque paléolithique

Nous avons découvert cette année une importante station se rapportant aux premières migrations de l'homme dans nos contrées ; ce sont les habitats de Saint-Ennemond, aux Jendumets, en tous points semblables à ceux de Gennetines ; ce sont aussi les mêmes silex fournis avec des matières apportées des mêmes lieux de production, c'est-à-dire au delà de la Loire et de l'Arroux. Ces habitats, qui devaient former une même colonie par leur origine, sont tous divisés ; c'est surtout au levant que l'on retrouve le plus de silex, taillés sur place ; cette observation est des plus importantes au point de vue ethnique. Sur quarante silex que nous avons recueillis, il n'y en a pas deux semblables, et dans ce nombre, c'est à peine s'il s'en trouve la moitié provenant des galets de la Loire et de l'Arroux.

Saint-Ennemond nous a fourni des flèches, des poinçons, des aiguilles, des couteaux, des grattoirs; parmi les matières utilisées, il se trouve des calcédoines et des jaspes.

A Gennetines, nous avons récolté plus de 400 éclats dont beaucoup sont de provenances lointaines; de même qu'à Saint-Ennemond, le silex était apporté en blocs, en rognons et taillés sur place. Nous avons de très belles flèches retaillées ou ailerons provenant des Driats, de Poifoux, de Montfoux, de la Pierre de Cassini et de Pannessière; les nos 279 et 239 de n. c. se rapportent à la période solutréenne; des hachettes, des grattoirs (nos 229-230), une belle série de lames retouchées, un débris de large poignard en silex du Grand-Pressigny; un nuclei (no 233), des silex brûlés, un racloir (no 238). Le domaine des Petites-Forêts nous a fourni une quantité d'éclats (no 220) et une flèche bien retouchée (no 219), puis une très curieuse flèche d'une forme inconnue et ressemblant à deux triangles rapprochés, mais ayant leurs pointes opposées très obtuses (no 178). Enfin une flèche ébauchée en silex rouge (no 238), brisée pendant sa taille, c'est un spécimen qui montre assez bien comment le taillage d'une flèche se pratiquait : l'ouvrier commençait par les pédoncules et la terminait par la pointe.

Aux Matheys, nous avons trouvé une superbe flèche à ailerons, et d'autres en feuilles de laurier retouchées sur les bords. Les silex provenant de ce domaine annoncent une colonie qui avait apporté ses provisions de silex d'une contrée éloignée, beau-

coup sont en silex translucide. Citons encore un grattoir, une flèche en forme de hachette, une autre de forme acheuléenne en superbe silex rouge.

Molinet a fourni un fragment de grand couteau en silex de Pressigny, il mesure 0,50m de largeur sur 0,110m de longueur (n° 287) ; une scie à encoches de 0,085m sur 0,045m en beau silex, une amulette perforée en stéatite, portant deux trous rodés sur les deux faces. Les Guillots ont donné un superbe polissoir à deux rainures parallèles en grès d'Etampes, il mesure 0,27 c. sur 0,20 c. (n° 295).

Sous le n° 209, nous possédons un torque très remarquable en silex gréseux très fin, perforé au centre d'une manière très habile et trouvé au Péage, ainsi qu'une amulette en pierre dure (n° 205) ; deux haches, à Beugnet (nos 206-207) ; une superbe hache de 0,26 c. de longueur au Péage (n° 208), une belle flèche près de cet endroit (n° 66).

A Villeneuve, sur la rive droite de l'Allier, les berges et les grèves ont donné plusieurs couteaux, la plupart roulés par les eaux, mais tous en silex différents, des affûtoirs ; la rive gauche a fourni des silex non roulés, aussi nous pensons qu'ils proviennent des *grottes-abris* qui s'étendaient le long de la côte depuis le domaine de la Rose jusque vers Vallière ; cette partie dont la base est argilo-calcaire mériterait une étude toute particulière, quelques fouilles seraient même nécessaires pour s'assurer de l'étendue de ces grottes-abris disparues par les érosions de la rivière et les éboulis des par-

ties supérieures, mais cette partie du coteau offre un champ assez étendu aux archéologues.

A Commentry, un couteau en silex blond a été trouvé ; un grattoir, un polissoir fait avec un fragment de psaronius. Citons aussi le couteau en silex du musée de Néris, l'un des plus beaux exemplaires qui se puissent voir.

Époque néolithique

Plusieurs haches en schiste proviennent de Diou, de Beugnet, de Coulanges et de Gennetines, nous rapportons à cette époque une bien singulière pierre trouvée aux Plamonts, à Gennetines, avec une quantité de débris de silex ; c'est une pierre figurée en calcaire siliceux fort dur qui représente une tête de cheval bridée, elle était accompagnée de nucleus, de deux flèches et de débris. Ces pierres figurées semblent avoir été recherchées depuis ces époques ; on en retrouve, mais plus tard, dans les sépultures gauloises et gallo-romaines. M. Bertrand en possède plusieurs provenant de Vichy, ce sont des plaques de silex qui simulent diverses formes, notamment une tête d'oiseau de profil dont l'œil se trouve tracé à la place qu'il doit occuper ; ces pierres sont ordinairement accompagnées de galets ronds, polis, parfois aplatis, en silex fin, en jaspe, et c'est précisément parce que ces derniers étaient polis, qu'ils étaient recherchés, et les populations ne manquaient pas d'y attacher des croyances superstitieuses en les recherchant pour les déposer dans les tombeaux.

M. Bouchard fils a trouvé à Saligny un très beau couteau en silex de Pressigny, long de 0,20 c. ; il est parfaitement retouché sur les bords, et il porte une forte échancrure à son extrémité.

Une belle hache en fibrolithe provient de Molinet.

L'enclos de Sept-Fons a fourni un bel ornement en jade océanien, d'un poli parfait et formant un croissant dont les deux extrémités se rejoignent. Cette forme est singulière et, comme le fait remarquer M. de Vertus, les représentations des diverses phases de la lune ont été tentées, même aux temps préhistoriques. Nous possédons cette remarquable pièce qui a été trouvée avec un grattoir et une flèche solutréenne en beau silex rose.

Époque gauloise

Six belles fibules en bronze ont été découvertes dans le champ de la Font-Saint-Martin, à Molinet ; la plupart étaient émaillées, d'autres argentées. l'une d'elles est d'une forme inédite (notre coll.). Travail probablement éduen.

Époque romaine

Ces mêmes champs ont fourni d'autres fibules de l'époque gallo-romaine, mais d'une facture sans art, des verroteries, des disques en verre, plusieurs perles de collier ; cinq médailles du Bas-Empire, très frustes, rappelant cependant Claude II, Tetricus et Victorinus.

Un bras de statuette en bronze appartenant à un

Mercure, il tient une bourse, les doigts ont été détachés à l'aide de la lime.

Deux pierres gravées viennent d'y être trouvées, l'une représente un personnage nu, à droite, tenant une haste, un petit arbrisseau est à ses pieds, au-dessous est la légende HER. C'est une gravure sur un camée bleu à base noire. La seconde est une cornaline ovale, de forte épaisseur, elle représente Pallas casquée, portant la main gauche à son casque et un bouclier ovoïdal de la droite. Cette intaille est d'un travail rudimentaire.

Bourbon-l'Archambault a fourni plusieurs antiquités trouvées dans un puits, mis à découvert par la tranchée de l'avenue de la gare ; il contenait notamment des haches, des polissoirs et polisseurs, des bronzes, des verroteries, des antéfixes, des armes en fer.

A Vichy, il a été trouvé un bel anneau en or, formé d'un cercle perlé soudé à deux feuilles d'acanthe retenant le sertissage ovoïde autour d'une chrysoprase sur laquelle est gravée une Minerve d'un beau travail, qui décèle le grand art de l'époque de Néron.

A Yzeure, des terrassements faits à la villa Constantin, ont mis à découvert l'emplacement d'une villa opulente ; on y a retrouvé des marbres, des débris de mosaïques, des monnaies de Tetricus et de Constance Chlore, au revers de la porte prétoriale.

A Saint-Pourçain, sur l'emplacement de la gare, il a été trouvé un poids en terre cuite de forme polygonale, ayant 0,20 c. de hauteur et percé d'un

trou à sa partie supérieure, ainsi qu'un tube en terre cuite, perforé dans deux sens.

M. Olivier a découvert un puits funéraire de l'époque romaine près de Souchalet, à La Ferté-Hauterive. Rien n'indiquait sa présence, et c'est à la suite d'un défoncement qu'il fut découvert; il était construit en maçonnerie sèche de moëllons de Langy et de forme carrée, chaque côté mesurait à peine 0,50 c.

Malheureusement, M. Olivier, obligé de partir, donna des ordres pour enlever les matériaux et le fouiller, mais les ouvriers ne le comprirent point et ils s'arrêtèrent juste à l'endroit où ils ne trouvèrent plus de pierres. Sans s'inquiéter des débris qu'ils avaient rencontrés, et qui appartenaient à une sépulture, ils comblèrent la fouille qui devint sans résultat; mais l'endroit où était cette sépulture a été précisé, il ne faudra plus qu'une occasion pour qu'elle soit fouillée avec soin.

A Liernolles, plusieurs vases de belle forme en terre grise ont été trouvés; sur d'autres débris que nous possédons, se voient des mascarons de haut relief, représentant des têtes de Méduse, sur d'autres sont des enfants nus couchés et tenant un objet dans la main droite; ces ornements étaient moulés à part, puis appliqués sur les vases.

Moyen-Age

Le baron Pichon a trouvé à Bourbon-l'Archambault une très belle bague en bronze du commence-

ment du XVe siècle, formée d'une torsade et terminée par un cartouche sur lequel est profondément gravé un lis barré de Bourbon (notre coll.).

A l'hôtel du Dauphin, place d'Allier à Moulins, a été découvert un petit vase en terre grise, enfoui au-dessus d'une voûte de cave, et qui contenait une grande quantité de deniers, de mailles de très mauvais aloi, et soudés ensemble par l'oxyde de cuivre ; elles appartiennent à plusieurs époques, la plus ancienne est du XIIe siècle, et la plus récente est un Sigismond, roi de Pologne.

Documents historiques

Nous avons trouvé une magnifique charte formée de cinq pièces de parchemin cousues ensemble et mesurant près de 5m de longueur. C'est un accord entre plusieurs seigneurs, une quantité de noms féodaux s'y trouvent, notamment Guillaume de la Palice. Cette charte latine est du XIIe siècle.

Parmi les documents passés en vente publique nous avons remarqué :

1° Une quittance de Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, maître des arbalétriers, grand maître de la maison du roi, fils de Robert de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Isabelle de Chastillon, tué à Azincourt en 1415.

Ce document sur vélin est daté du 10 octobre 1381, Guichard y donne quittance de 92 l. t. tant pour ses gages que pour ceux de 19 écuyers ; elle est relative à l'expédition de Charles VI contre le duc de Gueldre.

2° Quittance d'Alexandre, bâtard de Bourbon, fils de Jean Ier, duc de Bourbon, lequel prit part à l'insurrection du dauphin contre son père Charles VII. Alexandre de Bourbon fut pris, cousu dans un sac et jeté à la rivière.

Le document est daté de Saint-Flour le 3 mai 1438, il baille quittance de 2,000 écus d'or pour le capitaine représentant les états-généraux en Languedoc.

3° Quittance datée du 17 juillet 1579, de Joachim de Bellemont, seigneur d'Ebreuil, gentilhomme de la maison du roi et comte de Rochechouart, à Robert Marteau, secrétaire du roi, pour un quartier de ses gages.

4° Hommage du 5 février 1567 (1568), de Mathurin de Lachapelle à Jeanne de Brosse, dame de Boussol, fille de René de Brosse, dit de Brétagne, mariée en 1531 à Armé de Laval, sr de Bressuire.

Et 5°, une lettre de Maximilien de La Guiche, comte de Saint-Gerand, datée du 7 juillet 1642, à M. de Chaviguy; il lui demande des nouvelles de la santé du roi, et la conduite qu'il doit tenir lors du passage à Moulins de S. M. Louis XIII qui se rend au siège de Perpignan.

Francis PÉROT.

QUELQUES BIZARRERIES

DE LA LANGUE FRANÇAISE

DIALOGUE

ENTRE UN INSTITUTEUR ET SON ÉLÈVE

SUR

LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS

QU'OFFRE LA PRONONCIATION DE NOTRE LANGUE

« Tout ce qui touche à l'homme à la mort est voué,
« Et lui seul, de jeunesse éternelle doué,
« Le langage voudrait du temps braver l'outrage? »
(HORACE, *Épître aux Pisons.*)

AVANT-PROPOS

La langue française, qui rend tant de services à la pensée par sa clarté, sa logique, sa précision, sa netteté, offre, il faut bien le reconnaître, dans son orthographe et sa prononciation, de très grandes difficultés, non seulement aux étrangers, mais même aux nationaux.

Ces difficultés n'ont pas empêché le français de devenir la langue universelle de la bonne compagnie; il n'en est pas moins vrai que si l'on parve-

nait à en simplifier l'étude, sans nuire à sa beauté, à mettre, par exemple, d'accord l'orthographe et la prononciation, on aurait bien mérité de tous ceux qui l'apprennent, pour la parler, l'écrire ou simplement la lire.

Depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, de nombreuses tentatives ont été faites dans ce sens (1). Grâce aux réclamations constantes d'écrivains et d'érudits convaincus, diverses améliorations ont été introduites dans notre grammaire et dans notre vocabulaire. Comparons, par exemple, la langue actuelle avec celle du commencement du XVII[e] siècle, et sans parler des mots qui sont tombés en désuétude, tels que *piéça, ramentevoir, semondre, languard, tardité, gaber, conturber, trahistre, inhiber, fallace, blandice, soulas*, etc., nous serons frappés du nombre et de l'importance des modifications que le temps et l'usage ont imposées à notre langue. Voici les principales :

I consonne s'est allongé en J ; au lieu de *ie* viens *desia*, on écrit : *je* viens *déjà*.

U consonne est devenu V ; on n'écrit plus il *trouue*, mais il *trouve* (2).

(1) Voy. Louis Meigret, Antoine de Laval, J. Pelletier, G. des Autels, E. Dolet, Florimond, Ramus, J. Garnier, J. Pillot, A. Mathieu, R. et H. Estienne, Baïf, Dutertre, L. Dangeau, Saumaise, Laurent Chifflet, Arnault, Reigner-Desmarets, Condillac, Voltaire, l'abbé de Saint-Pierre, Duclos, J.-B. Malherbe, S. de Sacy, Nodier, Génin, de Chevallet, A. Brachet, Littré, F. Didot, Quicherat, Cocheris, etc., etc.

(2) Ces deux modifications sont dues à Ramus. On a longtemps appelé le J et le V *lettres ramiques*.

D a disparu à la fin des adjectifs masculins, quand le féminin ne l'admet pas : *nud, crud, cornud,* s'écrivent *nu, cru, cornu.*

B, C, Ç, D, G, N ne figurent plus d'ordinaire dans le corps des mots où ils ne se font pas sentir à l'oreille : *subject, je sçay, advis, picque, nucque, chagrigne, il congne,* etc., sont devenus : *sujet, je sais, avis, pique, nuque, chagrine, il cogne,* etc.

S muet dans le corps des mots est remplacé soit par un accent circonflexe ou un tréma (*blasmer — blâmer; fresle — frêle; beste — bête; troesne — troëne,* etc.), soit par le redoublement de la lettre suivante (*Ceste* porte — *cette* porte, etc.). Parfois il a été retranché sans compensation (*Nostre* père nous *escrit* que le vice *nuist* — *Notre* père nous *écrit* que le vice *nuit*).

EU ayant le son d'un U, comme on le constate encore dans *j'ai eu,* a perdu l'*e,* qui ne se faisait pas sentir à l'oreille (*J'ay veu* et *j'ay creu* — *J'ai vu* et *j'ay cru*). Dans certains mots, après cette suppression de l'*e,* on a, conformément à la prononciation latine, changé *u* en *ou* (*Je treuve* — *Je trouve*).

T euphonique n'est plus facultatif, mais obligatoire ; on n'écrirait plus : *Que me procure-on ?* mais bien, *Que me procure-t-on ?*

OIS n'est plus employé pour AIS (*Les François* — *Les Français ; Je recognois* — *Je reconnais,* etc.).

EUS et AUS, à la fin des adjectifs et au pluriel des subtantifs, ont cédé la place à EUX, AUX (*Heureus* qui n'a que de petits *maus* — *Heureux* qui n'a que de petits *maux*).

Y a été remplacé par I, à la fin d'un grand nombre

de mots : *j'ay — j'ai ; aussy — aussi ; pourquoy — pourquoi*, etc.

Z n'est plus mis pour S, soit entre deux voyelles (*Trompeuze, amuzé, rézonne — Trompeuse, amusé, résonne*), soit à la fin des noms et pronoms au pluriel : *Ilz* observent les *propriétez* des *tempz* et des *motz* — *Ils* observent les *propriétés* des *temps* et des *mots*, etc.

L'Académie française, gardienne vigilante de notre langue, a tenu compte, sans précipitation, comme sans parti pris, des vœux si souvent exprimés par la critique. Elle sait que, comme toutes les choses humaines, le français est soumis à cette loi du changement, qu'Horace a formulée, en si beaux vers, dans son *Epître aux Pisons* :

Ut silvæ foliis pronos mutantur in annos,
Prima cadunt : ita verborum vetus interit ætas,
Et juvenum ritu florent modo nata vigentque (1).

Elle ne refuse donc pas de marcher avec le temps, et chaque édition nouvelle de son dictionnaire montre avec quelle sagesse elle élimine les mots tombés dans les limbes de l'érudition pure, et enregistre les mots nouveaux que l'usage a consacrés.

De nos jours, la suprématie de la langue française a été mise en question : on a tenté de lui substituer,

(1) Comme, dans la forêt, les feuilles tour à tour
Se remplacent, si bien que la première née
Meurt la première, ainsi la langue surannée
Meurt dans l'oubli, la jeune a l'éclat d'un beau jour.

dans les relations diplomatiques, l'hégémonie de l'idiome germanique; comme s'il suffisait d'une victoire accidentelle sur un champ de bataille, où les armes perfectionnées et le nombre ont surpris et accablé la bravoure, pour établir du même coup la domination du vainqueur dans le monde de la pensée! Cette tentative est restée sans succès, et le français, comme le dieu d'une ode célèbre, poursuit triomphalement sa glorieuse carrière.

Cependant, pour mieux assurer son triomphe et favoriser au loin les progrès de l'*Alliance française*, cette œuvre patriotique par excellence, qui doit donner, par tout l'univers, des amis, des alliés et des clients à la France, un groupe d'écrivains célèbres, littérateurs, journalistes, diplomates, membres de l'Institut, a pris l'initiative d'une pétition adressée à l'Académie, dans le but d'obtenir d'elle certaines réformes, de nature à rendre notre langue plus simple, plus facile à parler et à écrire, sans porter en rien atteinte à ses précieuses qualités. Comme président d'un comité de l'*Alliance française*, nous avons pensé qu'il nous serait permis d'apporter, sous une forme légère, notre modeste concours à cette œuvre d'utilité nationale. Dans une phalange patriotique, derrière les chefs illustres, il est encore une place honorable pour le soldat obscur, mais dévoué.

DIALOGUE

—

Du français, à bon droit, on vante l'excellence :
Histoire, éloquence, art, poésie ou science,
Sa beauté plaît toujours. S'agit-il d'un traité ?
On choisit le français pour sa lucidité.
Par lui le philosophe éclaircit la pensée
Qui flotte en son cerveau, confuse, embarrassée.
On le parle en tout lieu, de Lisbonne à Dublin,
De Rome à Pétersbourg, Stamboul, même Berlin.
Que deviendraient sans lui commerçants et touristes ?
Aussi n'a-t-il partout que des apologistes.

Pourtant, malgré sa gloire et ses justes succès,
On peut sur plus d'un point lui faire son procès,
Et demander pourquoi différemment résonne
Ou la même voyelle ou la même consonne,
Tandis que certains mots écrits différemment
Donnent les mêmes sons, sans aucun changement ? (1)
Combien sont stupéfaits les étrangers qui trouvent :
« Les poules du *couvent* (2), hiver comme été, *couvent* ; (3)

(1) Nous ne faisons nullement allusion ici aux *accents* particuliers à certaines provinces de la France, accents grâce auxquels un même mot se prononce d'une manière différente au nord, au centre et au midi ; par exemple, le mot *moi*, qui devient *moué* en Normandie, *moua* en Auvergne, etc. Nous ne parlons que de la prononciation admise comme régulière par toutes les grammaires et tous les vocabulaires français.

(2) Prononcez : du *couvan*.

(3) Pron. *couve*. La même anomalie se rencontre dans les mots

« Mon frère Emile et moi *portions* (1) des *portions ;* (2)
« Tous deux nous *inventions* (3) beaucoup d'*inventions* » ? (4)
Et cætera... Veut-on s'instruire ou se distraire ?
Qu'on feuillette un moment notre vocabulaire : (5)
Il n'est pas de roman ni de frivole écrit
Qui sachent récréer mieux que lui notre esprit.

Mais si nous préférons au livre la parole,
C'est l'heure de la classe, entrons dans cette école,
Et de l'instituteur écoutons la leçon.

Debout devant le maître est un jeune garçon,
Dont tous, autour de lui, subissent le prestige :
Front large, intelligent, œil vif ; c'est un prodige.
Persuadé que Pic lui-même le fut moins,
Le maître sera fier de nous rendre témoins

terminés en *ment*. Sont-ils substantifs (ex. *Froment*) ou adverbes (ex. *Clairement*), ils se prononcent comme si la finale était *man*. Sont-ils verbes (ex. *Ils aiment*), on doit prononcer *me* (*Ils aime*), sans faire sentir les deux dernières lettres. Il y a, cependant, exception pour la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes en *entir* (*sentir*, *mentir* et leurs composés). *Il sent*, *il ment*, etc., se prononcent comme si l'on écrivait : il *san*, il *man*.

(1) Pron. *ti* dur, comme dans *Titan*.

(2) Pron. *ti* doux, comme s'il y avait *des porcions*.

(3) Pron. *ti* dur.

(4) Pron. *ti* doux. Remarquons en outre que, dans les vers, *tions*, finale d'un verbe, ne compte que pour une syllabe, tandis que *tions*, finale d'un substantif, compte pour deux.

(5) On ne se douterait pas, avant d'en avoir fait l'expérience, combien la lecture de quelques pages du vocabulaire français est un véritable amusement. C'est de plus un moyen de se convaincre, même quand on se croit tout à fait familiarisé avec notre langue, qu'il est, en dehors des mots usuels, un grand nombre de termes français dont on ignore la signification.

De ce savoir précoce. Observons ; il commence :
Les autres écoliers admirent en silence.

LE MAITRE

Gu se prononce à part, comme dans *arguer*. (1)

L'ÉLÈVE

Alors pourquoi, monsieur, disons-nous : *naviguer ?* (2)

LE MAITRE

Qui ne forme qu'un son ; par exemple, *équitable*. (3)

L'ÉLÈVE

Donc *équitation* (4) est un mot condamnable ?

LE MAITRE

Prononcez B final ; dites : *Oreb*, *Jacob*,
Moab, *Nizib*, *Achab*, *Job*, *Yacoub*, *Raab*, *rob*. (5)

(1) Pron. en séparant *gu* de *er* : *argu-er*. Il en est de même pour le nom propre *Raguel*. Mais, bien qu'il y ait un tréma sur l'*e* final, on ne sépare pas *gu* de cet *e* dans le substantif *ciguë* et les adjectifs féminins *aiguë*, *ambiguë*, *contiguë*, *exiguë*.

(2) Tous les autres verbes en *guer* ont la finale monosyllabique : *Briguer*, *conjuguer*, *dialoguer*, *fatiguer*, *liguer*, *prodiguer*, etc.

(3) Pron. comme si l'on écrivait *ékitable*. C'est la prononciation de presque tous les mots où figure *qui*.

(4) Pron. *qui* comme s'il y avait *kui*, mais sans appuyer sur l'*u*. Ainsi se prononcent les mots que le français a empruntés au latin, sans changement sensible ; par exemple, *à quia*, *quindecemvir*, la *quinquagésime*, etc.

(5) Pron. ce *b* final comme s'il était suivi d'un *e* muet ; sans toutefois appuyer sur cet *e*, car il ne faut pas augmenter le mot d'une syllabe, mais seulement faire résonner la consonne finale. Il en est de même dans le corps des mots, lorsque *b* est suivi d'une consonne : *subsister*, *abject*.

L'ÉLÈVE

Mais ne doivent entrer dans cette statistique
Ni le *plomb*, ni *Colomb*, qui trouva l'Amérique. (1)

LE MAITRE

C final sonne : un *frac*, un *bec*, *sec*... (2)

L'ÉLÈVE

« Sur ce *banc*
Voyez ce *clerc* d'huissier couché, le coude au *flanc*. » (3)

LE MAITRE

AO — « L'artère *aorte* » — en double son résonne. (4)

L'ÉLÈVE

« Piqué d'un *taon*, un *faon* saute, en *août*, dans la *Saône*. » (5)

LE MAITRE

Marquez le D : « *David* pécha ; Dieu le punit. » (6)

(1) Prononcer comme si l'on écrivait *Plon*, *Colon*.

(2) Pron. comme si on écrivait *frak*, *bek*, *sek*. Il en est de même dans le corps des mots, lorsque *c* est suivi d'un autre *c* ou d'une consonne ; ex. : *accumuler*, l'*arcture*, *action*, etc. Les exceptions à cette règle (*acquérir*, *acquis*, qu'on prononce sans faire sentir le *c*) sont fort rares.

(3) Pron. comme si l'on écrivait, en supprimant le *c*, *ban*, *cler*, *flan*.

(4) Pron. de même, en séparant *a* de *o*, *Aoriste*, *Lycaon*, *Pharaon*, *Bilbao*, *Cacao*, etc.

(5) Pron. *Tan*, *fan*, *ou*, *Sône*. Il en est de même pour *paon*, *Laon*, etc.

(6) Pron. comme si l'on écrivait *Davide*, mais sans appuyer sur *de*, car le mot ne doit pas avoir trois syllabes. De même pour *Bagdad*, le *Cid*, *Sud*, *Talmud*, *Nemrod*, *Théobald*, etc. On fait également sentir le *d* dans le corps des mots (ex. : *addition*, *Edmond*), quand il est suivi d'une consonne.

L'ÉLÈVE

« Quand il fait *froid*, l'oiseau se cache dans son *nid*. » (1)

LE MAITRE

F, à la fin, se fait sentir; un *œuf* le montre,
Et *bœuf* et *veuf* et *Juif*... (2)

L'ÉLÈVE

« Un jour un *cerf* rencontre
Un *œuf frais* sur sa route. » (3)

LE MAITRE

On prononce : le *cheff*. (4)

L'ÉLÈVE

Mais on dit un *ché(f)-d'œuvre*. (5)

LE MAITRE

Il rime avec *Joseph*. (6)

(1) Pron. *froi*, *ni*. Il en est de même pour *grand* et quelques autres mots.

(2) Pron. *eufe*, *beufe*, *veufe*, *juife*, mais sans appuyer sur l'*e*.

(3) Pron. *Cerr*, *eu frais*. *Cerf* qu'on prononce *cerr*, se distingue ainsi, pour l'oreille comme pour les yeux, de *serf* dont on fait sentir la lettre finale. Au pluriel, dans les mots *œufs* et *bœufs*, on ne fait pas sentir les lettres finales ; on prononce comme si l'on écrivait des *eu*, des *beu*. *Neuf* suivi d'une voyelle ou d'une H muette se prononce *neuve* (*neuf hommes* — *neuv'hommes*). *Nerf* fait, pour l'oreille, *nerr*, au pluriel.

(4) Il en est de même de tous les mots terminés en *ef* (*Bref*, *fief*, *grief*, *nef*, etc.), sauf *clef*, qu'on prononce (et qu'on écrit parfois) *clé*.

(5) Remarquons que si l'on dit *ché-d'œuvre*, on doit dire *chef-lieu*, en faisant sentir *F*.

(6) Cette terminaison ne se trouve que dans quelques noms propres tirés de l'hébreu. PH a tout à fait le son de F.

L'ÉLÈVE

Pourquoi met-on alors PH, non F? (1)

LE MAITRE

G marque
Un son dur à la fin, comme *Gog*, le monarque
De ces peuples géants que vainquit Israël. (2)

L'ÉLÈVE

« Un *lon(g)* cri jusqu'aux cieux monta du *san(g)* d'Abel. » (3)

LE MAITRE

L'adjectif verbal *geant* veut le substantif *gence* :
« *Exigeant, l'exigence.* »

L'ÉLÈVE

Et « *vengeant*, la *vengeance.* » (4)

(1) L'espagnol et l'italien ont, dans tous les mots, remplacé *ph* par *f*. En français, dans les mots qui viennent du grec, le φ se traduit d'ordinaire par *ph*, mais quelquefois aussi par *f* (ex.: *Faisan*, *fanal*, *fantaisie*, *flegme*, etc.).

(2) Le *g* se fait aussi sentir dans le corps des mots (*augmenter*, *igné*, *fragment*, etc.), excepté dans presque tous ceux où le *g* est suivi d'un *n* (*ignoble*, *ignorant*, *lignée*, etc.).

(3) Pron. *lon* et *san*. Il en est de même pour les mots terminés par *bourg* (*Faubourg*, *Luxembourg*, *Strasbourg*, etc.), qu'on prononce *bour*.

(4) Quelle anomalie, quand les mots qui ont cette terminaison sont en si petit nombre, d'en écrire deux par *gence* (*Exigence*, *négligence*) et les autres par *geance* (*Vengeance*, *obligeance*, *dérogeance*, *allégeance*, *engeance*)! Mieux vaudrait, pour chaque substantif dérivé d'un verbe, former, au lieu d'un adjectif verbal, un simple adjectif correspondant exactement au substantif, comme *négligent* et *négligence*.

LE MAITRE

Dans *huit* et dans *héros* H s'aspire ; il s'en suit
Que nous disons : *le huit*...

L'ÉLÈVE

Neuf et neuf font *dix-huit !*

LE MAITRE

Et *le héros*.

L'ÉLÈVE

« Des Juifs Judith est *l'héroïne.* » (1)

LE MAITRE

Vous ferez sentir L dans les mots qu'il termine :
« Le peuple du *Brésil* est *civil*...

L'ÉLÈVE

« Et *genti* (*l*). »

LE MAITRE

« Très rare est un *cil* blanc. »

L'ÉLÈVE

« Peu rare un noir *sourci*(*l*). » (2)

(1) C'est une des plus grandes bizarreries de notre langue que, dans le même mot, H tantôt s'aspire (*Le héros*, *le huit*) et tantôt ne s'aspire pas (*l'héroïne*, *dix-huit*). C'en est une non moins grande que de deux mots de la même famille, l'un ne prenne qu'un M, et l'autre en exige deux (*Mamelle* et *mammifère ; Bonhomie* et *bonhomme*).

(2) Les mots terminés en *il* se partagent à peu près en deux parties égales, quant à la prononciation, les uns faisant sentir L final (*Fil*, *exil*, *alguazil*, etc.), les autres ayant le son de I (*Baril*, *chenil*, *gril*, *outil*, *persil*, etc.). L'usage seul peut apprendre à pro-

LE MAITRE

Ille mouille les L : « La *famille*... (1)

L'ÉLÈVE

« Est *tranqui* (*l*) *le !*
« Pyrrhus, le fils d'*Achi*(*l*)*le*, a pris d'Hector la *vi*(*l*)*le*. » (2)

LE MAITRE

M à la fin des mots se fait sentir : *Harem, Abraham*, *Actium, Sélim*, *Jérusalem*. (3)

L'ÉLÈVE

Oui, mais le nom d'*Adam* échappe à ce précepte. (4)

LE MAITRE

En final s'accentue : *abdomen*. (5)

L'ÉLÈVE

On excepte
Examen, Agen... (6)

noncer *fusi*(*l*) et *exil*, comme si le premier mot s'écrivait *fusi* et le second, *exile*. Parfois, mais très rarement, on mouille la finale, comme dans *avril*, que beaucoup de personnes prononcent, non pas *avrile*, mais *avriye*.

(1) Les mots en *ille* qui mouillent L sont de beaucoup les plus nombreux.

(2) Les mots en *ille* qui ne mouillent pas L viennent d'un primitif, latin ou grec, dont la terminaison est précédée de deux L.

(3) On prononce ces mots comme s'ils se terminaient par un *e* muet : *Harème*, etc.

(4) Pron. *Adan*. Dans certains mots *m* final a le son de *n* (*Daim*, *faim*, *nom*, *pronom*, etc.).

(5) Pron. *abdomène*. Il en est de même pour quelques mots d'origine étrangère, tels que *Niémen*, *Baden*, *cyclamen*, *Eden*, *Yémen*, etc. *Hymen* se prononce tantôt *hymén*(*e*), tantôt *hymin*.

(6) Pron. *Examain*. Ainsi se prononcent également certains

LE MAITRE

P sonne à la fin du mot :
« Sur l'écueil de ce *cap* se brisa leur canot. » (1)

L'ÉLÈVE

« Ce *drap*, en poil de *loup*, n'est pas *trop* présentable. » (2)

LE MAITRE

P sonne avant un T : *contempteur*... (3)

L'ÉLÈVE

Et *com(p)table?* (4)

LE MAITRE

Er final vaut un *é* : « *chanter* cet air *léger*. » (5)

L'ÉLÈVE

« Le bois est *cher*, l'*hiver* ; il faut le ménager. » (6)

noms de peuples (*Chaldéen*, *Achéen*, *Européen*, etc.) et les mots dérivés d'un nom propre (*Manichéen*, *néméen*, etc.).

(1) Pron. *Cape*. Il en est de même pour tous les mots terminés par *ap* (*Hanap*, *jalap*, etc.) et par *ep* (Un *cep* de vigne, *Alep*, *julep*, etc.).

(2) Pron. *Dra*, *lou*, *tro*. Il en est de même dans le corps de certains mots : *ba*(p)*tême*, *a*(p)*pui*, etc.

(3) Pron. *Contempeteur*. Pron. de même *apte*, *captif*, *Epte*, *Egypte*, etc. Joignez-y *capsule* et quelques autres mots analogues. Les mots tirés du grec, commençant par *pt*, font tantôt sonner le *p* (*Ptérodactyle*), tantôt ne le font pas sentir (*Ptolémée*, pr. *Tolémée*).

(4) Pron. *contable*.

(5) On prononce de même tous les infinitifs en *er*, ainsi que la plupart des substantifs et des adjectifs qui ont cette terminaison.

(6) Pron. *chère*, *hivère*. Il en est de même des mots empruntés sans changement au latin (*Ether*, *auster*, *gaster*, *Lucifer*, *Jupiter*, etc.); de quelques noms propres d'origine saxonne (*Euler*, *Gesler*, *Chester*, *Gessner*, *Jenner*, etc.) ou hébraïque (*Esther*, *Abner*, etc.), et de quelques noms communs tirés du latin (*Mer*, *amer*, *fer*, *hier*, etc.).

LE MAITRE

Quand S précède C, dans un mot, il s'annule :
(S)*cience*, (*s*)*cène*, (*s*)*chisme*... (1)

L'ÉLÈVE

Exceptez-en : *scrupule*,
Et *scandale* et *scalpel* et tant d'autres. (2)

LE MAITRE

Tien
Se prononce *cien*, comme *Vénitien*,
Domitien... (3)

L'ÉLÈVE

Chrétien, *entretien?* (4)

LE MAITRE

La Hollande
Veut un H aspiré. (5)

(1) Ainsi se prononcent tous les mots qui commencent par *sci* (*S*)*cie*, (*s*)*cinder*), par *scy* (*S*)*cythe*) ou *sce* (*S*)*ceau*, (*s*)*célérat*, (*s*)*ceptre*, etc).

(2) Pron. *S*(*e*)*crupule*, etc. Prononcez de même les mots qui commencent par *sc*, quand ces deux lettres sont suivies d'un *a* (*scaphandre*), d'un *o* (*scolarité*), d'un *u* (*sculpture*) ou des consonnes *l* et *r* (*sclérotique*, *scribe*).

(3) Pron. *Vénicien*, *Domicien*. Pron. de même quelques noms propres (*Titien*, *Gratien*), quelques noms de peuples (*Helvétiens*, *Egyptiens*) et quelques adjectifs formés d'un nom propre (*capétien*).

(4) Pron. *ti* dur, comme dans *tigre*. Remarquons que, en poésie, lorsque *tien* se prononce *cien*, il compte pour deux syllabes. Il ne compte que pour une dans le cas contraire, excepté quand on l'écrit avec un H (*Corinthien*, *Pythien*).

(5) H est tantôt du féminin (quand on prononce *ache*) et tantôt

L'ÉLÈVE

Même si l'on demande
De la *toile d'Hollande* et du fromage aussi ? (1)

LE MAITRE

S après la consonne est dur ; on dit : *transi.* (2)

L'ÉLÈVE

On dit : *transaction...*

LE MAITRE

Et la *Perse...*

L'ÉLÈVE

Et l'*Alsace.* (3)

LE MAITRE

S est doux, entre deux voyelles s'il se place :
« Le chant de ces *oiseaux* est un *présage* heureux. » (4)

L'ÉLÈVE

« Le droit de *préséance* est souvent bien scabreux. (5)

du masculin (quand on prononce *he*). Les lettres *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x* et *z* changent aussi de genre, suivant qu'on les prononce d'après l'ancienne méthode (*Efe*, *elle*, etc.) ou d'après la nouvelle (*Fe*, *le*, etc.).

(1) Cette anomalie tend à disparaître ; les derniers dictionnaires font *h* toujours aspiré dans ce mot.

(2) Pron. *Tranci*, *Perce*. De même *Absinthe*, *anse*, *arsenal*, *assidu*, etc.

(3) Pron. *Tranzaction*, *Alzace*. On pron. de même *Balsamine* et quelques autres mots.

(4) Pron. *Oizo*, *prézage*. C'est la prononciation ordinaire de S entre deux voyelles.

(5) Il en est de même pour *présupposer*. Pourquoi dire *présupposer* et *présumer* (Pron. *Prézumer*) ? Ces deux verbes ne sont-ils pas étymologiquement formés de la même manière ?

LE MAITRE

Faites sonner *coq*, *cinq*...

L'ÉLÈVE

Et *cin(q) cents*, et *co(q) d'Inde?* (1)

LE MAITRE

Tie à la fin est dur : « La *partie* est du Pinde. » (2)

L'ÉLÈVE

« Pindare en *Béotie* autrefois rayonna. » (3)

LE MAITRE

Ne prononcez pas U, quand il précède un A :
« Le *q(u)art* des *q(u)alités* que du chef on exige
« Suffirait au soldat... » (4)

L'ÉLÈVE

« Voyez sur ce *quadrige*,
« Monstre *aquatique* en or, le dieu Glaucus sculpté. » (5)

(1) Quand les mots *cinq* et *coq* sont seuls, la dernière lettre se prononce ; elle ne se prononce pas, quand ces mots font partie d'un mot composé.

(2) Aux mots en *tie* dur (on prononce comme s'il y avait seulement *ti*) il faut joindre ceux qui se terminent par *thie* (*Sympathie*, *Pythie*, *Scythie*, etc.).

(3) Pron. *Béocie*. Ainsi se prononcent les noms de pays (*Galatie*, *Dalmatie*, *Croatie*, etc.), les mots en *atie*, tirés du grec (*Aristocratie*, *démocratie*; *théocratie*, etc.) et quelques noms communs (*Argutie*, *calvitie*, *prophétie*, *impéritie*, *facétie*, etc.).

(4) Pron. *Kar*, *kalité*. C'est la prononciation de presque tous les mots qui commencent par *qua* (*Quadrille*, *quand*, *quarante*, etc.), auxquels on peut joindre *Equarrisseur*.

(5) Pron. *Kouadrige*. Pron. de même les mots formés du latin

LE MAITRE

Pour rien le T final ne doit être compté :
« Le grand *obéi(t)* mal, quand le *peti(t)* commande. » (1)

L'ÉLÈVE

« Si le cœur est *suspect*, Dieu dédaigne l'offrande. »
« Le *fat* fait dans la *dot* consister la vertu. »
« L'hiver, par le vent d'*est*, ami, sois bien vêtu. » (2)

LE MAITRE

X, au milieu des mots, sonne K S : « La *taxe*
« *Vexait* les habitants du royaume de *Saxe*. » (3)

L'ÉLÈVE

« L'an *soixante-sixième*, (4) après mûr *examen*, (5)
« Du Bosphore Pompée a suivi le chemin. »

LE MAITRE

X, terminant les mots, est une lettre nulle :

aqua (*Aquatique*, *aquarium*, *aquarelle*, excepté *aqueduc*), et quelques autres (*Equateur*, *équation*, etc.).

(1) Le *t* final ne se fait pas sentir dans presque tous les mots français ; il ne figure que pour les yeux et non pour l'oreille.

(2) Pron. *Suspecte*, *fate*, etc. Les mots dans lesquels se fait sentir le *t* final sont peu nombreux ; voici, avec ceux que nous citons, les plus usités : *mat*, *vivat*, *ouest*, *Brest*, *lest*, *net*, *sept*, *heurt*, *aconit*, *deficit*, le *Christ*, *prurit*, *brut*, *ut*, *chut*, et presque tous ceux où le *t* est précédé d'un *c* : *compact*, *exact*, *tact*, *abject*, *correct*, *direct*, *infect*, *strict*, *district*, etc.

(3) Pron. *Takse*, etc. De même *axe*, *syntaxe*, *Araxe*, etc.

(4) et (5) Dans ces mots, *x* a le son de deux *s* (*soissante*), de *z* (*sizième*) et de *gz* (*egzamen*). Dans les mots qui commencent par *ex* et qui sont assez nombreux, *x* a le son de *ks*, quand il est suivi d'une consonne (*Excentrique*, *exclusion*, etc.) et de *gs* quand il précède une voyelle (*Exeat*, *exact*, etc.).

« Je *veu*(*x*) ces *noi*(*x*). Je *vau*(*x*), pour la vigueur, Hercule. » (1)

L'ÉLÈVE

« *Phénix* de Troie, Hector, père d'*Astyanax*,
« Tout un jour combattit contre le brave *Ajax*. » (2)

LE MAITRE

Ch se prononce doux : « Noé, saint *patriarche*,
« *Cher* à Dieu, se *cacha*, dit la Bible, dans l'*arche*. » (3)

L'ÉLÈVE

« *Chanaan* chante en *chœur* les pères d'Abraham,
« Adam, Enos, *Lamech* et Sem, frère de *Cham*. » (4)

LE MAITRE

S et Z à la fin ne se font point entendre :
« Ne *tarde*(*z*) *pa*(*s*), docteur, l'*accé*(*s*) vient de le prendre. » (5)

(1) Pron. *Veu, noi, vau*. C'est la prononciation de tous les noms communs, de tous les verbes et de tous les adjectifs terminés par *x*.

(2) Pron. *x* comme *ks*. Outre les noms propres, on prononce de même quelques noms communs tirés du grec, sans changement sensible (*Thorax*, *anthrax*, etc.), du latin (*Index*, *Félix*, *Pollux*) ou des langues étrangères (*Oxford*, *Fox*, *Palafox*, etc.). De même *Luxe* et quelques autres mots (*Luxer*, *lixiviation*, etc.).

(3) C'est la prononciation de presque tous les mots français où se rencontre *ch* soit au commencement (*Charmant*), soit au milieu (*Echauder*), soit à la fin (*Coucher*). Ces mots sont très nombreux.

(4) Dans ces mots *ch* a le son de *k* (*Kanaan*, etc.). Ainsi se prononcent la plupart des mots tirés du grec et dont le radical a un X (*Chalcédoine*, *chalcographie*, etc.). Mais l'usage seul peut apprendre dans quel cas *ch* est doux (*Archipel*) ou dur (*Archonte*). Quelle anomalie de prononcer *archevêque* (*ch* doux) et *archiépiscopal* (*ch* dur) !

(5) Dans la plupart des mots ces lettres finales n'existent pas pour l'oreille (*Né*(*z*) *ché*(*z*), vous *admiré*(*z*), *no*(*s*), *vou*(*s*), etc.).

L'ÉLÈVE

« A *Metz*, dans le Musée, ou dans celui d'*Arras*,
« On peut voir les portraits d'*Hermès*, d'*Agésilas*,
« De *Xerxès*, de *Bacchus*, de *Pâris*, le beau pâtre,
« D'*Atropos*, au cœur dur, et de *Vénus*, folâtre. » (1)

LE MAITRE

De notre V français les deux V ont le son :
« Par *Wesel* et *Weimar* est venu ce *wagon*. » (2)

L'ÉLÈVE

« De *Newton* on connait les lois ; de *Law*, la banque.
« Souvent un *Washington* aux républiques manque. » (3)

LE MAITRE

Arrêtons-nous, enfant, l'alphabet est fini.
Prompt et sûr, ton esprit d'arguments est muni ;
De tes amis, de moi tu mérites l'éloge.

(1) Pron. *Mèce*, *Arrace*, etc. Presque tous les mots où l'on accentue *s* final sont des noms propres empruntés aux langues grecque et latine. Il faut y joindre quelques noms communs (un *as*, une *vis*, etc.) tirés du latin, sans changement. Remarquons que dans le corps d'une phrase, *s* final se fait sentir si le mot qui suit commence par une voyelle (Mes *chers enfants*, etc.). La liaison des mots augmente sensiblement la difficulté des langues parlées.

(2) Les mots dans lesquels le W se prononce comme notre V simple sont d'origine allemande. On sait que, en allemand, le W a, en effet, le son de notre V.

(3) Dans les mots d'origine anglaise, le W, au commencement des mots, se prononce, comme en anglais, *ou* (*Washington* — *Ouashington* ; *Whist* — *Ouiste*, etc.). Dans le corps des mots, la prononciation en est variable ; ainsi on dit *Nioutonn* (*Newton*) et *Lass* (*Law*).

L'ÉLÈVE

Cher maître, voulez-vous qu'à mon tour j'interroge ?

LE MAITRE

Parle, je le permets.

L'ÉLÈVE

Cher maître, apprenez-moi,
Quand les mots pour l'oreille ont même son, pourquoi
On ne les écrit pas sous une forme unique ?
Par exemple, pourquoi F*antôme* et Ph*ilippique ?* (1)

LE MAITRE

C'est l'usage.

L'ÉLÈVE

Pourquoi « Vingt-*cinq saints capucins*,
« *Ceints* de cordes, ont mis sur cet acte leurs *seings*,
« En se frappant le *sein*, mais *sains* de corps et d'âme » ? (2)

LE MAITRE

C'est l'étymologie.

L'ÉLÈVE

« En *chaire* l'on proclame
« Que faire bonne *chère*, écouter trop la *chair*,
« Est nuisible, et qu'un jour il en peut coûter *cher* » ? (3)

(1) C'est une des plus grandes anomalies de notre langue que cet emploi simultané de *ph* et de *f* pour des mots qui ont la même origine. On ne peut en donner d'autre explication que l'omnipotence de l'usage.

(2) Tous ces mots, dont l'orthographe est si différente, se prononcent *cin*. Il y a là matière à grandes difficultés pour les étrangers.

(3) A ces mots il faut joindre le *Cher*, rivière et département, et le féminin de l'adjectif *cher*. (A tous les cœurs biennés que la patrie est *chère !*) Ils se prononcent tous uniformément *chair*.

LE MAITRE

C'est l'usage.

L'ÉLÈVE

« L'histoire est très souvent un *conte*.
« Plus d'un vilain jadis devint *comte* à bon *compte*. » (1)

LE MAITRE

C'est l'étymologie.

L'ÉLÈVE

« Ah ! Voilà *donc* ce *dont*
« *Don* Pèdre à *dom* Calmet l'autre jour a fait *don!* » (2)

LE MAITRE

C'est l'usage.

L'ÉLÈVE

« Autrefois, sur les bords de la *Seine*,
« A la *scène* on jouait Jésus faisant la *Cène*,
« De nos pères naïfs *saine* distraction. »
« A Bruxelles la *Senne* a débordé, dit-on. » (3)

LE MAITRE

C'est l'étymologie.

L'ÉLÈVE

« Attachez à ma *selle*,
« *Celle* qu'avec grand soin dans l'armoire je *cèle*,
« Par crainte des voleurs, le sac rempli de *sel*,

(1) Ces trois mots se prononcent de même *konte*.

(2) Ces cinq mots différents se prononcent *don*. Cependant, lorsque *donc* marque la conclusion d'un raisonnement, on fait sentir le *c*.

(3) Tous ces mots se prononcent *saine*. Il faut y joindre la *seine*, sorte de filet, qu'on écrit aussi *senne*.

« Sur lequel la douane a mis son rouge *scel.* » (1)

LE MAITRE

C'est l'étymologie et l'usage.

L'ÉLÈVE

« D'une oie
« J'ai mangé cette *fois*, à *Foix*, ma *foi*, le *foie*. » (2)

LE MAITRE

C'est l'usage.

L'ÉLÈVE

« Faut-il pour assouvir la *faim*,
« Si l'appétit n'est *feint*, qu'on serve un repas *fin* » ? (3)

LE MAITRE

C'est l'étymologie.

L'ÉLÈVE

« Approchant de sa *caisse*,
« Le caissier vit de l'or épars et se dit : *qu'est-ce* » ? (4)

LE MAITRE

C'est l'étymologie et l'usage.

L'ÉLÈVE

« Fort *laid*,
« Eustache, frère *lai*, buvant un jour du *lait*,

(1) Tous ces mots se prononcent *celle*. Beaucoup de mots se terminent par *celle* ou *sselle* (*Etincelle, aisselle*). Leur prononciation est la même. Il n'y a exception que pour les deux mots *vermicel* ou (*vermicelle*) et *violoncelle*, que quelques personnes prononcent à l'italienne *vermichelle* et *violonchelle*.

(2) Tous ces mots se prononcent *foi*.

(3) Tous ces mots se prononcent *fin*.

(4) Ces deux mots se prononcent *kèce*.

« En inonda les *lés* de sa robe, une saie,
« *Legs* d'un moine défunt, en rudes poils de *laie.* » (1)

LE MAITRE

C'est l'étymologie et l'usage.

L'ÉLÈVE

« Un *héraut*,
« *Héros* d'une *Héro*, s'est noyé dans l'*Hérault.* » (2)

LE MAITRE

C'est l'étymologie.

L'ÉLÈVE

« En soie est cette *tente ;*
« Elle est belle et me *tente* : achetez-la, ma *tante.* » (3)

LE MAITRE

C'est l'usage.

L'ÉLÈVE

« *J'ai* teint ces pigeons et ces *geais*
« Avec de l'encre noire ; on les croirait en *jais.* » (4)

LE MAITRE

C'est l'étymologie.

L'ÉLÈVE

« Oui, pêcheur, dans la glace

(1) Tous ces mots se prononcent *lai.*

(2) Ces quatre mots se prononcent de même *èro.*

(3) Ces mots se prononcent tous trois *tante.*

(4) Pron. *jè.* Il faut souvent beaucoup d'érudition et de travail pour retrouver le primitif d'un mot français, à travers les modifications successives qu'il a subies. Prenons pour exemple ces trois mots : *j'ai, geai* et *jais.* 1° *J'ai* vient de *ego habeo,* quoique

« Je garde *frais* le *frai* que pour *fret* je ramasse. » (1)
« Longtemps j'ai fait le *guet*, dans un endroit peu *gai*,
« Pour prendre le poisson, quand il vient dans le *gué*. » (2)

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« Tous ces braves *gens* font une *gent* bruyante. »
« Quand il remplit son *jan*, *Jean* Picard rit et chante. » (3)

a soit la seule lettre commune. Voici comment on peut suivre la transformation de *habeo* en *ai* : on a d'abord supprimé la dernière lettre *o*, dans la rapidité de la prononciation, et l'on a obtenu *habe*. On a fait de même disparaître le *b* (*ha'e*), puis on a retranché *h* qui ne se fait pas sentir à l'oreille, et l'on a eu *aé*. Or, si l'on prononce vite ces deux lettres, *aé* ont un son analogue à *ai*. On a donc fini par adopter cette dernière forme. 2° *Geai* vient, dit Ménage, de *varius* (oiseau bigarré) transformé successivement en *vaius*, *gaius*, *geai*. 3° *Jais*, qu'on écrivait autrefois *Jayet* (d'où *jay*, puis *jais*), tire, dit-on, son nom de Gagès, petit fleuve de l'Asie-Mineure. Le rôle des étymologistes est parfois fort difficile ; malgré leur sagacité, les érudits peuvent tomber dans d'étranges erreurs. De là, les nombreuses et piquantes épigrammes des poètes satiriques. La plus connue est celle que le chevalier de Cailly adressa à Ménage :

Alfana vient d'*equus*; sans doute,
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route!

(1) Pron. *Frè*.

(2) Pron. *Ghé*.

(3) Pron. *Jan*. Il en est de même de tous les mots terminés par *geant* (*Affligeant*, *engageant*, etc.) et par *gent* (*Indigent*, *régent*, etc.).

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« Jadis offrait-on au dieu *Lare* du *lard* »?
« Même en chanson Boileau veut le bon sens et *l'art*. » (1)

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« Tu te plains? Mais vois ces moissons dans la *plaine*,
« Tes greniers seront pleins, ta grange sera *pleine*. » (2)

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« *Quant* au *Khan*, il dit d'un ton fort convain*cant*,
« *Quand* il visita *Caen*, à son aide de *camp* :
« Pour vivre ici, je mets à l'en*can* ma Hautesse. » (3)
« Son coursier *more* à *mort mord* le *mors* qui le blesse » (4)

LE MAITRE

C'est ..

L'ÉLÈVE

« Sur ce *pan* de mur voyez-vous ce beau *paon*,
« Qui par la patte *pend*? Junon le donne à *Pan* » (5)
« A la Bourse, à *Paris*, plus d'un joueur *parie*; (6)

(1) Pron. *Larr.*
(2) Pron. *Plène.*
(3) Pron. *Kan.*
(4) Pron. *Mor.*
(5) Pron. *Pan.*
(6) Pron. *Pari.*

« Peu gagnent leur *pari*... Tout vin a de la *lie*...
« Ne *lis* pas dans ton *lit*... (1) Le roi des *Sots*, à *Sceaux*,
« Ordonna que d'un *saut* chacun franchît vingt *seaux*... (2)
« La *reine* des Lapons, tenant en main les *rênes*,
« Dirigeait son traîneau qu'emportaient quatre *rennes*... (3)
« En m'écorchant la *peau*, j'ai mis en deux, à *Pau*,
« Un *pot* de grès venant de Turin sur le *Pô*... » (4)

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« *N'ai-je* pas raison en disant qu'en Norw*ège*
« Les habitants, l'hiver, font des maisons de *neige?*.. » (5)
« Près du *Mein*, de sa *main*, *maint* Burgrave périt. » (6)

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« Quand le meunier *moud*, le boulanger pétrit...
« Le *mou*, cuit dans du *moût*, nous fait faire la *moue*... » (7)
« Le prince, en son *palais*, au jeu de *palets* joue... (8)
« Ne ris *point* : de mon *poing* (9) tu sentiras le *poids !* .
« Pour poisser ce fil, mets gros comme un *pois* de *poix*... » (10)

(1) Pron. *Li*.
(2) Pron. *Sô*.
(3) Pron. *Rène*.
(4) Pron. *Pô*.
(5) Pron. *Ège*.
(6) Pron. *Min*.
(7) Pron. *Mou*.
(8) Pron. *Palè*.
(9) Pron. *Pouin*, sans appuyer sur *pou*.
(10) Pron. *Poua*, sans appuyer sur *pou;* ce mot, comme le précédent, devant rester monosyllabique.

LE MAITRE

C'est...

L'ÉLÈVE

« Il faut qu'un Gascon, dit le proverbe, *mente* :
« A *Mantes* j'en vis un soutenir que la *mante*
« Doit son nom à la *menthe*... (1) En un miroir sans *tain*
« On ne peut voir son *teint*, fût-il vif comme *thym*... » (2)

LE MAITRE

Assez !

L'ÉLÈVE

« *Saignons* nos bœufs et *ceignons* notre épée... » (3)

LE MAITRE

Assez! Ne poussons pas plus loin cette équipée :
D'un jeu trop prolongé le goût peut se lasser.
Mais je suis satisfait de toi ; viens m'embrasser.

L'ÉLÈVE

J'achève : pour un mot pourquoi deux formes, comme
« Paul est un homme *vieux*, Marcel est un *vieil* homme » ?
On comprend mieux que *mou* fasse *mol*, et fou, *fol* ; (4)
Mais pourquoi maintenir avec le *cou* le *col* ? (5)

(1) Pron. *Mante*.

(2) Pron. *Tin*. Il y a une légère différence dans la manière de prononcer *ain* et *in*, *ai* et *é*; mais on n'en tient d'ordinaire aucun compte : Racine fait rimer *consumé* avec *allumai* et Victor Hugo, *lointains* avec *destins*.

(3) Pron. *Cégnons*.

(4) Pour *mou* et *fou*, on fait valoir que, afin d'éviter l'hyatus, il convient de les changer en *mol* et *fol*, devant une voyelle ou une *h* muette. Mais qu'on emploie *vieux* ou *vieil*, il n'existe point d'hyatus.

(5) *Col* est très peu usité dans le sens de *cou*. Il ne s'emploie

LE MAITRE

Du français l'orthographe est parfois singulière ; (1)
Mais dans notre univers est-il une lumière
Dont l'éclat soit toujours à lui-même pareil ?
Ne sait-on pas qu'il est des taches au soleil !

plus guère ainsi que dans certaines locutions scientifiques (Le *col* du fémur, etc.).

(1) Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres *pourquoi ?* à ceux que nous avons déjà formulés. Pourquoi, par exemple, employer l'adjectif possessif masculin devant un nom féminin qui commence par une voyelle ? Ne serait-il pas plus logique, au lieu de *mon amie*, de dire *m'amie*, pour *ma amie*, comme on dit, avec l'article, *l'amie*, pour *la amie ?* Est-on choqué d'entendre, dans le langage familier, le mot *mamie* ou *ma mie ?* Pourquoi, quand on écrit *ces procès*, mettre un accent sur le dernier mot seul, lorsque les deux syllabes *ces* se prononcent de même ? Pourquoi écrire différemment *œil*, *deuil*, *écueil*, qui se prononcent de la même manière ? Pourquoi, dans les mots tirés du grec, faire de l'upsilon tantôt un *y* (*Cygne*) et tantôt un *i* (*Cristal*) ? Pourqui ne pas écrire par un *o* la finale *um* des mots latins francisés (*Te Deum*, *décorum*, *maximum*, etc.) puisque, dans ces mots, *u* a le son de *o* ? Pourquoi conserver le radical latin dans un mot (ex. *Facteur*) et le faire disparaître dans un autre de même origine (*Bienfaiteur*, au lieu de *bienfacteur*) ? De même : *Terminaison* et *détermination* ; *trésor* et *théâtre* ; *âpre* et *aspérité* ; *fête* et *festin*, etc. ? Pourquoi un *k*, au lieu *ch*, dans les mots formés de racines grecques commençant par X (*Kilomètre* et non *chilomètre*, ou mieux *chiliomètre*) ? Pourquoi de deux mots qui viennent du latin *ilis*, l'un prend-il un *e* (*Facile*) et l'autre n'en prend-il pas (*Puéril*) ? Pourquoi mettre un *m* devant le *b* ou le *p* (*Tomber*, *tromper*) et mettre un *n* devant les autres lettres (*Tondu*, *tendre*) ? etc., etc. — On le voit par ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, la tâche des réformateurs est plus considérable qu'on ne le croirait de prime abord.

Ah! malgré ses défauts, c'est la langue merveille;
J'en atteste Pascal et Racine et Corneille,
Bossuet et Buffon et Voltaire et Rousseau!
Puisse à tant de beautés, enfin, mettre le sceau,
En cénacle formé, le corpe académique!
Faire accorder en tout l'usage et la logique!
Les quarante Immortels qui combleront ces vœux
Auront bien mérité de nos derniers neveux.

H. Faure.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER

—

1890-1891

—

MM. Bertrand, *président*.

Doumet-Adanson, *vice-président* pour la classe des arts.

Bouchard, *vice-président* pour la classe des lettres.

Seuillet, *vice-président* pour la classe des sciences.

Bernard, *secrétaire-archiviste*.

de Brinon, *secrétaire-adjoint*.

Frobert, *trésorier*.

Génermont, *bibliothécaire*.

Queyroy, *conservateur du Musée*.

Membres de droit

M. le Préfet du département de l'Allier.

Mgr l'Évêque du diocèse de Moulins.

M. le Maire de la ville de Moulins.

Membres titulaires

Classe des sciences

MM. Brinon (le Vte de), docteur en médecine.
Doumet-Adanson ✻, président de la Société d'Horticulture de l'Allier.
Frobert, banquier à Moulins.
Méplain, docteur en médecine.
Migout, professeur de physique au Lycée.
Petit ✻, docteur en médecine.

Classe des arts

MM. Delaigue, propriétaire.
Desrosiers (Charles).
La Boutresse (Roger de).
Milanolo, artiste peintre.
Queyroy, conservateur du Musée départemental.
Thonier-Larochelle (Aymar). avocat.

Classe des lettres

MM. Bernard (Gustave).
Bouchard, avocat.
Croizier, notaire honoraire.
Deshommes, avocat.
Desrosiers (Auguste).

MM. FAURE, docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre.

GIROUD, ancien receveur municipal.

MELIN (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

MÉPLAIN, avocat, ancien député de l'Allier.

THONNIÉ (J.-B.), avocat.

VAYSSIÈRE, archiviste du département.

Membres associés libres

Classe des sciences

MM. BRUEL (Léon) ✻, docteur en médecine et ancien membre du Conseil général de l'Allier.

BUJON, inspecteur honoraire des forêts.

CHAVIGNY (Frédéric de)

CLÉMENT (l'abbé Joseph), aumônier.

LÉVEILLÉ, ingénieur civil des mines, à Laprugne (Allier).

MEIGE ✻, docteur en médecine, ancien membre du Conseil général de l'Allier.

OLIVIER (A.), propriétaire.

SAYET, avoué-licencié.

TREYVE, horticulteur.

Classe des arts

MM. BURE (de), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

MM. Delageneste ✻, ancien maire de la ville de Moulins.

Génermont, ancien contrôleur principal hors classe des contributions indirectes.

Olivier (Henri).

Rambourg (Louis), O ✻.

Classe des lettres

MM. Auclaire, imprimeur.

Balorre (Le comte de).

Battu, avocat, maire de Lusigny.

Burin-Desroziers, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Chevalier, directeur de l'Assurance mutuelle.

Conny (Mgr de), protonotaire apostolique.

Fustier, notaire à Moulins.

Girard, ancien notaire.

Jaladon de la Barre, avocat.

Patissier ✻, ancien député et vice-président du Conseil général de l'Allier.

Plainchant, avocat.

Robert, avocat, docteur en droit.

Seuillet, maire de Treban, et membre du Conseil général de l'Allier.

Membres correspondants

Classe des sciences

MM. AVISARD, ancien pharmacien.

BAILLEAU ✻, docteur en médecine à Pierrefitte.

BILLET, percepteur à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

BOURGOUGNON (Claudius), à Chareil-Cintrat.

CHARLEUF, à Château-Chinon.

CHARVOT (Eugène) ✻, professeur agrégé de médecine à l'école du Val-de-Grâce.

DESFOSSES, docteur en médecine à Bagneux.

DUBOSC (Emile), propriétaire à Bressolles.

FABRE (le docteur), à Commentry.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Albert) ✻, sous directeur du jardin d'acclimatation à Paris.

GERMAIN DE SAINT-PIERRE, docteur en médecine.

GIRARD (M.), professeur au collège Rollin.

GOMARD (Charles), à Saint-Quentin.

GUIOT, inspecteur d'Académie.

HOSPITAL ✻, directeur de l'asile des aliénés du Bois-le-Cros, à Clermont-Ferrand.

JOUILLOT, professeur de sciences physiques au Lycée de Sens.

JUBELIN, ancien sous-secrétaire d'Etat à Paris.

MM. JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.

KUHN, ingénieur aux Roches, Chamalières (Puy-de-Dôme).

LAMOTHE, pharmacien à Chantelle.

LAUSSEDAT C ✻, colonel du génie en retraite, directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

LEFORT ✻, chimiste à Paris.

MORICE (le docteur), à Commentry.

PÉCOUT, inspecteur d'Académie.

TIXIER (Charles), propriétaire à St-Pont (Allier).

YVES, pharmacien à Hérisson.

Classe des arts

MM. BERRY, conseiller à la cour d'appel de Bourges.

BULLIOT ✻, président de la Société éduenne.

CANAT (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

CHALLE, sous-directeur de l'Institut des Provinces à Auxerre.

DESROSIERS (l'abbé), mariste.

DIEGERICK, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

DE PAYAN-DUMOULIN, conseiller à la cour d'Aix.

MM. FROMENT (D. de), à la Châtre (Indre).
GOSSE, docteur en médecine à Genève.
GRÉAU (J.), à Troyes.
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
MANTELLIER, conseiller de la cour d'Orléans.
MONERY, archéologue à Roanne.
PEROT, entrepreneur de menuiserie à Moulins.
PICARD (Léon), de Saint-Léon.
REYNAUD, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
RONDEAU, avoué honoraire, à Paris.

Classe des lettres

MM. ADVIELLE (V.), membre de la Société du Berry.
AUBERT (le capitaine), à Lapalisse.
AUFAUVRE (Charles), homme de lettres.
BELLAIGUET, chef de division au ministère de l'instruction publique.
BELLAIGUE, docteur en droit.
BELLAIGUE DE BUGHAS.
BERNARD (E.), receveur de l'enregistrement et des domaines en retraite.
BERNARD (A.), agrégé d'histoire et de géographie.
BERGER, inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Boudet (Marcelin), ancien substitut du procureur de Gannat.

Cadet (Félix), professeur de logique au Lycée de Reims.

Cassin (Eugène), homme de lettres.

Cessac (le comte P. de), archéologue au château de Mouchetard, près Guéret.

Charencey (le vicomte H. de), secrétaire de la Société de linguistique de Paris.

Charmasse (Anatole de), à Autun.

Champeaux (de), avocat à Paris.

Chancel (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.

Charry (de), receveur des domaines à Moulins.

Chassaing, juge au tribunal du Puy.

Chaudé (Ernest), docteur en droit à Paris.

Chevarrier (le comte de), à Saint-Pourçain.

Da Silva Araujo, professeur au Lycée de Leiria (Portugal).

Defaye, notaire à Dompierre.

Delesvaux, à Charroux.

Dubief, ancien directeur du collège Ste-Barbe.

Dunan, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand et à l'École primaire supérieure Arago, agrégé de l'Université.

De Jussieu, archiviste-paléographe à Chambéry.

Enduran (Lodoix), homme de lettres à Cusset.

Faure (J.), professeur au Lycée de Leiria (Portugal).

Fayet (l'abbé), curé d'Hyds (Allier).

Filon, ancien professeur d'histoire.

Gallien, avocat à Cusset.

Larzat (Victor), au château de Touttifault.

Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy.

Leroy de Chavigny (Ernest), à Moulins.

Loisel d'Aranges, avocat à Cusset.

Mallet, percepteur à Brou (Eure-et-Loir).

Michel (Adolphe), homme de lettres.

Mignard, membre de l'Académie de Dijon.

Montlaur (le marquis Eugène de) O ✱.

Port ✱, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Renoux, vicaire à Lapalisse.

Ribeyre, ancien rédacteur du *Constitutionnel*.

Roy, professeur à l'École des Chartes, et maître de conférence à l'école pratique des hautes études.

Sarrot, propriétaire à Gannat.

Théry O ✱, ancien recteur d'Académie.

Vannaire, docteur en médecine à Gannat.

MM. les membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Secrétaire de la Société d'Émulation.

Le Secrétaire archiviste,

G. BERNARD.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Emulation est en correspondance

Abbeville. — Société d'Émulation.
Agen. — Académie Jasmin.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société Industrielle.
Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.
Amiens. — Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
Angers. — Société industrielle et agricole.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Autun. — Société Eduenne.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).

Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

Bernay. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.

Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Blois. — Société des Sciences et Lettres.

Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).

Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Boston. Society of natural history.

Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.

Bourges. — Société historique du Cher.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.

Brest. — Société Académique.

Caen. — Société française pour la conservation des monuments historiques. Congrès archéologique. — Congrès scientifique.

Caen. — Société Linnéenne.

Caen. — Association Normande.

Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Castres. — Société Littéraire et Scientifique.

Cambray. — Société d'Émulation.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Château-Thierry. — Société Historique et Archéologique.

Cherbourg. — Société Académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.*

Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Colmar. — Société d'Agriculture du Haut-Rhin.

Compiègne. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Elbeuf. — Société Industrielle.

Falaise. — Société d'Histoire et d'Agriculture.

Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.

Le Havre. — Société havraise d'Études diverses.

Le Havre. — Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles.

Laon. — Société Académique.

La Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation de la Vendée.

Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).

Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

Lille. — Sociétés des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.

Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.

Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Màcon. — Académie de Màcon.

Maine-et-Loire. — Mémoires.

Mayenne. — Société d'Archéologie de la Mayenne.

Marche. — Société d'Agriculture.

Marseille. — Société d'Horticulture.

Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Marseille. — Société de Statistique.

Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.

Metz. — Académie de Metz.

Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. — Société d'Émulation.

Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.

Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.

Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.

Mulhouse. — Société industrielle.

Nancy. — Académie de Stanislas.

Nantes. — Société Académique.

Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.

Nice. — Société d'Émulation des Alpes-Maritimes.

Nîmes. — Académie du Gard.

Nîmes. — Société d'Études des Sciences naturelles.

Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.

Paris. — Société de Géographie.

Paris. — Société Philotechnique.

Paris. — Société Zoologique d'Acclimatation.

Paris. — Société de l'Histoire de France.

Paris. — Société pour l'Instruction Élémentaire.

Paris. — Société d'Anthropologie de France.

Paris. — *L'Investigateur*, Journal des Études Historiques (ancien institut historique).

Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Paris. — Musée Guimet.

Pau. — Société des Sciences et Arts.

Picardie. — Société des Antiquaires.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Pont-à-Mousson. — Société Philotechnique.

Port-au-Prince. — Société des Sciences et de Géographie d'Haïti.

Reims. — Académie de Reims.

Reims. — Romania.

Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).

Rouen. — Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Saint-Étienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et l'Aunis.

Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.

Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

Saint-Quentin. — Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Seine-et-Marne. — Société d'Archéologie.

Semur. — Société des Sciences historiques.

Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.

Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (Basse-Alsace).

Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

Toulouse. — Académie des Jeux floraux.

Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.

Toulouse. — Société d'Histoire naturelle.

Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.

Tours. — Société Archéologique de la Touraine.

Troyes — Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.

Valence. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire.

Var. — Bulletin de l'Académie du Var.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Versailles. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.

Vienne. — Société de Géographie (Autriche).

Vitry-le-Français. — Société des Sciences.

Washington. — Smithsoniam institution.

Ypres. — Société Historique et Archéologique (Belgique).



TABLE DES MATIÈRES

—

Planches contenues dans ce volume

FIN

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

